This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

40.
947.

ESSAI

SUR

L'ABBAYE DE FÉCAMP.

ÉGLISE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE FÉCAMP.

Renvois du Plan.

---

1 Chapelle de la Sainte-Vierge.
2 Chapelle de Saint-André.
3 Chapelle de Saint-Jean ou du Saint-Sacrement.
4 Chapelle de N.-D. de Bonsecours ou du Sacré-Cœur.
5 Chapelle de Saint-Martin.
6 Chapelle sans autel, conduisant à la sacristie, et dans laquelle est le chapier.
7 Petits cabinets sous une terrasse, entre la sacristie et l'église.
8 Sacristie.
9 Chapelle de la Dormition ou trépas de Notre-Dame.
10 Chapelle des Fonts baptismaux.
11 Entrée de l'escalier du clocher.
12 Escalier du clocher.
13 Autel de N.-D. de Salut.
14 Autel de Saint-Mein.
15 Chapelle du Calvaire.
16 Chapelle non achevée, servant de sacristie aux enfans.
17 Chapelle de la Madeleine.
18 Chapelle (nouvelle) de St-Pierre, autrefois de St-Michel.
19 Chapelle de Saint-Nicolas. (Construite dans le style du xe ou du xie siècle.)
20 Tombeau de l'abbé Richard.
21 Chapelle de Saint-Pierre. (Construction du xe ou du xie siècle.)
22 Escalier de l'horloge.
23 Tombe plate de l'abbé Pierre de Cervesie.
24 Trappe de l'entrée de l'ancien chartrier qui était placé sous la chapelle de la Vierge.
25 Tombeau de l'abbé Guillaume de Putot.
26 Tombeau de l'abbé Robert de Putot. Il est situé sous une grande arcade qui partage les deux chapelles.
27 Escalier des galeries.
28 Tombeau de l'abbé Thomas.
29 Autel du précieux Sang, où sont déposées les reliques du précieux Sang.
30 Arrière autel ou retable du grand autel.
31 Grand autel.
32, 33 Degrés qui se trouvent dans le chœur.
34, 35 Entrées latérales du chœur.
36 Entrée principale du chœur.
37 Entrée latérale de l'église; il faut descendre seize marches.
38 Entrée par le grand portail; il y a douze marches à descendre.

A. A. Grilles en bois, fermant deux petites resserres.
B. B. Refends en maçonnerie.
C. Pilier contre lequel estadossée la chaire.
D. Emplacement du magnifique jubé, détruit il y a environ trente-six ans.
E. 2 rangs de bancs, occupés par des particuliers.
F. 2 rangs de stalles (au nombre de 100) placées de chaque côté du chœur.
G G. Belles clôtures en pierre, environnant l'abside; elles sont dues au cardinal Boyer.
H. Vitraux du xiii ou du xive siècle.
I. Vitraux du xive siècle; on peut présumer qu'ils représentent des sujets de la vie de saint Louis.
K. Vitraux du xive siècle.
L. Vitraux représentant des sujets monastiques. On en voit plusieurs où se trouve un lion près d'un abbé.
M. N. O. Vitraux du xve siècle. On croit que les plus anciens viennent de la chapelle des Vierges, détruite en 1682.
P. Q. Q. Arches en plein-cintre, fort anciennes.
R. Petit autel, sur lequel est placé la pierre brute, appelée *le Pas-de-l'Ange*.

ROUEN. — Imp. de NICÉTAS PERIAUX, rue de la Vicomté, 55.

BIBLIOTHECA POPULARIS

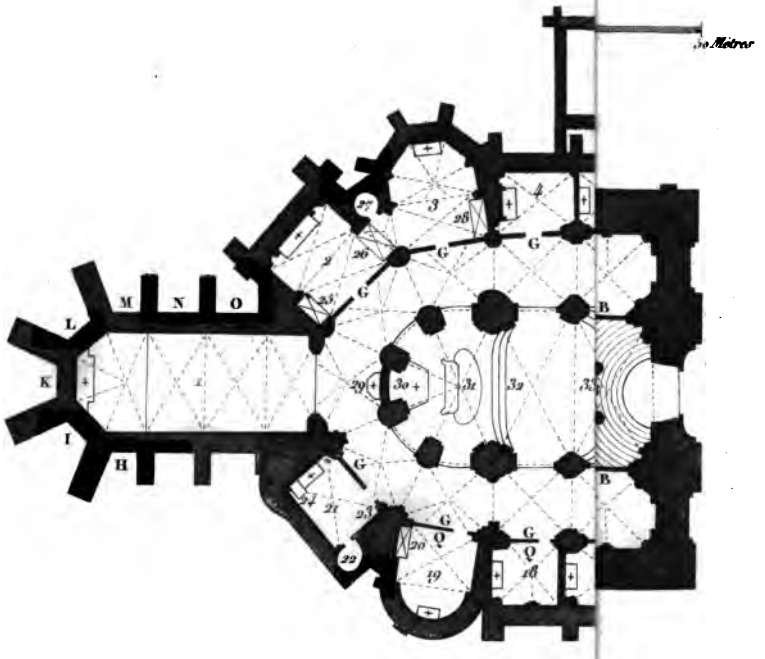
30 Mètres
L
K
I
M
N
O
H
G
B
Q
1
2
3
4
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

PLAN DE L'

ESSAI

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

l'Abbaye de Fécamp

PAR

LEROUX DE LINCY

Orné de trois Gravures

ROUEN
ÉDOUARD FRÈRE, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
QUAI DE PARIS, 45

1840

947.

١٣٦٠

PRÉFACE.

Ce n'est pas une histoire complète de l'abbaye de Fécamp que j'ai voulu écrire. Pour exécuter convenablement un pareil travail, il fallait avoir entre les mains un grand nombre de documents que je ne possède pas, et faire une étude approfondie de la topographie locale, qui aurait exigé de ma part un assez long séjour dans le pays. Privé du temps nécessaire pour cette étude, je me suis contenté, dans cet Essai, de tracer, en quelques

pages, l'histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp, suivant pour guide les recueils scientifiques les mieux accrédités. D'ailleurs, cet aperçu était seul nécessaire pour compléter l'ensemble du travail que j'avais entrepris. Ce travail consistait principalement à recueillir les légendes et les traditions populaires, relatives au monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp. Parmi ces légendes, celle qui a rapport au précieux Sang de Jésus-Christ devait principalement fixer mon attention. J'ai donc recherché l'origine de cette légende; j'ai montré comment, des premiers monuments du christianisme, elle a passé dans ces compositions si célèbres pendant le moyen-âge, et si connues encore aujourd'hui sous le nom de *Romans de la Table-Ronde.* J'ai fait connaître quelle forme la tradition populaire et le génie poétique du moyen-âge avaient donnée à ce grand et beau mystère du christianisme, le supplice, la mort et la résurrection du Fils de Dieu.

J'ai analysé avec une certaine étendue le Roman du Saint-Graal en prose; j'en ai cité quelques fragments, parce que cette œuvre est l'expression la plus complète de toutes les fables que l'imagination populaire et les rêveries mys-

tiques du cloître ont mêlées à ce mystère de la religion chrétienne. On trouve, parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, plusieurs textes du Roman de Saint-Graal en prose[1]. Je n'avais donc que l'embarras du choix; je me suis arrêté, non pas au plus beau, mais à celui qui m'a paru le plus complet et l'un des plus anciens. Il est renfermé dans un petit volume in-12, contenant trois cent cinquante-huit feuillets en vélin grossier, avec une reliûre en bois couverte de vélin. L'écriture, qui est inégale, fine et serrée, m'a paru de la première moitié du XIIIe siècle. Cette version du Saint-Graal, rédigée en dialecte de Picardie, est à la fois pleine de mouvement et de passion; elle a aussi l'avantage d'être l'une des plus complètes. Ce manuscrit porte le numéro 8188.

Le sujet de Saint-Graal avait aussi été traité en vers par l'un des plus anciens poètes français, par Chrétien de Troyes, qui écrivait dans la dernière moitié du XIIme siècle. De cette œuvre poétique, qui paraît avoir joui pendant le moyen-âge d'une certaine célébrité, il ne nous reste qu'un

[1] Voyez, à ce sujet, l'ouvrage de M. P. Pâris : *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, *etc.* Paris, 1856, in-8°, t. 1, p. 118 à 160.

fragment d'environ quatre mille vers, qui ne présente pas de notables différences avec le récit en prose que j'ai analysé. On trouve ce fragment parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, n° 1987, Saint-Germ.

Quant au poème sur le précieux Sang, que j'ai publié en entier, à la suite de mon travail, il est aussi dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, écrit vers le commencement du xve siècle[1]. La composition de ce poème est évidemment plus ancienne que le manuscrit d'après lequel je le publie. Des rédactions antérieures à celle-ci existent; j'en signalerai une qui faisait partie d'un manuscrit du xiiie siècle[2]. La copie que j'ai suivie

[1] Voyez la Description détaillée de ce Manuscrit, aux Appendices, p. 383.

[2] *LXXXIV Miscellanea. Manuscrit in-4°, sur vélin.*

Ce manuscrit est in-quarto, écrit sur vélin, d'une écriture qui remonte au treizième siècle. Il contient cent un feuillets, faisant deux cent deux pages. Il est relié d'une étoffe verte et est tout écrit en français. Voici les diverses pièces contenues dans ce manuscrit :

1° *La Fondation, en vers français, de l'abbaye de Fécamp;*

2° *La Vie et le Martyre de saint Jean l'Évangéliste;*

3° *Le Martyre de saint Eustache et de ses compagnons;*

4° *Traduction, en vers français, des distiques moraux de Caton.*

(Catalogue raisonné des principaux manuscrits du cabinet de M. J.-L.-D. de Cambis, marquis de Velleron, etc. Avignon, 1770, in-4°, p. 436 et suivantes.)

a été exécutée par un écrivain peu habile, et j'ai dû plusieurs fois suppléer à l'insuffisance du texte.

Les Pièces justificatives qui terminent le volume sont empruntées à deux histoires manuscrites de l'abbaye de Fécamp. La première a été composée à la fin du XVIIe siècle, par le sacristain de l'abbaye. La rédaction en est peu littéraire et pèche même quelquefois contre les premières règles du langage; mais je n'ai pas cru devoir rien changer aux naïves expressions du bon sacristain, dont les recherches ont ceci de précieux, qu'elles renferment, sur l'abbaye et ses chefs, sur les nombreuses reliques et le riche trésor de la communauté, des documents pleins d'intérêt. La seconde histoire manuscrite a été composée dans le XVIIIe siècle; la rédaction en est plus littéraire que celle du sacristain; elle est aussi plus intéressante. Cet ouvrage, qui m'a été communiqué pendant le cours de mon travail, forme un volume petit in-quarto, de cent vingt pages environ, d'une écriture moderne. Il est divisé en chapitres assez courts, et présente, pour la première partie, un résumé assez exact des légendaires et chroniqueurs contemporains. Cette première

partie est suivie d'une histoire des Abbés de Fécamp, plus étendue et remplie de faits curieux, non seulement pour l'histoire de l'abbaye en particulier, mais pour celle de la France en général. On y trouve la suite presque complète des épitaphes, en vers latins, qui ornaient la tombe des abbés de Fécamp. Composées à des époques différentes, et par des contemporains, ces épitaphes sont utiles à étudier, sous le point de vue littéraire. Malheureusement elles sont remplies de fautes de lecture, et j'ai eu souvent beaucoup de peine à les restituer. J'ai remarqué aussi une traduction trop abrégée du réglement que les commissaires nommés par le Pape imposèrent aux moines de Fécamp, qui s'étaient révoltés contre Nicolas de Nanteuil, leur abbé, et l'accusaient d'une rigueur excessive. Ces détails, et plusieurs autres qu'il serait trop long de signaler, m'ont engagé à publier entièrement cette chronique des Abbés de Fécamp. Elle se termine à François-Paul de Neuville de Villeroy, 39e abbé, qui occupa le siége de 1698 à 1731, et parle de lui comme existant; ce qui prouve qu'elle fut écrite pendant cet intervalle.

D'après une note manuscrite, qui est sur le recto

du premier feuillet, on pourrait penser que cette histoire a été copiée par dom Racine [1], ou bien qu'on lui en a attribué la composition. Voici cette note, avec les fautes : HISTOIRE DE L'ABBAYE DE FÉCAN, *par je scais quel auteur ce qui certain quoique à la suite des Histoires faites par dom Racine elle n'est point de lui; celui qui l'a faite n'alloit pas si vite et avoit plus de critique.* — Ce manuscrit appartient à M. Gilbert, de Saint-Denis, qui m'a autorisé à y prendre tout ce que je croirais nécessaire à mon travail.

Je n'ai connu qu'assez tard l'existence de trois cartons déposés aux archives du département de la Seine-Inférieure et remplis de pièces originales relatives à l'abbaye de Fécamp. Si j'avais écrit l'histoire complète de cette abbaye, l'une des plus anciennes et des plus riches de France, ces pièces auraient été pour moi d'un grand secours. J'ai emprunté à cette collection une charte inédite, que j'ai placée à la fin de mon volume, et dont je dois la communication à M. Ed. Frère, mon éditeur. Cette charte est curieuse : elle consacre

[1] Voyez, sur ce religieux, l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît*, etc. Bruxelles, 1770; in-4°, page 795.

l'existence d'une confrérie de jongleurs, sous l'invocation de Saint-Martin, établie à Fécamp, depuis la première moitié du XIe siècle, et qui durait encore dans les premières années du XVe siècle. D'après cette charte, dont l'original fut écrit sous Raoul d'Argences, sixième abbé de Fécamp, qui vécut de 1190 à 1220, la confrérie des jongleurs de Fécamp se composait, non seulement de jongleurs, mais encore de chevaliers et de clercs. L'abbé donataire de la charte ne veut pas refuser à cette confrérie, qui compte déjà plus d'un siècle d'existence, la confirmation de ses priviléges; mais, profitant des mœurs peu exemplaires et des occupations mondaines de ceux qui composent la confrérie, il leur impose des conditions assez dures, que je vais rapporter ici.

Après avoir dit que le bienheureux Guillaume, premier abbé de Fécamp, autorisa cette confrérie, et que Henri, cinquième abbé, renouvela cette autorisation, Raoul continue en ces termes :

« Donc, moi Raoul, abbé, ne voulant pas changer les usages reçus par mes illustres prédécesseurs, j'ai approuvé l'association de ces hommes, et je les ai admis à jouir de tous les

bienfaits que Dieu pourra nous accorder en faveur de nos messes, de nos veilles, de nos jeûnes, de nos aumônes et de nos prières. C'est pourquoi, soutenus par une charité mutuelle, et nous réunissant avec joie et plaisir, pour chanter en chœur, aux sons de l'orgue, du psaltérion, du tambour, tenant dans nos mains l'encensoir rempli de parfum et la lyre, nous oserons nous présenter devant le Roi des Cieux. Tant pour nous, tant pour le reste de nos frères, nous célébrerons trois messes à des jours indiqués, une au Saint-Esprit, pour qu'il nous recommande à Jésus-Christ; une à la Vierge sainte, pour qu'elle implore pour nous son Fils; une autre pour les morts, afin qu'ils reposent dans une paix profonde. Chaque fois qu'on nous annoncera la mort d'un membre de la confrérie, nous célébrerons l'office pour demander l'absolution de ses péchés. Tous les ans nous dirons pour eux deux messes, l'une au jour de la Nativité, l'autre à la Pentecôte. »

Il ajoute :

« Voici l'ordre dans lequel doivent avoir lieu les réunions de la confrérie : chaque année, le jour de l'ordination du bienheureux Martin, se

réuniront, non-seulement les jongleurs, mais tous ceux qui font partie de cette confrérie, et, après une procession solennelle de tous les moines et de tous les jongleurs, chacun des jongleurs paiera cinq deniers, dont l'emploi est ainsi fixé : deux pour l'entretien des léproseries de Fécamp, un pour les pauvres, un pour le luminaire, un autre au profit du donataire, afin qu'ils reçoivent l'extrême-onction. Chaque membre de la confrérie laissera en mourant, pour les besoins de notre église, quand il le pourra, trois sous; quand il sera pauvre, deux sous; quand il sera très pauvre, deux deniers. Tout ce que les membres de la confrérie, soit jongleurs, soit chevaliers, soit autres, laisseront, en mourant, pourra être employé aux besoins de l'église..... »

Il serait inutile de faire ressortir ici l'importance historique et littéraire de cette charte; mes lecteurs me sauront gré, je crois, de l'avoir jointe à mon travail.

Paris, 1er Juillet 1840.

Abbaye de la Sainte Trinité à Fécamp.

Dessiné par E. H. Langlois *Gravé par R. de Bourge*

ESSAI

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR L'ABBAYE DE

FÉCAMP.

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de l'Abbaye de la Sainte-Trinité. — Ses divers accroissements. — État actuel de l'Église abbatiale. — Ses Monuments. — Notice sur la ville de Fécamp.

FÉCAMP, aujourd'hui simple chef-lieu de canton du département de la Seine-Inférieure, jouissait d'une grande importance avant la révolution de 1789. Outre le titre de baronnie, cette ville avait une amirauté, un bureau de cinq grosses fermes et de tabac, un grenier à sel,

une traite foraine et plusieurs autres priviléges; dépendante du diocèse, du parlement et de l'intendance de Rouen, on y comptait treize cents maisons, trente-huit feux privilégiés, quinze cent trente-un feux taillables, six mille ames ou environ, et dix paroisses. Fécamp possédait encore un hôpital, un séminaire, un couvent de Capucins, une maison de religieuses Ursulines, et enfin une ancienne et célèbre abbaye d'hommes, de l'ordre de Saint-Benoît, dont le chef était seigneur spirituel et temporel de cette ville.

Les religieux du monastère, dont le nombre se montait, avant 1789, à cinquante environ, étaient obligés de donner tous les jours l'aumône, excepté pendant le mois d'août, à tous les pauvres qui se présentaient. Cette aumône consistait en une demi-livre de pain à chaque personne. Elle attirait beaucoup de pauvres à Fécamp, et, si le blé devenait un peu cher, il se présentait à l'abbaye jusqu'à douze ou quinze cents pauvres dans la même journée. Les religieux remplissaient aussi l'office d'hôteliers, et logaient tous ceux qui venaient leur demander l'hospitalité.

L'abbé avait le droit de haute, moyenne et basse justice dans toutes les paroisses et dans tous les fiefs qui dépendaient du monastère. Elle était rendue au

nom de l'abbé, par son sénéchal et par plusieurs autres officiers. L'abbé de Fécamp avait encore la conservation des eaux et forêts, et, pour exercer la surveillance nécessaire, il lui était accordé un capitaine des chasses, un lieutenant, un sous-lieutenant et cinq gardes. Le droit de messagerie, de banalité et de marché, appartenait encore aux abbés de Fécamp, dont le bénéfice rapportait environ cent mille livres par année [1].

D'après ce coup d'œil jeté sur la ville de Fécamp et le monastère de la Sainte-Trinité, au moment où la révolution de 1789 éclata, on voit que cette communauté jouissait de tous les priviléges que l'ancienneté de sa fondation et ses grandes richesses avaient dû lui assurer. En effet, autant que les monuments historiques dégagés de toutes traditions mensongères peuvent servir de guide à ce sujet, l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp, et le monastère qui en faisait partie, remontent à une haute antiquité, et doivent même être comptés au nombre des vieux monuments chrétiens qui couvraient jadis avec magnificence le sol de la Normandie.

[1] Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France;* Amsterdam (Paris), 1764, in-fol., t. III, v° FESCAMP.

S'il faut en croire quelques antiquaires, Fécamp aurait été jadis occupé par le préfet romain de la province de Bretagne, et les tributs que l'on percevait en cet endroit auraient été la cause du nom qu'il porte aujourd'hui : «*Fisci campum*», *Champ du fisc*[1]. Quoi qu'il en soit, ce lieu paraît avoir servi de demeure aux comtes du pays de Caux, qui, sous la première et la deuxième race de nos rois, furent chargés de défendre les rivages de la Neustrie contre les invasions réitérées des hommes du Nord, qui ne tardèrent pas à s'en rendre maîtres et à changer son nom.

Une tradition rapportée par d'anciens chroniqueurs, mais à laquelle on a mêlé beaucoup de fables, veut que l'un de ces officiers, secrétaire et ami du roi Clotaire III, ait fondé, en 658, le monastère et l'église de la Sainte-Trinité. Cet homme, qui s'appelait Waninge, et qui aida de son pouvoir et de ses richesses saint Vandrille à construire Fontenelle, obéissant à un ordre du ciel, fonda l'église et l'abbaye de Fécamp, en fit la dédicace en 664, devant Clotaire III, qui

[1] D'autres antiquaires prétendent que le mot de FÉCAMP appartient à la langue celtique, et qu'il est formé de «*fiss*» ou «*fuiss*», courant d'eau; et «*can*» ou «*canien*», vallée humide, marécageuse : de «*fiss*», viendrait encore le mot français *fissure*.

se rendit à cette cérémonie, et plaça Childemarca, vierge sainte du pays de Bourgogne, à la tête de cette nouvelle communauté. Cette sainte femme sut faire prospérer l'abbaye qui renferma, dit-on, jusqu'à trois cents religieuses. Plusieurs d'entre elles appartenaient à d'illustres familles. Cette première communauté subsista jusqu'à l'année 841, où les Normands, étant venus ravager cette partie de la Neustrie, ruinèrent de fond en comble l'abbaye de Fécamp [1].

Tous ces faits, bien que cités par de graves auteurs, sont contestables, et l'histoire impartiale et sévère ne peut fixer la date de la véritable fondation de l'abbaye de Fécamp et de son église que sous le règne de Richard I, troisième duc de Normandie. Ce prince, fils de Guillaume-Longue-Épée et de Sprote, naquit à Fécamp. Il y passa les premières années de son enfance. Aussi conserva-t-il toujours

[1] Tous ces faits sont obscurs; cependant on pensait, au XIIe siècle qu'une abbaye existait à Fécamp avant les invasions normandes. On lit dans le *Roman de Rou*, écrit par Wace, vers 1155 ou 1160:

A Fescam out une Abéie,
Nonainz i out, si l'unt guerpie;
Por li Paenz se tresturnerent
A honte et à dolor alerent;
E li Paenz ont tot wasté,
Li hons morz, l'aveir emporté.

(T. I, p. 17.)

une sorte de prédilection pour sa ville natale. Il fit, dit-on, la dédicace de la nouvelle église, au mois de juin de l'année 990, en présence de quatorze évêques. Il assigna à la communauté naissante le revenu de douze paroisses environnantes, et il y plaça douze clercs ou chanoines, pour célébrer l'office divin [1].

Mais le duc Richard ne tarda pas à être instruit de la mauvaise conduite tenue par les chanoines de Fécamp. Ayant pris la résolution, pour les punir, de les chasser de leur nouvelle demeure, il écrivit à Mayole, abbé de Cluny, de venir le trouver, afin d'établir, dans le monastère de Fécamp, la règle de saint Benoît. Mayole se rendit auprès de Richard, qui lui expliqua ses projets. L'abbé de Cluny consentit à les exécuter, mais à condition que le duc abandonnerait à son monastère le droit de panage dans toutes les forêts de la Normandie, et qu'il signerait

[1] Voici le nom en français et en latin des douze églises données par Richard à l'Abbaye : Eletot, Limpiville, Tremauville-aux-Aloyaux, Vittefleur, Paluel, Saint-Riquier-ès-Plains, Ingouville-ès-Plains, Saint-Valery-en-Caux, Manneville-ès-Plains, Veules, Saint-Pierre-le-Petit, Saint-Pierre-le-Vieux. — « Ecclesias totius parochie fiscanensis : *Ecclesiam de Esletot, ecclesiam de Limpivilla, « ecclesiam de Turmouvilla, ecclesiam de Vittefleu, ecclesiam de « Sancto-Walenco, ecclesiam de Magna-Villa, ecclesiam de Wellis, « et duas ecclesias quæ sunt apud Dunum.* » — (*Gallia christiana*, t. XI, p. 202.)

une charte par laquelle, ni lui, ni ses successeurs, ne pourraient, en aucune circonstance, toucher à cette donation. Le duc Richard refusa cette charge trop onéreuse, et Mayole retourna à son monastère [1].

Malgré leur conduite scandaleuse, les chanoines de Fécamp continuèrent à jouir de leur bénéfice jusqu'à la mort de Richard I. Ce ne fut que Richard II qui, se rappelant quels avaient été les desseins de son père sur les chanoines prévaricateurs, résolut de les punir et de les chasser. C'est pourquoi, dans l'année 1001, il envoya plusieurs personnes à Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, à Dijon, dont la vie exemplaire était partout connue. Le duc Richard le suppliait, avec instance, de venir à Fécamp établir la règle de saint Benoît. On assure que cet abbé répondit aux envoyés du duc Richard : « Vos « princes normands, hommes durs et féroces, n'ont « pas coutume d'élever des monastères, mais d'en « brûler et d'en détruire; ils chassent, ils tuent les « serviteurs de Dieu, et ne les établissent pas. D'ail- « leurs, le chemin est long; je n'ai ni chevaux, ni « bêtes de sommes pour conduire mes frères dans « la Neustrie. » A peine le duc Richard eut-il connu la réponse de Guillaume, qu'il s'empressa de lui

[1] Mabillon, *Annales Bénéd.*, t. IV, p. 152.

envoyer des chevaux et des serviteurs. Vaincu par une aussi grande condescendance, Guillaume et plusieurs de ses frères se rendirent à Fécamp; les chanoines qui refusèrent de se soumettre à la règle nouvelle furent renvoyés, et Guillaume, ayant établi dans le monastère la discipline de saint Benoît, en devint le premier abbé [1].

Ainsi, le duc Richard avait accompli les ordres que son père lui avait donnés en mourant : « Je

[1] *Gallia christiana*, t. XI, p. 203.—Je lis, à ce sujet, dans Benoît, chroniqueur du XIIe siècle :

Pere fu as religions,
Mains beaus aveirs e mains chers dons
Lor dona, c'unc n'en fist tant;
E si cume je sui lisant,
De Digon, loinz, d'une abeie
Où genz aveit de sainte vie,
Moines de boene renumée,
Ne sai qui la chose out parlée
Ne cum ce pout esdevenir,
Mais à Fescamp en fist venir
Tant que tenir porent covent.
Les clers qu'i out premierement
Sis peres mis, ceus en osta;
Tel abeie i estora
Qu'avant ne puis, ce dist la vie,
N'en out si riche en Normendie;
Tant l'essauça e tant i mist
Qu'à merveille l'unt cil tenu
Qui puis unt au siecle vescu.

(T. II, p. 387. — *Chronique des Ducs de Normandie*, par Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, publié par M. F. Michel. Paris, Imprimerie Royale, 1838, in-4°. — Voyez aussi le *Roman de Rou*, t. Ier, p. 301.)

« te laisse, avait-il dit, le soin de rétablir la disci-
« pline dans le monastère de la Sainte-Trinité.
« Chasses-en ces chanoines impurs, et mets à leur
« place de véritables serviteurs de Dieu. Je veux
« encore, ajouta le duc Richard, que tu déposes ma
« dépouille mortelle dans l'église de la Sainte-Tri-
« nité, non dans l'intérieur, mais en dehors, sous
« la gouttière du porche, afin que l'eau qui tombera
« du toit de cette sainte demeure, lave toutes les
« souillures de mon corps [1]. » Et Richard II n'hésita pas à obéir à cette volonté, comme il avait obéi à la première.

Richard II, après avoir ainsi assuré l'ordre spirituel et temporel de l'abbaye de Fécamp, voulut encore l'enrichir; il assigna donc à cette communauté le revenu de plusieurs terres et de différentes châtellenies. De plus, il envoya auprès du Saint-Siège, à Rome, pour relever ce monastère de toute juri-

[1] *Neustria pia*, p. 210.

Amis, fait li dux, ne besoigne
Que cest miens cors, ceste charoigne
De pechié pleine et de laidure,
Gise ça enz, n'est pas dreiture;
N'en sui dignes qui forfaiz toz.
Là fors, là u chet li degoz
Girrai, là ert mis mes monumenz;
Ne deit mie estre ça dedenz;
Là serrai enterrez e mis.

(*Chronique de Benoît*, t. II, p. 380.)

diction ecclésiastique. A ce sujet, Raoul Glaber et le *Chroniqueur de Saint-Benigne* de Dijon, assurent que Guillaume fit lui-même ce voyage, qu'il expliqua au pape Benoît les intentions et les désirs de Richard, et, qu'ayant obtenu en peu de jours les priviléges qu'il sollicitait, il s'empressa de revenir à Fécamp. Malgré le témoignage de ces deux chroniqueurs, le voyage de Guillaume à Rome, pour les affaires de l'abbaye de la Sainte-Trinité, est révoqué en doute par plusieurs écrivains [1]. Quoi qu'il en soit, aussitôt que le duc Richard eut fait déclarer l'abbaye de la Sainte-Trinité libre de toute juridiction ecclésiastique, il s'empressa de confirmer, par une longue charte, dont le texte original est arrivé jusqu'à nous, les donations qu'il avait faites à l'abbaye. Ces donations paraîtront bien considérables; car, outre les douze églises dont nous avons parlé plus haut, et les villages qui en dépendent, on y comptait le monastère de Montivilliers, le prieuré de Saint-Gervais [2], et plusieurs autres domaines, tels que bois, prairies, cours d'eau.

Imitant l'exemple de son père, le surpassant

[1] Voyez *Neustria pia*, auctore Dumonstier, p. 215; Rouen, 1663, in-fol.

[2] Voyez cette charte de donation, *Neustria pia*, p. 215.

même, Richard II, pendant toute sa vie, combla de biens le monastère de Fécamp, et en fit l'objet de son affection. Nous lisons, à ce sujet, dans un ancien chroniqueur : « C'est à l'abbaye de Fécamp que le duc Richard avait coutume de célébrer, chaque année, la solennité de Pâques. En cette occasion, il avait soin d'envoyer à l'église une grande corbeille remplie d'encensoirs, de candelabres et d'autres ornements d'église, couverte d'un riche manteau. Lui-même, avec sa femme, offrait à Dieu ces présents, en expiation de tous ses péchés. Après la messe, avant de rentrer dans son palais, et de dîner avec tous ses barons, il se rendait, avec ses deux fils Robert et Richard, au réfectoire des moines, et les jeunes princes, recevant les plats de la cuisine, les présentaient à leur père, qui les portait lui-même, d'abord devant l'abbé, puis devant les autres moines. Après avoir rempli ce devoir, il s'arrêtait en face de l'abbé, comme pour lui demander la permission de se retirer; puis il s'en retournait content et joyeux dans son palais.[1] » Le duc Richard se plaisait encore à quitter, pendant la nuit, sa demeure et à venir en secret prier Dieu dans

[1] *Neustria pia*, p. 218.

le monastère jouissait d'une grande réputation, non-seulement par toute la France, mais encore dans différentes contrées de l'Europe. Plusieurs prélats, plusieurs grands personnages s'y rendirent de très loin, pour y faire profession et se dérober au tumulte du monde. Ainsi, deux ecclésiastiques très considérés à la cour du roi de France, Lecolinus et Berugerius, se retirèrent à l'abbaye de Fécamp. Un membre de la famille des rois saxons d'Angleterre vint chercher un refuge dans la même communauté. Il se nommait Clément, disent les chroniqueurs, et, aussi clément d'esprit que de nom, il profita si bien des pieuses doctrines de l'abbé Guillaume, qu'il devint un parfait miroir de toutes les vertus chrétiennes. Le duc Richard, lui-même, eut quelquefois le désir de vivre dans cette pieuse retraite élevée par ses soins; mais, retenu par les grands intérêts confiés à sa vigilance, il se contenta d'y venir goûter des instants de repos. Et, quand on se prend à réfléchir aux terribles ravages que des guerres continuelles causaient au milieu de cette société barbare, on comprend l'ardent désir du repos et de la solitude des cloîtres qui venait alors s'emparer de toutes les ames élevées et de tous les esprits un peu éclairés.

Deux fils de Richard firent partie des religieux de

l'abbaye de Fécamp; l'un, appelé Mauger, fils de Richard II et de Papie, sa seconde femme, devint archevêque de Rouen; l'autre, nommé Nicolas, fils de Richard III, passa plus tard à l'abbaye de Saint-Ouen, et la gouverna pendant cinquante années. Enfin, le saint abbé Guillaume, après avoir longtemps travaillé à la gloire du monastère de Fécamp, mourut en odeur de sainteté, le vendredi premier jour de l'année 1031.

Le bienheureux Guillaume avait désigné pour son successeur Jean, natif de Lombardie, qu'il avait amené avec lui du monastère de Saint-Benigne de Dijon. Il était prieur de Fécamp, et digne en tout point de succéder à son maître. Voici comment parle de lui un chroniqueur contemporain : « Né en Italie, dans les États de Ravennes, Jean était un homme lettré, savant médecin, et sévère observateur de la discipline ecclésiastique. La petitesse de son corps l'avait fait surnommer *Joanellinus* (Petit-Jean); mais, en humilité, en sagesse, en prudence, il surpassa tellement tous les autres, qu'on pouvait dire de lui ce que saint Grégoire disait du prêtre Constant : « que les dons du Seigneur agrandissaient « d'autant plus un aussi petit corps. » [1]

[1] *Neustria pia*, p. 222.

En 1080, l'abbé Jean entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Après avoir eu beaucoup de traverses, et avoir été quelque temps retenu prisonnier par les infidèles, il parvint à s'échapper et à revenir à Fécamp, où il mourut en 1082.

Sous le gouvernement de cet abbé, qui avait duré vingt et un ans, Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, fit la conquête de l'Angleterre. Cette révolution fut très favorable à l'abbaye de Fécamp, car Guillaume, étant revenu dans son duché, confirma, et même augmenta quelques donations que l'abbé Jean avait obtenues du roi saxon Edouard, alors qu'en 1054 il avait fait un voyage à la cour d'Angleterre.

Au milieu de ces grands événements, l'abbé Jean eut assez de protéger le monastère et de veiller à la conservation de tous les biens et de tous les priviléges que les ducs de Normandie avaient jadis accordés à l'église de la Sainte-Trinité. Jean s'appliqua donc à gagner les bonnes grâces du nouveau roi de l'Angleterre, et à maintenir l'abbaye dans l'état de splendeur et de magnificence dans lequel Richard II et le bienheureux Guillaume l'avaient laissée.

Tous les témoignages historiques s'accordent à nous représenter le monastère de Fécamp comme

ayant joui de la faveur du Conquérant. Ce fut un frère de cette communauté qu'il envoya au roi Harold, avant la bataille d'Hastings, pour engager ce prince à lui remettre un trône sur lequel il prétendait avoir des droits légitimes. Après la conquête, en l'année 1075, Guillaume revint en Normandie, et, comme les ducs ses prédécesseurs, il célébra la Pâque dans l'église de la Sainte-Trinité, et, dans cette occasion, consacra à Dieu l'une de ses filles.

Le troisième abbé de Fécamp fut Guillaume de Ros, que sa douceur, la pureté de ses mœurs et la beauté de sa personne, firent surnommer *la Pucelle*. Né à Ros, dans le diocèse de Bayeux, il eut pour maître Odon, évêque de ce pays, qui le nomma d'abord chanoine et chantre de la cathédrale, puis archidiacre. Guillaume, après avoir donné tout son bien au monastère de Saint-Evroult, se fit religieux dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, et c'est là que sa réputation le fit choisir pour gouverner la communauté de Fécamp. Les grandes vertus de cet abbé augmentèrent encore la célébrité de cette maison religieuse, dont l'église devint bientôt trop petite pour contenir le grand nombre de fidèles qui s'y portaient chaque jour. L'abbé Guillaume prit donc la résolution de l'agrandir et d'en

changer toutes les dispositions. Ces travaux furent les premiers qu'on exécuta dans cette église, depuis que Richard I l'avait élevée.

Guillaume ne s'appliqua pas seulement à l'accroissement matériel de l'église et du monastère de Fécamp, il s'occupa d'y faire régner l'ordre et les saines doctrines. Sous son gouvernement, les disciples et les frères furent plus nombreux que jamais; les richesses de la communauté devinrent aussi très considérables, et il fut établi que tous les pauvres qui se présenteraient aux portes du monastère y recevraient une aumône. Ce fut à l'abbé Guillaume qu'un religieux dédia l'histoire miraculeuse de la première fondation de l'église, composée d'après les anciennes traditions conservées dans le pays.

Après avoir ainsi concouru puissamment à la splendeur de son église, et à l'amélioration des mœurs et des études dans le monastère confié à ses soins, l'abbé Guillaume mourut le 26e jour de mars de l'année 1107.

Roger d'Argence, qui remplaça Guillaume, continua de faire fleurir, dans le monastère, la discipline ecclésiastique. Baldric, archevêque de Dôle en Bretagne, visita plusieurs fois le monastère du temps de cet abbé, et il composa un éloge pompeux de l'abbaye de Fécamp [1].

[1] Voyez *Neustria pia*, p. 227.

Après avoir dit comment les moines le reçurent, avec quelle affabilité touchante et respectueuse ils honorèrent sa présence, Baldric raconte que l'un des frères, nommé Adelme, homme fort instruit, se chargea de l'accompagner sans cesse, et de lui raconter l'histoire des fondateurs et des bienfaiteurs de la communauté : « Je fus touché jusqu'aux larmes, dit le saint évêque, de la manière éloquente dont il me parla de Guillaume, premier abbé de cette maison. J'admirais la magnificence du temple, l'étendue des domaines de l'abbaye, et je rendais grâces à Dieu de ce qu'une aussi grande quantité de biens temporels était destiné au soulagement des pauvres. Je n'étais pas moins émerveillé de voir ces religieux vivant tous sous la même règle, ayant tous la même pensée et pour ainsi dire le même cœur. Si j'interrogeais l'un d'eux, en lui demandant : quel est celui-ci? alors il me faisait le plus grand éloge de ses vertus. Enfin, chacun me représentait son frère comme étant bien meilleur que lui. Les études florissaient dans l'abbaye, et on m'indiqua plusieurs moines qui savaient par cœur toutes les saintes Écritures, d'autres qui en connaissaient les différentes doctrines. La supériorité de leur lumière ne les rendait pas plus vains; ils écoutaient ceux qui parlaient avec eux,

et ne les traitaient pas comme des ignorants. Enfin, remplis d'humilité, ils recevaient tous ceux qui se présentaient. »

Baldric visita en détail l'église et l'abbaye de Fécamp; il s'éloigna enchanté de tout ce qu'il avait vu, et rempli d'admiration pour la munificence de l'abbé, qui lui offrit, au moment du départ, plusieurs objets précieux, et entre autres une coupe très finement travaillée, enrichie de pierreries.

Roger, après avoir gouverné trente-deux ans l'abbaye, mourut vers l'année 1139.

Henry de Suilly, neveu, par les femmes, d'Etienne roi d'Angleterre, succéda à l'abbé Roger. Religieux profès de l'abbaye de Cluny, il fut élu cinquième abbé de Fécamp, au commencement de 1140. S'il faut en croire Orderic Vital, Henry ne quitta l'Angleterre que parce qu'il ne put obtenir l'évêché de Salisbury. A sa considération, Henry II, roi d'Angleterre, donna au monastère de Fécamp la forêt de Hogues. De plus, cet abbé obtint de Louis VII, roi de France, le privilége de faire venir, par la Seine, tout le vin qui lui était nécessaire, sans payer aucun droit. Il fit construire la maison abbatiale dans l'enclos du monastère. Ce bâtiment a été augmenté d'un étage, et réparé par le cardinal Boyer, vingt-huitième abbé.

Sous le gouvernement de Henry de Suilly, la discipline fut loin d'être aussi bien observée que sous celui de ses prédécesseurs, et ce moine, de famille royale, paraît avoir cherché beaucoup trop les douceurs et les plaisirs de la vie du monde. Quoi qu'il en soit, il concourut, par ses richesses et son crédit, à augmenter encore l'illustration de la communauté. Ce fut lui qui, l'an 1162, fit faire, par le cardinal légat du Saint-Siège, la translation des corps de plusieurs martyrs qu'il plaça dans des châsses d'or et d'argent. Ce fut lui qui exhuma les corps des deux ducs Richard, et les plaça derrière le grand autel[1]; ce fut

[1] Aux détails que j'ai donnés plus haut, pages 12 et 13 sur cette translation, j'ajouterai les suivants qui m'ont été communiqués par M. Le Prevost, député, membre de l'Institut de France, et l'un de nos antiquaires les plus distingués.

Extrait du Cartulaire de Fécamp.

N° 31. — Procès-verbal par Henri cardinal de la sainte église romaine de la translation des reliques de plusieurs saints à Fécamp, en présence du roi Henri II et des Evêques de Bayeux, de Lisieux et d'Evreux. V° nonas Martii, anno 1162.

Les reliques transférées étaient les corps de saint Flavian, saint Contest, saint Saens, sainte Affra, sainte Geneviève, sainte Perpétue.

Et de plus :

« Utrorumque insuper ducum divæ memoriæ Ricardi Antiquioris et Junioris ossa, in conspectu omnium ad sepulchra illa, in quibus modo sunt ab episcopis fecimus deportari, ut qui speciales illius ecclesiæ fundatores et dotatores extiterant, post altare majus de proximo positi reconditi essent eximius, ut pro corporum vicinitate

lui encore, comme nous le dirons plus bas, qui découvrit la relique du précieux sang, et l'exposa aux yeux de tous les fidèles. Le même abbé travailla à la conservation et à l'agrandissement de l'église.

Henry de Suilly mourut en 1187, après avoir gardé le siége abbatial pendant quarante-neuf années.

Ici je finis le précis historique de la fondation et des accroissements du monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp. Non pas que, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à celle du XVIIIe, cette communauté n'ait acquis de nouvelles richesses ou de nouveaux droits : au contraire, elle alla toujours en cumulant les biens temporels et les prérogatives, et devint une des abbayes les plus célèbres du royaume. Mais je dois terminer ici ce récit chronologique qui serait plutôt l'histoire des abbés, chefs du monastère, que celle de l'abbaye ; cette histoire, d'ailleurs, se trouvera à la fin du volume, avec la liste des abbés de Fécamp.

Cependant, pour compléter mes recherches, je

Sanctorum et precibus continuis monachorum facilius impetrare mereantur veniam delictorum. Affuerunt huic facto etiam multi abbates venerabiles personæ, et monachi et clerici quam plures et multi nobiles viri, barones Normaniæ et multitudo copiosa utriusque sexus. »

vais suivre quelques-uns des grands faits relatifs à l'abbaye : par exemple, son exemption de toute juridiction ecclésiastique, celle du pape exceptée, ses rapports avec les ducs de Normandie, et après eux avec les rois de France; les diverses constructions des bâtiments qui composaient la communauté. Quant au premier point, l'on doit se rappeler que Richard II s'empressa de faire jouir l'abbaye de toutes les prérogatives ecclésiastiques. Ces prérogatives furent confirmées par Urbain III, en 1185, par Célestin III, en 1196, et à différentes époques, par leurs successeurs Innocent III, Alexandre III, Nicolas III, Martin IV [1]. De même, les archevêques de Rouen reconnurent, à plusieurs époques, l'indépendance ecclésiastique de l'abbaye de Fécamp. Robert de Putot, treizième abbé, se trouva au concile provincial convoqué, en 1317, par Gille Ascelin, soixante et unième archevêque de Rouen. Robert ne manqua pas de protester que c'était sans préjudice de l'exemption de son monastère, ce que l'archevêque reconnut par une charte qu'il délivra à Robert. Une semblable protestation avait été faite en

[1] *Neustria pia*, p. 243 à 247.

1304 et en 1311 [1], et elle fut renouvelée toutes les fois que l'archevêque visita l'abbaye ou quelques-unes de ses dépendances. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, Guillaume, cardinal d'Estouteville, ayant été reçu dans l'abbaye de Fécamp, par Jean de la Houlle ou de la Halle, vingt-cinquième abbé, il lui donna un acte scellé de son sceau, le 28 août 1454, par lequel il déclara que cette réception était sans préjudice des droits et priviléges de l'abbaye, qui était exempte de toute juridiction ecclésiastique.

Quant aux rapports que les moines de Fécamp eurent avec les ducs de Normandie, on a vu plus haut de quels soins, de quel respect, ces religieux avaient été comblés par les trois Richard, et même par Guillaume-le-Conquérant. On a vu aussi que Louis VII, roi de France, accorda plusieurs priviléges à l'abbaye. Quand Jean-sans-Terre eut perdu la Normandie, et que cette province, après trois siècles environ, revint à la couronne de France, l'abbaye de Fécamp fut l'objet des grâces et des attentions spéciales de nos souverains. Ainsi le roi Philippe-Auguste, par une lettre de l'année 1211,

[1] Je trouve, dans un Recueil d'actes manuscrits relatifs à l'Abbaye de Fécamp, une déclaration de l'année 1399, qui confirme aux officiers de l'abbaye le droit de rendre la justice et de faire exécuter leur sentence. — Voyez *Ms. du Roi*, *fonds Gaignières*, n° 262.

recommande à tous les officiers royaux de la Normandie, de respecter les droits et les propriétés de l'abbaye de Fécamp. De même, Louis, son petit-fils, confirme, en l'année 1269, tous les priviléges, toutes les donations que les ducs normands et les rois d'Angleterre avaient accordés à cette communauté. Au mois de mai de l'année 1308, le roi Philippe-le-Bel céda, par transaction, à Thomas de Saint-Benoît, alors abbé de Fécamp, tous les droits, y compris celui de haute justice qui appartenait à la couronne. Ainsi la puissance royale protégea l'abbaye de Fécamp à toutes les époques de notre histoire.

Une suite de titres sur parchemin, conservés parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, nous fait connaître quelques particularités historiques, relatives à l'abbaye de Fécamp, depuis la fin du XIVe siècle environ, jusqu'à la fin du XVIe; il est facile d'y reconnaître quel fut le sort de cette communauté, et quel rôle jouèrent ses chefs, pendant cette époque de guerre et de révolution.

Par ces actes, nous voyons que le roi Charles V employa souvent Jean de la Grange, vingtième abbé de Fécamp, dans des négociations politiques d'une grande importance. Du 6 janvier 1370, nous trouvons un extrait des registres de la chambre des

comptes, ainsi conçu : « Charles, par la grâce de « Dieu, roy de France, à nos amez et féaux géné- « raux, conseillers sur le fait de la guerre. Nous « envoyons hastivement nostre amé et féal conseiller « l'abbé de Fescamp à Avignon par devers nostre « saint père le pape, pour certaines grosses besoignes « touchant l'onneur, le profit de nous et de nostre « royaume, et sur ce qu'il li conviendra faire grans « frais missions et despens, pour doubte de perils du « chemin, et aussi à Avignon pour cause de la chierté « de laditte ville, nous lui avons ordené et taxons des « deniers des aides du fait de la guerre, 20 francs « d'or par jour, tant comme il demourera ou dit « voyage oultre et par dessus ses gaiges ordinaires, « à cause de son office de conseiller général sur « ledit fait. »

L'année suivante, Charles V accorde aussi huit francs d'or par jour, au même abbé de Fécamp, pour les frais de voyage qu'il faisait en Normandie, pour le service du roi.

Le même abbé avait déjà reçu, en 1364, la somme de cent livres tournois pour être employée à la forteresse de Fécamp [1]. Dans le recueil d'actes

[1] « Sachent tous que nous Jehan, par la permission de Dieu, abbé de Fescamp, confessons avoir eu et receu de honneuré homme et

cités plus haut, j'en trouve deux autres relatifs aux fortifications de l'abbaye; comme ils sont assez courts, je les rapporte ici l'un et l'autre :

« Charles par la grâce de Dieu roy de France, à « tous ceulz qui ces lettres verront, salut. Savoir « faisons que, pour consideration des pertes et dom- « mages que notre amé et féal conseiller l'abbé de Fes- « camp et les religieux de la dicte église, et aussi les « habitans de la ville de Fescamp ont soustenuz, par le « fait de noz guerres; et afin que la forteresce de la « dicte ville, la quele est assise en port de mer, soit « mielx gardée, repairée et fortifiée, mise et main- « tenue en estat deu, gardée et defendue contre nos « ennemis, nous leur avons donné et ottroyé, don- « nons et ottroyons de grâce especial et certaine « science, qu'ils aient et preignent de sur tout ce qui « a esté et sera levé de l'imposition de douze deniers « pour livre, en la dicte ville de Fescamp, franche- « ment à nostre profit, pour ceste présente année seu-

sage Tomas du Godet receveur des aides ottroiées au roy nostre sire, pour la delivrance du royaume, en la vicomté de Monstivilliers, la somme de cent livrez tournois, sur ce que il peut devoir, a cause de l'imposition de dix deniers pour livre à nous ottroiée par le roy nostre dit segneur, pour nostre forteresce de Fescamp fortifier et garder. De la quele somme de cent livres nous nous tenons pour bien paiez et en quittons le dit receveur et tous autres. Donné sous nostre scel, l'an de grâce mil trois cent soixante quatre, le xix jour de mars. »

« lement, commençant le xv jour de fevrier darein
« passé, de douze deniers les deux deniers, pour con-
« vertir en la fortification, emparement et garde de
« la dicte forteresce, par la manière que nous leur
« donnasmes et ottroiasmes yceulx deux deniers l'an-
« née précédente. Et donnons en mandement à nos
« amez et féaulx nos généraulx conseillers sur les
« aides ordonné pour le fait de noz guerres, que de
« ce qui a esté et sera levé de la dicte imposition, en
« la dicte ville de Fescamp, pour le dict an, et ce
« qui en viendra, ou devra venir franchement a
« nostre proffit, il facent bailler auz diz abbé et reli-
« gieux de la dicte abbaye, de douze deniers les deux
« deniers, en prenant quitance, par la quelle rappor-
« tant avec ces présentes, nous voulons ce que baillé
« leur en sera etre alloé es comptes de Collin, ou
« ceulx à qui il appartendra par noz amez et féaulx
« gens de noz comptes à Paris, sans aucune difficulté.
« En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre
« scel à ces lettres. Donné à Paris le xxiiie jour de
« may de l'an mil ccc soixante et onze, et de nostre
« regne le huitième. »

« Charles par la grâce de Dieu roy de France, à
« tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Savoir
« faisons que, par consideration des pertes et dom-

« mages que nostre amé et féal conseiller l'abbé de « Fescamp et les religieux de la dicte eglise, et aussi « les habitants de la ville de Fescamp, ont soutenu « pour le fait de nos guerres; et afin que la forte- « resce de la dicte ville, la quelle est assise en port de « mer, soit mieulx gardée, réparée, fortifiée, mise « et maintenue en estat deu et defendue contre « nos ennemis, nous leur avons donné et ottroié, « donnons et ottroions de grace especial et certaine « science, qu'il aient et prennent de et sur tout ce « qui a esté et sera levé de l'imposition de 12 deniers « par livre en la dicte ville de Fescamp franchement « à nostre proffit pour un an seulement, commen- « çant le 15 jour de février prochain venant, « de 12 deniers les 2 deniers, pour convertir en la « fortification garde et emparement de la dicte for- « tification, par la manière que nous leur avons donné « et ottroié, pour ceste présente année, yceulx deulx « deniers. Si donnons en mendement, etc.

« Donné à Paris le 12e jour de decembre, l'an de « grace 1372, et de nostre regne le neuvieme. »

Le même recueil contient une série d'actes dont le premier est du 4 novembre 1424, et le dernier du mois d'août 1439. Ces actes font connaître le dévoûment de Gille de Duremont, vingt-quatrième

abbé de Fécamp, à la cause anglaise. Ce Gille, qui assista au supplice de l'infortunée Jeanne-d'Arc, recevait chaque année une somme assez considérable, pour servir les nouveaux maîtres dont il avait embrassé les intérêts.

Ce dévoûment de l'abbé Gille de Duremont au roi Edouard, coûta cher à la communauté qui fut probablement traitée comme le bien des ennemis de la France, car je trouve dans le même recueil un acte du roi Charles VII, donné à Montbason, le xvij^e jour d'octobre 1450, par lequel il accorde quatre muids de sel, en deux ans, aux religieux de Fécamp, qui avaient eu beaucoup à souffrir des malheurs de la guerre. Et en effet, dès l'année 1435, les paysans cauchois commandés par le brave Le Carnier, et appuyés par le maréchal de Rieux, chassèrent les Anglais du pays de Caux. Fécamp, Harfleur et plusieurs autres villes rentrèrent sous la domination de la France; mais, repris bientôt par les Anglais, Fécamp était, en 1437, au pouvoir de Talbot, qui n'en fut chassé que dans les premiers jours de l'année 1450.

Un acte du mois d'avril de l'année 1476 nous apprend que l'abbaye, entre les mains du roi, probablement comme bien confisqué, était administrée par monseigneur Louis de Savoye, évêque de Ge-

nève, qui avait pour vicaire un certain frère, maître en théologie, appelé Nicolas.

L'abbaye de Fécamp, depuis cette époque, devint le partage de prélats appartenant, par leur famille ou leurs charges, à la cour de France. Elle resta dans la puissante maison des Guise, depuis l'année 1518 jusqu'à l'année 1643, où le dernier duc, ayant quitté l'état ecclésiastique, qu'on lui avait fait embrasser par force, résigna tous ses bénéfices. Louis XIII donna cette abbaye à Henri de Bourbon, fils naturel du roi Henri IV. Elle fut, jusqu'en 1674, le partage de Jean Casimir, roi de Pologne, qui s'y retira après son abdication. Sous Louis XIV, l'abbaye fut confiée à Louis-Antoine prince de Neubourg, qui, ayant été nommé grand-maître de l'ordre teutonique, fut remplacé, le 4 avril 1698, par François de Neuville, abbé de Villeroi. Il eut pour successeur Claude-François de Montboissier, de Cannillac, nommé au mois d'avril de l'année 1745, et qui fut remplacé, en 1761, par Antoine de la Roche-Aymon. Enfin, le cardinal de la Rochefoucauld possédait l'abbaye de Fécamp depuis l'année 1778, quand la révolution de 1789 éclata.

Si je cherche à réunir les détails que l'histoire nous a laissés sur les constructions, soit du monastère, soit

de l'église de Fécamp, à des époques différentes, je ne trouve que des indications vagues et incomplètes, que cependant je vais réunir ici.

En adoptant comme un fait véritable la construction d'une église dans la vallée de Fécamp, sous le roi Clotaire III, en l'année 663, il est certain que les ravages exercés par les Normands n'en laissèrent rien subsister, puisque nous lisons que les ouvriers chargés par le duc Guillaume-Longue-Épée de lui élever une demeure, choisissaient des pierres parmi les ruines de la vallée, et qu'ayant entendu dire aux habitants que ces ruines étaient celles d'un temple du Seigneur, ces ouvriers aimèrent mieux aller chercher ailleurs les matériaux nécessaires à leurs travaux, que de toucher à des débris consacrés. Quant à l'église, assez petite, que le duc Guillaume-Longue-Épée fit élever dans la première moitié du IXe siècle, et dont la construction fut signalée par un si grand nombre de miracles [1], il n'en reste aucun vestige; car tous les historiens s'accordent à dire que Richard I, l'ayant trouvée trop petite et indigne de servir de demeure au Tout-Puissant, la fit reconstruire sur un plan beaucoup plus vaste, et que son fils Richard II

[1] Voyez le chapitre second de cet Essai.

la termina. Cependant, sous Richard I, en 990, le travail était assez avancé pour qu'on procédât à la dédicace, et ce fut principalement le cloître que Richard II fit élever, et dont il eut soin de distribuer lui-même chaque partie, et chacun des bâtiments nécessaires aux besoins de la vie, comme celliers, cuisines et offices. Cet ouvrage près d'être achevé, le duc Richard s'aperçut que l'eau manquait, et qu'il fallait aller assez loin pour s'en procurer. Alors il fit placer sous terre de larges conduits qui, passant au milieu des tours qui protégeaient le derrière de l'église, se réunissaient dans la cour, et de ce lieu portaient l'eau dans tous les communs de l'abbaye.[1]

L'église de Fécamp n'éprouva aucun changement jusqu'après l'année 1082, époque à laquelle Guillaume de Ros, troisième abbé, ayant pris le gouvernement de la communauté, résolut d'agrandir l'église qui ne suffisait plus au nombreux concours des fidèles. Il est assez difficile, aujourd'hui, de spécifier la nature de tous les travaux exécutés à cette époque.

S'il faut en croire un historien de l'abbaye, Guillaume de Ros changea tout le chœur et le *chanceau*[2]

[1] *Neustria pia*, p. 211.

[2] Espace entre le maître autel et la balustrade qui le ferme.

construit du temps de Richard I. Ces ouvrages furent agrandis en hauteur, en largeur et en étendue. Guillaume recula, jusqu'au fond de l'église, l'autel Saint-Sauveur, qui était le seul à cette époque, et il en fit construire un au milieu du chœur, qui devint le maître-autel, et prit le nom de la Sainte-Trinité. Ce n'était pas alors une affaire peu importante que de changer un autel consacré depuis plus d'un siècle, dont la place avait été indiquée par un miracle. Un ange du Seigneur avait touché la pierre formant la table de cet autel, qui avait reçu le corps et le sang de Jésus-Christ. L'abbé Guillaume éprouva d'abord quelque scrupule; mais le désir d'achever l'ouvrage qu'il avait commencé ayant fini par l'emporter, Guillaume ordonna dans toutes les églises et paroisses dépendantes de l'abbaye, des jeûnes, des prières, des aumônes, et l'on procéda, non sans y mettre beaucoup de soin, au changement de cet autel, qui renfermait un grand nombre de reliques.

« On y trouva, dit un historien de l'abbaye, « le calice où estoit enfermé le corps et le sang « de Jésus-Christ..... du bois de la vraye croix de « la coulomne où il fut attaché lors de la flagellation, « du linceul dans lequel son sacré corps fut ense- « veli, de son sepulchre et de l'eau convertie en pierre

« blanche, lorsque le patriarche l'en eut lavé; des « vestemens et cheveux de la sainte Vierge; ce qui « fut mis en lieu décent avec grande dévocion et « resjouissance. » Le même historien ajoute, à propos de tous ces changements faits par l'abbé Guillaume : « Il faut remarquer qu'en ce temps cet autel « estoit seul dans le chœur et estoit le grand et principal « autel de l'église, que nostre abbé Guillaume ayant « fait lever, le fit mettre et placer dans le fond du « chœur, entre les deux dernières colomnes; on l'ap- « pelle à present l'autel Saint-Sauveur quoi qu'il soit « consacré soubs le nom de la très Sainte-Trinité. Il « estoit placé plus bas, entre les deux premiers gros pi- « liers, c'est-à-dire environ dans le milieu de la dis- « tance qui est entre cet autel de Saint-Sauveur et le « grand et maître-autel de la Sainte-Trinité, que l'abbé « Guillaume fist construire de nouveau au lieu où il « est présentement, et que depuis le cardinal Anthoine « Boier vingt-huitiesme abbé, a faict orner de figures « et images de marbre blanc, qui s'i voient. Ces deux « autels de Saint-Sauveur et le grand estans placés et « achevés et tout ce qui estoit nécessaire dispo- « sés, Guillaume quarante-huitiesme archevêque de « Rouen et premier du nom fit de rechef la dedicace « de l'église soubz le tiltre de la Sainte-Trinité en l'an

« 1106, le quinziesme de juin qui est la dedicace « que l'on solemnise tous les ans à tel jour. »

Je vais traduire ici quelques lignes d'une relation latine déjà citée [1], que Baldric, évêque de Dôle, qui visita l'abbaye de Fécamp vers 1120, nous a laissée : « Ce lieu, dit-il, semblable au paradis terrestre, est « situé dans une belle vallée, entre deux collines ; « d'un côté sont des terres en culture, de l'autre une « forêt délicieuse. Elles séparent le pays si également, « qu'on les croirait faites par la main des hommes et « aux mêmes jours. Les ombrages formés par les « branches sont si épais, qu'ils réjouissent la vue, « protègent la terre, arrêtent les rayons brûlants du « soleil, et défendent contre la pluie. Les arbres « s'élèvent droits, mais pas assez épais pour empê- « cher la promenade. La mer est toute proche de Fé- « camp, puisqu'elle n'en est pas à un mille. Elle « abonde en poissons. Le flux et le reflux fertilisent « ces bords qui offrent un port assuré. Une eau douce « et limpide arrose la vallée. On y trouve des fon- « taines, des jardins fertiles, remplis de pommiers. « La petite rivière qui coule dans le château fort, se « perd en sinuosités gracieuses qui protègent les rem-

[1] Voyez plus haut, pages 19 et 20.

« parts et les fortifications. Du fleuve de Seine « jusqu'à Fécamp, il y a environ quinze milles, « et la pêche, qui est abondante en ce pays, nourrit « les habitants. Le monastère, environné de grandes « murailles, est couvert presque entièrement en « plomb. On le compare à la céleste Jérusalem ; « on le nomme la Porte-du-Ciel, le Palais-du-Sei- « gneur. L'or et l'argent y brillent de toutes parts. On « y voit des ornements de soie, beaucoup de reliques, « sous l'invocation de la Sainte-Trinité, et l'on y con- « serve le précieux sang de Jésus-Christ qui fut in- « humé par Nicodème, comme nous le dit saint « Jean. Des pélerins viennent en foule de tous les « pays à ce monastère, qui est dédié à la Sainte- « Trinité. »

Dans la même lettre, l'évêque Baldric raconte, qu'en visitant l'église, il admira beaucoup un certain instrument de musique qui, au moyen de larges tuyaux de fer, rendait toutes sortes de sons, tantôt graves, tantôt aigus, et qui ressemblait à un chœur où des enfants, des jeunes hommes et des vieillards uniraient leurs voix : « Ils appellent cela un orgue, « ajoute Baldric, et ils en jouent en différentes oc- « casions. Je sais qu'il y a certains prêtres qui, n'ayant « pas d'orgue dans leur église, blâment beaucoup

« l'usage de cette musique ; mais ils ont oublié que « David apaisait, aux accords d'une lyre, les fureurs « du roi Saül..... »

« J'ai vu dans la même église, dit encore Baldric, « une roue qui, je ne sais par quel artifice, tantôt « montait, tantôt descendait, et tournait toujours. Je « pris d'abord cet objet pour une futilité; mais, com- « prenant bientôt la pensée des vénérables pères qui « avaient placé cette machine dans leur église, je me « rappelai la roue de Fortune, dominatrice superbe « de toutes les vanités du siècle, qui tantôt élève « l'homme aux plus grandes félicités, tantôt le laisse « tomber dans la dernière infortune. Les frères « voyent sans cesse cette roue qui tourne, et elle leur « apprend à mépriser le monde qui s'agite à côté « d'eux. »

Jusqu'à l'année 1140, époque où Henry de Suilly, cinquième abbé, prit le gouvernement du monastère, il n'y eut aucun changement dans l'église; mais cet abbé ayant fait plusieurs exhumations, il dut en résulter des travaux divers. Ainsi, c'est en reconstruisant les piliers qui étaient près du maître-autel, que l'on découvrit le précieux sang, caché sous l'un d'entre ces piliers. Le même abbé augmenta les dépendances du monastère, et fit élever une demeure abbatiale;

malheureusement, deux fois, sous son administration, le feu prit à l'église, et en consuma une partie, en 1167 et en 1170. Les chroniqueurs qui nous ont conservé la mémoire de ces événements, ne donnent aucun détail. Robert du Mont dit simplement, sous l'année 1167 : « *Fiscanense monasterium combustum est.* » Le monastère de Fécamp a brûlé.

Raoul d'Argences, successeur de Roger de Suilly, chercha à réparer les malheurs causés par ces deux incendies. Les auteurs du GALLIA CHRISTIANA, qui lui attribuent l'honneur d'avoir mis la dernière main à la construction de l'église, marquent, sans aucun détail, que ce fut environ l'an 1200; et l'historien de l'abbaye, auquel j'ai déjà emprunté quelques lignes, dit que Raoul fit alonger la nef de l'église de cinq arches de côté et d'autre, qu'il fit élever le portail et deux tours, lesquelles étaient en ruines à la fin du XVIIe siècle.

Guillaume de Putot, onzième abbé, élu vers l'an 1285, et mort en 1297, s'occupa d'augmenter les bâtiments de la communauté. Il fit probablement construire la chapelle de la Vierge, dans laquelle il fut d'abord enterré [1]. On lui doit encore deux autres

[1] *Gallia Christiana*, t. XI. — « Guillelmus abbas tumulatus est « in sacello Beatæ Mariæ ; 1260. »

chapelles, celle de Saint-André, où l'on voit aujourd'hui son tombeau, et une autre adjacente à la chapelle Saint-Jean. Ce fut Guillaume de Putot qui fit venir, par des tuyaux, dans le cloître, la fontaine Gouyer ou Gohier, que l'abbé cardinal Boyer rétablit avec magnificence, au commencement du XVIe siècle.

Thomas, douzième abbé de Fécamp, concourut aussi pour sa part à l'ornement de l'église, car il fit élever les chapelles qui sont au côté droit du chœur, avec les deux voûtes posées l'une sur l'autre, qui forment le tour du chœur. Cet abbé, qui mourut l'an 1309, fut le dernier qui travailla à l'accroissement ou à l'entretien de l'église et du cloître. Pendant deux siècles environ, je ne trouve aucune indication de travaux. Il est probable qu'à la fin du XIVe siècle et même pendant le XVe, tous les deniers de la communauté, et même ceux que lui accordaient les rois de France, étaient employés à maintenir en bon état les fortifications du monastère. Les guerres dont Fécamp fut quelquefois le théâtre, et qui eurent lieu pendant cette époque, entre l'Angleterre et la France, ne furent guère favorable aux embellissements; on pouvait à peine conserver ce qui existait. En effet, je ne vois pas que les ravages causés par

l'incendie de 1460 ou 70, dans lequel le clocher fut consumé et les cloches fondues, aient été réparés de suite.

Ce ne fut qu'en 1505, sous le gouvernement d'Antoine Boyer, vingt-huitième abbé de Fécamp, que tous ces dommages furent effacés, et que l'église et le monastère jouirent d'un luxe et d'un éclat peut-être supérieurs à tout ce qu'ils avaient été jadis. Antoine Boyer fit relever et doubler la demeure abbatiale, rétablit le cloître et ses dépendances, fit nettoyer et mettre en état la fontaine Gouyet, y plaça un bassin de marbre, dans lequel était taillée une image de la Sainte-Trinité. Quant à l'intérieur de l'église, Boyer le répara entièrement; il plaça sur le maître-autel [1] une table de marbre blanc, et, à chaque côté, de grandes figures de saint Taurin et de sainte Suzanne, au milieu desquelles était une châsse de marbre. Il fit encore élever, aussi en marbre, un sanctuaire taillé

[1] Boyer fit aussi réparer la sépulture des deux Richard, placée (comme nous l'avons vu plus haut, pages 12, 13 et 22) au pied de ce maître-autel. Je trouve, à ce sujet, dans les extraits du Cartulaire que M. Le Prevost m'a confié, le passage suivant:

90. — Procès-verbal, par Antoine Boyer, cardinal-prêtre, archevêque de Bourges et abbé de Fécamp, *d'umersité* des tombeaux de Richard I et Richard II. Il commence par citer en entier le procès-verbal rapporté ci-dessus (N° 31) de leur translation par le cardinal Henri, puis une lettre d'Adrien III à Hugues, archevêque de Rouen; enfin il ajoute: « Nos qui bonorum operum imitatores esse

élégamment, dans lequel fut déposé le précieux sang de Jésus-Christ. Le lutrin de cuivre, en forme d'aigle, au milieu du chœur, et toutes les tapisseries, dont l'une représentait l'histoire du précieux sang; les balustrades en pierres qui fermaient le chœur et toutes les chapelles, le jubé, chef-d'œuvre de sculpture et d'élégance, les larges dalles qui pavent tout le

cupimus, anno saluti M° D° XVIII° die vigesima tertia augustii omnibus religiosis predicti nostri monasterii assistentibus? ipsa ossa prædictorum ducum pietati ducti visere voluimus ut si quid esset per vetustatem innovandum, id opera nostra fieret. Quare ipsum altare majus aperiri jussimus; sub quo archulas duas plumbeas antiquitate corruptas, nonnullisque locis perforatas, in quibus ipsorum ducum ossa clausa erant invenimus. Quas nos aperuimus, statimque nostro jussu eaden forma et materia, factis aliis novis archulis, nova ossa omnia integra denuo recondidimus et sub ipso majore altari missa, per nos et officio celebratis iterum eas reposuimus. »

Ensuite il accorde une indulgence de cent jours à ceux qui visiteront l'abbaye de Fécamp le 23 août, et prieront pour les deux ducs, après s'être confessés ou avec intention de le faire :

« Constituimus etiam et mandamus in his nostris litteris epitaphium quondum Richardi II illustrissimi ducis Normanniæ, quod in ejus archula vetere insculptum lamina plumbea reperimus, iisdem caracteribus describi quo nostra omnis in prædictos fundatoris observantia et devotio clarior et compertior fieret, voluimus que ad perpetuam rei memoriam præsentibus litteris perpetuis futuris temporibus duraturis ad ipsam prædictam laminam in ipsius Richardi II archula nova iterum per nos, ne periret, fuisse depositam.

HIC DVX RICHARD' IACET HAC SVB MOLE SC̄DS.
ARMA DECVS Q, SVIS FAMA PC̄VL POSITIS.

Datum Parisiis.... anno salutis M° D° XVIII° die XVII° mensis decemb.

vaisseau de l'église, sont dûs à l'inépuisable magnificence de cet abbé.[1] Ces ouvrages de l'art chrétien, terminés vers la fin du xve siècle, et qui presque tous n'existent plus aujourd'hui, doivent d'autant mieux exciter nos regrets, qu'ils appartenaient à la plus belle époque de la renaissance. Avant de dire ce qui reste de tous ces bâtiments et de faire connaître l'état actuel de l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp, qu'il me soit permis de terminer ces recherches sur les différentes constructions de cette église, en citant quelques lignes empruntées au livre d'un voyageur anglais qui visita Fécamp, il y a quelques années :

« A la descente d'une longue colline, nous trou-
« vâmes la petite ville de Fécamp, dont les maisons
« vinrent se grouper dans l'origine autour d'un mo-
« nastère autrefois célèbre. Elle est située sur une
« hauteur, près d'une vallée qui s'ouvre sur la mer.
« Ces lieux élevés, participant ainsi au caractère re-
« ligieux de l'édifice, autour duquel se sont ralliés
« les différents membres de la cité, ne peuvent man-

[1] Voir, pour l'ensemble des bâtiments qui constituaient l'abbaye de Fécamp, le plan dressé en 1687 par dom Michel Germain ; et une autre vue à vol d'oiseau, d'un burin extrêmement grossier, mais représentant l'Abbaye sous un aspect différent, et dans un état antérieur à la vue ci-dessus, qui se trouve dans le *Monasticon Gallicanum*. — *Gallia christiana* ; t. xi.

« quer d'attirer l'attention et les hommages des ma-
« riniers. Les fureurs révolutionnaires qui ont agité
« la France, n'ont pas épargné le monastère; mais
« l'église subsiste encore; il eût été malheureux
« d'avoir à en déplorer la ruine, car c'est un beau
« monument.

« Le corps de l'église actuelle présente un ca-
« ractère exclusif. Il est construit dans le style en
« pointe; la construction est solide et belle. Son ar-
« chitecture correspond à celle qui était en usage
« au commencement du règne de Henri III, roi
« d'Angleterre. C'est le plus ancien style en pointe.
« Un large triforium, ou galerie avec des arcades
« simples et divisées, occupe l'un et l'autre côté de
« la nef. Dans la partie sud du chœur, on remarque
« des arcades qui annoncent une date plus récente;
« elles sont supportées par une série de piliers, re-
« marquables par leur élégance et leur légèreté, et
« qui ont, chacun en particulier, l'apparence d'un
« faisceau de tiges sveltes et déliées. Derrière le maî-
« tre-autel existe une chapelle de la Vierge, qui est
« moins ancienne que le corps de l'église. Il n'y a
« que l'abside circulaire à l'extrémité du chœur,
« deux chapelles latérales au nord-est, et une partie
« de l'aile, qui portent des vestiges normands. »

Après avoir donné quelques dates des différents travaux exécutés dans l'église, le même voyageur antiquaire ajoute :

« Si nous étudions les différentes parties du mo-
« nument actuel, nous comprendrons naturellement
« qu'il peut fort bien se faire que les chapelles
« normandes soient tout ce qui reste des travaux
« entrepris par les ducs de Normandie, et que le
« corps de l'église doit être la partie à laquelle tra-
« vailla l'abbé Raoul, et qui fut une œuvre de nota-
« bles progrès. La construction de la chapelle de la
« Vierge est due probablement à l'abbé Guillaume;
« car tout porte à croire qu'il fut le premier abbé
« auquel on fit les honneurs d'une inhumation dans
« l'intérieur de cette chapelle. Sa mort eut lieu en
« 1260. Le côté, au sud du chœur, est de plus
« fraîche date; son style semble indiquer qu'il ap-
« partient au XIVe siècle.

« Il ne reste rien des travaux auxquels se livra le
« duc Richard; seulement on rapporte au temps où il
« vivait certaines fondations sur lesquelles reposent
« les ouvrages normands qui ont survécu, fondations
« qui ont besoin d'être observées de près pour qu'on
« puisse discerner leur véritable caractère ».[1]

[1] *Voyage archéologique fait en Normandie*, en 1831, par M. Gally

Aujourd'hui, l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp présente, à l'intérieur, une longueur de trois cent soixante-seize pieds. La croisée ou transept a cent vingt et un pieds de long. La hauteur de la nef est de soixante et dix pieds, et celle du pavé de l'église, jusqu'au coq, de deux cents. Le portail sud de l'église date du XIVe siècle; quant au grand portail, il a été refait au milieu du XVIIIe.

Pour entrer dans l'église par le portail sud, il faut descendre douze marches d'un perron circulaire, du haut duquel on embrasse d'un seul coup d'œil tout l'intérieur de l'église, la nef, le chœur, la chapelle de la Vierge dans le fond, une partie des clôtures en pierre, de l'abbé Boyer. Le pilier isolé qui s'élève au centre de cette perspective, est extrêmement remarquable par sa légèreté; il supporte les retombées des voûtes de plusieurs chapelles environnantes, et l'on trouve ailleurs peu d'exemples aussi frappants de la hardiesse de l'architecture gothique.

Cette église, au premier coup d'œil, paraît trop étroite pour sa longueur; mais autrefois cette imperfection n'était pas sensible, parce qu'un magnifique jubé séparait le chœur de la nef. Ce jubé, entrepris

Knigth, et publié à Londres en 1836, communiqué à la Société pour la conservation des Monuments, par M. de Caumont. — Caen, 1838; in-8°, p. 4—6.

Tabernacle du précieux Sang
à Fécamp.

Dessiné et gravé par R. de [illegible]

vers 1500, par le religieux Robert Chardon, et dont la sculpture, le plafond, l'escalier à noyau et à jour commandaient l'admiration, fut maladroitement détruit en 1802, afin de mettre les fidèles plus en rapport avec l'officiant.

Plusieurs des monuments remarquables d'architecture et de sculpture qui ornaient autrefois l'église, existent encore; il faut mettre au premier rang le tabernacle en marbre blanc, renfermant la relique du précieux sang de Jésus-Christ. Ce tabernacle, dû à la magnificence du cardinal Antoine Boyer, a deux pieds de large, sur quatre et demi de hauteur; plusieurs figures sculptées le décorent : dans les niches des pilastres, sont les quatre évangélistes; deux anges posent à droite et à gauche de la porte du tabernacle. Ce monument est terminé par une partie cintrée, dans laquelle se trouve un bas-relief représentant la résurrection, et par trois statuettes de marbre blanc. On lit sur la base :

HIC SANGVIS D. N. IHV. XPI.

Ce tabernacle, d'une grande finesse d'exécution, nous a paru digne d'être reproduit par la gravure [1].

[1] Le dessin et la gravure ont été exécutés par M. de Bourge, architecte à Paris. C'est au même artiste que nous devons la gravure placée en tête de cet ouvrage, qui représente la vue extérieure de l'église abbatiale; elle a été exécutée d'après un dessin de M. E.-H. Langlois.

Il fut mutilé, dans la tourmente révolutionnaire, par un régiment venant de Picardie, et connu dans Fécamp sous le nom de régiment de Beauvais. Les dévastations exercées par ce corps s'étendirent sur plusieurs autres parties de la même église. Ce joli monument de la renaissance des arts, est appliqué sur le derrière du massif du grand autel. La porte d'acajou, à croix d'ébène, qui forme son entrée, a remplacé une porte en marbre, et, dans cette opération faite depuis peu de temps, le monument a souffert de nouvelles mutilations.

Le couronnement des grilles de fer environnant le tabernacle, mérite d'être remarqué.

Au-dessus du maître-autel, on voit cinq bas-reliefs en marbre blanc, du même style que le tabernacle du précieux sang. Ils représentent Richard I, dit Sans-Peur, avec cette inscription : RICARDUS SINE TIMORE. Ici le duc de Normandie est revêtu du costume du XVe siècle. *Le Baptême de Jésus-Christ*, le *Père Éternel*, une *Assomption*, et *Richard II*, dit le Bon, surnommé le Père des Moines, « *Richardus pater monachorum.* » La représentation de ce prince n'est pas plus dans le costume usité de son temps que celle de Richard I. Avec ces bas-reliefs se trouve une châsse en marbre blanc, sur les faces et sur les côtés

de laquelle sont en relief les douze apôtres. Elle est surmontée d'une *Résurrection;* de chaque côté on voit les statues de saint Taurin et de sainte Susanne, patrons des religieux.

On remarque encore un monument d'architecture gothique, attribué à Gille de Duremont, ou Duremort, qui était abbé en 1436; la hauteur de ce monument est de quinze pieds environ : il est composé d'une flèche dont les retombées en pendentif reposent sur quatre pilastres très élancés, qui forment à leur base un carré de trois pieds de côté. À hauteur d'appui, on voit un groupe de figures de pierre, d'un pied de haut, représentant la consécration de l'église de Fécamp. Le Pas de l'Ange, espèce de grès d'environ quinze pouces de longueur, offre un enfoncement auquel on a donné le nom de Pas de l'Ange, en mémoire d'un miracle qui s'opéra, dit-on, lors de la consécration de l'église, par l'apparition d'un ange qui imprima sur cette pierre l'empreinte de son pied, lorsque, pour s'élever dans les cieux, il voulut sortir de l'église, après y avoir déposé le couteau miraculeux. Cette pierre est placée à droite de la chapelle de la Dormition, sous une pyramide en pierre et à jour.

La chapelle de la Sainte-Vierge, derrière le chœur, est digne de fixer l'attention des curieux;

les boiseries de cette chapelle surmontaient autrefois les stalles du chœur ; elles sont fort habilement sculptées, mais leurs ornements sont du plus mauvais goût. Les médaillons qu'on y remarque représentent les bustes des Pères de l'église, des ducs de Normandie, en habits modernes. Un de ces médaillons offre très probablement le portrait de Claude-François Montboissier de Canillac, abbé de Fécamp depuis 1746 jusqu'en 1761, époque de sa mort. Ces stalles ont été placées dans les premiers temps de son gouvernement. [1]

Dans une des chapelles ouvertes, établies à droite dans le croisillon de l'église, on remarque un autel au-dessus duquel se voit un groupe très nombreux de grandes figures en pierre et coloriées. Il représente la *Dormition*, ou la mort de la Vierge. La Vierge, et les apôtres qui l'entourent, portent le costume de la fin du xve siècle, époque à laquelle on doit placer l'érection de ce monument; les figures sont de grandeur naturelle. Au-dessus, dans une partie cintrée, les litanies de la Vierge rendues par des sujets allégoriques, se détachent sur un fond bleu, parsemé d'étoiles d'or. Cette chapelle est désignée sous le

[1] E.-H. Langlois, notes manuscrites.

nom de la chapelle de la Dormition, ou trépas de Notre-Dame.

On voit encore dans l'église quatre tombeaux de grande dimension, et assez bien conservés :

1° Tombeau de Richard I, ou Aychard, septième abbé de Fécamp. Élu en 1220, il mourut en 1222. Cette tombe est située dans la chapelle de Saint-Nicolas, à main droite en entrant. Des sépultures ornées de statues que renfermait l'église abbatiale de Fécamp, il ne reste plus que celle-ci, et les trois suivantes. Aucune ne présente aujourd'hui la moindre trace d'inscriptions.

2° Tombeau de Guillaume de Putot, onzième abbé de Fécamp, mort en 1297; il est placé dans la chapelle de Saint-André, à main gauche en entrant, contre la muraille, vers la chapelle de la Vierge. Ce mausolée, tout en pierre, offre, sur son plan horizontal, de fort beaux détails d'architecture gothique, au milieu desquels l'effigie du mort est couchée et comme encadrée. La figure, les pieds et les mains de la statue sont mutilés, ainsi que les jolies figurines assises aux pieds de l'abbé.

3° Tombeau de Thomas, douzième abbé de Fécamp, mort en avril 1309. Ce monument est entièrement de pierre; il est à main droite dans la cha-

pelle de Saint-Jean, située aussi à droite, en regardant le sanctuaire. La tête et les mains de la statue sont enlevées.

4° Tombeau de Robert de Putot, treizième abbé de Fécamp; il gouverna ce monastère depuis l'an 1307, jusqu'en 1326. Son mausolée se voit entre les deux chapelles de Saint-Jean et de Saint-André, dont il forme en quelque sorte la cloison. Le masque de la statue offre, malgré les mutilations, un caractère de vérité remarquable. Les ornements pontificaux de cette figure étaient ornés jadis de pâtes de verre; il n'en reste aujourd'hui que les enchâssements. Les statues et les bas-reliefs de ces tombeaux étaient aussi rehaussés d'or, d'azur et de couleurs brillantes, dont on retrouve encore les vestiges.

On doit encore remarquer, dans l'intérieur de l'église, une tombe plate, de l'abbé Pierre de Cervesie, qui se trouve dans la chapelle de Saint-Pierre. Plusieurs vitraux, surtout ceux de la chapelle de la Vierge, datent des XIVe et XVe siècles. Les uns représentent des sujets tirés de la vie de saint Louis; d'autres, des sujets monastiques; et plusieurs, un lion près d'un abbé. On pense que les plus anciens viennent de la chapelle des Vierges, détruite en 1682. Les clôtures en pierre des chapelles environnant le

chœur de l'église, sont décorées d'arabesques extrêmement variées, et sont dues à la munificence du cardinal Boyer, vingt-huitième abbé de Fécamp. Ce prélat a laissé, dans tous les lieux soumis à son gouvernement, des marques signalées de sa libéralité et de son goût pour les arts. On croit, à Fécamp, que toutes les sculptures dont il a enrichi l'abbaye, ont été exécutées par un artiste habile que ce cardinal avait fait venir d'Italie. Dans toutes ces clôtures, les ornements qui surmontent les colonnes ou balustres, sont évidés et percés à jour. Le couronnement des portes est plein et décoré de petits anges ou génies dans diverses attitudes. Au reste, ces sculptures délicates sont, ainsi que les anciens tombeaux d'abbés, empâtés aujourd'hui d'une croûte de badigeon, épaisse de deux ou trois lignes, par laquelle les parties les plus fines du travail sont presque entièrement voilées. Quelques conciles ont ordonné, il est vrai, *le blanchiment* des églises, mais on oublie presque partout qu'aucun canon n'a prescrit d'emplâtrer les décorations. Ces clôtures, élevées de 1492 à 1518, ont environ neuf pieds et demi de hauteur totale. Les parties les plus remarquables du grand autel de l'église, sont en beau marbre blanc, et du temps de l'abbatiat d'Antoine Boyer; elles éprouvèrent de grands

changements dans leur disposition primitive, lorsque, sous Montboissier de Canillac, quarantième abbé de Fécamp, et vers 1747, on appauvrit les piliers du chœur, qu'on revêtit de marbre de couleur, en élevant, au-dessus de l'espace qu'ils embrassent, le baldaquin doré et de mauvais goût qui couronne le tabernacle. Le chœur de Fécamp renferme deux autels, distants à quatre pieds à peu près l'un de l'autre. Nous signalerons, enfin, les chapiteaux des parties à plein cintre de l'église, qui sont, ainsi que tous ceux qui appartiennent aux constructions les plus anciennes de cette basilique, d'une beauté remarquable. Ce qui les distingue, surtout, de la plupart de ceux qui dépendent des mêmes époques, c'est la richesse, le balancement et l'heureuse symétrie des motifs dont chacun d'eux est orné [1].

Nous ne saurions quitter l'église abbatiale de Fécamp, sans dire quelques mots de l'état actuel de la ville qui la renferme.

L'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement du Havre, la ville de Fécamp est située à 15 lieues de Rouen, 45 de Paris, 13 de Dieppe, et 9 du Havre. Elle présente un bon port sur la Manche, à l'extré-

[1] E.-H. Langlois, notes manuscrites.

mité de la riche et large vallée de Valmont. La rivière qui traverse la ville, et qui vient se jeter dans la mer, par la retenue, est formée de la réunion des cours d'eau de Ganzeville et de Valmont. Cette rivière est d'une grande utilité, et sert à alimenter un grand nombre d'usines. Il n'y a, dans la ville, qu'une seule fontaine publique, mais les sources y sont si abondantes, qu'on trouve de l'eau dans presque toutes les habitations. On y compte maintenant 9,200 habitants, 1,500 maisons, 72 rues ou ruelles, un hospice, un bureau de bienfaisance, un marché considérable et des halles, qui se tiennent le samedi de chaque semaine; quatre foires, un tribunal de commerce, une brigade de gendarmerie, une justice de paix, un sous-inspecteur des douanes, un commissaire de marine et une école d'hydrographie, un receveur de l'enregistrement, un receveur des contributions directes et indirectes, un ingénieur des ponts et chaussées, deux pensionnats pour les jeunes gens, deux pour les jeunes filles, et plusieurs écoles primaires et gratuites; des fabriques à tisser le fil de lin, des filatures de coton, sept moulins à blé, sept moulins à l'huile de colza, deux moulins à tan, une scierie et une tonnellerie mécaniques, mues par l'eau; une sucrerie de betteraves, deux briqueteries, trois fours à chaux, trois

plâtreries, quatre corderies, onze tanneries, et un établissement à l'instar de ceux du Havre et de Dieppe, pour prendre les bains de mer à la lame[1]. Le commerce maritime de Fécamp consiste principalement dans la pêche du hareng, du maquereau, et celle de la morue. C'est avec regret qu'on remarque dans cette ville l'absence d'une Bibliothèque publique. La bibliothèque de l'abbaye consistait en 89 manuscrits, et près de 7,000 volumes, en une collection de cartes et de gravures. La plupart de ces objets, et même une partie des archives de l'abbaye, transférés d'abord à Montivilliers, puis apportés à Rouen vers 1802, ont été classés dans la Bibliothèque de la ville et dans les archives du département[2].

[1] *Guide du Voyageur à l'Abbaye, dans la Ville et sur le territoire de Fécamp*, par Germain. Fécamp, 1836, in-12.

[2] « Le *Guide du Voyageur à l'Abbaye de Fécamp*, par M. Germain, et quelques autres indications analogues, témoignent qu'à l'époque de la révolution, la Bibliothèque de l'abbaye de Fécamp possédait quatre-vingt-neuf manuscrits. Ce renseignement se trouve à peu près confirmé par le catalogue de ces manuscrits qu'a publié Montfaucon (*Bibliotheca Bibliothecar. manusc.*, t. II, p. 1241), dans lequel on retrouve à peu près ce même nombre. Comme j'ai mis beaucoup de soin à déterminer la provenance de tous les manuscrits que possède aujourd'hui la Bibliothèque de Rouen, j'ai fait tous mes efforts pour retrouver et signaler tous ceux qui avaient appartenu à l'abbaye de Fécamp, et ce sont, en général, ceux qui m'ont offert le plus de difficultés, parce qu'ils ne portaient, pour la plupart, aucune indication d'origine, et que les étiquettes, qui avaient servi à leur ancienne classification, avaient presque toutes disparu par suite de l'état de dégradation profonde et irréparable

La deuxième église paroissiale est sous l'invocation de saint Etienne. Quoique cette église n'offre rien de très remarquable dans sa construction, qui manque d'uniformité, elle mérite cependant d'être visitée. Le grand portail paraît être du XVIe siècle; l'in-

dans lequel ils se trouvaient tous sans exception. Enfin, et en m'aidant principalement de ce caractère de dégradation qui les signale de suite aux yeux, et qui leur est particulier, à l'exclusion de ceux de toutes les autres provenances, et principalement de ceux de Jumiéges, qui sont en si grand nombre, et dans un admirable état de conservation, je suis parvenu à en rattacher quatre-vingt-quinze à peu près à la provenance de Fécamp. C'est quelques-uns de plus que les indications ci-dessus citées ne portent, mais il en est un certain nombre que je considère comme douteux; ainsi, l'on peut poser en fait que le fonds entier des manuscrits de Fécamp, à trois ou quatre exceptions près, est entré dans la Bibliothèque de Rouen. Le plus important de ceux qui nous sont échappés est l'avant-dernier du catalogue publié par Montfaucon : « *Registrum papyraceum per amplum continens quamplurima ad Histor. Monast. fiscann. spectantia.* » Quant au fond principal, ainsi que vous pourrez vous en convaincre en consultant Montfaucon, il ne se compose absolument que de commentateurs de l'Ecriture Sainte, de saints Pères, d'hagiographes, de canonistes, et de liturgistes, avec quelques traités de métaphysique aristotélique et de médecine.

« Le seul manuscrit à proprement parler historique qu'ils renferment, est celui des *Chroniques de Normandie*, qui a servi, avec celui de M. d'Averne, aux savants collecteurs des *Historiens des Gaules et de la France*, pour la publication des fragments édités par eux dans leur collection.

« La plupart des manuscrits de Fécamp sont d'une haute antiquité; il en est quelques-uns parmi eux qui remontent au IXe et au Xe siècle; un plus grand nombre est du XIe, et plus de la moitié est du XIIe et du XIIIe siècle; les manuscrits postérieurs à cette dernière époque sont en très petit nombre.

« Tous ces manuscrits, si précieux comme monuments paléographiques, à défaut de tout autre intérêt, sont malheureusement, comme je viens de le dire, dans un état déplorable. J'ai pris

térieur est décoré de nombreuses statues en bois, sculptées dans le goût des XIVe et XVe siècles, et de quelques tableaux, parmi lesquels on cite une *Flagellation*, par Le Mettay, peintre du roi, né à

quelques informations pour parvenir à découvrir les circonstances qui ont occasionné de si funestes dégradations, et j'ai appris d'un habitant de Fécamp, qu'antérieurement à la révolution, et depuis une époque très ancienne, peut-être depuis les guerres civiles religieuses du XVIe siècle, ces manuscrits étaient ensevelis dans un caveau, sous une des chapelles de l'église abbatiale; et, encore devaient-ils avoir été précipités confusément dans cet obscur souterrain, car beaucoup sont attaqués par la pourriture au centre, le commencement et la fin étant encore intacts; témoignage évident qu'ils reposaient tout ouverts sur la terre humide. Cette détérioration anticipée est d'autant plus fâcheuse, qu'ils étaient presque tous dans leur primitive reliûre, avec leurs titres, écrits longitudinalement sur le dos, en grandes capitales du XIe et du XIIe siècle, et qu'ils sont les seuls de notre collection qui présentent cette particularité.

« J'ajouterai à ce qui précède que, parmi les manuscrits, au nombre de douze cents à peu près, que possède la Bibliothèque de Rouen, il n'en est aucun de relatif à l'histoire de l'abbaye de Fécamp. C'est même par erreur que le petit cahier du XVIIe siècle, d'où j'ai extrait l'histoire du *Précieux Sang*, a été indiqué, sur le titre imprimé de ce petit opuscule, comme faisant partie de la Bibliothèque de Rouen; j'ai l'intention de l'y déposer, lorsque j'en aurai extrait une seconde pièce, qui est le *concordat* de M. de Verneuil, abbé, avec ses religieux. Ce manuscrit contient, en outre, une petite histoire sommaire des abbés de Fécamp, et quelques autres pièces de moindre intérêt. Il m'est également tombé entre les mains un relevé des inscriptions de toutes les tombes qui garnissaient autrefois le sol de l'église de Fécamp; la transcription de ce document est du XVIIe siècle. » (Extrait d'une lettre adressée à l'auteur de ce volume, par M. A. Pottier, conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen.)

Les archives de la Seine-Inférieure possèdent trois cartons renfermant un cartulaire du 13e siècle, et un grand nombre de chartes relatives à l'abbaye de Fécamp.

Fécamp [1]. La nef, détruite par le canon pendant nos guerres civiles, n'a pas été reconstruite. Au portail du sud, on voit un bas-relief d'une assez belle composition, représentant le martyre de S. Etienne; mais, malheureusement, il a été bien mutilé.

Au sommet de la falaise, qui est séparée de Fécamp par la vallée de Valmont, s'élève à plus de trois cents pieds au-dessus du niveau de la mer, une jolie chapelle gothique, connue par les uns sous le nom de chapelle du Fort-Baudoin-de-Bos ou Bourg-Baudoin; par les autres, sous celui de la Sainte-Vierge. Là se rendent beaucoup de pélerins, et surtout des matelots, au moment où ils vont s'embarquer. On voit souvent parmi eux des individus qui, comme à la *Sancta-Scala* de Rome, montent à genoux l'escalier formé de pierres presque brutes ; ils baisent en même temps des croix gravées de place en place, sur ces marches rustiques. Les restes de cette petite église remontent au XIIIe ou au XIVe siècle. C'est sur cette côte, ancien emplacement du fort Baudoin-de-Bos, que l'on vient de construire un phare à feu fixe, qui était réclamé depuis long-temps par les navigateurs.

Les fortifications de Fécamp sont aujourd'hui

[1] Pierre-Charles Le Mettay, né en 1726, est mort à Paris en 1760.

détruites.[1] Dominées par deux falaises, elles étaient défendues, à l'est, par une forteresse dont il ne reste plus que de légers vestiges. Une tradition qui se rattache à cette ancienne forteresse, rappelle une des actions de guerre les plus intrépides dont l'histoire de France fasse mention.

Cette action eut lieu au mois de mai de l'année 1592, époque funeste où le fanatisme soufflait la guerre civile. Le fort de Fécamp était au pouvoir de la Ligue.[2] La mer battait alors le pied de la falaise. Un homme brave conçut le projet de reprendre ce fort, à la faveur d'une nuit obscure, et voici comment il exécuta son dessein : Boisrosé, c'est le nom de ce français, avait des intelligences dans la place; il s'embarque sur deux chaloupes, avec cinquante hommes, et, favorisé par les ténèbres d'une nuit très sombre, il aborde, sans être aperçu, au pied de la falaise, et fait le signal convenu. Un soldat du fort lui jette un cordeau; Boisrosé y attache un câble garni d'espace en espace de nœuds, pour se tenir les mains, et d'étriers de corde, avec de petits bâtons, pour y appuyer les pieds. Le soldat tire le câble à

[1] Au sujet des anciennes fortifications, voyez plus haut, pages 26, 27, 28 et 29 de cet Essai.

[2] Noël, *Essai sur le Département de la Seine-Inférieure*. Rouen, 1795, in-8°.

lui et le fixe fortement à l'embrâsure d'une pièce de canon; alors Boisrosé fait monter ses cinquante braves, et, pour que personne ne recule, il monte lui-même le dernier.

Chacun d'eux s'était lié des armes à son corps, et déjà la marée était remontée, déjà les flots battaient contre les rochers, et Boisrosé et les siens n'étaient encore parvenus qu'à moitié du câble. Figurez-vous cette file d'hommes accrochés et suspendus les uns au-dessus des autres, au milieu du sifflement des vents, du bruit aigu des vagues qu'ils entendaient gronder sous leurs pieds, et désespérant presque de pouvoir atteindre le haut du roc. Dans cette heure de détresse, le danger qu'ils courent s'accroît encore par le manque de courage de celui qui montait le premier; effrayé de la hauteur du précipice, du bruit terrible des vents et des vagues, il déclare ne pouvoir aller plus loin; c'est en vain que Boisrosé, à qui cette résolution est transmise de bouche en bouche, lui ordonne d'avancer; outré de dépit et de rage, Boisrosé, craignant que l'aurore ne vînt les surprendre et lui arracher sa victoire, franchit les corps de tous ses compagnons, et, s'aidant de leurs épaules et de leurs bras, parvient jusqu'au lâche qui trahissait son devoir; il le presse et le menace de le poignarder

s'il n'avance; il monte enfin; les autres le suivent, et tous, atteignant le haut du rempart, entrent dans le fort, égorgent la garnison et s'en rendent maîtres[1].

[1] Il existe un très ancien plan manuscrit de ce fort, qui fut communiqué, en 1827, à M. E.-H. Langlois. Il est intitulé : « *Plan géométrique du fort* (et chap) Baudoin de Bos, pris en 1592, au mois « de may, par le sieur Goustimenil Borosé, sur M. de Biron, puis « le rendit au Roi. Le sieur de Villars, gouverneur de Rouen, après « l'investit aussitôt. Boc Rosé tint près d'un an, puis fut.... par « l'armée du roy Henry IVe, qui le rendit à M. de Villars, en 1594, « après son accommodement, et fut après razé par les bourgeois. »

CHAPITRE II.

Légendes relatives à l'Abbaye de Fécamp.

PRÈS avoir exposé sommairement la fondation et les accroissements successifs de l'abbaye de Fécamp, avec les documents que fournit l'histoire, je vais rapporter plus en détail les légendes relatives à cette abbaye.

Pendant le moyen-âge, tous les monastères auxquels chacun s'empressait de donner aide, protection et richesses, parce que chacun y trouvait un refuge contre les maux de l'ame et du corps, conservaient, pour être dites aux fidèles, des histoires miraculeuses destinées à perpétuer l'époque où ils avaient

été fondés. Ces histoires, qui n'étaient l'œuvre de personne, mais qui se formaient peu à peu par le mélange des traditions populaires, imprimaient aux communautés religieuses un caractère de merveilleux qui augmentait encore leur puissance et leur domination. Généralement, ces légendes remontaient à une époque reculée, quelquefois assez voisine de la fondation des monastères auxquels elles appartenaient, et, comme beaucoup de récits du même genre, devaient leur origine à des faits réellement accomplis mais mal interprétés. Celles qui ont rapport au monastère de Fécamp, par exemple, sont fort anciennes, et l'une d'elles est d'autant plus curieuse, qu'elle se rattache aux traditions primitives du christianisme.

Je commencerai par les légendes relatives à la fondation du monastère.

A une époque antérieure aux premières années du VIe siècle de notre ère, vivait un seigneur riche et puissant, nommé Ansegise. C'était un homme juste devant Dieu, hardi parmi les hommes, et qui s'appliquait à protéger contre les invasions des barbares le pays de Caux, dont il était possesseur. Loin de chercher à augmenter par la guerre et le pillage les terres soumises à sa puissance, il s'appliquait à y

faire régner la justice et la crainte de Dieu, car il était chrétien.

Un jour, au lever de l'aurore, le duc Ansegise appela ses piqueurs, fit sortir ses chiens, monta sur son cheval, et vint chasser dans la vallée où se trouvent aujourd'hui Fécamp, son abbaye, son port, et qui n'était, à cette époque, qu'une vaste forêt remplie d'animaux sauvages. Les chasseurs ne tardèrent pas à rencontrer un cerf d'une grande beauté et d'une blancheur éclatante. Chasseurs et chiens se précipitèrent sur ses traces; mais le cerf, quoique marchant d'un pas tranquille, se dérobait toujours à leur poursuite. Après avoir long-temps couru après lui, les chasseurs parvinrent cependant à le rejoindre, et ils l'environnèrent juste aux mêmes lieux où est aujourd'hui l'Abbaye, et où l'on ne voyait alors qu'un tronc d'arbre duquel sortaient plusieurs branches. Le cerf courut plusieurs fois autour de cet arbre; puis, levant la tête, il fixa audacieusement les chasseurs, les chiens et les chevaux, qui restèrent immobiles devant lui. Le cerf continua à marcher tranquillement, et plusieurs fois, autour de l'arbre miraculeux. Ansegise ayant vu cela, descendit de cheval, fit mettre pied à terre à tous ceux qui l'accompagnaient, et chacun pria humblement le

seigneur de faire connaître la signification d'un tel prodige. Le cerf, inclinant la tête, traça en courant avec rapidité un cercle autour de l'arbre, et le duc Ansegise comprit que Dieu lui indiquait le lieu où devait s'élever un temple à sa gloire; le duc fit aussitôt couper plusieurs branches d'arbres, et marqua l'emplacement de l'église. Alors les chevaux et les chiens retrouvèrent l'usage de leurs membres, et les premières fondations du monastère de Fécamp furent jetées. Cependant le duc Ansegise mourut; le vœu qu'il avait fait n'eut aucun accomplissement : les ronces et les épines ne tardèrent pas à couvrir le tronc aux verts rameaux.

Le lieu que le seigneur avait choisi pour demeure resta long-temps caché au milieu des forêts qui couvraient alors le pays de Caux, car Dieu ne trouvait pas un juste qui fût digne d'entreprendre un si magnifique ouvrage. Cependant, vers l'année 662, sous le règne de Lothaire III, le pays de Caux fut soumis à un homme riche et puissant, qui se nommait Waninge, secrétaire et favori du roi de France; il était chargé du gouvernement de la Neustrie et de la conservation des vastes forêts qui couvraient alors son territoire. Waninge gardait fidèlement ces forêts, au milieu desquels il aimait à se promener,

non pas tant pour s'y abandonner au plaisir de la chasse, que pour goûter les douceurs de la solitude et se rafraîchir à l'ombre du feuillage; mais, ignorant toujours que Dieu avait choisi ces lieux pour sa demeure, il ne cherchait pas à en diminuer la solitude, ni à protéger les bois contre les bêtes sauvages qui ne cessaient de les ravager.

Waninge devint gravement malade; une fièvre brûlante consuma tout son corps, et son esprit, sur le point de s'éteindre, tomba dans une extase qui le ravit au ciel. Dieu accorda à Waninge la grâce de voir en songe le jugement qu'il devait porter contre lui : « Arrivé dans les demeures célestes, dit Waninge, je me trouvai devant le trône d'un juge terrible, et qui était environné d'une majesté si brillante, qu'il me fut impossible d'en supporter l'éclat; je tombai à deux genoux, la face inclinée. Le juge me dit alors : « Ne sais-tu pas, Waninge, que la vallée de Fécamp « est consacrée à mon nom, et que la Trinité sainte « y a choisi sa demeure ! N'as-tu pas honte de laisser « ces lieux pleins de souillures, et ne crains-tu pas la « colère de celui dont tu connais toute la puissance. » Il avait dit, et le visage sévère de tous les saints confesseurs qui siégeaient autour de mon juge confirmait sa sentence. Je n'osais pas lever les yeux,

et, tendant mes mains suppliantes vers le Tout-Puissant, j'implorais mon pardon. Un froid silence accueillait ma prière, quand sainte Eulalie se leva, et, prenant avec feu ma défense, exposa que je devais être absous, parce que j'ignorais que ces lieux fussent consacrés. Par son intercession, Dieu m'accorda vingt années de plus à vivre : « Guéris, me dit la sainte, « retourne sur la terre, et cherche avec soin, dans la « vallée de Fécamp, les lieux autrefois consacrés par « le duc Ansegise. Quand tu les auras trouvés, ap- « plique-toi à élever un temple en l'honneur de la « sainte Trinité; le temple une fois construit, tu y « placeras de saintes filles, auxquelles tu donneras « pour guide une vierge du pays de Bourgogne, ap- « pelée Childemarca, qui deviendra la fondatrice « d'une puissante communauté. »

Waninge ne tarda pas à revenir à la santé; il se rendit auprès du roi de France Clotaire, et lui exposa la mission divine dont il était chargé. Clotaire, touché et convaincu, lui donna l'ordre de retourner à Fécamp, d'y chercher le lieu consacré par Ansegise, et de construire le monastère de la Trinité. A force de recherches et guidé par les anciens du pays, Waninge parvint à retrouver le tronc miraculeux. Aussitôt il appela des ouvriers nombreux, fit abattre

une partie de la forêt, et, sur l'enceinte tracée jadis par le cerf, il fit élever un temple à la Trinité. Clotaire et tous les grands personnages de son royaume assistèrent à la dédicace de cette nouvelle église, dont le soin fut confié à Childemarca et à de saintes filles, qui vécurent sous ses ordres. Les deux bienheureux confesseurs saint Ouen et saint Wandrille protégèrent la communauté naissante.

Les saintes filles, ainsi assemblées dans leur cloître, continuaient l'union qu'elles avaient contractée avec Jésus-Christ. Elles vivaient dans une pratique sévère de tous les devoirs, et, pour me servir des paroles figurées du légendaire, le parfum de leurs vertus se répandait sur toute la contrée. C'est alors que le bienheureux martyr saint Leger fut conduit à Fécamp. Le perfide et cruel Ebroïn, maire du palais sous le roi Thierry I, après avoir arraché de son siége le saint évêque, lui fit couper le nez, la langue, et crever les yeux. Il l'envoya, ainsi mutilé, au duc Waninge, qu'il regardait comme un ennemi du courageux prélat. Mais Waninge, bien loin de concourir à la vengeance du maire Ebroïn, reçut Leger avec tout le respect qu'il méritait, et eut le bonheur de voir les blessures du saint confesseur guéries miraculeusement par l'intercession des religieuses de Fécamp.

Waninge continua à protéger de tout son pouvoir le monastère dont il était le fondateur, et, quand il sentit la mort approcher, il légua tous ses biens à la communauté, dans laquelle il se rendit lui-même en qualité de frère servant. Puis, comblé de jours, il mourut en paix le neuf de janvier de l'année six cent quatre-vingt-trois, environ vingt années après la fondation de l'abbaye.

Il y avait près de cent soixante ans que le bienheureux Waninge était mort, et cent quatre-vingts que les saintes religieuses occupaient le monastère de Fécamp, alors que des pirates danois, remontant la Seine, ruinèrent de fond en comble une grande partie du royaume de France. Toute la Neustrie et le pays de Caux en particulier, eurent beaucoup à souffrir de leurs ravages; les villes, les châteaux, les métairies et surtout les monastères, furent pillés, saccagés et incendiés. Où ces barbares passèrent, ils ne laissèrent que ruine et dévastation. La Communauté de Fécamp ne pouvait échapper à leurs coups. Ils s'y présentèrent pour outrager les filles du Seigneur; mais presque toutes avaient fui. Celles qui restaient martyres volontaires, s'offrirent aux yeux des Normands; mais elles s'étaient elles-mêmes brûlé le visage et arraché le nez. Les barbares épouvantés

les massacrèrent sans pitié, et ruinèrent de fond en comble l'église et l'abbaye qu'elles habitaient.

Pendant toutes les guerres qui eurent lieu du IXe au Xe siècle, et qui signalèrent l'établissement des Normands dans la province de Neustrie, le monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp ne se releva pas de ses ruines.

Mais le fils du pirate Rollon, Guillaume-Longue-Épée, devenu possesseur par la conquête, et plus tard par un traité, d'une partie de la Neustrie, converti lui-même au christianisme, s'empressa de faire rebâtir les églises et les monastères que ses ancêtres et ses compagnons d'armes avaient brûlés. Guillaume commença à relever le bourg de Fécamp, et fit établir au bord de la mer un château fort. Les ouvriers employaient pour leurs travaux les pierres qui étaient restées de l'ancienne abbaye de Fécamp; mais, ayant appris des vieillards de la contrée quelle avait été la splendeur et la sainteté du monastère, ils ne voulurent plus toucher à ses ruines, et ils firent connaître au duc la raison de leur scrupule. Aussitôt Guillaume donna l'ordre aux ouvriers de construire, avec les mêmes matériaux et sur le même emplacement, l'église et le monastère de la Sainte-Trinité. Ce qui fut exécuté aussitôt. Quelques pieuses filles,

élevées et instruites par les religieuses que l'arrivée des Normands avait dispersées, demandèrent à rentrer dans l'abbaye nouvelle, comme étant leur propriété.

On travailla sans relâche et avec beaucoup d'ardeur à la construction de la nouvelle église; le lieu où se trouvait le maître-autel de l'église ruinée ayant été reconnu, on s'empressa d'y replacer le nouveau; enfin, les murs et toute la maçonnerie du temple étaient achevés, il ne manquait plus que le toit pour le couvrir. Les charpentiers, mandés à cet effet, commencèrent ce travail, et ils se rendirent dans la forêt qui bordait le rivage pour y couper le bois nécessaire à leur entreprise, mais un grand miracle abrégea singulièrement leur besogne. Dans le diocèse de Coutances, des ouvriers qui construisaient une église en l'honneur de Saint-Marcoulf, se préparaient à poser la toiture qu'ils venaient d'achever, quand cette toiture, emportée par la mer, disparut et fut jetée par les flots sur le rivage de Fécamp, et juste aux pieds de la petite église dont cette partie n'était pas faite. Chacun de s'étonner beaucoup, et plus encore quand, les mesures ayant été prises, on trouva que la toiture jetée par la mer convenait parfaitement à la nouvelle église. Il y manquait cependant deux pièces, que les ouvriers s'empressèrent

d'aller chercher dans la forêt. Mais ce fut en vain, et ils se préparaient à revenir à la ville, quand un étranger leur ayant demandé s'ils ne cherchaient pas deux pièces de bois, sur leur réponse affirmative, les conduisit dans un lieu désert, et leur découvrit deux branches qui avaient juste les mesures indiquées.

L'église ayant été ainsi achevée miraculeusement, le duc Guillaume voulut en faire lui-même la dédicace, et il réunit pour cette solennité tous les évêques, tous les seigneurs du duché de Normandie. Le jour étant venu, une grande foule de fidèles était réunie dans l'église, et chacun discutait sur le nom qu'il fallait donner à ce temple, et sous la protection de quel saint il devait être placé. Chacun, suivant sa dévotion particulière, nommait tel ou tel confesseur; alors un vieillard, inconnu de tous, et couvert d'un riche vêtement, traversa l'église, marcha droit au maître-autel, et, sans proférer un seul mot, y déposa un couteau; puis, étant sorti de l'église, il monta sur une pierre, fut environné d'une lueur brillante et disparut à tous les yeux, laissant dans la pierre l'empreinte d'un de ses pieds. Chacun, surpris de ce miracle, courut au maître-autel, et s'empressa de considérer le couteau que l'envoyé de Dieu y avait laissé; on y trouva gravés ces mots :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Il fut alors facile de comprendre que c'était le nom sous lequel Dieu voulait que cette église lui fût consacrée ; tous obéirent à la volonté du ciel.

Le duc Guillaume Longue-Épée ayant péri sous le fer d'un assassin, Richard, son fils, premier du nom, âgé de dix ans, resta le maître de ses états. Ce fut un homme plein de courage et d'audace, qui sut vaincre les ennemis puissants que sa jeunesse lui avait attirés, et qui fit preuve d'une si grande bravoure, qu'on le surnomma Richard-sans-Peur.

Un jour, s'étant arrêté au château de Fécamp, Richard jeta les yeux, par une fenêtre du palais, sur la petite église de la Sainte-Trinité. Il demanda à ceux qui l'environnaient le nom de cette église qu'il ne connaissait pas. On lui dit que ce monastère, fondé de nouveau par le duc Guillaume, son père, avait joui autrefois d'une grande renommée et de beaucoup de richesses. Ayant entendu cela, Richard fut saisi d'un pieux remords et s'écria : « Oh ! qu'il convient mal que moi, qui ne suis qu'un homme, occupe un palais magnifique, et que le Dieu tout-puissant ait pour habitation une aussi chétive demeure ! » Et aussitôt Richard donna l'ordre de faire venir des ouvriers nombreux, qui furent chargés de construire

une vaste et grande église, au lieu de celle qui était jointe à l'abbaye de Fécamp. Il voulut aussi connaître quelles étaient les richesses du monastère avant que les Normands ne l'eussent ruiné, et, ayant fait apporter devant lui les archives, il y trouva l'histoire du précieux sang de Jésus-Christ; à force de recherches, il parvint à découvrir l'arbre qui contenait ce sang, et il le fit placer dans l'église, qui s'éleva bientôt plus grande et plus belle qu'elle n'avait jamais été.

A quelles dates peuvent remonter toutes ces légendes relatives à la fondation de l'église de Fécamp. Il est assez difficile de fixer cette date d'une manière précise. Cependant on peut les considérer comme antérieures au XIIe siècle. Je me contenterai de citer, à cet égard, un document précieux découvert il y a environ une année parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Rouen, par M. Pottier, leur conservateur; ce document était sur une feuille de parchemin séparée, dont l'écriture remontait au XIIe siècle. On est en droit de penser que ce document appartenait à une époque antérieure [1].

[1] J'emprunte la traduction comme l'original de cette pièce à la *Revue de Rouen* du mois de février 1838; cette pièce fait partie d'un travail fort curieux de M. A. Pottier, sur le précieux Sang conservé à l'Abbaye de Fécamp.

« Qu'il soit à la connaissance de tous les fidèles « que, le samedi avant le jour des Rameaux, des ha- « bitans du hameau d'Asnières sont venus à Fécamp, « et nous ont rapporté que, dans l'emplacement où « avait jadis existé un certain monastère, détruit de- « puis long-temps, ils avaient nouvellement décou- « vert des fondations qu'ils avaient déblayées de leur « mieux; qu'ayant poursuivi ce travail jusqu'au point « qu'ils voulaient faire célébrer le service divin en cet « endroit, et ignorant, toutefois, à quel saint il était « anciennement consacré, il leur avait paru conve- « nable, pour le présent, de le placer sous l'invoca- « tion de sainte Marie et de saint Pierre; priant Dieu, « cependant, qu'il leur fît connaître par quelque « céleste témoignage en l'honneur de qui ce lieu avait « été jadis édifié. Or, la nuit suivante, une certaine « femme de sainte vie eut une révélation dans la- « quelle il lui fut déclaré que, véritablement, ce lieu « avait été jadis édifié en l'honneur de la sainte Tri- « nité, et que l'emplacement de Fécamp avait été « miraculeusement sanctifié avec des reliques prove- « nant de cette même localité. Cette femme affirme, « en effet, que, dans la nuit dont il s'agit, la sainte « Trinité lui apparut et lui révéla des particularités « évidentes, qui nous sont suffisamment connues,

« touchant la fondation de Fécamp, telles que celles « qui concernent un couteau sur lequel est inscrit le « nom de la sainte Trinité, et le toit de la primitive « chapelle, lequel, ayant été construit dans le pays « de Coutances, fut miraculeusement transporté, par « mer, sans aucun secours humain, jusqu'à Fécamp. « Si donc, Dieu veut unir cet emplacement antique « au nouveau Fécamp, ce qu'enjoint cette révélation « divine, nulle audace humaine ne doit y mettre « obstacle. »

« Notum sit omnibus circumquaque christianis « quod homines qui sunt de villa Asiniaca, sabbato « ante Palmas, Fiscannum advenerunt, referentes « nobis de loco cujusdam monasterii quod destructum « antiquitus, noviter repertis fundamentis, pro ut « poterant, detexerunt. Quod cum ad hoc usque per- « duxissent ut inibi divinum officium vellent cele- « brari, ignorantes in cujus honore antiquitus esset « dedicatum, visum est illis ut, ad presens, in honore « sancte MARIE et sancti PETRI vocaretur; interim « Deum deprecantes ut, in cujus honore antiquitus « fuerit, divinitus monstraretur. Sequenti igitur « nocte, revelatio quedam religiose femine apparuit, « in quâ dictum est illi quod vere in honore sancte

« Trinitatis fuerit, et quod Fiscannensis locus de reli-
« quiis ipsius loci divinitus sit consecratus. Dicit enim
« predicta mulier, ipsa nocte, sanctam Trinitatem
« apparuisse et signa evidentia de constitutione Fis-
« cannensis loci, que nos satis agnoscimus, sibi inti-
« masse; videlicet de cultello inscripto nomine sancte
« Trinitatis et de coopertura primitive capelle que,
« cum constructa esset in pago Constantino, per
« mare divinitus, sine humano consilio, Fiscannum
« usque delata est. Quod si Deus locum illum anti-
« quum huic novo Fiscannensi videlicet vult so-
« ciare, quod divina revelatio precipit, nulla humana
« audacia debet prohibere. »

CHAPITRE III.

Histoire du précieux Sang de l'Abbaye de Fécamp.

QUAND Joseph d'Arimathie eut détaché de la croix le corps inanimé de Jésus-Christ, il s'aperçut que beaucoup de sang restait figé autour des plaies faites aux pieds et aux mains par les clous, et au flanc par la lance du soldat. Alors Joseph prit son couteau, retira avec soin tout ce sang et le recueillit précieusement dans son gantelet. Après avoir enseveli et mis dans le sépulcre le corps de Jésus-Christ, Joseph d'Arimathie retourna dans sa maison, et serra la sainte relique dont il était possesseur dans un coffret caché à tous les yeux.

Il voua dès-lors à cette relique un culte profond, quoique secret. Près de mourir, et n'ayant pas d'enfants auxquels il pût léguer ce trésor, il le remit à Isaac son neveu, en lui disant : c'est ici le vrai sang de Jésus que nos pères ont crucifié injustement. Garde-le précieusement, et le Seigneur te sera favorable. Isaac conserva avec un pieux respect ce trésor, pour lequel il eut la même vénération que son oncle; c'était pour lui l'objet d'un culte journalier.

Dieu agréa son hommage et le combla de bonheur et de richesses. La femme d'Isaac, surprise d'une aussi grande félicité, ne se contenta pas d'en jouir; elle voulut encore en connaître la cause. Isaac lui répondit qu'il n'y avait en cela rien de surnaturel, et que c'était apparemment la volonté du Seigneur. Bien loin de se contenter d'une réponse aussi vague, la femme d'Isaac épia, chaque jour, toutes les actions de son mari, et, l'ayant surpris à genoux et en prières devant la cassette qui renfermait le précieux sang de Jésus-Christ, elle ne douta plus qu'il n'eût de relation avec le malin esprit et qu'il ne fût voué aux pratiques superstitieuses défendues par la loi de Moïse. Cette femme vint aussitôt trouver les princes des prêtres, et accusa devant eux son mari. Isaac, mandé au tribunal, n'hésita pas à

s'y présenter; il nia hautement le crime dont il était accusé, et prouva si bien son innocence, qu'il fut renvoyé absous; on l'avertit toutefois de ne rien faire à l'avenir qui pût le rendre suspect d'actions semblables.

Mais Isaac ne tarda pas à s'apercevoir que sa femme et des juifs qu'il avait pour ennemis, cherchaient toujours à le surprendre et lui tendaient sans cesse de nouveaux pièges. Il prit la résolution d'y échapper; c'est pourquoi, muni de son trésor, il quitta Jérusalem et se rendit secrètement à Sidon, ville voisine, située au bord de la mer. Mais Dieu ne tarda pas à lui révéler, dans un songe, que Titus et Vespasien allaient venir avec plusieurs légions romaines; qu'ils prendraient Jérusalem, détruiraient le temple et mettraient à feu et à sang toute la contrée. Isaac chercha aussitôt les moyens de sauver la précieuse relique dont il était dépositaire. Ayant rencontré un figuier dont le tronc avait assez d'épaisseur, il s'imagina de le creuser et d'y cacher le précieux sang. Puis, craignant que l'humidité ne portât quelque dommage à cette relique, il l'enferma dans un tuyau de plomb, qu'il prépara pour cet usage. Il y joignit en outre un second tuyau de même métal, dans lequel il enferma le couteau avec lequel

il avait ôté le précieux sang des plaies, et le fer de la lance dont le Christ avait été frappé. Quand tous ces objets eurent été mis dans le tronc du figuier, l'écorce se rejoignit miraculeusement. Connaissant, par ce prodige, que Dieu approuvait son entreprise, Isaac continua, sans craindre les accusations de sa femme, de rendre au précieux sang le culte qui lui était dû. Un nouveau songe lui fit connaître que la fin du royaume de Judée était proche, et qu'il fallait dérober mieux encore la sainte relique aux coups des vainqueurs. Alors Isaac coupa le figuier immédiatement au-dessus de l'endroit où cette relique était cachée, et l'arbre resta dépouillé de ses branches et de ses feuilles. Mais Isaac ne tarda pas à s'apercevoir que l'eau de la mer battait incessamment ses racines, et que le tronc ne tarderait pas à être emporté par les flots. Ayant reconnu que telle était la volonté du ciel, Isaac détacha lui-même les restes du figuier et les jeta dans la mer. Le tronc, poussé par les ondes, disparut aussitôt. Isaac, cependant, resta plongé dans une tristesse profonde, car il craignait que des peuples infidèles n'eussent recueilli le sang précieux du Sauveur. Mais Dieu lui envoya un de ses Anges, sous la forme d'un vieillard, qui vint lui dire que le tronc confié par lui à la mer,

avait, par ordre de Dieu, été porté au rivage de la Gaule, où il était destiné à recevoir les honneurs que méritaient les saintes reliques enfermées sous son écorce. Heureux de ce message, et ne craignant plus rien pour le dépôt confié à sa garde, Isaac raconta à sa femme et à tous les juifs l'Histoire du précieux Sang. Ceux-ci redirent ce miracle, et c'est ainsi que la mémoire en est arrivée jusqu'à nous.

Cependant, l'arbre miraculeux, long-temps porté par la mer, fut enfin jeté dans la vallée de Fécamp. Les eaux couvraient alors cette partie de la Gaule, et ce n'est que peu à peu qu'elles se retirèrent, laissant le tronc enfoui sous le sable et les herbes marines.

Il y avait long-temps que le tronc de figuier était caché dans la vallée de Fécamp, alors qu'un certain Bozon, romain de nation, fut envoyé dans le pays de Caux, par saint Denis l'évêque, pour y prêcher la religion chrétienne. Bozon était un saint homme, et ses discours, qu'il appuyait par les actes irréprochables de sa vie, décidèrent un grand nombre d'infidèles à embrasser le christianisme. Peu à peu, il renversa toutes les idoles qui se trouvaient dans le pays de Caux, et, après avoir achevé heureusement sa mission apostolique, il s'établit proche

de la vallée, avec sa femme, ses enfants et ses nombreux troupeaux. Un jour, les enfants de Bozon, en menant paître les troupeaux, furent conduits par le ciel auprès du tronc merveilleux ; trois belles branches en étaient sorties, et le couvraient d'un vert feuillage. L'un des enfants coupa la plus belle et l'emporta avec lui. Bozon l'ayant vue, ne tarda pas à reconnaître les branches du figuier; il resta fort surpris, car le pays n'en produisait pas. « Où as-tu pris cette branche ? demanda-t-il à l'enfant. — Dans la vallée du Grand-Champ, répliqua ce dernier; il y en a encore deux semblables; nous n'avons pas voulu les prendre, parce qu'elles nous ont paru trop tendres. » Le père, étonné, se rendit le lendemain dans la vallée, où il aperçut le tronc couché sous les herbes marines. Il détacha les deux branches pour les mettre dans son jardin, puis il voulut emporter le tronc qu'il avait débarassé des herbes inutiles, et autour duquel il avait creusé la terre; tous ses efforts furent inutiles, et il ne put jamais enlever, de la place où il était, le tronc miraculeux. Ce champ qui, jusqu'alors, s'était appelé le *Grand-Champ*, fut appelé le Champ-du-Figuier, en latin, qui était la langue naturelle de Bozon, « *Fisci-Campus* », par abréviation *Fescamp*. Les branches

que Bozon avait enlevées et plantées dans son jardin se multiplièrent et produisirent les premiers fruits de cette nature que l'on connut dans le pays.

Bozon, comblé d'années et de félicité, mourut, laissant sa femme et ses enfants héritiers d'une grande fortune. Un jour d'hiver, non loin de la fête de Noël, un étranger se présenta à la porte de la veuve, et demanda l'hospitalité. Il fut honnêtement accueilli; et comme il avait froid, la veuve le fit approcher du feu qui se trouvait presque éteint :

« O mon mari! mon mari! s'écria la veuve, si vous étiez encore vivant, nous aurions maintenant quelque grande pièce de bois pour mettre à notre feu! » En entendant les reproches de leur mère, les enfants de Bozon se disaient : « Si nous trouvions quelqu'un pour nous aider à transporter ici le tronc du figuier! — Comment feriez-vous, reprit la veuve, puisque votre père, avec toute son industrie, n'a jamais pu y parvenir? — Et l'étranger ayant entendu ce discours entre la mère et ses enfants, demanda pourquoi ce tronc ne pouvait pas être déplacé. — C'est un miracle, reprit la veuve. » Et elle raconta à l'étranger ce qui était arrivé. L'étranger dit : « Si vous voulez, j'irai demain matin avec vos enfants, et nous essaierons de soulever le tronc, de le placer sur un

char et de l'amener ici. Si Dieu le permet, nous réussirons dans cette entreprise. » Le lendemain, dès le grand matin, l'étranger et les enfants de la veuve, conduisant avec eux un char traîné par des bœufs, se rendirent au champ du figuier. Alors l'étranger saisissant le tronc merveilleux, le leva de terre aussi aisément que si ç'eût été une simple branche, et, quand il fut placé sur le char, les bœufs le conduisirent jusqu'aux lieux où se trouve aujourd'hui la grande église de Fécamp. Arrivé là, le tronc devint si pesant, que le char rompait sous le poids. Il fallut le laisser à terre, et l'étranger ayant fait le signe de la croix, plaça auprès un monceau de pierres, en forme d'autel, et dit à ceux qui étaient présents : « Heureuse cette province, et plus heureux ceux qui mériteront de voir et d'honorer le prix de la Rédemption du monde, contenu dans cet arbre. » Après ces mots, l'étranger disparut. Depuis cette époque, la vallée de Fécamp devint si fertile et si riche en pâturages, que, quelque grande quantité de bestiaux qu'on y conduisît, elle suffisait toujours à leur nourriture. Tels furent les événements qui ont précédé l'apparition du cerf merveilleux au duc Ansegise.

J'ai dit, à la fin du chapitre precédent, comment

le duc Richard prit la résolution soudaine de faire reconstruire l'église de la Sainte-Trinité; comment il voulut qu'on apportât devant lui les archives, de l'abbaye. C'est en fouillant ces archives que le récit des miracles opérés par le précieux sang, que je viens de rapporter, fut retrouvé; ces traditions s'étaient perdues avec le temps. Le duc Richard s'empressa de faire chercher et de chercher lui-même l'arbre précieux qui renfermait cette sainte relique, et, l'ayant bientôt trouvé, il le plaça dans la muraille de l'église. Quant à la relique elle-même, on assure qu'elle fut retirée du tronc dn figuier et mise dans une pierre ronde, sous un pilier, près l'autel du Saint-Sauveur. Tous les malades qui venaient en ce lieu faire une prière, étaient guéris aussitôt.

Peu de temps après la construction de la nouvelle église, il arriva dans le diocèse de Fécamp un miracle qui doit être rapporté ici. A une lieue environ de l'abbaye, dans une petite église de village, un bon prêtre, nommé Isaac, célébrait la messe devant l'autel de Saint-Maclou. Au moment où il allait communier, il ne trouva plus ni le pain, ni le vin avec lesquels il devait consommer le sacrifice, mais ces deux espèces s'étaient changées en sang et en chair

véritables. Le bon prêtre, épouvanté, s'empressa de faire savoir au monastère ce qui lui arrivait. On courut à l'autel de Saint-Maclou ; le duc lui-même s'y transporta, et le miracle ayant été reconnu, on joignit ce nouveau sang à celui que Dieu avait autrefois lui-même envoyé. La patène et le calice qui renfermaient ce sang et cette chair divine, furent placés sous le maître-autel de l'église, avec le couteau jadis apporté par l'ange.

Le précieux sang resta caché sous le pilier près du grand autel jusqu'à l'année 1171, époque à laquelle Henry de Suilly, cinquième abbé de Fécamp, ayant fait réparer cette partie de l'église, enleva cette sainte relique du lieu secret où elle était placée, pour la mettre en évidence au-dessus du maître-autel.

Quelques années plus tard, vers 1201, sous le gouvernement de Raoul, sixième abbé de Fécamp, un certain Vautier, qui avait déjà quitté l'ordre de Citeaux, fut reçu comme frère servant dans l'abbaye de Fécamp. Cet homme, d'une condition basse et d'une ignorance profonde, se décida tout-à-coup à faire le pélerinage de Jérusalem; mais, auparavant, il osa pénétrer, de nuit, dans l'église, et vola une partie du précieux sang et un os du bras de sainte

Marie-Madeleine ; il espérait sans doute vendre chèrement ces reliques. Il partit donc, accompagné d'un homme d'armes, appelé Godart Desvaux ou Godarville, un de ses fils nommé Guillaume, qui était clerc, et deux moines de l'abbaye. Pendant le voyage, Vautier dit à ses compagnons qu'il portait sur lui des reliques du plus grand prix, et qui ne pouvaient manquer de les préserver de tout malheur. Nos pélerins ne tardèrent pas à s'embarquer, et à voguer vers l'Orient. Les commencements de leur navigation furent assez heureux ; mais, au milieu de la traversée, une tempête affreuse vint les assaillir; la mer s'agita avec une telle furie, que les matelots, désespérant du sort de l'équipage, abandonnèrent entièrement le navire. Chacun attendait la mort, quand Godarville se rappelant les paroles de Vautier, et connaissant la vie du personnage, s'approcha de lui et dit : « Frère, tu m'as dit, en commençant ce pélerinage, que tu portais avec toi des reliques précieuses ; tu es resté deux ans chez les moines de Fécamp, qui possèdent beaucoup de reliques : n'en aurais-tu pas dérobé quelques-unes, et ne serais-tu pas ainsi la cause du terrible fléau que Dieu envoie à tout cet équipage? — Hélas ! oui, répliqua le frère, n'osant nier son crime en face de

la tempête. — Rends-moi ces reliques, dit aussitôt Godarville, et je promets à Dieu de retourner à Fécamp, et de les restituer à l'abbaye. » Le malheureux s'empressa de donner à l'homme d'armes les reliques dérobées et la tempête cessant tout-à-coup, les matelots ramenèrent bientôt le navire dans les eaux que la tempête leur avait fait abandonner. Ces derniers ayant su à quel miracle ils devaient leur conservation, voulurent s'emparer du précieux sang; mais Godarville les apaisa, et leur fit voir que, s'ils violaient le serment qu'il avait prêté à Dieu, la tempête recommencerait infailliblement. Les matelots se rendirent à ces observations, et nos pélerins arrivèrent dans la Judée.

Ils s'empressèrent d'aller au tombeau de Jésus-Christ, d'y faire leur dévotion, et reprirent au plus vite la route du pays de Caux, car ils avaient hâte d'accomplir la promesse que Godarville avait faite à Dieu. Godarville, accompagné d'un grand nombre de fidèles qui s'étaient joints à lui, en apprenant le miracle arrivé sur le vaisseau, regagnait l'abbaye, quand, au milieu d'une forêt, il s'aperçut que des voleurs se préparaient à fondre sur eux. Aussitôt il remit le précieux sang à Guillaume son fils, et il s'exposa, avec le reste de ses compa-

gnons, aux outrages de ces méchants. Guillaume, une fois en possession de la relique, partit comme un trait; son cheval maigre et fatigué semblait voler; les brigands, qui se mirent à sa poursuite, ne purent jamais l'atteindre, et les flèches qu'ils tirèrent sur lui n'eurent aucune portée; en peu d'instants il arriva aux portes de l'abbaye. Aussitôt que les moines eurent appris ce qui s'était passé, ils envoyèrent au secours des autres pélerins, et toute la communauté se rendit en procession au-devant d'eux.

Godarville déposa lui-même, sur le maître-autel, les reliques volées par le frère Vautier, et en même temps il fit la donation à l'abbaye de toutes les terres qu'il possédait. Le frère avait placé le précieux sang dérobé dans une petite fiole de cristal très bien conservée; on la fixa au grand reliquaire, par une chaîne en argent.

La renommée de ces miracles dûs au précieux sang de Jésus-Christ, se répandit au loin, et attira à l'abbaye de Fécamp un grand nombre de pélerinages. De toutes parts, on venait voir et adorer cette sainte relique, dont l'attouchement guérissait presque toutes les maladies. L'église, richement dotée par le concours des fidèles qui la visitaient, devint l'une des plus belles de toute la Normandie. Dieu, auquel ce temple

était consacré, aimait à y faire éclater sa puissance, et les chroniques différentes qui parlent de ce monastère sont remplies de faits merveilleux, attestés par de nombreux témoins. Ainsi, plusieurs fois, pendant la nuit, tandis que l'église était fermée, de brillantes lumières vinrent l'éclairer tout-à-coup. Une musique céleste se fit entendre, et l'on distingua la voix des anges qui chantaient des hymnes à la gloire du Très-Haut. Souvent le reliquaire qui contenait le précieux sang s'agita de lui-même, et le crucifix qui est au-dessus du grand autel, descendit par trois fois sur la sainte table et revint occuper sa place. Tous ces miracles, toutes ces traditions pieuses, recueillis par les habitants, prouvent combien était grande leur foi envers le don précieux qu'ils croyaient avoir reçu du ciel.

A quelle époque cette légende a-t-elle pu être imaginée? C'est là un fait, on doit bien le penser, dont il est difficile d'avoir une connaissance complète. Cependant, quelques études historiques ou littéraires serviront à éclaircir cette origine.

J'ai cité, au chapitre premier de cet Essai, la relation que Baldric, évêque de Dôle, fit d'une visite rendue par lui, vers l'année 1120, au monastère de Fécamp. On doit se rappeler que le saint évêque,

en parlant de la délicieuse position de l'abbaye et de ses richesses, compte, au nombre des plus précieuses reliques conservées dans l'église du monastère, le sang de notre seigneur Jésus-Christ. Ainsi, dès le commencement du XIIe siècle, on croyait avoir dans l'abbaye le précieux sang de Jésus. Quant aux légendes qui se rapportent à la possession de cette relique, elles sont évidemment d'une époque antérieure au XIIe siècle. Il est probable qu'elles furent modifiées alors, et que le religieux qui composa, en latin, dans les dernières années du XIe siècle, l'histoire miraculeuse de la fondation de l'abbaye, fut aussi l'auteur de la légende du précieux sang, telle que nous la connaissons aujourd'hui. « Du reste, « dom Toussaint Duplessis nous apprend qu'il exis- « tait plus d'une variante sur ce thême merveilleux, « puisque, d'après une version qu'il copie, Isaac, « au lieu de confier à la mer le trésor du précieux « sang, l'aurait lui-même apporté dans les Gaules, « et déposé au pied d'un figuier, près du lieu où « s'éleva depuis la ville de Fécamp. Et voilà, dit- « il, pourquoi il a fallu choisir un figuier plutôt « qu'un chêne ou qu'un orme : cette arbre s'appelle « en latin *ficus*, le champ où il était planté devait « s'appeler *fici Campus*, et de là venait naturellement

« le nom de *Fiscampus*, d'où celui de Fescamp a « été formé. »[1]

Toutes ces différences dans la tradition relative à l'abbaye de Fécamp et à la relique qu'on y conservait, prouvent que cette tradition doit son origine à une légende plus ancienne et très répandue en Normandie, en Bretagne, et surtout en Angleterre. Quand j'aurai fait connaître l'histoire du *saint Graal*, quand j'aurai dit quelle influence cette histoire exerça sur les romans de la *Table-Ronde*, on saisira les rapports qui existent entre cette légende et celle du précieux sang conservé à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp.

[1] *Description géographique de la Haute-Normandie, etc.*; t. 1, p. 94. — *Revue de Rouen*, février 1838, p. 108.

CHAPITRE IV.

Légende du saint Graal.

ANS l'Evangile selon saint Jean, chapitre XIX, verset 38, on lit ces mots :

« Après cela, Joseph d'Arimathie, « qui estoit disciple de Jesus, mais « en secret, parce qu'il craignoit les « Juifs, supplia Pilate qu'il lui permist d'enlever le « corps de Jesus, et Pilate le luy ayant permis, il « vint, et enleva le corps de Jesus.

« Nicodême, qui est celuy qui estoit venu autre- « fois trouver Jesus durant la nuit, y vint aussy « apportant environ cent livres d'une mixtion de « myrre et d'aloës.

« Ils prirent donc le corps de Jesus et l'envelop-
« pèrent en des linceuls avec des aromates, selon la
« manière d'ensevelir qui est ordinaire aux Juifs.

« Il y avoit au lieu où il avoit esté crucifié un
« jardin, et dans ce jardin un sepulchre tout neuf
« où personne n'avoit encore esté mis.

« Comme donc c'estoit le jour de la préparation
« du sabbat des Juifs et que ce sepulchre estoit
« proche, ils y mirent Jesus. »

Les Evangiles canoniques ne nous apprennent rien de plus relativement à Joseph d'Arimathie ; mais l'un des apocryphes, dont la composition remonte aux premiers siècles de l'église, l'évangile de Nicodême, contient sur Joseph des détails plus circonstanciés, et qu'il est nécessaire de rapporter ici.

Il y avait un certain Joseph de la ville d'Arimathie, homme bon et juste, qui n'avait pas consenti à prendre part aux accusations calomnieuses que les Juifs avaient faites contre Jésus; il attendait le règne du Sauveur. Il demanda à Pilate le corps du Christ, et, l'ayant détaché de la croix, il le posa dans un sépulcre qui n'avait jamais servi à personne.

Les Juifs s'irritèrent beaucoup contre Joseph, qui leur dit : « Pourquoi êtes-vous en colère contre moi, parce que j'ai demandé à Pilate le corps de Jésus?

Je l'ai enveloppé d'un linceul précieux; je l'ai posé dans mon sépulcre, et j'ai mis une pierre à l'entrée : vous avez mal agi envers ce juste, quand vous l'avez non-seulement crucifié, mais encore couvert de blessures. » Les Juifs, ayant entendu ce discours, enfermèrent Joseph d'Arimathie dans une prison où il n'y avait pas de fenêtres, et, en ayant confié la garde aux grands-prêtres Anne et Caïphe, ils s'assemblèrent après le jour du sabbat, pour savoir de quelle mort ils puniraient Joseph. Le jour suivant, ils redemandèrent aux grands-prêtres leur victime; ils se rendirent tous ensemble à la prison qui fut ouverte devant eux, mais ils n'y trouvèrent plus Joseph d'Arimathie.

Cependant les soldats qui gardaient le tombeau du Christ se présentèrent devant les Juifs, et leur annoncèrent que Jésus était ressuscité, et qu'ils avaient entendu un grand bruit par toute la terre, et vu un ange du Seigneur, dont le visage était brillant comme la foudre et le vêtement blanc comme la neige; ils ajoutèrent : « La crainte nous a précipités contre terre; nous avons entendu l'ange qui disait aux femmes assises près du sépulcre : « Ne craignez « pas; Jésus-Christ que vous cherchez est ressuscité « d'entre les morts, comme il l'avait prédit; il vous

« précède en Galilée. » Mais les Juifs ayant fait venir devant eux les soldats, leur dirent : « Que nous parlez-vous d'un ange ? Quelles étaient ces femmes? Pourquoi ne les avez-vous pas retenues ? » Les soldats répondirent : « Nous ne connaissons pas ces femmes, et, puisque l'ange nous avait comme frappés de mort, comment aurions-nous pu les retenir ? » — Mais les Juifs s'écrièrent : « Par le Dieu vivant, nous ne vous croyons pas. » Les soldats répondirent : « Vous avez vu Jésus-Christ faire un grand nombre de miracles, et vous ne l'avez pas cru : comment donc pourriez-vous ajouter foi à nos paroles ? De même, vous avez mis dans une prison Joseph d'Arimathie, et, quand vous l'avez ouverte, il n'y était plus. Livrez-nous Joseph, nous vous rendrons Jésus. — Joseph est dans sa ville d'Arimathie, dit l'un des Juifs. — Si Joseph est dans la ville d'Arimathie, reprirent les soldats, Jésus est en Galilée, comme nous l'avons entendu dire à l'ange. » A ces paroles, les Juifs tremblèrent beaucoup; ils s'assemblèrent et prirent la résolution d'écrire à Joseph et de l'appeler vers eux. Joseph ne tarda pas à venir à Jérusalem, et, quand les Juifs l'eurent reconnu, ils furent saisis d'épouvante, et lui demandèrent comment il avait pu s'échapper. Alors Joseph leur dit : « Le jour où vous m'avez mis en prison, sur

le soir, tandis que j'étais en prière, le mur s'ouvrit aux quatre angles, et je vis Jésus brillant comme un éclair, et de crainte je tombai le visage contre terre. Mais Jésus, prenant ma main, me releva, et sa lumière me couvrit; et, m'essuyant la face, il me donna un baiser, en me disant : « Ne crains pas, « Joseph, regarde-moi et vois, car j'existe; et je re- « gardai et je dis : *Rabboni Elias.* — Je ne suis pas « Elie, reprit le Christ, mais Jésus de Nazareth, dont « tu as enseveli le corps. » Et je lui dis : « Montre-moi « le sépulcre dans lequel je t'ai placé. » Alors, Jésus me prit par la main, et me conduisit aux lieux où je l'avais mis, et il me montra le linceul qui couvrait son corps et le voile qui cachait son visage. Alors je reconnus que c'était lui et je l'adorai : « Sois « béni, m'écriai-je, toi qui es venu au nom du Sei- « gneur. » Jésus me prit la main, me conduisit dans ma maison d'Arimathie, et me dit : « Vis en paix, et, « pendant quarante jours, ne sors pas de chez toi; « je m'en vais retourner vers mes disciples. »

Tel est le rôle que, dans l'évangile apocryphe de Nicodême, on fait jouer à Joseph, cet apôtre caché de Jésus-Christ.

A quelle époque et par qui fut composé cet évangile apocryphe? Suivant les meilleurs critiques, ce

livre, qui nous est parvenu en grec, fut composé en langue hébraïque vulgaire, dans le ve siècle au plus tard. Il est en grande partie fondé sur les faux actes de Ponce-Pilate, que l'on trouve déjà cités par les auteurs chrétiens des premiers siècles. Entre les écrivains français ou occidentaux qui en ont fait usage, Grégoire de Tours est sans doute le plus ancien. Au premier livre de son histoire, chapitres 21 et 24, il en rapporte quelques passages. Après lui nous trouvons que l'évangile de Nicodême fut très connu pendant le moyen-âge; Vincent de Beauvais, Jacques de Voragines et un grand nombre d'autres chroniqueurs et légendaires, se sont servis de ce livre. L'évangile de Nicodême, ainsi répandu en Europe, et cité par les différents écrivains latins, fut traduit en anglo-saxon, en gallois, en français, en anglais, en allemand, du XIIe au XIVe siècle. [1]

De plus, à une époque antérieure, cet apocryphe avait servi de base à une composition romanesque qui, écrite en latin, soit en France, soit en Angleterre, composa le principal sujet de la première branche des romans de la *Table-Ronde*.

[1] Voyez, sur l'Evangile de Nicodême, *Codex Apocryphus Novi Testamenti :* e libris editis et manuscriptis, etc., etc., opera et studio J.-C. Thilo. — Lipsiæ, MDCCCXXXII; in-8°, p. CXLII—CLX.

Qu'il me soit permis de rapporter ici les paroles d'un bibliographe anglais, paroles qui, suivant moi, éclaircissent quelque peu cette origine. Bale, dans son *Catalogue des Ecrivains illustres de la Grande-Bretagne*, a dit : « Un certain hermite breton, « nourri dès son enfance dans les bonnes lettres et « surtout dans la connaissance de l'astrologie, resta « toute sa vie dans les contrées sauvages où il était « né, menant la vie des Bardes. Il a réuni, non sans « un grand travail, les faits relatifs à l'histoire de « sa patrie, principalement sur Arthur, ce roi bre- « ton si célèbre, et sur sa *Table-Ronde*. Il a en- « core parlé de Lancelot et de Morgain, de Perce- « val, de Gauvain, de Bertram et d'autres vaillants « guerriers. Mais il a fait un grand tort à sa répu- « tation en mêlant beaucoup de fables à ses récits, « et en nous racontant de Gauvain ce que dit Vin- « cent de Beauvais, à propos de Joseph d'Arimathie. « On donne à ce livre un titre que je ne comprends « pas. [1] »

« [1] Eremita quidam britannus, cujus ignoratur nomen, inter Cambros natus, et ab ipsa infantia nutritus, post prima litterarum studia, astrorum studia una cum historia, Bardorum illius regionis more, per omnem ætatem coluit de rebus in sua patria insigniter gestis ille multa collegit, ac non parvo labore litteris mandavit : præcipue de illustrissimo Britannorum rege Arthuro atque ejus mensa rotunda, de Lanceloto etiam Morgano, Perce-

A ces paroles, écrites avant 1559, Tanner, autre bibliographe anglais, ajoutait, au milieu du XVIIIe siècle environ : « Un hermite breton, dont le nom « n'est pas arrivé jusqu'à nous, mais qui était fort « habile dans les sciences astronomiques, a composé « un grand recueil sur l'histoire de sa patrie. Il a « écrit, je ne sais en quelle langue, sur Joseph « d'Arimathie, un livre appelé le SAINT-GRAAL, « dont Bale avait vu quelques fragments. On assure « que cet hermite vivait en 720. »[1]

On pourrait croire que les deux écrivains, cités précédemment, avaient recueilli la tradition de ce livre écrit au VIIe siècle, par un hermite breton, dans quelques romanciers du XIIIe ou du XIVe siècle. Il n'en est rien, cependant, et nous allons voir un chroniqueur, mort en 1227, parler de cet hermite

vallo, Galyvano, Bertramo et aliis fortissimis hominibus multa tradidit; sed famam ipse suam vehementer læsit quod seriis inepta et veris fabulosa nonnulla admiscuerit : et ut recitat in Historiali Speculo, Vencentius de Josepho Arimathiensi ad Vualwanum quondam pleraque scripsit. Opus vocant ignoto mihi sermone. »

(Bale, *Scriptorum illustrium majoris Britanniæ*, etc., *Catalogus*. Basileæ, in-fol., 1559; t. I, p. 51, cent. X.)

[1] « Eremita britannus, anonymus qui historiæ et astronomiæ operam dedit, et de rebus gestis Britonum magnas congessit collectiones; de sancto Josepho Arimathensi scripsit librum, ignoto sermone, cui titulus Sanctum Graal. Hujus operis fragmenta quædam vidit Balæus : claruisse fertur circa A. D. DCCXX. »

(Tanner, *Bibliotheca britannico-hibernica*, etc., etc. 1743. Londini.)

breton, et nous expliquer la signification du titre de *Graal*, donné à cette légende. Hélinand, moine de Fromont, qui écrivait son livre dans les dernières années du XIIe siècle, dit, sous la date de 717 :

« A cette époque, en Bretagne, un ange révéla « à un certain hermite l'histoire de saint Joseph, « noble décurion, qui détacha Jésus-Christ de la « croix, et celle du vase dans lequel Jésus célébra « la cène avec ses disciples. Cet hermite composa le « livre qui fut appelé *du Gradal;* car, en français, « le mot *Gradal* signifie une écuelle large et un peu « profonde, dans laquelle on a coutume d'apporter « aux riches les mets précieux. On la nomme aussi « *Graal*..... Je n'ai pu me procurer cette histoire « écrite en latin. On la trouve, dit-on, entière, « quoique avec difficulté, écrite en français par cer- « tains grands seigneurs. ».[1]

[1] « Hoc tempore, in Britannia, cuidam eremitæ monstrata est mirabilis quædam visio per angelum de sancto Josepho decurione nobili qui corpus Domini deposuit de cruce, et de catino illo vel paropside in quo Dominus cænavit cum discipulis suis; de quâ ab eodem eremita descripta est historiæ quæ dicitur *de Gradal. Gradalis* autem vel *Gradale* dicitur gallicè scutella lata et aliquantulum profunda in qua pretiosæ dapes, cum suo jure, divisibus solent apponi, et dicitur nomine *Graal*..... Hanc historiam latine scriptam invenire non potui, sed tantum gallicè scripta habetur a quibusdam proceribus, nec facile ut aiunt tota inveniri potest. »
(*Helinandi Historia*, etc. — Voyez t. I, page 172 de l'ouvrage de M. P. Paris, les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*. Paris, 1837, in-8°.)

D'après ce témoignage, il est certain qu'une légende latine relative à Joseph d'Arimathie, existait bien avant le XIIe siècle, et qu'elle était déjà mise en oubli et remplacée par des traductions françaises. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans ces traductions, le roman du *saint Graal* composé, en prose, par Gautier Map, ou le roman en vers de Chrestien de Troye. Qu'il ait existé d'anciennes légendes latines, empruntées à l'évangile de Nicodême, connu parmi nous dès les premiers siècles de l'église, c'est un fait certain, et il n'y aurait rien d'impossible à ce que ces légendes aient été écrites dès le VIIe siècle.

Il est probable que ces légendes latines ne formaient pas une histoire entière et suivie du *saint Graal*, comme nous la trouvons écrite en français, et que l'on doit l'arrangement et la suite du récit aux romanciers français de la *Table-Ronde*, qui mêlèrent ces traditions du christianisme à celles que l'on conservait en Angleterre et dans le pays de Galles, sur Arthur et ses chevaliers. Il est nécessaire de présenter ici les faits principaux qui composent le roman du *Graal*, afin que l'on puisse bien saisir leur rapport avec les autres légendes relatives au précieux sang, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent.

CHAPITRE V.

Analyse du Roman du saint Graal, en prose.

Le début du Saint-Graal ressemble à celui de beaucoup d'autres légendes. Il a été écrit pour inspirer au lecteur le respect et la crainte. Sept cents ans après la passion de Jésus-Christ, un prêtre retiré dans un des lieux les plus sauvages de la Grande-Bretagne, eut une vision. Un ange lui donnait un petit livre en disant : « C'est la connaissance de la Trinité que je t'apporte. » En se réveillant, le prêtre

trouva un livre qui n'était pas plus large que la paume de la main ; il l'ouvrit, et, après avoir longtemps prié, il en lut les titres différents. Le premier disait : « C'est le commencement de ton lignage. » Le second : « Ici commence le livre du saint Graal. » Le troisième : « Ce livre est le commencement des pouvoirs. » Ayant passé tout un jour dans la lecture du livre miraculeux, le prêtre fut témoin de grands prodiges : la gloire des cieux l'environna, une harmonie céleste enivra tous ses sens. Mais une voix divine lui ordonna de célébrer le saint mystère, et il s'empressa d'obéir. Alors il fut transporté dans les cieux, *non mie en corps mais en ame.* Après avoir contemplé la puissance du Très-Haut, le visionnaire revint dans ce monde, et il s'empressa d'enfermer le livre merveilleux dans le tabernacle, avec la sainte hostie. Le lendemain, quand le prêtre voulut reprendre son livre, il n'y était plus. Comme le prêtre s'étonnait de ce prodige, un ange lui dit : « De quoi es-tu surpris? Jésus-Christ n'est-il pas ressuscité sans que la pierre qui recouvrait sa tombe ait changé de place ? Suis le chemin que je vais t'indiquer.» Le prêtre ayant, d'après l'ordre du Ciel, parcouru plusieurs contrées, fut guidé par une bête merveilleuse vers une terre déserte. Il arriva dans l'église d'un

monastère inconnu, et reprit son livre, qui était déposé sur l'autel de cette église. Il revint aussitôt dans sa demeure. Alors Dieu lui ordonna de copier le livre miraculeux, et il trouva, derrière l'autel qui lui avait servi au sacrifice de la messe, tous les instruments nécessaires pour exécuter les ordres du Seigneur. Le prêtre se mit aussitôt à l'ouvrage, et il copia ce que je vais bientôt raconter. Je ne rapporte ici que les principales circonstances de ce commencement mystique du Graal : on y trouve déjà les deux caractères qui se mêlent continuellement dans cette bizarre composition, les idées chevaleresques appliquées à la légende chrétienne. Ainsi, dans le voyage entrepris par le visionnaire pour retrouver le livre miraculeux, des chevaliers viennent à sa rencontre et s'agenouillent devant lui; la dame au *cercle d'or* lui envoie un de ses écuyers qui lui offre un gâteau et un petit baril plein de cervoise; enfin un monstre terrible devient son guide; toutes les puissances vont s'humilier devant le représentant du Christ.

Joseph d'Arimathie était un homme juste et bon, qui, reconnaissant Jésus-Christ pour son maître, devint son disciple. Quand il eut appris que le Christ était mort sur la croix, il se rendit dans la maison où le Sauveur célébra la cène, et il s'empara du

vase dans lequel ce divin maître avait bu. Ayant obtenu de Pilate le corps de Jésus, Joseph le détacha de la croix, et, lavant toutes les plaies, il recueillit, dans le vase qui servit à Jésus, le sang qui coulait de son corps. Devenu possesseur d'un aussi précieux trésor, Joseph fut choisi par Dieu pour prêcher la religion chrétienne par toute la terre. Cependant les Juifs ayant su que Joseph avait rendu au Christ les honneurs de la sépulture, se saisirent de lui, et, l'ayant mis dans une prison obscure, l'y laissèrent l'espace de quarante-deux années.

A cette époque, Titus étant empereur de Rome, il arriva que Vespasien son fils tomba gravement malade; la lèpre qui lui couvrit tout le corps exhalait une odeur tellement infecte, qu'on n'osait approcher du prince. Un chevalier vint le voir, et, Vespasien lui demanda s'il connaissait quelque remède à son mal? « Oui, Sire, dit le chevalier; dans mon enfance, je fus lépreux comme vous; un certain prophète que les Juifs ont fait mourir, m'a guéri en me touchant.» Par ordre de Vespasien, le chevalier se rendit à Jérusalem, et chercha s'il ne restait rien qui ait appartenu à ce prophète. Une sainte femme apporta un voile qu'elle avait prêté au Christ couvert de sueur, et avec lequel il s'était essuyé le visage au moment

où il portait sa croix : « Quand Jésus me le rendit, ajouta cette femme, je m'aperçus que son image était restée empreinte sur le voile; alors je le gardai précieusement. »

Le chevalier s'empressa de porter ce voile miraculeux au fils de l'empereur, qui ne l'eut pas plutôt mis sur son corps qu'il se trouva guéri. Vespasien vint aussitôt dans la Judée, et, arrivé à Jérusalem, il appela devant lui la femme au voile miraculeux ; il se fit montrer par elle tous les Juifs encore vivants qui avaient pris part au supplice de Jésus, et, faisant allumer un grand feu, il donna l'ordre de les y précipiter. Alors la femme de Joseph d'Arimathie se présenta devant Vespasien, en le suppliant de lui rendre son mari, que les Juifs retenaient prisonnier, parce qu'il avait enseveli le prophète.

Vespasien menaça les Juifs du plus cruel supplice, s'ils ne lui rendaient Joseph. Le vieux Caïphe ayant indiqué la prison où languissait depuis quarante-deux années le disciple du Sauveur, il fut aussitôt délivré. Alors Jésus descendit dans la prison de Joseph, et lui annonça que sa mission sainte allait commencer. Vespasien ayant rendu Joseph à la liberté, ce dernier retrouva sa femme, ses enfants et quelques-uns de ses amis, qu'il eut grande peine

à reconnaître, car le temps les avait bien changés. Joseph d'Arimathie commença aussitôt sa mission divine, et, ayant converti au christianisme sa famille, ses amis et même le roi Vespasien, il se prépara à voyager par toute la terre. Il réunit donc ses parents, quelques-uns de ses amis fidèles, et tous, au nombre de soixante, quittèrent Jérusalem. Dieu parlait souvent à Joseph; il lui ordonna de placer le vase qui contenait le précieux sang du Sauveur dans une petite châsse de bois, et de n'en permettre la vue à personne, excepté à lui Joseph et à son fils.

En quittant la Judée, ces chrétiens fidèles arrivèrent d'abord dans la terre de Sarraz, habitée par les Sarrasins; ces derniers avaient pour roi un prince nommé Evalach. Il serait trop long de raconter ici comment ce roi fut converti par Joseph, qui lui expliqua, en détail, tous les mystères du christianisme. Comment, aidé par Joseph et ses compagnons, Evalach sortit vainqueur des guerres terribles engagées contre lui par les infidèles de la terre de Sarraz.

Plusieurs autres épisodes fort étendus occupent cette partie du Saint-Graal. Elle paraît consacrée surtout à une explication mystique de toutes les cérémonies du culte, explication donnée fort au long, tantôt par Joseph d'Arimathie au roi Evalach

ou à sa femme, tantôt par Dieu lui-même à Joseph d'Arimathie. J'ai remarqué un commentaire fort curieux sur les parties qui composaient le costume des évêques; mais sa trop grande étendue m'empêche de le reproduire ici. Plusieurs de ces épisodes n'ont aucun rapport avec le saint Graal. En voici un cependant qui m'a paru digne d'être cité :

Du temps que César-Auguste était empereur de Rome, il avait un neveu, fils de duc, appelé Gatus, qu'il aimait par-dessus toutes choses. Ce neveu était le seule prince mâle de la famille et devait hériter de l'empire. Il arriva que Gatus tomba malade, et resta long-temps couché.

César-Auguste appela les médecins de toute la terre, leur prodigua ses trésors; mais ni les uns, ni les autres, ne parvinrent à guérir le malade. Enfin, que vous dirai-je? le damoisel devint si faible, qu'il resta trois jours et trois nuits sans pouvoir ni parler ni se plaindre, et tous ceux qui le voyaient ne doutaient pas qu'il ne fût mort. Rome entière était dans le deuil. César-Auguste ne prononçait plus une seule parole, et tous ses chevaliers gardaient, comme lui, un profond silence.

Sur ces entrefaites, il arriva qu'Hippocrate entra dans Rome, sans rien savoir d'une pareille aventure.

En traversant la ville, il remarqua la tristesse profonde peinte sur le visage de tous les habitants ; pas un d'eux ne lui adressa la parole. Etonné d'un deuil aussi grand, le fils d'Esculape s'empressa d'aller au palais de l'empereur pour en connaître la cause. Il y trouva tous les hauts barons, toutes les nobles dames du pays assemblés, qui, formant plusieurs groupes, se tenaient assis les bras croisés. Hippocrate se doutant bien qu'un malheur public était arrivé, arrêta la première jeune fille qu'il rencontra, et la supplia de lui dire quelle était la cause de la consternation qui régnait autour de lui ? « Sire, répondit la damoiselle, c'est le neveu de l'empereur qui est mort, comme on l'assure, ou, s'il n'est pas mort, peu s'en faut, car voilà trois jours qu'il n'a parlé. C'est l'unique héritier de César-Auguste, qui le regrette amèrement, car c'était l'enfant le plus sage et le meilleur qui ait jamais existé. » Hippocrate, sans répondre, monta au palais; il y trouva tant de monde, qu'il eut beaucoup de peine à se frayer un passage jusqu'à la chambre où le malade était couché. Hippocrate, parvenu au lit du jeune prince, mit la main sur son cœur et lui tâta le pouls; puis il demanda à parler à l'empereur : « Quelle grâce, dit-il, m'accorderez-vous, si je rends la vie à ce ma-

lade. — Il n'est rien sur la terre que je ne vous donne, dit l'empereur; vous serez constamment avec moi, comme mon maître et mon ami. »

Alors, Hippocrate tira de son aumonière une herbe qu'il trempa dans un breuvage. Il conservait ce breuvage dans de petites fioles portées par un cheval qui l'accompagnait toujours, chargé d'herbes et d'autres objets curatifs. Ce cheval était confié à la garde d'un valet, ainsi que le font encore aujourd'hui ces vendeurs d'herbes qui voyagent en différents pays. Quand il eut préparé sa potion, Hippocrate revint près du jeune Gatus, lui ouvrit doucement la bouche et les dents avec un canif, et lui fit avaler la plus grande partie du remède. Aussitôt qu'il eut pris ce breuvage, l'enfant, qui de trois jours n'avait parlé, ouvrit les yeux et commença à dire quelques mots, demandant où il était. L'empereur, témoin de cette cure, en fut très joyeux; il confia son neveu aux soins d'Hippocrate, qui, en moins d'un mois, lui rendit la santé. L'empereur voulut accomplir sa promesse, mais Hippocrate répondit que le temps n'était pas encore venu, et qu'il ne lui demandait que son amitié. Surpris d'un aussi beau désintéressement, l'empereur garda le médecin dans son palais, et lui fit donner tous

les biens nécessaires à la vie. Hippocrate demeura donc dans la familiarité de César-Auguste, qui eut pour lui un grand attachement. Il fit élever, sur de hauts piliers de marbre, deux statues de pierre, dont l'une représentait Hippocrate et l'autre Gatus. Cependant le médecin vivait à la cour très simplement; il refusait les richesses dont l'empereur voulait sans cesse le combler, et remettait toujours à un autre temps la grande récompense que César-Auguste lui avait promise : « J'ai plus gagné, disait-il, en acquérant votre amitié, que si j'avais pris vos trésors. La seule chose que je désire, c'est d'être toujours près de vous ; je n'ai pas besoin de vos richesses, car, en conservant la santé de vos sujets, je reçois plus d'or qu'il ne m'en faut pour subvenir à mes besoins. » Et l'empereur, admirant tant de sagesse, fit donner à Hippocrate une place à sa table, car, à cette époque, on portait beaucoup de vénération à la philosophie.

Dans le temps où Hippocrate était ainsi honoré, il arriva que des habitans du pays de Galles vinrent à Rome pour s'y établir. Il y avait, parmi eux, une femme de grande beauté et de quelque noblesse. L'empereur voulut qu'elle habitât dans le palais. Un jour que cette femme était à la fenêtre, avec plu-

sieurs de ses compagnes, le soleil jeta ses rayons sur la statue que César-Auguste avait fait élever à Hippocrate; la dame étrangère demanda quelle était cette image, et, quand elle eut appris que c'était la statue d'Hippocrate, le philosophe qui ressuscita Gatus, elle dit : « Certes, philosophe il peut bien être, mais je ne crois pas qu'il ait jamais rendu la vie à un mort; et, quelle que soit sa sagesse, je gage qu'en moins d'un jour, je le fais tenir pour le plus grand fou du monde. » Ces paroles furent répétées à Hippocrate, qui en éprouva quelque dépit. Il vint trouver l'empereur, et lui demanda à connaître cette jeune présomptueuse. Le lendemain, à l'église, César-Auguste fit remarquer au médecin la jeune Galloise, qui s'était parée d'une belle robe, afin d'attirer les regards, et qui ne manqua pas de se présenter devant l'empereur, en lui faisant un gracieux sourire. Le philosophe resta stupéfait et fut saisi du plus violent amour pour la jeune étrangère. Il tomba malade, et l'empereur, ne sachant comment le guérir, lui envoya toutes les dames de son palais pour le distraire. La jeune Galloise y vint à son tour. Restée seule avec le philosophe, elle écouta favorablement la déclaration d'amour que ce dernier ne tarda pas à lui faire, et l'assura que, puisqu'elle était

cause du mal et maîtresse de sa vie, il pouvait compter sur une prompte guérison.

Hippocrate, ayant bientôt recouvré la santé, ne tarda pas à reparaître à la cour, où il trouva la jeune Galloise toujours avenante et disposée à le bien recevoir. Se promenant avec le philosophe dans le palais, elle lui montra la chambre qu'elle habitait : « Venez cette nuit, dit-elle ; je descendrai sous ma fenêtre une corbeille attachée à une corde, et, aidée par ma suivante, je vous monterai près de moi. » Hippocrate ne manqua pas d'être exact au rendez-vous que lui avait donné la jeune fille, et, au milieu de la nuit, il se trouva sous la fenêtre. Il se plaça dans la corbeille qui était toute préparée, et, agitant la corde, il donna ainsi à la jeune fille le signal de sa venue. Aussitôt la Galloise et sa suivante tirèrent la corde et élevèrent le philosophe au sommet de la tour, et beaucoup plus haut que la fenêtre où elles se trouvaient; puis, attachant la corde à un croc, elles laissèrent le malheureux Hippocrate suspendu au milieu des airs.

Cette corbeille avait été établie à Rome, pour montrer au peuple les malfaiteurs; c'était comme le pilori dans les autres villes. Hippocrate resta suspendu ainsi toute la nuit. Au petit jour, les habi-

tants de Rome, voyant la corbeille au sommet de la tour, se dirent les uns aux autres : « Allons voir quel est celui que l'on a condamné au supplice. » Chacun s'empressa donc de venir au palais. Quand Hippocrate eut été reconnu, les habitants cherchèrent quel pouvait être son crime et la cause de son châtiment. Quelques-uns des sénateurs accoururent et demandèrent pourquoi le médecin favori de l'empereur était puni : on l'ignorait. Hippocrate ne répondait à aucune des questions qu'on lui adressait à cet égard. Les uns voulaient le descendre, en disant que, si l'empereur connaissait la honte de son favori, il les ferait tous mourir ; mais les autres s'y opposaient, craignant de suspendre la justice de César-Auguste, qui, parti à la chasse avant l'aurore, ne devait rentrer que le soir. Le fils d'Esculape resta toute la journée dans cette corbeille, tenant à deux mains la corde, et si malheureux, qu'il fut plusieurs fois sur le point de se laisser tomber, et de mettre ainsi une fin à toutes ses misères ; mais son grand sens l'empêcha de s'ôter lui-même l'existence, et d'ailleurs il espéra pouvoir se venger. Vers le soir, l'empereur rentra dans la ville, après avoir fait une bonne chasse ; voyant un homme au pilori, il demanda comment il se nommait : « C'est Hippocrate, lui répondit-on ; nous pen-

sons qu'il est là par votre ordre. — Par mon ordre! reprit le césar, qui a fait cela? Quel qu'il soit, je jure qu'il sera pendu sur-le-champ ! » On s'empressa de délivrer le médecin; mais Hippocrate se garda bien de découvrir à l'empereur la vérité, et, quand on lui demanda le nom de ceux qui l'avaient ainsi humilié, il jeta un profond soupir, en disant : « Sire, je ne les connais pas. »

Hippocrate se retira dans sa demeure et refusa d'aller secourir les malades pour lesquels on venait le chercher. L'empereur le supplia de ne pas suspendre ainsi l'exercice de son ministère : « Avec l'injure que j'ai reçue, répliqua le médecin, j'ai perdu toute ma science ; je ne la retrouverai qu'après avoir été vengé. — Indiquez-moi le coupable, lui dit César-Auguste, et vous obtiendrez satisfaction.—Quand il sera temps, vous le saurez, reprit le médecin. » Et il resta enfermé chez lui.

Cependant, la jeune Galloise, ayant appris que l'aventure était mal connue, envoya chercher un orfèvre, et lui commanda de graver, sur une table bien dorée, l'image d'Hippocrate, assis dans la corbeille, avec celle des deux femmes occupées à tirer la corde; puis elle fit placer cette table sur l'un des piliers qui servaient de base à la statue d'Hippocrate.

Cette image resta huit jours exposée aux regards de toute la ville, car l'empereur et son médecin étaient absents. A leur retour, s'étant approchés, au lever de l'aurore, de l'une des fenêtres du palais, ils virent la table d'or; César demanda à son favori l'explication de cette image : « Ah! Sire, lui répondit ce dernier, c'est ma honte que vos sujets se sont plu à mettre au grand jour; mais je vous ai rendu assez de services, je l'espère, pour que vous fassiez détruire et la table et les statues. »

César-Auguste n'hésita pas, et donna l'ordre de renverser le monument qui attestait et la gloire et la faiblesse du philosophe. La jeune Galloise était triomphante. Souvent, dans les réunions des dames de la cour, elle se moquait d'Hippocrate et racontait l'aventure. Hippocrate en ressentit un chagrin profond; triste et sauvage, il ne vint plus se mêler aux compagnies des damoiselles, qui regrettèrent beaucoup sa présence, car il les amusait par son esprit, et les guérissait de leurs maux par son aide et ses conseils.

Cependant le philosophe réfléchissait sans cesse au moyen de se venger. Un jour, il était seul, appuyé contre une fenêtre qui donnait sur l'escalier du palais; il jeta les yeux par hasard au-dessous de lui,

et aperçut un nain contrefait, camus, noir, la plus hideuse créature qui fût au monde. Ce nain sortait de dessous l'escalier où il avait son habitacle, que l'empereur lui accordait par pitié, et où il vivait d'aumônes et des reliefs du palais. Hippocrate, ayant considéré ce monstre, conçut la pensée d'en faire l'instrument de sa vengeance. Il descendit pour cueillir une herbe dont il connaissait les vertus, et sur laquelle il prononça des paroles magiques; puis, s'étant approché du monstre, il causa et plaisanta avec lui. Hippocrate et le nain ne tardèrent pas à être fort liés ensemble; un jour le médecin dit à son nouvel ami : « Si tu veux, je te donnerai une herbe avec laquelle tu te feras aimer de la plus belle femme de la cour; mais il faut que cette herbe puisse toucher sa chair nue. — J'accepte, dit le nain, et je veux essayer sur la belle Galloise : si vous ne me trompez pas, oh! je vous donnerai une belle récompense. — Voilà cette herbe, dit le médecin, mais prends garde qu'aucune autre femme ne la touche auparavant. — Soyez sans crainte. » Et le bossu s'éloigna, emportant avec lui l'herbe magique.

Le lendemain, dès qu'il fut jour, le nain alla se placer sur le chemin que suivaient les dames de la cour en se rendant au temple. Quand la belle Gal-

loise passa près du monstre, il s'approcha, et, saisissant le bas de sa robe, lui dit en riant : « Dame, dame, avez blanche la jambe; heureux le chevalier qui obtiendrait de vous un baiser. » La belle Galloise avait pour chaussure des petits souliers très fins; le monstre prit un des pieds de la dame entre ses mains, et glissa l'herbe magique sur la jambe, qui était nue, puis il ajouta : « Dame, dame, du vôtre me donnez. » Flattée de cet hommage, la jeune Galloise baissa la tête, ne répondit pas, et s'éloigna en souriant dans sa guimpe. Elle se rendit au temple avec ses compagnes, et voulut prier; mais elle ne put. Elle pâlit et sentit un frisson mortel qui glaça tout son corps. Elle voulut encore prier; mais le souvenir du nain était seul présent à sa mémoire : elle pensait à lui, toujours à lui; cette image la poursuivait; sans cesse elle était devant ses yeux. A peine la jeune Galloise put-elle se soutenir pour regagner sa demeure, et le mal d'amour la tourmenta si fort qu'elle se coucha. Elle souffrit beaucoup toute la journée et presque toute la nuit. Que vous dirai-je de plus? La belle Galloise éprouva des douleurs si cuisantes, qu'elle se leva au milieu de la nuit, comme si elle avait perdu le sens. Elle descendit droit à la demeure du nain, qui l'attendait. Elle entra tout effarée, en de-

mandant : « Qui est là? — C'est votre ami, dit le nain, celui qui vous attend, et auquel vous avez donné votre amour. » Et quand la belle Galloise se fut assise près du monstre, celui-ci la prit dans ses bras et lui donna plusieurs baisers. En ce moment, Hippocrate et ses amis, avertis par un espion de ce qui se passait, vint prévenir l'empereur, la reine et toutes les dames, que la belle Galloise était chez le monstre. On s'empressa de courir à sa demeure; on trouva le nain qui serrait dans ses bras son amante éperdue et tout échevelée.

La folie amoureuse de la jeune Galloise étonna les habitants de Rome. Les dames avaient honte de cet empressement; les hommes en plaisantaient beaucoup. Les écuyers, les valets, le menu peuple voulaient mettre le feu à l'habitation du nain, qu'ils accusaient de sortilége; mais Hippocrate s'y opposa; seulement il fit condamner la belle Galloise à épouser le monstre. Elle supporta avec résignation sa destinée, vécut dans une petite maison que l'empereur lui fit donner, et occupa ses jours à broder des ceintures, des aumônières, des chapeaux avec de l'or et de la soie, qu'elle vendait, pour vivre, aux seigneurs et aux dames de la cour. La belle Galloise était une habile ouvrière, et eut bientôt acquis une

grande fortune. Le nain fut riche à son tour et porta de somptueux habits; sa femme lui demeura fidèle et lui garda son amour. Après dix années, le nain mourut et la belle Galloise resta veuve, sans jamais pouvoir aimer personne. Telle fut la vengeance qu'Hippocrate sut tirer de l'injure qu'une femme avait osé lui faire.

Alors il cessa de vivre dans la retraite, et prodigua de nouveau ses soins aux malades, et les guérit tous.

A cette époque un chevalier vint à Rome vers César-Auguste, et apporta la nouvelle qu'un juif de Nazareth, appelé Jésus, sauvait les enfants de toutes les maladies, rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets; il avait, assurait-on, redressé des bossus, guéri des lépreux, ressuscité des morts. Hippocrate dit qu'il pourrait en faire autant que Jésus, excepté de rendre la lumière du jour aux aveugles, la parole aux muets de naissance, et la vie aux morts : « Jésus fait tout cela, reprit le chevalier; je l'ai vu. » Aussitôt Hippocrate quitta Rome, en disant qu'il chercherait si bien le juif de Nazareth, qu'il le rencontrerait et apprendrait de lui ce qu'il ne savait pas.

Hippocrate ne cessa plus de voyager, guérissant

tous les malades qu'il trouvait sur son chemin. Arrivé au bord de la mer, il rencontra Antoine, le roi de Perse, qui pleurait son jeune fils atteint d'une maladie mortelle, et qui, depuis trois jours, n'avait pu parler. Hippocrate, ayant présenté un flocon de laine aux lèvres du malade, s'aperçut que le flocon s'agitait légèrement et que l'enfant respirait encore; il dit au roi : « Que me donnerez-vous si je sauve votre fils? » Antoine promit au médecin de lui donner tout ce qu'il demanderait. Hippocrate ouvrit la bouche du malade et lui fit avaler un élixir précieux qui lui rendit la santé; huit jours après, le jeune prince se promenait à cheval. Hippocrate fut reçu dans le royaume comme le premier des philosophes. Appelé chez tous ceux qui étaient malades, il les guérissait en peu de jours, et recevait à profusion de l'or, des pierreries, des bijoux. Enfin petits et grands avaient pour lui la plus haute estime. Quand Hippocrate vit la réputation qu'il s'était acquise bien affermie, il alla trouver le roi Antoine et lui demanda, comme la récompense promise, d'épouser la fille du roi de Syrie, le plus riche vassal de la Perse. Antoine, surpris de la demande, l'accueillit avec dédain; mais, comme il avait donné sa parole, il maria la princesse avec le philosophe. Hippocrate ayant demandé aux mariniers

du pays quelle était la plus belle île du royaume de Syrie, s'y fit conduire; quand il eut visité cette île, il en demanda la propriété au roi de Perse, et il vint s'y établir avec sa femme et toutes ses richesses. Il emmena avec lui un grand nombre d'ouvriers, et se fit construire un palais magnifique. Toutes les portes, toutes les fenêtres étaient d'argent ou d'or, couvertes de pierres précieuses. Les colonnes et les murs étaient en marbre couvert de lames d'or ou d'argent, son lit était orné de pierreries d'une vertu singulière, qui guérissaient de toutes les maladies ceux qui s'y couchaient. Ce palais, environné de hautes murailles, se trouvait au milieu d'un jardin où croissaient des arbres et des plantes de toute sorte; on l'appelait le *Rocher d'Hippocrate*.

Cependant le fils d'Esculape ne fut pas aimé de la princesse qu'il avait épousée. Celle-ci méprisait le philosophe, qui n'était pas de race royale, ni même chevalier. Hippocrate ne tarda pas à s'apercevoir de son malheur, et comme, depuis l'aventure de la corbeille, il craignait la ruse de toutes les femmes, il fabriqua une coupe d'or pur à laquelle il fixa des pierres précieuses d'une si grande valeur, que ces pierres détruisaient l'effet de tous les poisons versés dans la coupe, quelles que fussent leur force et leur qualité.

Plusieurs fois, la princesse essaya d'empoisonner son mari, mais inutilement : le charme de la coupe était supérieur à la force du venin. Irritée de cet obstacle, la méchante femme déroba la coupe et la jeta dans la mer.

Hippocrate s'étant aperçu des mauvais desseins de la princesse, refit au plus vite une autre coupe moins belle, il est vrai, mais qui avait la même vertu; malheureusement, le philosophe oubliait d'aller chercher Jésus de Nazareth, et, pour l'amour d'une femme, il se perdait. Sur ces entrefaites, le roi Antoine tint une cour plénière à laquelle Hippocrate s'empressa de se rendre avec la princesse sa femme. Un soir, après le souper, le roi, le philosophe et sa femme étaïent à une fenêtre qui donnait sur la cour du château; ils virent, dans cette cour, une jeune truie qui mangeait un grand ver. Hippocrate s'écria : « Celui qui mangerait la tête de cet animal périrait sur-le-champ; nul remède ne pourrait le sauver. — Nul remède? demanda la princesse. — Nul remède, répéta le philosophe, excepté s'il buvait l'eau dans laquelle cette tête aurait été cuite. — Cela est bien étrange », ajouta la princesse; puis elle parut s'occuper de tout autre sujet. Mais, aussitôt qu'elle fut libre, elle alla trouver le cuisinier du palais et lui ordonna de servir à Hippocrate

la tête de cette truie qu'elle désigna, et elle recommanda de jeter l'eau qui aurait servi à faire cuire l'animal. Le cuisinier exécuta ponctuellement les ordres qu'il avait reçus, et, à peine le philosophe eut-il mangé une partie de la tête de la truie, que, devinant la trahison de sa femme, il s'écria : « hélas! je suis mort. » Il s'empressa d'aller aux cuisines demander l'eau dans laquelle avait été cuite la tête de l'animal venimeux, et on lui indiqua le fumier sur lequel cette eau avait été jetée; il s'y coucha, mais inutilement : le poison était plus fort et le brûlait peu à peu.

La princesse, qui avait trahi le philosophe, ne put jouir de sa mort, car, malgré les prières de son mari qui lui pardonnait sa trahison et demandait grâce pour elle, cette méchante fut exposée nue sur un rocher du rivage : elle y resta pendant trois jours, et mourut quelques instants après avoir supporté ce honteux supplice. Hippocrate retourna dans son palais, et chercha, à force de soins, à prolonger son existence, mais la vie le quittait peu à peu. Il fit creuser sa tombe sous un rocher; jamais on ne vit un plus beau sépulcre. Enfin, il expira le quinzième jour de septembre, quinze années avant la mort de Jésus-Christ.

Hippocrate avait quitté Rome avec la pensée d'al-

ler rejoindre Jésus de Nazareth, mais, comme il aima mieux vivre avec une femme méchante et païenne, malheur lui en est advenu.

Je dois remarquer qu'une partie des aventures attribuées, plus haut, au fils d'Esculape, a fait le sujet d'une legende dont le poète Virgile fut le héros. On sait qu'il était considéré, pendant le moyen-âge, comme un habile magicien. Parmi les aventures bizarres qu'on lui attribue, on trouve celle de la corbeille. Suivant les rédactions différentes, c'est la fille de l'empereur de Rome, ou bien c'est une dame de la ville qui se joue de la crédulité du poète. La vengeance que Hippocrate a tirée de l'insulte qu'on lui avait faite, et que j'ai racontée plus haut, est terrible : celle que prit Virgile ne le paraîtra pas moins. Employant les secours de la magie, il éteignit tous les feux de la ville de Rome; les citoyens coururent se plaindre à l'empereur, qui ne douta pas que ce ne fût l'effet de la vengeance de Virgile. Il le fit appeler: « Vous avez éteint tous les feux de la ville de Rome, demanda le césar? — C'est vrai, répondit le poète. —Pourquoi? — Pour me venger. — Mais quel moyen, reprit le césar, de réparer ce malheur? — Un seul, répliqua le magicien; que votre fille, dépouillée de tout vêtement, soit exposée sur la grande place de

Rome, et chaque citoyen, en la touchant, pourra allumer son flambeau. Tel fut l'arrêt terrible dicté au poète par la vengeance, et que l'empereur fut obligé de faire exécuter. Cette histoire, dont j'adoucis un peu la crudité des détails, est étrange et cynique; comme invention, elle paraît inférieure au récit de l'amour insensé dont le fils d'Esculape sut punir l'indifférence que la belle Galloise lui avait témoignée [1].

Je reviens à l'histoire de Joseph d'Arimathie et de ses compagnons.

En quittant la terre de Sarraz, ils errèrent dans maint pays, toujours y prêchant la foi chrétienne, tantôt vainqueurs, tantôt mis en prison; mais échappant toujours par la vertu du *saint vaissel* qu'ils portaient avec eux. Ils arrivèrent ainsi dans une vaste forêt, au bord de la mer, accablés de fatigue et mourant de faim. Pour remédier à ces maux, Joseph interrogea le *saint Graal* et Dieu lui répondit: « Fais asseoir tes compagnons sur l'herbe; place-toi

[1] Le *Lay d'Aristote*, par Henry d'Andely, présente à peu près la même histoire arrangée différemment. L'aventure arrivée à Virgile et mentionnée ici, a fourni le sujet de bas-reliefs qu'on voyait autrefois dans la Cathédrale de Rouen et dans l'église de Saint-Pierre, à Caen. Voyez à ce sujet : *Stalles de la Cathédrale de Rouen*, par E.-H. Langlois, p. 164; et *Essais historiques sur la ville de Caen*, par l'abbé de la Rue, t. I, p. 97, 98.

au milieu, puis ordonne à ton fils de promener le *saint vase* trois fois autour d'eux. »

Joseph exécuta les ordres du Très-Haut. Quand les chrétiens furent placés en cercle et Joseph avec eux, le fils de ce dernier, qui s'appelait aussi Joseph, prit le saint Graal, et le promena trois fois autour de ses compagnons; cela fait, il vint s'asseoir à côté de son père, laissant entre eux une place que Dieu avait depuis long-temps ordonné à Joseph de laisser toujours vide; il posa le saint Graal devant lui, et aussitôt des mets de toute sorte couvrirent la table en abondance. Après le repas, ainsi que Dieu le lui avait ordonné, Joseph alla dormir avec sa femme, et celle-ci conçut le brave Galaad, qui fut le premier défenseur du *saint Graal.*

Cependant Dieu avait commandé à Joseph de traverser la mer, et de s'en aller dans le pays qu'il réservait à son lignage : « Quand tu seras au rivage, dit le Sauveur, ne t'inquiète ni d'une barque, ni d'un navire; mais fais-en un avec ta chemise, car tu sauras qu'elle peut porter tous ceux qui seront sans péché. »

Joseph conduisit donc ses compagnons au bord de la mer. Ceux-ci ne voyant pas de vaisseau, demandèrent comment ils allaient s'embarquer? — « Folles gens, répondit Joseph, ne soyez pas épouvantés. »

Otant aussitôt sa chemise, il l'étendit sur les eaux, puis monta sur une manche, son fils sur l'autre, et, plaçant au milieu ceux qui portaient le saint Graal, il dit aux autres de les suivre, et la chemise s'élargissant à mesure que les compagnons de Joseph s'y mettaient, ils s'y trouvèrent jusqu'à cent quarante-huit, et voguèrent ainsi sur les flots. Mais deux compagnons de Joseph, Moyse et Symeus, son père, hommes de peu de foi, furent saisis d'une grande frayeur et tombèrent tout-à-coup. Ils se seraient infailliblement noyés, si les compagnons de Joseph, qui étaient restés sur le rivage, ne les eussent secourus. Ces compagnons, au nombre de trois cents, demandèrent à Joseph de les mener avec lui, et ceux qui l'accompagnaient l'interrogeant à ce sujet, il leur répondit : « Tous ces pécheurs ne tarderont pas à nous rejoindre. » En effet, Nasciens, l'un des fils de Joseph, les recueillit sur son vaisseau. C'est ainsi que les nouveaux chrétiens, au nombre de quatre cent quarante, arrivèrent en Grande-Bretagne, terre inculte et sauvage, alors habitée par des géans et des païens.

Je ne raconterai pas toutes les guerres, toutes les fatigues, tous les travaux que Joseph d'Arimathie eut à soutenir pour faire triompher le christianisme, non-seulement en Angleterre, mais aussi dans la

Petite-Bretagne. Cette partie du roman est remplie par le récit des grandes prouesses qu'accomplirent Nasciens, et surtout Galaad, fils de Joseph.

Un parfait accord ne régna pas toujours parmi les nouveaux chrétiens; Moyse et ces hommes de peu de foi, qui n'avaient pu traverser la mer sur la sainte chemise, bien qu'ils aient reçu le baptême, revenaient souvent à leur ancienne idolâtrie. Plusieurs fois même ils s'étaient opposés aux desseins de Joseph d'Arimathie, qui leur avait pardonné leurs actions méchantes. Un jour, les chrétiens se mirent à table; Joseph et son fils se placèrent au milieu, ayant devant eux le saint Graal, couvert d'un voile; ils étaient séparés par une seule place qui, suivant l'ordre du Seigneur, devait rester vide. Moyse, seul de tous les compagnons de Joseph, n'avait pu trouver à se placer. Il eut l'audacieuse pensée de venir s'asseoir entre les deux Joseph, malgré la défense divine. Il s'approcha donc, et Joseph, sans dire un seul mot, se contenta de le regarder d'un air menaçant. Aussitôt trois mains vigoureuses, environnées de nuages épais et flamboyans, saisirent le téméraire par les cheveux, et le jetèrent au loin, dans l'épaisse forêt de Darnuntes. Joseph ordonna aux chrétiens épouvantés de prier Dieu, en leur

rappelant la trahison de Judas. « Souvenez-vous, leur dit-il, que cette place est réservée à l'élu du Seigneur, et que nul n'a droit de s'y asseoir s'il n'est vierge et pur de tout péché. »

Cependant Joseph d'Arimathie ne tarda pas à revenir en Angleterre et à y répandre les bienfaits du christianisme ; mais, ayant ainsi achevé sa mission divine, il mourut, laissant toute sa famille maîtresse du pays, soit par des alliances, soit par des conquêtes.

Quant au saint Graal, Joseph, en mourant, le légua à son neveu Alains ; ce dernier ne tarda pas à quitter le pays, n'emmenant avec lui que Josué son frère, qui n'avait pas voulu se marier. Ces deux chevaliers, aussi chastes que braves, emportèrent le saint vaissel dans une terre inconnue, appelée par le romancier *une terre gastée*. Ils convertirent à la religion chrétienne le roi de cette terre, qui maria sa fille à Josué, et reçut dans son palais le *saint Graal*. Ce roi, nommé Alphasan, ayant déposé la sainte relique dans une des plus belles chambres de son palais, sur une table d'argent, continua à coucher sous le même toit. Mais, au milieu de la nuit, un homme éclatant de lumière lui apparut, et lui fit savoir que nul homme ayant péché ne devait reposer près du Graal, et il frappa le roi d'une

épée, entre les cuisses. Le roi ne vécut que dix jours, et fut enterré à Corbenic, où se trouve le palais qui renferme le saint Graal; on l'appelle le palais *Périlleux*. C'est la recherche de ce palais qui a tant occupé tous les chevaliers de la Table-Ronde, dont le romancier a eu soin de rattacher l'histoire à celle de Joseph d'Arimathie ou des membres de sa famille.

Je veux citer un seul exemple de la manière dont ces généalogies bizarres étaient composées. Joseph d'Arimathie avait un frère, appelé Brous, qui avec ses douze fils accompagna Joseph dans toutes ses aventures. L'un des fils de Brous, nommé Pieron, avait été blessé à mort par Moyse, alors que ce dernier voulut se venger, par l'assassinat, de l'affront qu'il avait reçu et du châtiment que Dieu lui infligea quand il le fit enlever par les mains merveilleuses. Laissé sur le rivage de l'Armorique, Pieron arriva seul, à bord d'une petite barque, dans une île inconnue, où régnait un roi nommé Orcan. Ce roi avait une fille; elle recueillit Pieron, et avec des simples le guérit en peu de jours de sa blessure. Cependant le roi Orcan, étant obligé de combattre un champion redoutable, et craignant de succomber, eut recours à un stratagême pour savoir si, dans ses états,

il se trouvait un chevalier assez vigoureux pour lutter contre son ennemi. Il assembla douze des plus vaillants de ses chevaliers, et leur dit qu'il y avait au Pin rond, rendez-vous ordinaire des combats singuliers dans cette île, un chevalier inconnu qu'il était nécessaire de vaincre en champ clos. Les douze guerriers ne manquèrent pas de se rendre au Pin rond, et, de son côté, le roi, caché sous son armure, se présenta et les désarçonna tous. Pieron ayant appris l'issue de ce combat, eut le désir de se mesurer avec ce hardi champion. Il défia l'inconnu; Pieron allait sortir vainqueur de la lutte, quand il reconnut le roi, père de sa bienfaitrice. Il voulut fuir; le roi Orcan le retint, lui dit quel avait été son dessein, et lui proposa de tenter l'aventure. Pieron accepta. Orcan et son chevalier se rendirent aussitôt à Londres, où le combat devait avoir lieu, en présence de Lucius, qui gouvernait alors la Grande-Bretagne. Comme on le pense bien, Pieron fut vainqueur, et Orcan lui donna sa fille en mariage. Pieron, après avoir fait embrasser le christianisme à Lucius, revint dans son île, dont il fut long-temps roi : la terre demeura à son fils, qui, ajoute le romancier, épousa la fille d'un roi d'Irlande. Ce dernier eut un fils qui s'appela Melians;

de Melians descendit Argiste; d'Argiste, Hédos. Hédos fut un des meilleurs chevaliers de l'Orcanie; il eut pour fils Loth, qui épousa la sœur d'Arthur. Cette dame eut quatre fils; le premier, qui s'appela Gauvains, fut bon chevalier, mais trop luxurieux; le second, nommé Agravains, fut trop orgueilleux; le troisième reçut le nom de Guchéries, et le quatrième celui de Garches.

La légende d'Hippocrate, que j'ai textuellement reproduite, et ce dernier épisode, dont je n'ai rapporté que les principales circonstances, peuvent faire juger de la forme entière du roman. C'est une suite de récits chevaleresques, mêlés à des traditions chrétiennes, au milieu desquelles on trouve parfois certaines traces des anciennes fables bretonnes. Une légende, celle du Graal apporté en Occident par Joseph d'Arimathie, domine toute l'action; elle est comme le nœud qui joint ces traditions d'origine différente, et qui les rattache aux premiers temps du christianisme. Les généalogies dont j'ai cité un exemple, et dont plusieurs autres se trouvent dans le roman, ont été faites pour unir ensemble les anciennes croyances du pays et celles importées par le christianisme. C'est, du reste, ce qui donne à toutes

ces fables étranges, souvent absurdes, un intérêt qui engage à les recueillir. [1]

On peut comprendre maintenant comment le *Saint-Graal* est le premier des romans de la *Table-Ronde*, et comment Joseph d'Arimathie se trouve le père des Gauvains, des Artur et des Lancelot.

Les rapports qui existent entre la légende du saint Graal et celle du précieux Sang de l'église de Fécamp, sont maintenant faciles à saisir. On sait quels liens, quelle similitude de mœurs, de croyances et de langage unirent, du xe au xive siècle, la Normandie et la Grande-Bretagne. Il ne faut donc pas être surpris si des légendes empruntées au même récit apocryphe furent communes à ces deux pays. Différentes dans leur forme, ces légendes composèrent plusieurs récits; mais leur origine est la même, et leur invention appartient à la même époque. Les

[1] Au sujet de cette origine du *Roman du saint Graal*, et de son mélange avec les traditions bretonnes, on peut consulter :

P. Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, leur Histoire*, etc., etc. Paris, Techener, 1836, in-8°; t. I, pages 160 et suiv.

De la Rue, *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*. Caen, 1834, 3 vol. in-8°; t. 2, p. 206 et suiv.

Fauriel, *De l'Origine de l'Epopée chevaleresque du moyen-âge*. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*.) Paris, 1832, in-8°; p. 64 et suiv.

fables du Graal et la grande faveur dont jouirent, dès le XIIe siècle, en France, en Petite-Bretagne et en Normandie, les romans de la *Table-Ronde*, n'ont pas été sans influence sur la rédaction de la légende du précieux sang de Fécamp, telle que nous la connaissons aujourd'hui; il faut donc la considérer comme postérieure au Saint-Graal, quand bien même elle ne serait pas redevable à cette fable de toute son origine.

POÈME

SUR

LE PRÉCIEUX SANG.

(Manuscrit de la Biblioth. du Roi,
n° 7595², f° 205 r°.)

La cause pour quoy on doit amer et visiter le saint lieu de Fescamp, et devotement entendre l'Istoire du Precieus Sanc.

Benedictus Deus, qui gratificavit nos in dilecto filio suo, in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, et remissionem peccatorum. (Ad Ephesios, primo Capite.)

Bien devon Dieu regracier
A Fescamp, et remerchier,
Quer par sa grant misericorde,
Comment saint Pol souvent recorde,

No puet avoir redemption
Et des pechiés remission,
U Sanc que Jhesus degouta,
Dont à Fescamp meinte goute a,
U lieu de Sainte Trinitei
Que Dieu prise à teil dignitei
Que il y a mis et departi
Du sanc qui de son corps parti.
Non pas comment u Sacrement
Mes en sa fourme proprement,
Vermel comment il le sengna,
Quant pour nous mort soufrir dengna.
Puis à Fescamp où un port a
Dieu de ches sanc si transporta
A chu saint liu qu'avoit très chier.
En l'Euvangile oués preschier
Qu'en mout de lieus fut espandu
Le sanc Jhesus, quant fut pendu.
Quer quant batu fut d'escorgies,
Il sengnoit de toutes parties,
En decourant aval l'estache
Dont meinte lerme eut en la plache
Et le pavement arrousei;
Et quant en son chief fut posei
Le chapel qui n'iert pas de roses,

Ne de fleurs, mez de poignant choses
Comme jonc marin ou espines;
Le chief sengnoit à lermes fines.
Puis clous ès mains et clous ès piès,
Non pas clous simplement, mes piés,
Quer quevilles de fer sembloient
Les clous qui le corps soustenoient.
En rompant veines et vertus
En croissant des clous les pertus
Pour le corps pendant en ballance.
Et puis fut fendu de la lance
Le cuer Jhesuz et le costei.
Dont tout le sanc li fust ostei;
Si courut sanc de toutes pars
Et par tout le lieu fut espars,
Sus clous, sus crois, sus le perroi,
Entour la crois par le terroi.
Duquel sanc, quant il fut fegié,
Sains hons cuillirent par congié
Comme cheus qui l'ensevelirent,
Par congié et du sanc cuillirent
Le vendredi entour complie,
Quant bon Joseph d'Arimathie
Et Nichodème s'asemblèrent,
Et le sanc des plaies rasèrent

Qui n'iert pas de nectessitei
Estre o Jhesus resuscitei,
Mez nos en vout lessier en terre.
Et de chest sanc bien povon crerre
Qu'à Fescamp u reliquiaire,
En a donc est le seintuaire
Que le peuple vient adourer,
Devant qui tous devon plourer,
Comme lez roys et les dus firent
Qui pour le sanc le lieu noblirent.
Et quant le sanc u lieu trouvèrent,
Un noble couvent y fondèrent
Où sont les livres aprouvées,
Comme ches sanc y fut trouvées,
Et monctrent la deduction,
Depuis la sainte Passion,
Par qui, et quant, et quellement.
Mes je m'en passeroi briement,
Et si mi vuil si brief comprendre
Que chascun me puisse entendre
Et de la matiere retenir
En général et souvenir.
Comment ches très saintes reliques
Preuvent histoires autentiques,
Preuvent miracles et mervelles

Que ches goutes de sanc vermelles
Mil ans ont fait et font encore.
Donc un extrait pris de l'ystoire
Pour tous savoir la veritei
Est en quemun chi recitei,
En franchois pour tous seculiers
Et pour les simples reguliers.

O vos qui eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi. (Ad Ephesios. ij° Capite.)

Je puis dire ceste parole à tel entente :

Vous, pelerins qui estiés loing de Jerusalem et des sains lieus où Ihesuscrist fut mort et vif, estes fes près par son précieus sanc, qu'au saint lieu de Fescamp vous a transmis.

Chi commenche l'Ystoire du Saint Sanc de Fescamp. Et premierement comment saint Nichodeme cuilli le sanc et le garda, et puis en sa fin le lessa à son neveu Ysaac.

JOSEPH qui fut d'Arimatie,
Uns hons qui fut de bonne vie,
Et Nichodeme son pareil,
Ches deus firent grand appareil

Pour Jhesus metre en sepulture
Si com recorde l'escripture.
Premierement le cors requirent
Et de la crois le descendirent ;
Et puis quant fut bien essié
Le corps du sanc et nettié,
Oingnemens telles achetèrent
En quoi le corps envelopèrent,
Puis le mistrent en un tombel
Que l'Evvangile dit mou bel.
Avint, quant le sanc fut ostei
Dez piés, des mains et du costei,
Rasei de clous, de crois d'estache
Et de quiconques autre plache,
Que, par très grant dévotion,
Nichodeme une porcion
Mist en son gant et le garda
Jusqu'à sa mort, puis regarda
Que ches trésor revelereit
A son neveu qui son her est,
Ysaac le plus son affin,
Et li dist, quant vint en sa fin :
Veschi du sanc du vrai prophète
Jhesucrist, garde ne le jete
Comme lez mauves Jus firent

Qui le saint homme à tort ochirent.
Cest sanc adoure et le rechainne,
C'est mon trésor, c'est ceu que j'aime.
Tant comme bien le garderas
Jà povre homme tu ne seras,
Eins en seras riche à puissance
S'en ches trésor mes ta fianche.

Comment le saint Sanc fit Ysaac riche homme, et si le préserva de mort, et comment Dieu li révéla la venue de Tit et de Vespasien.

QUANT Ysaac son oncle oui
Il fut de cuer mout esjoui;
Tous les jours le sanc adoura,
Pour quoi gueres ne demoura
Que il fut riche à grant quantitei
Et plein de grant auctoritei.
Quant vit que tout li vint à point
Envie qui ne mourra point,
Des Jues fut causei de blame
Et ceu li vint de par sa fame.
Accusei fut d'ydolatrie,
De aourer çeu que il ne do(i)nt mie;
Et par sa fame proprement

Qui apper(c)hut aucunement
L'onneur qu'au benoit sanct fesoit,
Quer que ch'estoit il li tesoit.
Mez le saint sanc où il se fia
Et çou que ydoles renia
Et le fet qui n'est point prouvei,
Ne nul meffet en li trouvei,
Ches choses si le delivrèrent.
Et li delivré eulz s'en alèrent
Près de la mer meindre en Sydone
Où le pais est plus ydone
Pour ses reliques bien garder,
Tenir, chierir et regarder.
Mez poy fut en la région
Que il out par révélation,
Que pour destruire le païs
Pour la mort de Jhesus haïs
Et de maint autre crestien,
Vendroit Tit et Vaspasien,
A grant ost outre mer transmis,
Comme Jhesus l'avoit pramis;
Que tout le pais destruiroient
Où les faus Juès habitoient;
Jerusalem principaument
Et tout en tour généraument.

Comment Ysaac mucha le Sang u trunc d'un figuier, et comment Dieu y fist miracle, et comment Dieu li révéla que il coupast le tronc.

DONC Ysaac si s'apensa
Du don de Dieu qui l'assensa,
Où le saint sanc pourroit muchier
Ceu que il avoit sus tout plus chier;
Comm(e) en l'ost le pourroit garder
D'estre trouvey, pris ou d'arder,
Quant biens (s)eront tout entour pris.
Si vit un figuier u pourpris,
Donc se pensa que il percheroit
Le tronc et là le mucheroit,
Sans que sa fame riens en sceust,
Pour l'aourer quant il li pleust.
O le sanc un feret estoit,
Ne sai pas bien queil fer c'estoit,
Se ch'eit de lanche ou quelque chose,
Qui fut ove le sanc enclose;
Et que le sanc ne pourrisist,
Ou la verdure li nuisist,
Il fit de plon deus tuiles
Pour plus seinement metre les
U pertus que il fist u figuier,

Où lez clost tant com pout fiquier.
Mez Dieu par sa divine forche,
Le pertus couvrit de l'escorche
Auci comme fust par nature,
Si que nul ne vit la jointure.
Donc l'ama plus parfectement
Et crut u sanc plus fermement,
Quant il vit chu miracle là.
Mez depuis, Dieu li rév(é)la
Que chu tronc où fut sa richesce
Coupast tant lonc com sa hauteche;
Que la mer le lieu conquestoit
Où le tronc du fiquier estoit;
Ne le païs n'estoit pas hable
D'avoir relique si notable,
Quer adourer ne le poveit
Se le puëple la chose oueit.

Comment Dieu amena le Tronc et le Sanc par la mer à Fescamp, puis Ysaac fist savoir à tous lez chosez dessus dictes du Sanc Jhesucrist.

Le tronc coupa mout désolei,
Mez en çeu Dieu l'a consolei
Que le sanc feroit réclamer
En cest païs, dechà la mer,

Où la mer le tronc amena
Comme Dieu vout et l'ordena;
Et mist u camp d'une valée
Fescamp pour le fiquier nommée,
Où la mer grande souloit estre
Qui puis lessa le val et l'estre;
Si que le tronc fut aterrei,
De bois et d'erbes enserrei;
Là jut en terre teillement
Lonc teus si qu'o pape Clement.
Combien que Ysaac reconfortei
De Dieu pour le sanc transportei,
Le fet du sanc montepliast
A tous cheus en qui se fiast,
Fame, voisin, grant et menu
Quanque du sanc est avenu,
Lez miracles que il avoit veus
Donc tout le monde fut esmeus.

Comment Bose converti lez Cauchois, et comment lez trois verges crurent mervelleusement u tronc.

Avint qu'en France à gent païens
Transmist le pape crestiens
Pour la foy Jhesucrist nonchier,
Et faus ydoles renonchier,

Saint Denis, saint Taurin et Bose,
Du quel Taurin le cors repose
A Fescamp en mout noble chase.
Avint que Bose en pou d'espasse
Lez Cauchois à Dieu converti;
Et puis pour demourer verti
A Fescamp où se reposa;
Une proude fame espousa,
Marque, dont par saint mariage
Out filz, filles et bon lignage.
Les enffans lor bestes menèrent
Au lieu du tronc, et là trouvèrent
Trois belles verges là croissantes,
Et mervelleusement naissantes,
Don(t) l'une à lour père portèrent.
Quant il vit que tant belles eirent,
Les deu soustrait et lez planta
En son gardin, et puis tant a
Mis paine au tronc du lieu soustraire,
Mez à l'oster riens n'y pout faire.
Sez verges en grans fiquiers crurent,
Et fiquiers tant de figes furent
Que par tout en fut le renon,
Encor en demeure le non,
Quer cest non Fescamp, se me semble,
Vient de fiquier et camp ensemble.

Comment vint l'Angre en fourme de pelèrin qui amena le Tronc au lieu de l'abaïe.

La valée fut gracieuse
Et de tous biens planteureuse
Especiaument pour pastures
Et pour fere dez nourretures,
Par vertu du tronc précieus
Où est le sanc Dieu glorieus.
Puis avint Bose trespassei
Que un pelerin comme lassei,
Pelerin dige d'aparense,
Mez non estoit, si comme je pense,
Einz fut un angre ou fut Dieu,
Qui se vint herbergier u lieu
Où Marque et ses enfans manoient.
Quant vint au soir que ce chaufoient,
U feu n'out point de tresfouel
Comment lez gens ont à Nouel;
Donc la maison estoit bien garnie
Quant le bon père estoit en vie.
Doncques du père mout parlèrent
Et le fet du tronc racontèrent,

Comment nul ne le pout haler.
L'oste dist donc : G'i vueil aler
Et légièrement amerroi
Le tronc au lieu que verroi.
Ainci le fist com devisa
Et sans paine le tronc mis a
Dedans la plache illeuc en droit
Où ceste église est or endroit,
Où Dieu voilloit qu'eil remeinsist,
Nul ne l'ostat ne se fainsist.
Quant au tronc ainci demourei
Le pelerin out mout ovrei,
U tronc mist de la crois le signe,
Puis dist à tous : le tronc tant digne
Que benoit tout le territoire
Et plus benoit le lieu encore,
Mez très benoit qui chi vendroient
Prier et chi recongnoistroient
Le pris du monde et le salut,
Quer chest saint Sanc pour tous valut.
Lors en finant son parlement,
Se départ invisiblement.

Comment le duc Ansegis, par la vision du cherf, fist une chapele u lieu du Tronc.

U val out bois, preis y herbages
Pour cherfs et pour beste sauvages;
Là fut pastures à plantei,
Des grosses bestes fut hantei,
Pour quoy noblez hommes chassoient
U val où les bestes hantoient.
Donc du duc Ansegis avint,
Qui pour chassier as cherfs là vint,
Que un cherf mout mervelleurs trouvèrent;
Sez chiens que ses gens descouplèrent,
Merveilleurs fut en quantitei,
Plus mervelleurs en quantitei,
Blanc comme nef ou comme let,
Si bel qu'en li n'out riens de let.
Le cherf chassié si s'avala,
Au lieu du tronc droit s'en ala,
Enclin tout coi fut en la place,
Puis ne se mut pour nulle chace.
Quer chiens et gens comme tous virent,
Vertu de le chacier perdirent.
Quant Ansegis vit le miracle
Est tous esbahis du spectacle.

Si pria Dieu dévotement
Que il li monstrast plus clèrement
Signe du cherf queil lieu c'estoit,
U quel si seurement c'estoit.
Donques le cherf loins c'est parti,
Un cherne fist bien esparti
Entour chu lieu tout belement,
Puis s'esvanui soudainement,
Quant Dieu out fet teil demonstrance
Si rendit à tous leur puissance.
Le duc le cherne bien retint
Et que un milieu le cherf se tint,
Ou cherne fist une chapele
Non pas de muers, mes de bois tele
Que toust l'eurent fete et levée;
Si ne fut pas de grant durée.
Au lieu au cherf l'auteil là mist
Et sus l'auteil à Dieu pramist,
Se il vivoit en prosperitei,
Que ou nom de Sainte Trinité
Ileuc feroit une yglise
Grande et noble tout à devise.
Mez Dieu par lui ne la fist mie,
Quer tost le prist de ceste vie;
Mez par saint Wagnen la fist faire,
Qui fut au temps du roy Lothaire.

Comment saint Wagnen out noble vision du lieu du Tronc, et fonda là, de par le Roy, une abbaïe de religieuses dames.

QUANT Ansegis fut trespassei,
Et pluseurs ans après passei,
Et la chapele poy fondée
Auteil et tout fut aterrée.
En Caux transmit le roy Lothaire
Saint Wagnen comme son vicaire,
Saichant pour tout bien discerner
Et la province gouverner.
Quant out visitei la contrée,
Vint à Fescamp, vit la valée,
Si la vit délectable et bele,
Mez ne vit point là de chapele;
Vit fiquiers, arbres, preis, verdures,
Mez riens ne sout dez aventures,
Du sanc ne sout il nulle chose,
Du tronc, du cherf, dez verges Bose
Qui toutez trois beles estoient,
La Trinitei senefioient
Que il devoit ileuc adourer
Et la digne plache honnourer.

Ainci deut fere mez non a.
Donc un grant mal Dieu li donna :
Avint que fievre le penoit
Si que chescun mort le tenoit.
Quant sembloit mort à lour avis,
Il fut en esperit ravis
Qui n'est mort ne trespassement,
Mez est un tel ravissement,
Extasis u livre apelei.
Lors de Dieu li fut revelei
Que il vit les glories où sains furent,
Lez tourmens que dampné endurent.
Un juge vit mout son contraire
Que le moustier ne fesoit faire
Qu'Ansegis avoit entrepris,
Digne de mort s'en vit repris.
Mez ma dame sainte Eulalie
De .xx. ans aloigna sa vie,
Laquelle seinte fut commise
De Dieu pour deviser l'église.
Si dist à saint Vuagnen la dame
Que, pour le sauvement de s'ame,
Entour le tronc le lieu mondast,
Et de la Trinitei fondast
Une abbeye, et que il la feist,

Et Childemarque abbeesse y meist.
Et li dist tout le demenai,
Comment Dieu l'avoit ordenei
Estre un lieu de religion.
Tout vit en celle vision
Et plus grans chosez se devient.
Lors saint Vuagnen à soy revient,
De son grant mal gari se treuve;
.xx. ans vescut, mist mein à l'euvre.
Sa vision ha racontée,
Le roy la chose a commandée;
Donc saint Wagnen fist l'abbeïe,
Si comme li dist sainte Eulalie.
La Trinitei regracia
Qui tel chose commis li a.
Là crurent ses devocions,
Quant sout les apparicions
Du tronc, du cherf, dessus escriptes,
Du pelerin, des verges dictes,
Trois tant beles du tronc naissantes,
La Trinitei senefiantes;
Son édifice termina
Et puis ses jours en Dieu fina.

Comment les religieuses dames furent martires de païens et le lieu destruit, et puis repari par le duc Guillaume; et comment vint l'Angre qui offrit le coutel et fist le pas.

MOUT dans nonneins à Fescamp furent,
Puis vint que Sarrasins coururent
Tout le pais et l'abitèrent;
Les saintes Vierges martirèrent
Donc lez cors sont en leur chapele,
Chapele à Vierges on l'apele.
Puis celle gent fut convertie
U tens Rol, duc de Normendie.
Si fut le saint lieu réparei
Quant de païens fut esparei.
Le bon duc Rol que on reclaime
Out un bon filz, le duc Guillaume,
Qui vout le lieu rédéfier.
Quant vint au monstier dédier
Evesques furent en l'yglise,
Prestres, clers, gens de toute guise,
Lors mervelles sont avenu :
Un pélerin est là vertu
Qui sembloit hons de révérence,
Mez angre estoit en existence.

Dessus l'autel mist un coutel,
Onques coutel ne vit hon tel,
Quer Dieu le fist, non pas nature.
Ou manche avoit ceste escripture :
In honore sancte et individue Trinitatis.
Quand devant tous l'offrende out faite
Et devant tous fet sa retraite,
Sus une pierre s'esleva,
Son pié si en la pierre va
Qu'au ci comment en mole chose,
En la pierre remeinst enclose
La fourme d'un pié, la semblanse,
Pour lesser du fet souvenance.
Lors devant tous sensiblement
Vers le chief fist département.

Explicit Rotulus per ducem Ricardum cum Sanctis reliquiis repertus.

Chi ensievent l'acroissement du lieu de Fescamp par le premier duc Guillaume, et par son filz duc Ricart, dit Père dez Moines.

Du duc Guillaume descendi
Le duc Richart qui mout tendi
A poursuir l'entencion
Du père et la dévocion.

Au Tronc trouver mist diligence
Pour faire au saint Sanc révérence,
Et l'ezleva de l'où estoient,
D'un lieu que poi de gent savoient
Sous un autel non deuement,
Et puis le duc mout sagement
Le Tronc en .ij. pars devisa :
La part où le Sanc avisa
Dehors retint et l'autre a mise
U fondement de ceste yglise.
Einci retint-il pour mémoire
Le pas donc est devant l'ystoire.
L'autre part fist semblablement
De l'yglise le fondement ;
Quer quant le lieu vout essauchier,
Il fist l'église sourhauchier,
Grandi tours, muers et fondement
Et de tout autre acroissement
Qui fut au lieu appertenant
Encor apert bien maintenant
Au biau moustier que chi fist faire.
Ches Richart fut de noble affaire
Et tant hardi de cuer et seur
Que il estoit dit Richart sans Peur.
Son filz Richart chi mist les moines,

Quer devant avoit chi chanoines.
Moines ama, c'est chose clère,
Pour quoy fut dit des Moinez Père.
Chest Richart dit derreinement
Doua cest lieu tant grandement
En rentes, en possessions,
Franchises, juridicions,
En bois, manoirs et seigneuries,
En prés sus mer et baronnies,
En tout tenir si noblement
Comme le duc semblablement,
Quer chest lieu sont en veritei
Esleu de Sainte Trinitei.
Et le cuer as moines avoit,
Y au saint Sanc que chi savoit.
Si lour donna tellez franchises
Comme il povoit en toutes guises,
Es dons des choses dessus dictes,
Pour estre par tant es mérites
Des moines et de la soufrance
Dont chest saint Sanc fait remembrance,
Comment pour nous fut mort jadis
Jhesus qui nous doint Paradis.

Explicit Hystoria de Sanguine.

Je ay rudement dicte l'ystoire,
Mez fermement la devon croire,
Quer saintes gent l'ont approuvée
Et miracles l'ont confermée;
Devant le sanc donc merchi crie
Tu qui ceu lis, et pour moy prie.
Une autre fois, se je ay espace,
Je diray de la dédicace
Et du temps que il y out chanoines,
Et des queil temps y sont les moines;
Des mervelles puis avenues
Et pour le sanc u lieu véues,
Que Dieu fesoit appertement,
Par quoy je say certainement
Que en chest saint sanc croire je doy.

Le miracle du Sanc qui est en la fiole de cristal.

Comment c'est le plésir de Dieu que il ait du sanc de Jhesucrist vers les parties d'Ocident, u saint lieu de Fescamp.

Tant ha la Sainte Trinité
Plesir de grant auctorité,

Que son plesir tous devon fere
Et son plesir à tous doit plere;
Quer mout est mal entalenté
Qui fait contre teil volenté,
Comme cheli qui voult soustraire
Une goute du sainctuaire
Du sanc de Fescamp précieux
Que le Roy du ciel glorieux
Y a transmis de sa plesance,
Et fet là tant de demonstrance
Et tant de signes évident
A tout le peuple d'Occident,
Qu'à Fescamp il avoit esleu
Et de son plesir bien pourveu,
Ou de son sanc voult transporter
Pour le dit peuple conforter
Qui ne povoit aler requerre
Le sanc Jhesu ne la souffrance.
Pour tant es parties de France
Du Diex est en amour et creinte;
As gens loing de la Terre Sainte
Dieu a tant monstré par grant signes
Son sanc, son lieu de Fescamp dignes
Que il veult le saint lieu estre amei

Et son sanc u lieu reclamei.
Nous en avon maint essemplaire
Dont un s'ensuit que Dieu voult faire,
L'an mil et CC. si notoire
Que il est bien digne de mémoire.

Comment le Moine roba un poy du sanc de Fescamp et de l'os du bras de la Magdaleine.

GAUTIER un homme séculier,
A Cistaux se fist régulier,
Et fut moine de l'abaïe
Comme convers et sans clergie,
En muant en religion
Mondeine conversacion.
Avint que l'estat l'ennuia
Et que son ceur tantot mua,
Quer pour vivre plus crassement
Froissa chu premier serement;
Dévocion n'est héritage
A gent qui ont le ceur volage.
Après fist tant par grans personnes,
Croire à Fescamp que il fust ydones
D'estre moine, si fut recheu,

Donc le couvent fut mout decheu,
Quer un angre trouver cuidèrent
Mez un faus et larron trouvèrent
Qui devant sa profection
Comme uns hons de perfection,
Prist la crois d'aler outre mer;
Mez nul ne sout si bien fremer
Le sanc et lez saintes reliques
Que il ne robast par ses apliques
Un poy du sanc à queil que paine
Et d'un os de la Magdalaine.
Quant il out ceu tout seul pillié,
Si a tant faint et subtillié
Que pluseurs gens de bon courage
Vourent faire le saint véage.
Sy se mist en sa compaignie
Deulz des moines de l'abbaïe,
Un chevalier moult renommei,
Godart des Vaus étoit nommei
Et un sien filz nommei Guillaume,
Nobles hommes bons et sans blame.
Des pélerins après trouvèrent,
Mez ches quatre o Gautier alèrent.

Comment lez pélerins eussent été mors se le moine n'eust recongneu et renvoié le sanc que il emportoit.

QUANT un chemin ensemble aloient
Et de pluseurs choses parloient,
Gautier si dist couvertement
Au chevalier secretement
Que il avoit un grant sainctuaire,
Sans li dire de quel affaire.
Quant il vit que la mer passoient
Et que vers le milieu estoient,
L'er et la mer si s'engroissèrent
Que tous à la mort se cuidèrent.
L'er fut plain de vens, de nues
La mer d'ondes haut eslevées;
L'un à l'autre se confessoient
En teil article se sentoient.
Donques Godart mist à raison
Gautier et dist : il est saison
Que vous dies chi véritei;
Nous sommes tous periclitei.
Je crois que Dieu est courouchié
Vers nous pour aucun grant pêchié.
Vous m'aveis dit, bien le saveis,

Que grans reliques vous aveis.
Penseis qu'à Dieu riens n'en desplaise
Et que Dieu le temps nous apese;
A Fescamp avés demourei,
Un lieu tant de Dieu honnourei
Que tant de corps sains y repose;
De son sanc, est certaine chose,
Il y a, Dieu l'a bien prouvei,
Et que il veult que il soit là trouvei.
Si seriés bien desvoiés
Et nous dignes d'estre noiés,
Se du saint Sanc emportiés
Et le saint lieu deffraudiés,
Contre la plesance divine.
Lors Gautier vers Godart s'encline,
Et recongnut en l'assemblée
Toute sa mauvèse pensée;
Que du sanc un poy pris avoit
Dont fors li nul rien ne savoit;
Et le prist en pensée tele
Que il feroit une maisonchele
Oultre mer, quant il y seroit,
Où le sanc aourer feroit.
Quer là pensoit le peuple attraire
Pour aourer le seinctuaire;

Mes il vit qu'à Dieu desplesoit,
Qui pour ceu tel temps lor fesoit.
A peine out son parler finei
Que l'er fut cler enluminei,
Et par devin commandement
Lez vens, la mer soudeinement
Tant apaisiés et si cois furent
Que tous clerement aperchurent
Qu'à Jhesu crist ne plesoit mie
Oster du sanc de l'abaïe.
Godart donques Gautier pria
Et requis humblement l'y a
Le sanc et que il fust raportei
Au lieu donc il fut transportei,
En disant que Dieu le vouloit
Estre à Fescamp comme il souloit :
Baillés le moy, je jureray
Qu'à Fescamp le reporteray
Et chel os de la Magdalaine,
Se Dieu à Fescamp me ramaine.
Mes anchessours le lieu amèrent
Et de patremoine donnèrent;
Si poveis bien apperchevoir
Que je ne vous vueil dechevoir.
Gautier dist que point ne leroit,

Mes o soy le sanc porteroit.
Les mariniaux donc si parlèrent
Et le sanc pour soy reclamèrent,
Et forment vourent soustenir
Que il lour devoit appartenir.
Lors après grant discucion
Tous distrent cele opinion :
Le chevalier le sanc ara
Et à son lieu le raportera.
Donques Godart publiquement
Lor jura par son serement,
Que quant à Fescamp revendroit
Le seinctuaire au lieu rendroit;
Et quant ainsi tous l'acordèrent
Paisiblement la mer passèrent.

Comment le saint Sanc garda de prise et de peril cheli qui le raportoit.

QUANT outre mer eurent estei
Lez pelerins et s'arrestei
Au Sepulcre, pour visiter
Les lieus où Dieu voult habiter;
Et la terre eurent visitée
Et puis la mer dechà passée,

Avint quant eulz furent passeis
Et puis de cheminer lasseis,
Que moult de larrons regardèrent
Qui devant eulz le pas gardèrent,
Et par dechà lez espioient
Pour leur oster quanque ils portoient.
Donques Godart de Dieu apris,
Fist que son filz le sanc a pris
Pour les larrons adevanchier
Et garder le jouel tant chier,
Que sus Godart ne fust trouvei.
Avint par miraçle aprouvei,
Que son cheval très traveillié
Fut à poindre très esveillié.
Quant devant tout seul l'avisèrent
Lez larrons prendre le cuidèrent,
En pensant que il portoit lor proie
Comme jouaux et la monnoie.
De poindre après li ne se faindrent,
Mez Dieu fist que point ne l'ateindrent,
Quer plus qu'asnes ne se mouvoient
Lor chevaux que ilz esperonnoient,
Et le sanc que cheli portoit
En tout péril le confortoit.
Lez larrons donc si retournèrent

Ad pelerins qu'eulz desrobèrent;
Pluseurs navrèrent, un occirent
Et tous lez autres bien batirent
Qui en grant nombre ensemble aloient;
Mez les pillars plus fors estoient
Qui tous leur biens ainci pillièrent
Et point d'argent ne leur lessèrent,
Donc tous furent moult désolés.
Mez Godart lez a consolés,
Quanque il povoit et que il savoit,
Penssant que riens perdu n'avoit,
Quant le Sanc estoit demourei
Pour qui tant avoit labourei,
Par qui son filz out teil victoire.
Lors tous au Sanc donnèrent gloire
Et par les villes où passèrent
Tous ces merveilles recordèrent.
Godart le Sanc pria humblement;
Depuis vindrent paisiblement
A lor païs passant lour voie,
Receus furent à grant joie.

Comment sire Godart dez Vaus rendi le Sanc et l'os de la Magdalaine à l'abaïe de Fescamp.

QUANT à son païs fut venu,
Godart pensa que il est tenu
Au saint Sanc rendre à l'abbaïe.
Si vint o noble compaignie
De segneurs qui l'acompaignèrent ;
Et semblablement l'encontrèrent
Le couvent à procession,
O très grant congrégation
De Fescamp et de la contrée
Où partout fut jà publiée
La venue du Sanc emblei.
Lors devant le peuple assemblei
Le chevalier en haut monta
Et les miracles raconta
Fez à la terre et à la mer,
Du sanc que tous devon amer,
Lez chosez chi devant comprises.
Et puis lez reliques a mises
Sus l'autel de la Trinitei,
Présent celle communitei,
En telle fourme raportées :
Que Gautier les out enchassées

Le saint Sanc en cristal teilement,
Comme Wautier subtillement
Mist u cristal et u tenant
Où on le monstre maintenant.
L'os un vaissel bel et gent a,
Einsi le mist et présenta
A Fescamp où eulz sont encore,
A l'onneur du grant Roy de gloire,
Qui regne pardurablement,
Jhesus qui nous doint sauvement. Amen.

APPENDICE.

LA MESSE

DU PRÉCIEUX SANG

DE NOSTRE SEIGNEUR JESUS CHRIST,

Qui se dit en l'Abbaye de Fescamp.[1]

INTROITUS.

GRATIFICAVIT nos Dominus in dilecto filio suo, in quo habemus redemptionem per Sanguinem ejus in remissionem peccatorum. (*Temp. Pasch.*) Alleluia. Alleluia. ℣. Qui delexit nos et lavit nos a peccatis nostris in Sanguine suo.

Gloria Patri et Filio, etc. — Kyrie Eleïson, etc.

[1] Extrait du *Thrésor ou Abbrégé de l'Histoire de la noble et royale Abbaye de Fescamp*, par le sacristain de l'Abbaye; manuscrit de la Bibliothèque Royale, à Paris. Voyez, plus loin, la Description des manuscrits relatifs à l'abbaye de Fécamp.

ORATIO.

Omnipotens æterne Deus qui in filio tuo dilecto Domino nostro Jesu Christo, ita tibi complacuisti, ut omnia in ipsum pacificans per Sanguinem ejus, sive quæ in cœlis, sive quæ in terris sunt, reconciliari voluisti : annue famulorum tuorum supplicationi, ut cujus preciosum Sanguinem veneramur in terris, sit nobis remissio peccatorum in cœlis. Dominus noster Jesus Christus qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum.

LECTIO Epistolæ B. Petri apostoli.

Charissimi scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paternæ traditionis, sed pretioso Sanguine quasi agni immaculati et incontaminati Christi quem suscitavit Deus a mortuis et dedit ei gloriam ut fides vestra et spes esset in Deo.

GRADUALE.

Dignus es, Domine, aperire librum et solvere signacula ejus, quoniam occisus es et redemisti nos in Sanguine tuo.

℣. Christus per proprium Sanguinem introivit semel in sancta æterna redemptione inventa. Alleluia.

Alleluia. Sanguis Jesu Christi filij Dei emundet nos à peccatis. Alleluia.

(*Tempore Paschali.*)

Alleluia, Alleluia. Sanguis Jesu Christi filij Dei emundet nos a peccatis nostris.

Alleluia. Empti estis precio magno; glorificate Deum in corpore vestro. Alleluia.

(*A Septuagesima usque ad Pascha.*)

TRACTUS.

Jesus ut populum suum per proprium Sanguinem sanctificaret, extra portam passus est.

Justificati gratis per ipsius gratiam quæ in Sanguine Jesu Christi. Si cum adhuc peccatores essemus Christus pro nobis mortuus est, multo magis nunc justificati in Sanguine ipsius ab ita per ipsum salvi erimus.

SEQUENTIA sancti Evangelij secundum Lucam.

In illo tempore egressus Jesus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum, secuti sunt autem illum et discipulj; et cum pervenisset ad locum, dixit illis : orate ne intretis in tentationem. Et ipse avulsus est ab eis, quantum jactus est lapidis,

et positis genibus, orabat dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum a me : verumtamen non mea voluntas sed tua fiat. Apparuit autem illi Angelus de cœlo confortans eum, et factus in agonia ; prolixius orabat. Et factus est sudor ejus sicut guttæ Sanguinis decurrentis in terram.

Offertorium.

Unus militum lancea latus ejus aperuit et continus exivit Sanguis et Aqua.

Secreta.

Preces populi. Cum hoc sacrificio laudis quæsumus, Domine, placatus admitte ut in Sanguine Jesu Christi filij cui justificati regni illius cohœredes tandem esse possimus. Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum, etc.

Prefacio de Cruce. — Qui salutem, etc.

Communio.

Sine Sanguinis Iesu Christi effusione non fit peccatorum remissio.

ORATIO.

Domine Jesu Christe, mediator Dei et hominum, qui precium Sanguinis tui in redemptionem pro omnibus dedisti, et in remissionem peccatorum fudisti, respice, quæsumus, super hanc familiam tuam, ut in virtute ejusdem preciosi Sanguinis tui quem nunc, pio cultu, in hoc Sancto loco veneratur, ejus postea effectum consequatur salutarem. Qui vivis et regnas cum Deo Patre, in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia, etc.

LES LITANIES DU PRÉCIEUX SANG DE NOSTRE SEIGNEUR JESUS CHRIST.

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.
Christe audi nos. Christe exaudi nos.
Jesu salvator mundi. Miserere nobis.
Jesu crucifixe. Miserere nobis.
Jesu sponse Sanguinum. Miserere nobis.
Sanguis Christj dulcissime. Lætifica nos.
Sanguis novi et æterni testamenti. Salva nos.
Sanguis spes nostra. Confirma nos.
Sanguis æternæ vitæ pignus. Corrobora nos.
Sanguis animarum lavacrum. Lava nos.
Sanguis piscina languentium. Salva nos.

Sanguis dura corda mollificans. Converte nos.
Sanguis fons puritatis. Irriga nos.
Sanguis fons charitatis. Inebria nos.
Sanguis misericordiæ pelagus. Ablue nos.
Sanguis super nivem dealbans. Dealba nos.
Sanguis sine quo non fit remissio. Redime nos.
Sanguis ablutio scelerum. Purifica nos.
Sanguis cœcos illuminans. Illumina nos.
Sanguis elisos erigens. Eripe nos.
Sanguis mortuos vivificans. Vivifica nos.
Sanguis mundi medicina. Sana nos.
Sanguis justorum consolatio. Consolare nos.
Sanguis peccatorum refugium. Fove nos.
Sanguis pretium redemptionis nostræ. Redime nos.
Sanguis holocaustorum consummatio. Suscipe nos.
Sanguis Angelorum admiratio. Exhilara sno.
Sanguis Sanctorum glorificatio. Glorifica nos.
Sanguis Seraphim jubilatio. Accende nos.
Sanguis martyrum fortitudo. Conforta nos.
Sanguis confessorum portus. Recipe nos.
Sanguis Virginum dulcedo. Consolare nos.
Sanguis victoria nostra. Corona nos.
Propitius esto. Parce nobis, Domine.
A viro Sanguinum et doloso, libera nos, Domine.
A communicatione carnis et Sanguinis, libera nos.

A colluctatione adversus carnem et Sanguine,
Libera nos, Domine.
Per Sanguinem tuum preciosum in circumcisione effusum, Libera nos, Domine.
Per Sanguinem sudorem tuum, Libera nos, Domine.
Per Sanguinem quem flagellatus effudisti,
Libera nos, Domine.
Per Sanguinem spinarum violentia expressum,
Libera nos, Domine.
Per Sanguinem a clavis et lancea effusum,
Libera nos, Domine.
Peccatores, Te rogamus, audi nos.
Ut prope fiant in Sanguine tuo qui longe sunt,
Te rogamus, audi nos.
Ut Sanguis tuus visceribus nostris semper adhœreat,
Te rogamus, audi nos.
Ut laventur stolæ nostræ in Sanguine tuo,
Te rogamus, audi nos.
Ut per te regatur Ecclesia Sanguine tuo acquisita,
Te rogamus, audi nos.
Ut per Sanguinem tuum mereamur resistere usque ad Sanguinem, Te rogamus, audi nos.
Ut Sanguis tuus nos inebriat, Te rogamus, audi nos.
Ut Sanguis tuus conscientias nostras emundet,
Te rogamus, audi nos.

Ut per Sanguinem tuum de Sanguinibus liberemur,
Te rogamus, audi nos.
Ut Sanguis tuus corda nostra vivificat,
Te Christe, audi nos.
Christe audi nos. Kyrie eleison. Christe eleison.
Kyrie eleison. Pater noster, etc.

ANTIENNE.

Christus per proprium Sanguinem introivit semel in sancta æterna redemptione inventa. Si enim Sanguis hircorum et taurorum et cinis vitulæ aspersus inquinatos sanctificat ad emundationem carnis, quanto magis Sanguis Christi qui per Spiritum Sanctum semet ipsum obtulit immaculatum Deo emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis.

℣. Christe redemisti nos,
℣. In sanguine tuo.
Domine exaudi orationem meam,
Et clamor meus ad te veniat.
Dominus vobiscum,
Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Omnipotens æterne Deus qui per Sanguinem dilecti filii tui Domini nostri Jesu Christi mundum

redimere voluisti, annue famulis tuis ut cujus preciosum Sanguinem adoramus in terris ipsum triumphantum videre mereamur in cœlis. Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

En suite de ces Litanies, je trouve la prière suivante, à qui l'auteur donne le mesme titre que j'y marque.

Acte de Contrition qu'il faut dire tous les jours.

O bon Jésus, doux Sauveur de mon ame, du plus profond de mon cœur je vous demande pardon de tous les pechez que j'ai commis contre vostre divine majesté. Hélas! mon Dieu, vous m'avés tant aymé que vous avés versé vostre Sang précieux pour une créature si detestable. Ah! mon Seigneur, que je ne perde point le fruit d'une chose si précieuse. Que plutost, ô mon Dieu; je meure de mille morts que de commettre volontairement un seul péché mortel contre une si grande bonté. Et quelque mort qui m'advienne, ô bon Jésus, ne souffrés pas que vostre pauvre serviteur rachapté par vostre Sang soit damné.

Pater noster. Ave Maria. Et Credo.

ESTAT

DES SAINCTES RELIQUES, RELIQUAIRES,

ET AUTRES PIÈCES NOTABLES,

Conservées tant dans le Thrésor que dans l'Eglise de la Royalle Abbaye de Fescamp, en l'an 1682.[1]

PREMIÈREMENT.

DANS un tabernacle de marbre blanc, pratiqué dans un pillier du chœur, proche le grand autel, du costé de l'Evangile, fermé d'un trillis de cuivre, etc., est un très beau reliquaire de vermeil doré, en façon de custode, en pyramide, soustenue de deux anges assis comme en terre, dans lequel reliquaire sont deux canaux de plomb de la grosseur du pouce, l'un long de trois pouces et l'autre un

[1] Extrait du *Thrésor ou Abbrégé de l'Histoire de la noble et royale Abbaye de Fescamp*, par le sacristain de l'Abbaye; manuscrit de la Bibliothèque Royale, à Paris.

peu moins de deux pouces ; l'un et l'autre est rempli du précieux Sang de nostre Seigneur Jesus Christ, qu'on tient par tradition avoir esté recueilly par Joseph d'Arimathie et Nicodesme, lorsqu'ils descendirent son sainct corps de la croix, et le mirent au tombeau.

Il y a aussi comme entre les bras d'un des deux Anges, un petit vase attaché d'une chaisnette d'argent doré, où se voit un crystal, dans lequel il y a quelque partie du mesme précieux Sang, qui avoit esté prise d'un de ces deux canaux qui est le plus court. Et a esté restituée miraculeusement par celuy qui l'avoit prise, qui estant sur mer attaqué d'une tempeste fit promesse de la restituer. Une autre partie du mesme Sang précieux est dans le reliquaire suivant.

Dans le mesme tabernacle de marbre blanc est un petit reliquaire qui est un crystal rond enchassé d'argent, sur un pied aussi d'argent, de la hauteur de demy pied ; dans lequel crystal est enfermé quelque partie du précieux Sang de nostre Seigneur Jésus Christ, de celuy qui avoit esté emporté. Il y a aussi quelque parcelle du bois de la crèche, où il fut posé en sa naissance, avec quelque parcelle des vestements de la sainte Vierge.

Chasse de Marbre.

La grande chasse de marbre blanc, posée sur le retable du grand autel, qui fut ouverte au mois de fevrier de l'année mil six cens quatre vingt, enferme deux caisses de bois peint, dans chacune desquelles sont deux pacquets de sainctes Reliques, qui sont la plus grande partie des os de quatre corps Saincts, enveloppés séparément dans un satin de diverses couleurs.

Ils furent exactement visités le quatriesme de mars de la susditte année; et desquelles on dressa deux proceds verbaux, dont l'un fut réservé et l'autre enfermé avec les dittes sainctes Reliques, le sus dit jour et an. Les noms de ces Saincts sont :

Le premier, saint Flavien, évesque d'Autun, que les anciens mémoires ou billets qu'on a trouvés avec les dittes Reliques, disent estre frère de sainct Policarpe.

Le second est sainct Sens ou Sidoine, abbé. Les Reliques de ces deux Saincts font chacun un pacquet séparé l'un de l'autre, et sont tous deux dans une mesme caisse.

Le troisiesme est sainct Conteste, évesque de Baïeux, avec quelques reliques de saincte Perpétuë,

vierge, qui ne sont pas distinguées des reliques de saint Conteste, et font ensemble un troisiesme pacquet.

Le quatriesme est de saincte Afre, martyre, séparément enveloppées des reliques de sainct Conteste; l'un et l'autre pacquet mis dans la seconde caisse. Elles ont esté connues, nommées et contées comme il suit.

De sainct Flavien, evesque.

L'os petreux ou pierreux, la machoire inférieure entière avec neuf dents, l'os sternon ou de la poictrine, séparé en deux, les deux clavicules, vingt quatre costes, les deux omoplates, espaules ou pasleron, les deux grands os des bras, depuis l'espaule jusques au coude, nommés humerus; quatre os des deux bras depuis le coude jusques au poignet, deux des quels sont nommés coude et les deux autres rayon; les deux os des jambes appellés tibia, les deux autres os des jambes nommés peroné ou de l'esperon; l'os des hanches dit sans nom, dont les parties sont appellées ilion, ischion et pubis; les deux grands os des cuisses; trente trois petits os tant des mains que des pieds; les deux os des tallons. Tout cecy est du corps de saint Flavien,

dont le chef est dans un reliquaire conservé dans le thrésor, ainsi qu'on verra ensuitte.

Il y a de plus dans la mesme enveloppe, avec ces Reliques, deux grands os des cuisses et deux des tallons qui ne sont pas du corps de saint Flavien; mais estant sans escrit, sont demeurés inconnus.

De saint Sens ou Sidoine, abbé.

Les reliques de ce sainct Abbé sont dans la mesme caisse, séparées des reliques de sainct Flavien par une enveloppe particulière et sont telles: le chef presqu'entier dont quelques parties destachées se sont trouvées dans le dit chef, les deux os omoplates des espaules; les deux os d'un bras, l'un nommé coude et l'autre rayon; l'os des hanches dit sans nom; il est presque entier; la partie inférieure d'un des os des cuisses. Ces reliques sont de sainct Sens.

De saint Conteste, evesque, et sainte Perpétue, vierge.

Les reliques de saint Conteste sont dans la seconde caisse, avec les reliques de saincte Afre, néanmoins séparées les unes des autres par une enveloppe particulière. Il y a de saint Conteste la

machoire inférieure avec une partie de l'os appellé hyoïde, duquel la langue est appuiée; trois os des deux bras, depuis le coude jusques au poignet; deux appellés coude et l'autre rayon; la plus grande partie de l'os sacrum; deux os des hanches, nommés ilion et ischion, entiers; les deux os des cuisses; un grand os de la jambe, nommé tibia, un autre de la jambe dit peroné; dix-neuf os tant des mains que des pieds, un os du tallon. Parmy ces os sacrés de saint Conteste, il y en a quelques uns de saincte Perpétue, vierge; mais comme ils n'estoient pas séparés ny distingués les uns des autres, on n'a pu les reconnoistre, et ont esté remis tous ensemble, sans distinction, et font un seul pacquet.

Le 27 de febvrier 1682, on tira d'entre ces reliques un grand os de la jambe, nommé tibia, et un autre du bras, appellé rayon, de deux qui y estoient d'un chacun.

De sainte Afre, martire.

Les reliques de cette Saincte martire sont une des clavicules, six vertebres, les deux omoplates ou espaules, entiers; les deux os des bras, depuis l'espaule jusques au coude, dont le droit est un peu plus grand que le gauche; un grand os des

hanches, appellé ilion et pubis; cinq os des pieds et neuf costes. Le chef et la machoire inférieure de cette Saincte sont dans le thrésor, en un reliquaire de bois doré.

Le 27 febvrier 1682, on tira d'entre ces Reliques une vertebre de sept et une coste de dix, qui y estoient.

Voylà les Reliques qui sont appresent dans la chasse de marbre blanc qui est sur le retable du grand autel. Il font quatre pacquets ou ballots, séparément enveloppés d'un satin de diverses couleurs. Il y a deux caisses de bois, et dans chacune de ces caisses deux de ces ballots de sainctes Reliques.

On y trouva aussi la mâchoire inférieure de saincte Rictrude veuve, puis abbesse; une coste, une dent et trois petits os de sainct Amand, evesque d'Utrecht, et une coste de saincte Geneniefve, vierge, patronne de Paris, qui touttes estoient séparément enveloppées avec leurs escrits qui y estoient attachés; c'estoit un parchemin qui faisoit plusieurs tours autour de la coste, sur lequel estoit escrit : « COSTA SANCTÆ GENOVEFÆ. » Ces sainctes reliques, avec le chef et la mâchoire inférieure de saincte Afre, et deux petits os inconnus, qui sont dans un reliquaire, avec

la machoire de saincte Rictrude, n'ont pas esté remis dans la chasse de marbre blanc d'où ils ont esté tirés, mais sont conservés dans le thrésor, comme on verra cy après.

Le 27 febvrier 1682, la chasse de marbre blanc fut de rechef ouverte, et on y print des reliques de sainct Conteste, evesque de Baïeux, un grand os de la jambe nommé tibia, et un du bras appellé rayon, de deux qui y estoient de chacun, on y print aussi une vertebre de sept, et une coste de dix, qui y estoient de saincte Afre, martyre, pour les envoier au monastère de Saint Vigor de Bayeux; nos pères de ce lieu l'ayant obtenu du très reverend père général et de la communauté de Fescamp, en l'année 1681.

CHASSES.

De sainct Taurin, evesque.

Cette chasse est couverte de lammes d'argent, remplie de reliques presque jusques au comble desquelles une partie considérable est de saint Taurin, premier evesque d'Evreux. Elle enferme encore le chef de saincte Susanne. Ces deux saincts sont seconds patrons de cette abbaye; elle contient, de plus, un

autre chef qu'on croit estre de sainct Romain, martir, ou de sainct Frotmond; plusieurs autres reliques de saincte Susanne, mais qu'on n'a pu connoistre d'avec les autres qui sont inconnues, qui touttes estoient sans billets et meslées ensemble. Il y a aussi un sachet plain de reliques des saincts quarante martirs et plusieurs autres inconnues, parce que les billets presque tous pourris de vieillesse, estoient de costé et autres, destachés des reliques, et on n'a su où appliquer ceux qu'à peine on pouvoit lire.

De sainct Frotmond, martir.

La chasse de saint Frotmont est couverte de lammes de cuivre doré, et contient les os des bras et des jambes, avec plusieurs autres de ce sainct martyr, qu'on estime avoir esté filz d'Offa, roy des Merciens, en Angleterre.

Elle enferme encore quelques reliques des saincts enfans Sidrach, Misach et Abdenago, qui furent jettés dans la fournaize ardente de Babilone, par l'ordre de Nabuchodonosor. Il y a aussi quelques os de sainct Vuilfrede ou Vuilfride, evesque d'Yorck, confesseur, et des saincts Anscalde et Vuarenfroy,

confesseurs. Item des reliques des saincts Salmanasar et ses compagnons martyrs, et plusieurs autres inconnues.

De sainct Edonée, confesseur.

Cette chasse de sainct Edonée, confesseur et disciple de sainct Benoist, abbé en Angleterre, est couverte de cuivre esmaillé avec plusieurs figures en partie dorées; elle enferme une grande partie du corps de ce sainct. Il y a aussi du bois de la creche de nostre Seigneur, une partie d'un os du bras de sainct Laurens, martyr, quelques parcelles d'habits de saincts dont le nom est inconnu; quelque relique d'un des douze apostres; de la barbe de sainct Martin, et plusieurs autres reliques inconnues, faute d'inscriptions.

De sainct Blaise et sainct Brieu.

Le dedans de cette chasse est de bois couvert de lammes d'argent cizelé. Les reliques qu'elle enferme sont le chef entier de sainct Blaise, evesque de Sébaste, en Arménie, et martyr, excepté la machoire inférieure et quatre dents de la supérieure; le chef entier, excepté les deux machoires de sainct Brieu,

evesque de la ville qui porte son nom, en Bretaigne; l'os des hanches, nommé ischion, et plusieurs autres du mesme sainct; les os des bras et des jambes d'un sainct confesseur, dont le billet n'a pu estre lû à cause qu'il estoit consommé de pourriture; on y a seullement lû ce mot (confesseur); plus deux grands os des bras trouvés sans inscription.

De sainct Leger, evesque et martir.

Cette chasse est comme la précédente de bois couvert d'argent cizelé, et contient plusieurs os du corps de sainct Léger evesque d'Autun et martyr, avec quantité d'autres reliques de plusieurs saincts; scavoir : de sainct Jean-Baptiste, de sainct Philippe apostre, des saincts frères Cosme et Damien, de sainct George, de sainct Laurens martir, de sainct Erasme martyr, des saincts Innocens, de sainct Faustin martyr, de sainct Pancrace, de sainct Clément, de sainct Tiburce, de saincte Cecile, de sainct Butinien, de sainct Martin, évesque, et de son sépulchre; une coste de sainct Basins archevesque, de sainct Ambroise, de sainct Paterne évesque d'Avranche, de sainct Aubin, de sainct Urbain, évesque de Langres, de sainct Colomban abbé, de saint Machaire, du prophète Daniel,

de saincte Agathe, de saincte Austreberte, de saincte Sexte, et de plusieurs autres, dont les inscriptions n'ont pu estre leües.

De sainct Didier, evesque.

Cette chasse est toutte d'argent, en façon d'église croisée et cizelée; elle enferme les reliques de sainct Didier evesque de Langres et martyr; scavoir : deux costes et la moitié d'une, sept vertebres avec l'os sacrum, deux os du bras gauche, qui sont le rayon et le coude; l'os des hanches, dit communément ilion, ischion et pubis; un os entier de la cuisse, les deux os d'une jambe, huit os du metatarse ou plante du pied, les deux os des tallons et plusieurs autres petits os du mesme sainct Didier.

Elle enferme encore plusieurs grands os des jambes et des cuisses de plusieurs saincts dont on n'a pu lire les inscriptions des billets qui estoient consommés de vieillesse.

De sainct Bertelme, abbé, et de sainct Cuthman, confesseur.

La chasse où sont conservées les reliques de ces saincts confesseurs, est aussi toutte d'argent cizelé,

à peu près semblable à celle de sainct Didier, cy dessus. Elle contient de sainct Bertelme, les deux os des cuisses, avec quelques fragments de l'un et de l'autre qui se remettent facilement en leur lieu; les deux os des jambes aussi avec fragments, la rotule d'un genoüil, une coste entière et la plus grande partie de deux autres, quatre os des deux tarses.

De sainct Cuthman, confesseur, anglois de naissance, et religieux qu'on croit de Fescamp; la clavicule d'une espaule, deux os d'un bras appelés le coude et le rayon, une vertebre entière et deux autres petites jointes qui sont de l'os sacrum, cinq os du metatarse, une partie d'habit ou de cilice. Il y a aussi dans un petit sac quelques dents, un os du metatarse et autres parcelles de reliques sans inscription, inconnues.

AUTRES RELIQUAIRES.

De sainct Didier.

Un bust ou chef d'argent sur un pied d'estal de bois en façon d'ebene, garny d'argent, dans lequel est enfermé le chef de sainct Didier, evesque et martyr; il n'est pas entier, mais il y a l'os coronal, les deux parietaux, avec une grande partie des tempes,

y jointes, l'os occipital séparé en deux, et la plus grande partie de la machoire inferieure avec quatre dents.

De sainct Flavien.

Un autre bust ou chef d'argent, semblable au précédent qui contient le chef entier de sainct Flavien, evesque d'Autun, à la réserve de quelques dents; la plus grande partie des os du corps de ce sainct est dans la chasse de marbre blanc qui est sur le retable du grand autel, comme il est marqué cy devant.

De saincte Afre, martyre.

Un chef ou demy corps de bois doré représentant saincte Afre, au bas duquel se voit au travers d'un crystal rond, le chef entier de la ditte saincte Afre martyre; la machoire inférieure est dans le dit chef.

Cette relique fut tirée le 4 de mars 1680, de la chasse de marbre blanc qui est sur le grand autel où est enfermé la plus grande partie des os du corps de la mesme saincte, comme il a esté dit cy devant.

De saincte Rictrude, abbesse.

Un autre chef ou demy corps de bois doré

représentant saincte Rictrude veuve, puis abbesse, au bas duquel se voit au travers d'un crystal la machoire inférieure presqu'entiere, avec quelques dents de la ditte saincte Rictrude, aux deux costes de laquelle sont deux petits os entiers qui semblent estre d'un petit corps; ils sont inconnus, n'y ayant pas trouvé de billets. Ces Reliques estoient dans la chasse de marbre blanc, avec les reliques de sainct Sens, abbé, d'où elles furent tirées le 4me de mars 1680.

De sainct Taurin.

Un bras d'argent, très bien travaillé, dans lequel est enfermé un os de sainct Taurin, premier evesque d'Evreux, qui peut avoir onze pouces de longueur; on en fit la visite le 9 de febvrier 1685.

De saincte Marie Magdaleine.

Un autre bras d'argent, en partie doré et très bien travaillé, qui enferme un os de la jambe de saincte Marie Magdaleine, nommé peronné, avec un autre os du bras de sainct Cucuphat, martir, appellé rayon, et une vertebre inconnuë, qui est presqu'à moitié cariée; le corps de ce saint martyr

Cucuphat est à Sainct Denis en France. Ces Reliques furent visitées le 9 de febvrier 1685, et remises dans le mesme reliquaire.

De sainct Leger, evesque et martyr.

Un autre bras d'argent, semblable au précédent, orné de quelques pierreries, qui contient un os du bras de sainct Léger, evesque d'Autun et martyr.

De sainct Eustache, martyr.

Un autre bras d'argent, semblable aussi aux précédents, très bien travaillé, dans lequel est un os du mesme sainct Eustache, martir, long environ de neuf pouces, avec un autre os de sainct Césaire, evesque et martyr, de la mesme façon et longueur. Ces sainctes Reliques furent visitées le 9 de febvrier 1685, et remises dans le mesme reliquaire.

De sainct Blaise, evesque et martyr.

Un bras de cuivre doré, dont la main est d'argent, dans lequel est un os du bras de sainct Blaise, évesque de Sébaste, en Arménie, et martyr.

De sainct Nicaize, evesque et martyr.

Un autre bras aussi de cuivre doré, dont la main est d'argent, semblable au précédent, qui contient un os du bras de sainct Nicaise, premier archevesque de Rouen et martyr.

De la vraye Croix.

Une Croix de vermeil doré, du poids de sept marcs, ornée de quelques pierreries, ayant au haut aux extrémités des bras et soubz les pieds du crucifix quatre cristaux, soubz lesquels se voient cinq particules du bois de la vraye Croix de nostre Seigneur. Ces reliques furent tirées de deux autres petites croix de Jerusalem (c'est à dire ayant deux travers de cette façon ‡), dans lesquelles ce sacré bois estoit enfermé, et furent mises en cette croix de vermeil doré, le jeudy de la semaine Saincte, dix neufiesme d'avril de l'année 1685.

Une petite Croix de corne, etc.

Une autre petite croix, haute de trois pouces, avec un crucifix, faits par sainct Eloy, d'une corne de licorne, au haut de laquelle a esté depuis enchassé en argent doré une dent du mesme sainct Eloy.

Plusieurs Reliques.

Un petit reliquaire d'argent doré, haut de six pouces, fait en façon de pyramide, dans lequel sont deux cristaux, dont l'un enferme une parcelle du bois de la vraye croix et du suaire de nostre Seigneur; dans l'autre cristal est un petit os du chef, avec du sang figé de sainct Gervais, martyr.

Laict de la sainte Vierge.

Un autre reliquaire semblable au précédent, haut de cinq pouces, avec une chaînette aussi d'argent doré, longue de huit pouces, dans lequel se voit un petit globe de crystal, où est enfermé du laict qu'on estime de la saincte Vierge.

Des saincts Innocens.

Un petit coffre en facon de chasse couvert de cuivre esmaillé avac quelques petites figures aux costés, dans lequel sont trois crânes et plusieurs autres reliques des saincts enfans et martyrs innocens.

De sainct Théodore martyr, etc.

Un autre petit coffre aussi en façon de chasse,

couvert de cuivre esmaillé, dans lequel il y a des reliques de sainct Théodore martyr, qu'on estime avoir esté de la légion des Thébéens, parce qu'on appelloit anciennement cette petite chasse la chasse de sainct Maurice. Il y a aussi dans cette mesme chasse quelques reliques de sainct Mellon second archevêque de Rouen et de sainct Thomas de Cantorbie martyr.

Il faut icy remarquer qu'entre les compagnons de sainct Maurice chef de la légion des Thébéens, il n'y en a aucun à qui on donne le nom de Théodore; mais que sainct Bruno dans la quatriesme harangue qu'il fit devant le pape Urbain second, parle du martyre de deux saincts Maurice, l'un chef de la legion des Thébéens, et l'autre chef d'une compagnie de septante soldats qui souffrirent le martyr en la ville d'Apamée en Syrie, entre lesquels il nomme Photin, filz du mesme sainct Maurice, un Philippe et un Théodore qui pourrait bien estre celuy dont les sainctes reliques sont dans cette petite chasse.

Reliques.

Un autre petit coffre de bois doré en façon de sépulchre, dans lequel il y a quelques pierres du sépulchre de nostre Seigneur, avec quelque parcelle de la colomne où il fut attaché, lors de la flagellation.

De sainct Jean et de sainct André, apostres.

Un petit reliquaire rond de trois pouces de diametre, couvert d'un crystal porté sur un pied triangulaire d'argent, dans lequel il y a quelque parcelle des vestements de sainct Jean l'Évangéliste, une petite relique de sainct André apostre et un petit morceau du bois de sa croix.

Plusieurs reliques.

Un petit reliquaires d'argent doré de figure rond, de trois pouces de diamètre et un pouce d'espoisseur, dans lequel il y a plusieurs parcelles de reliques de ces saincts, de sainct Paul apostre, de sainct Estienne premier martyr, une dent de sainct Nicaize, de sainct Benigne martyr, de sainct George, de sainct Laurent, de saincte Margueritte, de saincte Agathe, etc.... De sindone munda de sancto Jacobo, qui dicitur frater Domini. Cecy estoit escrit sur un billet qu'on y a trouvé.

Plusieurs reliques.

Un autre petit reliquaire de bois couvert de lammes d'argent presque en ovalle, haut de quatre pouces qui se met ordinairement sur un vase d'a-

gathe ; dans ce reliquaire il y a quelques reliques de sainct Jean-Baptiste, de saincte Geneviève, du cilice, de la char et des habits de sainct Thomas archevêque de Cantorbie et martyr, avec quelqnes autres reliques.

De sainct Amand et de sainte Geneviève.

Dans un vase ou ancien ciboire de cuivre doré est enfermé, une coste (qui est rompue en deux), une dent, trois petits os de sainct Amand évesque d'Utrech.

Dans le mesme vase est une coste entière de saincte Geneviefve vierge et patrone de Paris. Ces reliques furent tirées le quatriesme de mars 1680 de la chasse de marbre blanc qui est sur le retable du grand autel, où elles estoient enfermées et sont conservées dans ce vase, en attendant quelques reliquaires convenables pour les mettre plus décemment et séparément.

Du bienheureux Guillaume de Dijon, premier abbé de Fescamp.

On conserve dans le trésor cinq dents, une petite vertèbre, l'os d'un tallon, le bout d'un des plus grands os du bras et un autre gros comme le pouce

qui est une partie d'un plus grand, du bienheureux Guillaume de Dijon, premier abbé de Fescamp, qui furent retenus à l'ouverture de son tombeau, estant le plus entier de ce qui s'y trouva. Voyez ce qui est dit du reste de ces reliques où il est parlé de son tombeau, cy après, etc.

Autres Pièces.

Il y a sur la pierre de l'autel de Sainct Sauveur, qui est derrière le grand autel, du costé où l'Evangile se lit, l'impression qui se voit du cousteau que l'ange y apporta en la dédicace de l'église, du règne de Guillaume-Longue-Epée, second duc de Normandie, sur lequel cousteau estoit escrit en latin (comme nous avons dit) en l'honneur de la saincte et individue Trinité. Et au haut de l'arche où est cet autel est un crucifix fort ancien dans lequel on tient que ce cousteau fut enfermé par ordre du duc Guillaume, ce crucifix n'estant que de cuir.

Dans le mesme autel de Sainct-Sauveur, on tient estre enfermé un calice avec sa patène, dans lequel calice est le corps et sang de nostre Seigneur, qu'un prestre disant la messe en une église proche de Fescamp, au temps que les évesques et le duc y estoient, pour la dédicace de l'église, trouva après la consé-

cration que les espèces du pain et du vin ne parurent plus, mais de véritable chair et de véritable sang; ce que le duc et les évesques ayant veu et admiré, les firent apporter à Fescamp et enfermer dans le dit autel.

Proche du mesme autel, du costé de l'espitre, contre un pillier, est une façon de tabernacle de pierre, fermé d'un treillis de fer, dans lequel on voit la plus grande partie de la pierre dure sur laquelle l'ange qui parut comme estranger ou pélerin, ayant mis son pied, il s'y enfonça et demeura imprimé, lorsqu'il disparut, après avoir mis sur l'autel le cousteau dont il a esté parlé cy-dessus. On appelle cette pierre le pas de l'Ange.

Une croix d'ambre très bien travaillée; elle est de plusieurs pièces d'ambre de diverses couleurs particulièrement le visage d'une figure qui est comme assise sur le pied de la croix, qui s'est trouvé dans la mesme pièce d'ambre, dont cette figure est faitte entièrement blanc. Cette croix est haute de plus de deux pieds, y compris le pied sur laquelle il y a quelques médailles d'ivoire fort délicatement taillées.

Un beril rond de deux pouces et demy de diamettre, enchassé en argent, sur le manche du quel est escrit : Frater Gaudefridus Daniel. Il sert pour

grossir les objets. Ce frère Gaudefroy Daniel estoit un père Cordelier, qui vers l'an 1370 estoit pénitencier de l'abbé de Fescamp. Il est inhumé dans la sacristie où se voit son épitaphe gravée sur une plaque de cuivre qui est sur la muraille, au costé de la porte en dedans la ditte sacristie ou trésor, ordinairement couverte d'un petit tableau.

Un vase d'une pierre agathe haut de neuf pouces; il y a plusieurs barreaux d'argent, qui l'environnent parce qu'il a esté cassé. On met ordinairement sur ce vaisseau un petit reliquaire où sont des Reliques de saincte Genevieſve et de sainct Thomas de Cantorbie, etc.

Une paix d'argent doré en laquelle est enchassé une pierre agathe platte et en rond de deux pouces de diamètre, sur laquelle est burinée une resurrection de nostre Seigneur.

Une autre paix de la mesme grandeur que la précédente, dans laquelle est une image de la saincte Trinité, d'argent doré, sur un crystal enrichy de quelques petites perles fines autour.

Une mittre à fond de perles fines des deux costés, enrichie de plusieurs pierres précieuses, esmaux, etc.

Une autre mittre comme de brocard d'or, façon

d'Angleterre, fait sur le mestier, avec quelque broderie d'or.

Une pierre d'autel de marbre vert ou jaspé serpentin, enchassée en bois avec quelques garnitures et ornements d'argent.

Un ancien tableau de la Véronique ou face de nostre Seigneur, apporté de Rome. Il n'a plus de beauté.

Un beau soleil pour exposer le sainct Sacrement, où est un ange debout tenant de ses deux mains un soleil posé sur sa teste, aux pieds duquel sont de chacun costé deux autres petits angés en posture d'adoration sur le pied d'estale, le tout de vermeil doré très bien travaillé.

Un grand calice d'argent doré, dont la cizeleure est très bien travaillée; et sont représentés les mystères de l'enfance de Jésus-Christ; sa platine est semblable.

Huict autres calices communs, dont il y en a cinq cizelés.

Un plat bassin, avec deux burettes d'argent doré et cizelés.

Une grande croix, avec son baston pour porter aux processions, le tout d'argent doré et parsemé de fleurs de lis et de mittres.

Un baston de chantre aussi d'argent doré et parsemé de fleurs de lis et de mittres, au haut duquel, soubz une couronne couverte, est un image de la saincte Trinité.

Un benestier avec l'aspersoir d'argent.

Deux encensoirs avec les deux navicules pour mettre l'encens et deux petites cuillers, le tout d'argent.

Une grande lampe d'argent cizelé, et très bien faicte.

Une croix d'argent qu'on met ordinairement sur le grand autel.

Une autre croix d'argent plus grande que la précédente, avec six chandeliers aussi d'argent, pour mettre sur le grand autel aux festes principales. Les six chandeliers sans la croix pesent septante marcs d'argent.

Un livre qui sert ordinairement les festes solennelles, pour chanter l'evangile et l'espitre, dont le couvertoir est d'argent doré, d'un costé représentant un sauveur, et de l'autre plusieurs petites figures faittes au burin.

Je pourrois icy mettre plusieurs autres pièces, et vaisseaux d'argent, dont on se sert souvent, comme

le ciboire, les chandeliers que portent les enfans, quelques plats et burettes d'argent et autres.

Entre plusieurs figures qui se voient dans l'eglise en divers lieux, on estime pour estre bien taillées, la contretable du grand autel, la châsse et les deux figures qui sont au-dessus, touttes de marbre blanc.

Les figures qui représentent le trépas de Nostre-Dame en la chapelle qu'on nomme de ce nom.

Une représentation de la sépulture de nostre Seigneur proche de celle-cy.

Une descente de la croix qui est en l'autel de sainct Sauveur derrière le grand autel.

Le trespas de sainct Benoïst en sa chapelle et un ecce homo qui en est proche.

Le jubé ou pulpitre de pierre qui sépare le chœur de la nef.

TOMBEAUX

RENFERMÉS

DANS L'ABBAYE DE FÉCAMP.[1]

Il est certain qu'il y a eu plusieurs personnes illustres inhumées dans l'eglise et le monastère de Fescamp, ce lieu ayant esté autrefois le séjour des premiers ducs de Normandie, qui y tenoient souvent leur cour, et le monastère rempli de grands et saints personages qui y venoient de touttes pars, comme en une escole de saincteté et de vertu. Neanmoins il n'y a aucun de leurs tombeaux qui paroissent que ceux de quelques abbés que je marque

[1] Extrait du *Thrésor ou Abbrégé de l'Histoire de la noble et royale Abbaye de Fécamp*, par le Sacristain de l'Abbaye ; manuscrit de la Bibliothèque Royale, à Paris.

icy, et mesme on ne connoit pas le lieu où les autres ont esté ensépulturés. La tradition nous apprend que les sainctes vierges et religieuses de ce monastère qui furent mises à mort par les Danois lorsqu'ils saccagèrent et ruinèrent ce sainct lieu, vers l'an 842, ont esté ensevelies à Fescamp, et on croit que ce fut dans la chapelle qu'on nommoit des Vierges, dont j'ay veu quelques restes, qui est apprésent entièrement destruit. Cette chapelle estoit dans la cour qui est devant le dortoir qu'elle traversoit depuis le dit dortoir jusques aux fossés ou jardin, à 60 ou 70 pieds de l'église; le bout et entrée d'icelle estoit proche et devant la porte qui du cloaistre passe dans la ditte cour; le canal de la fonteine passoit par dessous la muraille de cette chapelle, vers l'église. Ce lieu a esté eslevé de terres qu'on y a apportées. Ainsi si les tombeaux de ces vierges y sont, comme on estime, ils doivent estre profonds. Je mets cecy et fais ces remarques par ce qu'il ne paroit plus rien de la ditte chapelle, de laquelle néanmoins plusieurs ont fait quelques remarques et qu'il est certain qu'on y a inhumé plusieurs personnes jusques à nostre temps, qu'il en tomba la plus grande partie, ce qui obligea quelques années après de destruire ce qui en restoit; ce fut en 1682.

Tombeau des Ducs.

Le tombeau des deux ducs de Normandie, Richard premier et Richard second, père et filz et principaux bienfaicteurs de l'Abbaye de Fescamp, avoit esté premièrement dans la chapelle de saint Thomas, comme nous avons dit, d'où ils furent transportés dans deux tombeaux, derrière le grand autel, ou plustost, comme nous avons remarqué ailleurs, soubz le dit grand autel. Leur tombeau, dis-je, ne paroit pas, néanmoins il est certain que leurs corps sont dans deux caisses de plomb enfermées soubs le grand autel, ou dans la masse de pierre qui appuie le dit grand autel et porte la chasse de marbre blanc dont nous avons parlé cy devant. Ils furent enfermés soubz cet autel le 23e d'aoust de l'année 1518, par le cardinal Anthoine Boyer, vingt huictiesme abbé de Fescamp, après en avoir fait la visite et mis dans deux caisses de plomb nouvelles, les deux autres où ces os se trouvèrent enfermés, estans percées en divers endroits, et les remit soubz le mesme grand autel, après y avoir célébré la saincte Messe et fait l'Office.

Tombeau du bienheureux Guillaume.

Le premier des tombeaux qui paroissent dans

l'église est celui du bienheureux Guillaume, premier abbé de Fescamp. Il est dans la chapelle de saincte Marie Magdaleine, qui est du costé de septemtrion de l'église, pratiqué dans la muraille de cette chapelle. Autrefois ce n'estoit qu'un simple coffre de pierre fermé de deux barreaux de fer. Il fut ouvert au mois d'aoust de l'année 1680, et on n'y trouva qu'une petite caisse de plomb, qui mesme estoit percée et rompue, dans laquelle il n'y avoit que des cendres avec quelques petits os, ou plustost parties d'os, dont les plus considérables et les plus grands estoient les quatre qui sont conservés dans le thrésor, avec cinq dents, le reste estant en poudre.

L'inscription ou épitaphe qu'on y trouva gravée sur du plomb, estoit en ces termes :

Abbatem plenum, lector, dignosce dierum
Nomine Vuillelmum hic recubare senem;
Iste loci primus pastor prœfuerat hujus.
Quo statuit multos dante Deo monachos,
Jam primas dies animæ nova claruit ejus
Cui nova Jerusalem obvia tota fuit.

Selon quelques mémoires et quelques tesmoins encor vivans, l'an 1638, on tira du dit tombeau quatre grands os des bras et jambes, dont une partie fut envoiée à la duchesse de Savoye qui les avoit demandés avec instance à Henry de Lo-

rainne, pour lors abbé commendataire de Fescamp, d'autant que cette duchesse avoit fait construire quelque chapelle ou église en son nom. Le reste des reliques qu'on tira du tombeau fut porté à Sainct Benigne de Dijon, lieu où il avoit esté premièrement abbé.

Ayant ensuite de cette ouverture achevé de faire le mausolée qui s'y voit appresent, on enferma les mesmes cendres et os dans une caisse de plomb nouvelle, longue d'un pied, large et profond de demi pied seullement, et ayant fait dans une façon de vase ou urne de pierre qui est au milieu du dit mausolée, un creux seullement de la grandeur de la ditte caisse où ces cendres sont enfermées; elle fut mise dans le dit creux et scellée par dessus d'une barre de fer, puis d'une pierre ou couvercle par dessus le tout. On a gravé sur cette ditte caisse de plomb où sont enfermées ces reliques, ce qui suit :

« In hac arcula jacent cineres cum quibusdam ossiculis beati Guillelmi primi Fiscanensis abbatis recensiti, et in hoc mausoleo ad ejus memoriam erecto repositi kal. janua M. DC. LXXXI, qui et dies obitus anni M. XXXI. »

On a mis, par dessus cette caisse et escriture y gravée, la plaque de plomb ancienne qu'on avoit

trouvée dans le dit tombeau sur laquelle est escrit ce qui est marqué cy devant, ce qui fut fait le premier jour de janvier de l'année 1681.

Il faut remarquer que dans l'épitaphe où se voit en lettres d'or sur un marbre noir commençant par ces mots :

Hic jacet
Qui
Ne jaceret
In Romana sede pontificia dignitas, etc.

il y a faute d'un an, parce qu'on a mis sur le dit marbre kal. januarii M. DC. LXXX, et il falloit y mettre M. DC. LXXXI, ayant esté présent lors qu'on a gravé et placé l'un et l'autre, je veux dire la caisse de plomb sur laquelle est gravé M. DC. LXXXI, sans erreur, et le marbre noir sur lequel on voit escrit en lettres d'or M. DC. LXXX, avec erreur d'un an. Il est bien vray que l'ancien tombeau fut ouvert et les reliques visitées au mois d'aoust de M. DC. LXXX, en suitte de quoy on fit le dit mausolée qui se voit à présent; mais les reliques ne furent pas mises dedans, ny le marbre noir placé qu'au commencement de l'année M. DC. LXXXI. Voilà ce qu'on peut dire des reliques de ce vénérable et bienheureux abbé Guillaume, qui mourut le premier jour de l'année 1031.

Tombeau de Radulphe.

Le tombeau qui se voit eslevé de terre soubz une arche qui est dans la muraille, proché de l'autel de sainct Taurin, à présent de sainct Benoist, sur lequel tombeau est une effigie de bois qui, autrefois estoit couverte d'airain, est le tombeau de Raoul ou Radulphe, sixiesme abbé de Fescamp, qui, après avoir gouverné trente ans ce monastère, mourut en 1219 ou 1220.

Tombeau de Richard.

Le tombeau d'Aychard ou Richard, septiesme abbé de Fescamp, se voit dans la muraille de la chapelle de sainct Nicolas, à main droitte en y entrant; son effigie est de pierre, couché sur le tombeau, revestu d'habits pontificaux assés simplement taillés, et un peu dans la muraille de laditte chapelle il mourut en 1223.

Tombeau de Guillaume, 4e du nom.

Dans la chapelle de sainct André, à main gauche en y entrant, contre la muraille, vers la chapelle de la Vierge, se voit un tombeau eslevé de terre qui n'est que de pierre, mais bien travaillé, sur lequel

est l'effigie de Guillaume quatriesme du nom, couché et revestu pontificalement. Il fut onziesme abbé de Fescamp, et mourut en l'année 1297.

Tombeau de Thomas.

En entrant dans la chapelle de sainct Jean, à main droite, contre la muraille, on voit un tombeau de pierre eslevé de terre, bien travaillé, sur lequel est couché l'effigie de Thomas, revestu pontificalement. Il fut douziesme abbé de Fescamp, et mourut vers la fin de l'année 1307.

Tombeau de Robert.

Entre ces deux chapelles de sainct André et de sainct Jean, soubz une grande arche ouverte dans les deux dittes chapelles, est un tombeau de pierre eslevé de terre, très bien travaillé, sur lequel est couchée une effigie revestue pontificalement, qui est de Robert treiziesme abbé de Fescamp, qui fut inhumé en ce lieu, l'an 1326.

Tombeau de Guillaume 6e.

Dans la chapelle de sainct Sauveur, qui est derrière le grand autel, se voit le tombeau de Guillaume sixiesme du nom et dix huitiesme abbé de Fescamp;

il est un peu eslevé de terre, à main gauche de l'autel ou au costé où se lit l'évangile à la messe, sur lequel est une effigie de gros marbre noir; cet abbé mourut vers l'an 1341.

Tombeau de Philippe 2e.

Le tombeau de cet abbé, Philippe second du nom et vingt uniesme abbé de Fescamp, est dans la chapelle de sainct Sauveur, comme le précédent, un peu eslevé de terre; mais de l'autre costé de l'autel, c'est à dire au costé droit ou de l'espitre; son effigie est aussi couché sur le dit tombeau, fait d'un gros marbre noir, comme le précédent, et probablement leurs corps sont dans le caveau qu'on dit estre soubz cette chapelle. Il mourut l'an 1381.

Tombeau de Pierre 2e.

Cet abbé n'a point d'autre tombeau qu'une tombe de pierre, sur laquelle son effigie est gravée; elle est à l'entrée de la chapelle de sainct Pierre, contre la muraille, vers la chapelle de sainct Nicolas; elle n'est pas eslevée de terre, et on passe par dessus en entrant dans la ditte chapelle; il fut vingt deuxiesme abbé de Fescamp, second du nom, et mourut l'an 1390.

Tombeau d'Estod.

Estod est inhumé dans la nef, devant le crucifix, un peu vers le midy où on voit sa tombe qui est une simple pierre qui n'est pas eslevée de terre. Il fut vingt troisiesme abbé de Fescamp, et mourut vers l'an 1423.

Tombeau de Jean 3e.

La tombe de l'abbé Jean de la Haulle, troisiesme du nom, et vingt cinquiesme abbé de Fescamp, est aussi dans la nef, où elle se voit au milieu, devant le crucifix, et au costé du précédent. Ce n'est qu'une simple pierre qui n'est pas eslevée de terre, et sur laquelle son effigie est gravée; il mourut en l'année 1464.

Voylà les tombeaux qui paroissent des abbés, en l'église de Fescamp, quoyque plusieurs autres y ayent esté inhumés, néanmoins leurs tombeaux ne paroissent pas. Tels sont les suivants.

Jean premier du nom, et second abbé de Fescamp, dans la chapelle de sainct Jean.

J'ay entendu d'un ancien, que creusant dans cette chapelle, on y trouva un tombeau dans lequel estoient les cendres et os d'un corps, avec les marques d'un

abbé, comme une façon de mittre et de crosse. Ce peut avoir esté celuy de cet abbé Jean ; car il ne se trouve pas qu'aucun autre abbé y aye esté ensevely.

Guillaume second du nom, et troisiesme abbé de Fescamp, dans la chapelle de Nostre Dame. Les tombeaux qui ont esté dans cette chapelle, ont esté desmolis lorsqu'on allongea et augmenta la dite chapelle, en l'année 1496, ainsi que nous avons remarqué.

Roger, quatriesme abbé de Fescamp, fut inhumé dans la chapelle de sainct Martin. Il y a à l'entrée de cette chapelle une tombe qui paroit estre celle de quelqu'abbé ; mais comme deux abbés ont esté inhumés dans cette chapelle, on ne peut asseurer de qui elle est.

Henry, cinquiesme abbé de Fescamp, inhumé dans la chapelle sainct Pierre, où il ne paroit point d'autre tombe que celle du vingt deuxiesme abbé.

Richard, second du nom et huictiesme abbé de Fescamp, enseveli dans la chapelle de sainct Martin.

Guillaume, troisiesme du nom et neufiesme abbé de Fescamp, inhumé dans la chapelle de Nostre Dame.

Richard, troisiesme du nom et dixiesme abbé de Fescamp, enseveli dans la chapelle de Nostre Dame.

Robert, second du nom et seiziesme abbé de Fescamp, inhumé devant l'autel de sainct Taurin, proche la parroy. Ce peut estre au lieu où est apprésent le petit eschalier pour monter de l'église au dortoir où néanmoins il ne paroissoit pas de tombe d'abbé.

Guillaume, cinquiesme du nom et dix-septiesme abbé de Fescamp, inhumé proche du précédent, devant l'autel de sainct Taurin, qu'on nomme apprésent l'autel de sainct Benoist.

Voylà les abbés qui ont esté ensépulturés dans l'église de Fescamp, tant ceux dont les tombeaux paroissent, que ceux dont ils ne parroissent pas. Les autres qui sont au nombre de dix sept, on esté inhumés en divers lieux, et non pas à Fescamp.

LISTE

DES ABBÉS DE FÉCAMP[1].

1. Guillaume, premier abbé de Fescamp, surnommé de Dijon, parce qu'il estoit abbé de sainct Benigne de Dijon, lorsqu'il fut appellé à Fescamp par Richard second, duc de Normandie. Ce bien heureux abbé avoit gouverné plusieurs monastères et communautés, où il avoit establi l'estroite observance de la reigle de sainct Benoist. Il vint à Fescamp, vers l'an mil, où il mourut le premier jour de l'an mil trente-un. Son corps y repose dans un tombeau qui se voit dans la chapelle de Saincte Magdeleine.

2. Jean d'Alie, premier du nom, et second abbé de Fescamp, succeda au bien heureux Guillaume,

[1] Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque Royale, à Paris, intitulé : *Thrésor ou Abbrégé de l'histoire de la noble et royale Abbaye de Fécamp*, par le Sacristain de l'Abbaye.

qui l'avoit fait venir avec lui d'Italie à Dijon, et de là à Fescamp, où il fut prieur claustral de l'abbé Guillaume, après Theodoric, qui fut son premier prieur et avoit esté eslu abbé de Jumiéges.

3. Guillaume, second du nom et troisiesme abbé de Fescamp, surnommé de Ros, de religieux de sainct Etienne de Caen, fut eslu abbé de Fescamp. Il estoit très capable et très digne de cette charge.

4. Roger d'Argences, premier du nom, religieux de Fescamp, est eslu abbé après le trespas de Guillaume dont il estoit disciple.

5. Henry de Suilly, premier du nom, allié du roi d'Angleterre, de religieux de Cluny, est fait cinquiesme abbé de Fescamp.

6. Raoul ou Rodolphe d'Argences, premier de ce nom, eslu sixiesme abbé de Fescamp, vers l'an 1190.

7. Aychard ou Richard, premier de ce nom et neveu du précédent, fut eslu abbé de Fescamp, dit-on, par la voie du sainct Esprit en l'an 1220. Il estoit religieux fort dévot, libéral, doux, affable, très charitable. On tient qu'il augmenta d'une troisiesme partie la portion du vin des religieux. Il ne fut abbé que deux ans et demy. Il mourust en l'an 1223.

8. RICHARD, second du nom, surnommé Morin, natif de Palluel, au diocèse de Rouen, fut eslu huictiesme abbé, l'an 1223. Soubz le gouvernement de cet abbé (mais probablement plustost soubz le précedent) fut terminé le différent qui estoit entre les religieux de la comnunauté de Fescamp et les abbés de la croix sainct Leufroi et de sainct Taurin d'Evreux, qui pretendoient avoir droit d'estre appellés à l'election des abbés de Fescamp. Mais comme les raisons qu'ils donnèrent pour authoriser leur prétendu droit ne se trouvèrent pas valables ni recevables, ils furent rejettés de leurs prétentions par Bertran cardinal prestre du titre des saincts Jean et Paul, qui leur fut donné pour juge par le pape Honoré troisiesme.[1]

[1] Voici ce que dit l'auteur de cette notice sur les Abbés de Fécamp, à la fin du chapitre 21 de son Histoire manuscrite.

« La bonne odeur de la saincte vie des religieux de Fescamp estoit en ce temps si précieuse, que presque dans touttes les abbayes de la province, particulièrement dans celles qui estoient nouvellement fondées, on desiroit avoir des religieux de Fescamp pour pères et abbés de ces Communautés. Saint Taurin d'Evreux, dans son commencement, n'eslisoit point d'autres abbés que des religieux de Fescamp, dont les sept premiers, savoir Frodmond, Radulphe, Guillaume, Paul, Philippe, Lambert et Radulphe second, furent pris de la Communauté de Fescamp, et successivement abbés de l'abbaye de Sainct Taurin d'Evreux, qui neanmoins estoient tousjours considérés par les religieux de Fescamp comme partie et membres de leur Communauté, et estoient receus à Fescamp comme tels lorsqu'ilz s'y rencontroient, avoient voix en leur chapitre, mesme dans l'élection des abbés de Fescamp, d'où naquit

J'ay dit plustost soubz le précédent abbé, parce qu'on ne trouve pas certainement en quelle année, mais bien que ce fut soubz le pontificat d'Honoré troisiesme qui tint le siége depuis l'an 1216 jusques en 1227.

9. Guillaume de Vaspail, troisiesme du nom, natif de Ros, de prieur de l'abbaye de Sainct-Ouen de Rouen, fut eslu neufiesme abbé de Fescamp, vers l'an 1228. Il estoit fort docte et un exemple de dévotion et d'humilité. L'an 1241, nostre abbé allant au concile convoqué à Rome, par le pape Grégoire neufiesme, s'embarqua sur les galères de Gènes avec les légats et plusieurs évesques et abbés de France, qui estant rencontrés par quelques galères de l'empereur Frederic second, conduittes par Henry, son fils naturel, qui les combatit, et vainquit celles des Gennes et envoya prisonniers à l'empereur tous ces prelats qu'elles portoient, et l'empereur les fit conduire captifs à Naples, où ils furent très indignement traités. Entre ces prelats étoit Pierre de Colmieu 56e archevesque de Rouen, qui depuis fut

depuis le different entre la Communauté de Fescamp et les abbés de Sainct Taurin, lorsqu'ils furent pris d'un autre lieu que de Fescamp; ces abbés pretendant avoir droit d'eslire l'abbé de Fescamp avec la Communauté, comme avoient fait leurs predecesseurs, ne considérant pas que ces predecesseurs estoient religieux de Fescamp, et par conséquent parties de leur Communauté.»

créé cardinal à Lion, par le pape Innocent quatriesme, et ensuite évesque d'Albe, vers l'an 1244. Nostre abbé Guillaume néanmoins trouva le moien avec l'ayde d'un archidiacre de Naples, son grand amy, de se retirer de sa captivité, et revint à Fescamp où il mourut vers l'an 1259, ayant esté abbé 31 ans.

10. Richard de Tregos, troisiesme du nom, eslu dixiesme abbé de Fescamp en 1260, fit faire plusieurs bastiments dans les lieux dépendants du monastère et obligea au monastère plusieurs prélats et seigneurs par ses libéralités et bienfaits. Cet abbé accomoda le différent qui estoit entre sa communauté et les chanoines reguliers de Beau Lieu, touchant les dixmes de la paroisse de Hugleville, ce qui se fit avec les parties avec paix et amitié.

11. Guillaume de Putot, quatriesme du nom, et onziesme abbé de Fescamp, eslu vers l'an 1285. Il obtint du roi que le bourg de Fescamp avec ses dépendances et plusieurs autres terres seroient assujeties à la jurisdiction; fit construire plusieurs édifices considérables sur les lieux despendans de son abbaye, fit venir par des canaux dans le cloistre du monastère la fontaine Gouyet, qui estant cessée et tarie, fut restablie par le cardinal Boyer 28e abbé qui

y fit mettre le bassin, l'image de la Trinité et ce qui y estoit de marbre blanc, dont une bonne partie a esté ostée depuis. Guillaume mourut en 1297, après avoir fait plusieurs grands biens au monastère. Il gist à Fécamp.

12. Thomas, natif du diocèse de Coutance, douziesme abbé de Fescamp. Ce fut lui qui fit eslever et achever les chapelles qui sont du costé droit de l'eglise, avec le tour du chœur du mesme costé qui estoit semblable à l'autre costé, avec deux voutes l'une sur l'autre. Il se trouva au concile provincial tenu à Desville, l'an 1304, et mourut sur la fin de l'année 1307.

13. Robert de Putot, natif du diocèse de Bayeux, treiziesme abbé de Fescamp, eslu sur la fin de l'année 1307. Il estoit grand observateur de la reigle de sainct Benoist, qu'il enseignoit plus par son exemple que par ses paroles. Il gouverna le monastère de Fescamp dix-neuf ans, et mourust en l'année 1326. Il gist à Fescamp.

14. Pierre Roger, natif de Limoges. Premierement religieux bénédictin profest de l'abbaye de la Chaize-Dieu en Auvergne; personnage doué d'une grande sagesse et modestie, affable et liberal à tous, célèbre prédicateur et docteur de Sorbonne; eslu

abbé de Fescamp en 1326; puis l'an 1328 fut sacré evesque d'Arras, d'où il passa en l'archevesché de Sens et de là transferé en l'archevesché de Rouen, et l'an 1338 fut créé cardinal du tiltre des saints Nerée et Achiloe par le pape Benoist douziesme; et finalement fut eslu pape dans le palais d'Avignon le septiesme de may de l'année 1342. Et le jour de la Pentecoste de la mesme année fut sacré et couronné dans le convent des Jacobins et print le nom de Clément sixiesme. Il tint le siège dix ans six mois, et mourust le sixiesme de décembre de l'année 1352. Il fut inhumé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu où il avoit esté religieux et fait faire son tombeau.

15. Philippe premier du nom, eslu abbé de Fescamp en 1329, par la cession qu'en fit le précédent, estant eslu évesque d'Arras. Philippe estoit prieur de Longueville et ne fut que trois mois abbé. Estant toujours infirme, il ne fit rien digne de remarque.

16. Robert de Breschy au diocèse de Bayeux, religieux profest de Fescamp, d'où il fut eslu seiziesme abbé, vers la fin de l'an 1329. Et mourut deux ans et neuf mois après son élection.

17. Guillaume Bourges cinquiesme du nom, et dix-septiesme abbé de Fescamp, eslu en l'an 1332. Il ne gouverna ce monastère que deux ans, et mourut

en l'an 1334. Gist à Fescamp, comme son prédécesseur.

18. Guillaume Chouquet sixiesme du nom, natif de Bayeux, eslu dix huictiesme abbé de Fescamp, l'an 1334. Il estoit homme trés sage et vertueux, honneste en ses mœurs et fort zélé pour la régularité. Il gouverna son abbaye neuf ans, et mourut en l'an 1343. Il repose à Fescamp.

19. Nicolas de Nanteuil premier du nom, d'abbé de Sainct-Médard de Soissons fut choisi pour abbé de Fescamp en 1343; qui, après avoir gouverné ceste abbaye 14 ans, la remit entre les mains du pape. On dit de lui qu'il ne fit rien de remarquable, pendant son gouvernement, que la trop grande sévérité dont il usa tant envers les religieux qu'envers les vassaux du monastère. Il gist à Avignon où il est mort.

20. Jean de la Grange second du nom, fut eslu abbé de Fescamp vers l'an 1357. Et quinze ans après son élection, fut évesque d'Amiens et cardinal, fit plusieurs légations, et mourut à Avignon en 1402; d'où son corps fut porté à Amiens, où il repose.

21. Philippe du Fossé second du nom, natif de Bourgoigne. Premierement abbé de Sainct-Rechair, puis en 1372, eslu pour vingt-uniesme abbé de Fescamp, où il est mort et repose après avoir gouverné ceste abbaye neuf ans.

22. Pierre Cervesie second du nom et vingt-deuxiesme abbé de Fescamp. Il était natif et fut eslevé en un village nommé Riville à trois petites lieues de Fescamp. Religieux de la mesme abbaye de laquelle il fut eslu abbé l'an 1381, où il mourut et fut inhumé neuf ans après son élection.

23. Estod d'Estouteville issu d'une noble et ancienne famille du diocèse de Rouen. Premièrement religieux de Fescamp, puis abbé de Cerisy et ensuite du Bec, qu'il obtint avec quelque sorte de violence où il fit plusieurs dommages. Néantmoins l'an 1390, fut vingt-troisiesme abbé de Fescamp lieu où il avait fait profession de la vie monastique. Au contraire de ce qu'il avoit esté au Bec, il fit à Fescamp plusieurs grands biens. Entr'autres il donna un fond suffisant pour l'entretien des enfans de chœur et de la musique dont il est fondateur, et il mourut à Fescamp vers l'an 1423. Et y repose devant le crucifix.

24. Gille de Duremont, eslu vingt-quatriesme abbé vers l'an 1423. Professeur en théologie, il se trouva présent avec Nicolas, abbé de Jumiéges, à l'injuste condamnation de Jeanne d'Arc ditte la Pucelle d'Orleans, par Pierre evesque de Beauvais. Cet abbé estoit du conseil de Louis de Luxembourg ar-

chevesque de Rouen l'an 1428. Il fit enfermer la pierre sur laquelle est l'impression du pied de l'ange au lieu où elle se voit, derrière le grand autel, au costé droit de l'autel du Sainct-Sauveur, dans une façon de tabernacle de pierre fermé d'un treillis de fer. Il mourut en 1444. Cet abbé fut aussi evesque de Coustance où il est nommé Gille du Duremort, et son décès est marqué le 29 de juillet 1444.

25. Jean de la Haulle troisiesme du nom, eslu vingt-cinquiesme abbé de Fescamp vers l'an 1445. De son temps l'église et le clocher furent bruslés et les cloches fondues, de cet incendie qui arriva avec grand dommage l'an 1470. Il repose devant le crucifix de la nef.

26. Jean Balue quatriesme du nom et vingt-sixiesme abbé de Fescamp qui douze ans après son election fut sacré évesque d'Evreux, puis cardinal abbé de Sainct-Ouen de Rouen et évesque d'Angers, etc. De son temps, l'abbaye de Fescamp estoit gouvernée, tant au spirituel qu'au temporel, par un cardinal archevesque de Séville qui avoit pour vicaire un nommé frère Nicolas prestre et maistre en théologie.

27. Antoine de la Haye premier du nom, eslu abbé l'an 1482. Il estoit très docte. On le dit descendant du sang royal, et en ceste considération, le roi Louis

douziesme le fit son conseiller d'estat et le disoit son parent. Il fut abbé de Fescamp dix ans, puis abbé de Compiesne et en 1499, abbé de Sainct-Denis en France, où il mourut et fut inhumé en l'année 1504.

28. Anthoine Boyer, second du nom, fut vingt-huictiesme abbé de Fescamp en 1492. Il fut religieux dès son bas aage et estoit doué d'un grand esprit. L'an 1495, il fut nommé abbé de Sainct-Ouen de Rouen, et en 1513 créé cardinal et archevesque de Bourges. Il laissa dans toutes les églises et abbayes où il a présidé plusieurs marques de sa munificence et piété qui s'y voyent encore; car à Fescamp (sans parler des autres lieux où il a fait beaucoup plus) le contretable du grand autel et tout ce qui est de marbre blanc, le beau reliquaire où est conservé le précieux sang, le jubé, la fontaine, comme nous avons remarqué, parlant de l'onziesme abbé, les tapisseries où est representé l'histoire du précieux sang et la fontaine de l'abbaye, les balustrades de pierre de presque toutes les chapelles et autour du chœur, sont de ses libéralités. En 1518, il visita les corps des ducs qu'il mit en deux caisses de plomb nouvelles et les fit enfermer soubz le grand autel d'où ils avoient esté tirés, comme nous avons dit ailleurs.

Il augmenta le logis abbatial dans le monastère et fit construire plusieurs édifices dedans et dehors le dit monastère. Il mourut ceste mesme année 1518 ou 1519.

29. Adrien Gouffier de Boissy, cardinal et légat en France du pape Léon dixiesme, fut abbé de Fescamp en 1519. Il estoit aussi abbé du Bec et mourut en 1523. C'est lui qu'on compte pour premier abbé commendataire de Fescamp. Néantmoins quelques uns mettent le suivant.

30. Jean de Lorainne, cinquiesme du nom, eslu par le roy trentiesme abbé de Fescamp en 1518. Il estoit cardinal et archevesque de Reims, comme il est marqué sur la cloche, qu'on appelle l'horloge, qu'il a fait faire sçavoir :

« Sancta Trinitas unus Deus, etc.

« Anno Domini millesimo quingentesimo xxxvi°,

« Reverendissimus Dominus Ioannes à Lothoringia « cardinalis, archiepiscopus Remensis abbasque Fis- « cannensis, hoc munere suum dotavit monasterium. »

Il donna aussi avec la communauté, néantmoins, la cloche dite du feu et celle qu'on appelle de Nostre-Dame, en la même année sur lesquelles est escrit : « Joannes abbas et conventus hoc preclarum opus de- « derunt. 1536. »

Douzes chapes de velours violet et deux de satin rouge, chargées de croix de Loraines et ses armes au chaperon, et un devant d'autel, le tout fort usé; et une chappe de drap d'or ancienne qui a un orfrois et un chaperon de broderie ont esté donné par cet abbé.

De son temps aussi fut faite la grosse cloche qu'on appelle Fescamp, par un abbé de sainct Georges qui estoit aumonier de Fescamp et théologal du dict cardinal et archevesque, selon qu'il est marqué sur la mesme grosse cloche sçavoir :

« Anthonius Rufus humilis abbas sancti Georgii ac « elemosinarius Fiscannensis, doctor theologus reve- « rendissimi domini cardinalis à Lothoringia sanctis- « simæ Trinitatis Fiscanensis abbatis, pia devotione « motus ex duobus minutis hoc tertium conflari cu- « ravit tympanum duodecies millenarium, anno a « partu virgineo millesimo quingentesimo trigesimo « tertio, mense Augusto. »

Cet abbé de sainct Georges fut depuis eslu abbé de Fescamp, par toute la communauté, à la réserve d'un seul qui ne lui donna pas sa voix. Mais non-obstant cette élection, le roy y pourvut, en vertu du concordat du pape Léon dixiesme. Il fit donc fondre la grosse cloche de Fescamp de deux plus petittes et

la fit faire du poids de douze mille livres, au mois d'aoust de l'année 1533.

Enfin, nostre abbé de Lorainne mourut en l'année 1550.

31. Charles de Lorainne, aussi cardinal et neveu du précédent, fut nommé par le roy trente uniesme abbé de Fescamp. Ce fut cet abbé qui, l'an 1562, fit transporter les riches reliquaires et autres pièces d'or et d'argent, avec quantité de pierreries précieuses qui estoient dans le trésor de l'abbaye de Fescamp, à Paris, où elles furent mises au cabinet du dit seigneur cardinal et abbé, dans l'hostel de Cluny. Une partie de ces argenteries fondues par Pierre Hotman, orfèvre de Paris; sçavoir : l'image de la Saincte Trinité, deux grands chandeliers, deux croix, une coupe couverte, une crosse, le tout de vermeil doré, avec un benestier et l'aspersoir, deux encensoirs et une navette d'argent blanc. Ces seules pièces se sont trouvées montées après avoir esté fondues à deux cents dix marcs et six onces d'argent sans les pierreries qui estoient à quelques unes de ces pieces.

Cecy est couché sur le mémoire dudit Hotman, orfèvre, signé dudit abbé et cardinal Charles de Lorainne, comme je l'ai veu. Il dit ensuitte de son

signe, avoir emploié le receu de ces argenteries pour payer la taxe faite par le clergé, sur l'abbaye de Fescamp. Voyla quelle est l'utilité de quelques abbés commendataires qui, quand ils peuvent, ne se contentent pas des riches revenus des abbayes, mais pillent souvent les richesses des trésors que la piété de leurs prédécesseurs ont offertes à Dieu et aux saints autels. La mort de ce bon cardinal est marquée en l'an 1574.

32. Louis de Lorainne, aussi cardinal et neveu de Charles précédent, fut trente-deuxiesme abbé de Fescamp, et mourut à Blois l'an 1588.

33. Aymard de Chattes, chevallier de Malthe, dit le commandeur de Chattes, trente troisiesme abbé, qui décéda en l'an 1602.

34. François de Joyeuse, cardinal archevesque de Rouen, de Toulouse et de Narbonne, abbé de Fescamp et de plusieurs autres abbayes, qui, en 1615, trespassa à Avignon, d'où son corps fut porté aux pères jésuistes de Pontoise, dont il estoit fondateur.

35. Henry de Lorrainne, duc de Guise, succéda à François de Joyeuse, en l'abbaye de Fescamp. Il fut aussi nommé à l'archevesché de Reims. Cet abbé, (ou plustot sa mère, car il estoit enfant), restitua quelques petites parties de l'argenterie emportée par

Charles, son prédécesseur, qu'on fit changer, et on en fit le ciboire, quelques calices assés simples, la couverture d'un livre où sont ses armes. Il donna néantmoins quelques ornements, trois chappes, une chasuble, deux tuniques, un devant d'autel, un drap mortuaire tout de velours noir, et quelques autres peu considerables où sont ses armes. Enfin, le père de nostre abbé estant mort en 1643, il quitta l'estat ecclesiastique et fut duc de Guise.

36. Henry de Bourbon, filz naturel de Henry quatriesme, roy de France et de Navarre, fut nommé par le roy Louis treiziesme, trente sixiesme abbé de Fescamp, en 1641. Il fut aussi nommé évesque de Mets, abbé de Saint Germain des Préz, de Tiron, de Saint Taurin d'Evreux et de plusieurs autres; il estoit duc de Verneuil. Ce fut luy qui fit venir à Fescamp, comme dans ses autres abbayes, les R. pères Bénédictins réformés de la congregation de Sainct Maur. Le dernier jour de l'année 1649, ces reverends pères y commencèrent l'office à Complies.

Depuis leur entrée en cette abbaye, il y a tousjours eu à Fescamp un cours de théologie ou de philosophie, et lesdits pères ont donné des maistres religieux de leur congregation pour y enseigner ces

sciences. Comme aussi les mesmes révérends pères y ont toujours, depuis leur introduction, donné des prédicants pour y prescher devant le caresme et autres temps; un official et un pénitencier de leurs religieux qui tous se sont dignement acquittés de ces fonctions et offices.

Enfin, ce bon abbé agé de soixante dix ans, quitta l'état ecclésiastique pour se marier, n'estant pas engagé dans les ordres sacrés, et espousa la veuve du feu duc de Suilly, avec laquelle il vescut douze ans, ayant par dispense de Rome retenu de grosses pensions sur les abbayes qu'il estoit obligé de quitter, dont il jouit jusqu'au commencement de l'année 1682, qu'il alla rendre compte à Dieu de l'administration de ces biens d'églises.

37. Jean Casimir, roy de Pologne et de Suède, après avoir volontairement quitté ses états, se retira en France, où le roy Louis quatorziesme le reçut et lui fit présent des abbayes que monsieur le duc de Verneuil quittoit pour s'engager dans le mariage, moyennant quelques pensions qu'on luy accorda sur icelles. Ainsi le roy de Pologne fut trente septiesme abbé de Fescamp. Il ne fut que quatre ans en cette nouvelle dignité, estant mort à Paris, l'an 1679, d'où son corps fut porté aux pères jésuistes de Ne-

vers, et son cœur fut enterré en l'abbaye de Saint Germain des Prés.

38. Louis Anthoine, prince de Neufbourg, après la mort du roy de Pologne, fut par le roy de France Louis quatorziesme, nommé trente huitiesme abbé de Fescamp, en 1674, qu'il estoit encore fort jeune prince [1].

Fils de Guillaume, duc de Neubourg; nommé abbé de Fécamp par le roi, en 1674; élu coadjuteur de Mayence, et grand maître de l'ordre Teutonique, il quitta la France en 1691. Depuis son départ jusqu'à sa mort, l'abbaye fut mise en économat. Il mourut le 7 avril 1694, de chagrin, dit-on, de n'avoir pu obtenir l'évêché de Liége.

39. François-Paul de Neuville de Villeroy, nommé par le roi, commença à gouverner l'abbaye le 19 octobre 1698. Il mourut au mois de février de l'année 1731. Cet abbé fit faire de grands travaux dans l'église, et construire le grand portail actuel. Il régla la cérémonie religieuse du précieux Sang, et la rendit obligatoire dans toutes les églises dépendantes de l'abbaye.

40. Claude Ier, François de Montboisier de

[1] Ici se termine la notice sur les Abbés de Fécamp, donnée par le Sacristain anonyme.

CANILLAC, administra l'abbaye de 1746 à 1761, et mourut à Paris.

41. CLAUDE II, ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, fut nommé abbé de Fécamp en 1761. Il était pair de France, et revêtu de plusieurs dignités ecclésiastiques. Il mourut à Paris, en 1777.

42. DOMINIQUE DE LA ROCHEFOUCAUD succéda, en 1778, à M. de la Roche-Aymon, et gouverna l'abbaye jusqu'en 1789. Né en 1713, il mourut à Munster, le 25 septembre 1800. Il avait été successivement archevêque d'Alby, abbé de Cluny, archevêque de Rouen et cardinal. En 1780 et 1782, il présida les assemblées du clergé, et, en 1789, il présida aussi la chambre du clergé des États généraux. Sous l'administration de ce prélat, l'abbaye de Fécamp était taxée en cour de Rome à 8000 florins, et ses revenus s'élevaient à 80,000 livres, tandis que ceux de l'abbaye de Saint-Wandrille n'étaient que de 50,000 livres, ceux de l'abbaye de Jumiéges 23,000 livres, et ceux de l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville 20,000 livres.

CHRONIQUE

DES ABBÉS DE FÉCAMP,

Extraite d'un manuscrit inédit du commencement du XVIIIe siècle, intitulé : « *Histoire de l'Abbaye de Fécam*, par je ne sçais quel « auteur. Ce qui [est] certain, quoique à la suite des Histoires « faites par dom Racine, elle n'est point de lui. Celui qui l'a faite « n'alloit pas si vitte et avoit plus de critique. » [1]

1er Abbé, SAINT GUILLAUME. — Cet abbé prit naissance en Italie, vers 961. Il était du sang des rois de Lombardie; son père s'appelait Robert, et sa mère Perinza, laquelle, étant grosse de notre saint, eut des visions qui présageaient qu'il serait un jour grand serviteur de Dieu. Elle se vit d'abord revêtue

[1] **Pour rendre la lecture de cette chronique plus facile, on cru devoir changer l'orthographe suivie par l'auteur et adopter celle en usage aujourd'hui.**

d'une tunique et environnée d'une lumière extraordinaire et d'une multitude d'anges qui tirèrent son enfant de son sein et l'élevèrent en l'air. Ces visions la troublèrent, et, toute saisie de crainte, elle se prosterna contre terre, et, s'adressant à la sainte Vierge, elle lui fit cette courte mais fervente prière : « O « Mère de Dieu, je vous consacre cet enfant, prenez-le « en votre protection ! » Il fut nommé Guillaume par l'empereur Othon et l'impératrice, qui le tinrent sur les fonts baptismaux. La grâce qui régnait dans son cœur lui inspira de quitter le monde pour se faire religieux dans le monastère de Luciac ; il n'avait alors que sept ans. La retraite, le silence, la prière, la douceur, l'humilité, la mortification, en un mot toutes les vertus, semblaient disputer à qui aurait la première place dans son cœur; l'estime et l'amour qu'il avait pour son état lui inspirèrent tout à la fois et une grande fidélité pour les pratiques de la religion, et un zèle ardent pour procurer aux autres les mêmes avantages. La première conquête qu'il fit à la religion fut le comte son père, la comtesse sa mère étant déjà morte ; il demanda à Dieu, avec bien de l'instance, la retraite de ce seigneur ; il l'obtint de sa miséricorde, et il eut la consolation de le voir mourir revêtu de l'habit de pénitence. Son zèle

pour l'exacte observance de la sainte règle le porta à quitter son premier monastère de Luciac, parce qu'elle y souffrait des affaiblissements qui lui faisaient de la peine, pour venir à Cluny, sous le célèbre abbé saint Mayeul. Guillaume ne fut pas long-temps dans le monastère de Cluny, sans se rendre le maître de tous les cœurs des religieux. Saint Mayeul, qui connaissait, par sa propre expérience, la capacité et le zèle de son disciple pour l'étroite observance, l'envoya à Saint-Saturnin, pour y rétablir la discipline monastique, et y faire revivre l'esprit de saint Benoît. Pendant qu'il travaillait de toutes ses forces à cultiver cette vigne du Seigneur, Bruno, évêque de Langres, demanda à saint Mayeul quelques-uns de ses religieux, pour venir à Dijon, afin de remettre la concorde dans le monastère de Saint-Bénigne.

Ce saint choisit douze religieux recommandables par leur vertu, leur érudition et leur naissance, et, rappelant saint Guillaume de Saint-Saturnin, pour le faire chef de cette nouvelle colonie, les envoya à Dijon. Bruno les y reçut comme des anges du ciel et en établit Guillaume abbé, en l'an 990. Comme il était puissant en œuvres et en paroles, le monastère reprit bientôt son premier éclat. De Dijon il alla à Virgi, à la prière du duc Henri, en-

suite à Saint-Pierre-de-Beze, par l'ordre de l'évêque de Langres.

Guillaume vint à Fécamp vers l'an 1001, aux instantes prières de Richard II, quatrième duc de Normandie, pour y établir l'observance de la règle de saint Benoît. On vit bientôt, dans le monastère de Fécamp, un grand nombre de religieux, et la maison de Dieu fut remplie d'excellents sujets. L'innocence de leur vie, leur retraite, leur exacte observance et leur érudition, fit tant d'éclat dans les royaumes de France, d'Angleterre et ailleurs, que plusieurs monastères se soumirent à la conduite du saint abbé : Saint-Germain de Paris, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Faron de Meaux, Jumiéges, le Mont-Saint-Michel et plusieurs autres, jusqu'au nombre de quarante, dans lesquels on comptait plus de douze cents religieux, qui voulurent marcher dans les voies de la perfection sous un prince si éclairé. Les princes Guillaume et Mauger, fils de Richard second, Nicolas de Normandie, fils de Richard III, Osmont, évêque, Clément, du sang royal d'Angleterre, Locelin et Béringer, clercs de la cour de France, et plusieurs autres personnes illustres dans l'église et dans le siècle, se consacrèrent à Dieu dans le monastère de Fécamp. Le duc Guillaume y établit deux Acadé-

mies, la première pour l'étude des saintes lettres, et la deuxième pour le chant. Il y vint de tous côtés une foule de disciples, et le monastère de Fécamp devint une pépinière d'hommes illustres en piété et en science; il en est sorti des papes, des cardinaux, des archevêques, des évêques, des docteurs, des historiens, et un grand nombre d'abbés pour d'autres maisons. L'esprit de charité et de retraite qui régnait dans le cœur des religieux de ce nouveau monastère, et leur attachement pour les véritables biens était si grand, qu'on les aurait plutôt pris pour des anges du ciel, que pour des hommes revêtus de chair. L'office divin, que la sainte règle préfère à tout autre exercice, s'y faisait avec une dévotion si sensible, un recueillement si parfait et une modestie si édifiante, que le duc Richard mettait tout son plaisir et toutes ses délices à converser avec ces saints religieux, quand ses affaires l'appelaient ailleurs. Il ne les quittait qu'avec douleur. De là vint qu'il prenait plaisir à les combler de bienfaits, et, plus il les voyait mépriser les biens de la terre, plus il multipliait ses dons. Il obtint de Robert, archevêque de Rouen, qui était son frère, que l'abbaye de Fécamp et les douze églises fussent entièrement exemptes de la juridiction épiscopale. Il fit venir exprès à Fécamp

les évêques de la province, afin de rendre cette exemption plus authentique. Il ordonna au saint abbé Guillaume d'aller à Rome pour en avoir la confirmation de Benoît VIII, qui gouvernait alors l'église; il la lui accorda volontiers. Robert, roi de France, bien loin de s'y opposer, l'octroya par ses patentes du 29 juin 1006.

L'abbé Guillaume, après avoir donné tous les ordres nécessaires à Fécamp, pour y faire fleurir la piété et la science, retourna à Dijon pour quelque temps, parce que sa présence y était nécessaire. L'église de Saint-Bénigne tombant en ruine, notre saint abbé la fit rebâtir dès les fondements, et ordonna qu'on la fît plus grande et plus belle. Ce fut dans cette conjoncture qu'il découvrit les reliques du martyr saint Bénigne. On ignorait le lieu où était caché ce grand trésor. Pendant qu'il demeura à Dijon, l'évêque de Langres l'ordonna prêtre, malgré ses résistances. Il réforma, à la prière d'Alberon, évêque de Metz, l'abbaye de Saint-Arnould. Il retourna ensuite à Dijon, où ayant réglé toutes choses, tant pour le temporel que pour le spirituel, il fut à Rome, et, pendant le temps qu'il fut en Italie, il gagna à la religion les deux frères Geoffroy et Nitard, et Guillaume comte de Bourgogne, parent de notre

abbé, fonda l'abbaye de Fructuaire sur la terre de l'un de ces seigneurs, qu'il fit dédier à l'honneur de la sainte Vierge, de saint Bénigne, et de tous les saints. La cérémonie de la dédicace fut faite par plusieurs évêques d'Italie; le roi Hardouin voulut honorer la cérémonie de sa présence, et choisit cette église pour y être enterré avec la reine et ses enfants. Saint Guillaume repassa en France, fit partout de nouvelles conquêtes, mais la plus illustre de toutes fut celle de saint Odillon ; les exhortations de notre saint abbé et l'exemple de ses grandes vertus touchèrent tellement le cœur d'Odillon, qu'il préféra l'habit de saint Benoît à l'aumusse, et l'humilité religieuse aux dignités et aux grandeurs ecclésiastiques. Il pria, étant de retour à Dijon, plusieurs évêques de faire la dédicace de l'église de Saint-Bénigne. Notre saint abbé y présida d'une manière si touchante, que tous ses auditenrs répandirent une abondance de larmes. Le zèle de saint Guillaume ne se borna pas à fonder seulement des monastères et à y établir l'observance de la sainte règle, à les réformer quand ils étaient dans le désordre, et à maintenir ceux où l'on vivait dans une exacte régularité, il l'étendit encore à soutenir les intérêts de sa religion et la gloire de l'église romaine. Il écrivit au pape Jean XX, pour

supplier Sa Sainteté d'empêcher un commerce profane qu'on faisait des saintes reliques, et particulièrement en Italie, dont le pape se mettait fort peu en peine. « Pardonnez-moi, lui dit-il, pardonnez-moi, « je vous en prie ; souvenez-vous, très Saint-Père, « que vous êtes le sel de la terre et la lumière du « monde; les pécheurs ne sont-ils pas encore contents « que Jésus-Christ ait été une fois vendu et livré par « eux ; ils vendent encore ses membres ? N'y a-t-il « pas sujet de craindre que ce trafic honteux et sa- « crilége ne passe dans les autres royaumes chré- « tiens ? » Il lui écrivit une seconde lettre pour l'empêcher d'accorder la demande que lui fit l'empereur Basile de permettre au patriarche de Constantinople de porter, comme l'évêque de Rome, le titre de patriarche universel. Cette lettre eut tout l'effet qu'on pouvait désirer, quoique le pape eût résolu d'accorder à ce prince ce qu'il souhaitait de lui.

L'éclat de tant de belles actions eut des effets bien différents. Les uns en louèrent Dieu, les autres conçurent de l'envie et de la haine contre lui, et ils firent tous leurs efforts pour le mettre mal dans l'esprit des princes. Il y eut même quelques évêques qui le persécutèrent, comme Léon de Verceil et Herman, évêques de Tulle. Ils accusèrent le saint abbé, auprès

de l'empereur Henri, d'avoir pris le parti d'Hardouin, qui s'était emparé de l'Italie. L'abbé Guillaume vint trouver l'empereur, et se justifia si bien de la calomnie, que ce prince fut entièrement satisfait. On l'accusa encore devant Robert, roi de France, d'être entré dans les intérêts de l'évêque de Langres; le roi et la reine furent extrêmement irrités contre ce saint, et menacèrent de ruiner tous ses monastères. L'abbé Guillaume se présenta devant leurs Majestés, et y défendit si bien sa cause, que le roi et la reine furent entièrement convaincus de la malice de ses ennemis et de son innocence. Depuis ce temps-là, il eut encore plus de pouvoir par son esprit; aussi fut-il les consoler sur la mort du prince Hugues, surnommé le Grand, leur fils. Ce jeune prince était d'une beauté charmante, d'une magnificence très grande; il venait d'être sacré roi quand la mort l'enleva à l'État. L'abbé Guillaume se servit encore du grand crédit qu'il avait à la cour, pour faire cesser les troubles où était le royaume, par la révolte des enfants de France contre le roi leur père. Il ménagea si bien l'esprit du roi et celui des princes ses enfants, qu'il les réconcilia parfaitement. Il fut cependant obligé de suspendre, pour quelque temps, les grands services qu'il rendait à l'église, à l'ordre et à l'État,

pour satisfaire à ses devoirs envers la duchesse Judith, qui était dangereusement malade, pieuse princesse qui, dans toutes les occasions, avait favorisé les saintes intentions du duc Richard son époux, et qui, après avoir fait beaucoup de bien aux monastères, avait déjà jeté les fondements de celui de Notre-Dame de Bernay, dans le diocèse de Lisieux, que le duc Richard acheva par les soins de l'abbé Guillaume. Notre saint abbé ne l'abandonna pas dans cette extrémité, demeurant toujours auprès d'elle, afin de l'assister dans ses dernières heures, et de la préparer à paraître devant Dieu, à qui elle rendit son esprit, le 28 juin 1017. Elle fut enterrée dans le chapitre de Fécamp, où l'on voit encore l'épitaphe suivante :

Hîc sociata solo meriti, sed jura soluta
Juditha, judicio justificata, jacet
Et quæ dante Deo, sed judice justificante,
Hæc primo subiit, hæc modo jura regit.

Il y a quelques auteurs, comme Dargentré et autres, qui disent qu'elle fut enterrée dans le monastère de Bernay, mais il n'y en a guère d'apparence, car à peine les fondements en étaient-ils jetés quand cette pieuse princesse alla recevoir au ciel la récompense de sa piété. Ce n'est pas la seule méprise de

ce genre : dans son histoire de Bretagne, il dit que la princesse Constance, fille de Guillaume-le-Conquérant, et épouse d'Alain, comte de Bretagne, était enterrée dans l'église cathédrale de Rennes; cependant on trouva son sépulcre sous la tour de l'église du monastère de Sainte-Melaine, au faubourg de la ville. Lorsque messire Jean Destrade, évêque de Condon et abbé commendataire de l'abbaye, fit rebâtir la tour, on trouva, dans la châsse, une croix de plomb assez grande, sur laquelle était gravée l'année de sa mort. Voici cette inscription :

Hîc jacet Constantia filia Guillelmi
Ducis Normanniæ et conjux Alani
Ducis Britanniæ, quæ è vivis
Discessit anno Domini millesimo septuagesimo tertio.

L'abbé Guillaume, avant de mourir, voulut encore une fois visiter tous les monastères qui étaient sous sa conduite. Il commença par l'Italie, et continua par les autres royaumes et les autres provinces, laissant partout les ordres nécessaires pour une exacte observance. De retour à Fécamp, et connaissant que le temps de sa mort approchait, Guillaume se prépara au grand voyage de l'éternité. Étant tombé malade, il demanda le saint viatique, qu'il reçut avec

une dévotion tendre et respectueuse, après quoi il demeura huit jours sans vouloir parler, toujours occupé de Dieu et les yeux élevés au ciel; il décéda le 1er janvier 1031, le 8e du pontificat de Jean, le 31e de Robert, roi de France, et le 5e de l'empereur Conrad. Il vécut 70 ans. Tout ce que je viens de rapporter de l'abbé Guillaume est tiré de la Chronique de Dijon; de Glaber, de D. Hugues Ménard, dans ses observations sur le Martyrologe, bénédictin, et de la Chronique manuscrite de Fécamp.[1] Glaber finit la vie de notre abbé par cet éloge :

Pater monachorum,
Fundatorque cænobiorum,
Eximius Willelmus
Migravit è sæculo ad beatam
Requiem, in Neustriæ
Partibus, in Fiscanensi videlicet
Monasterio
Supra mare oceanum constituto,
Quod à Rothomagensi
Urbe milliaribus distat,

[1] *Chronicon Divionensis.* — Voyez Labbe : Nova Bibliotheca manuscript. Librorum, tomus primus, p. 293; excepta ex Chronico sancti Benigni Divionensis.

— *Wilhelmi primi abbatis rerum gestarum liber, auctore Glabro Radulpho monacho Cluniacensi*, p. 131; ex historiâ Monasterii sancti Joannis Romacensis, etc., etc.; auctore Roverio, 1637, in-4°.

— *Martyrologium ordinis S. Benedicti, duobus observationum libris illustratum.* Paris, 1629, in-8°.

Sepultus est, uti tantum
Condecebat virum, in loco optimo
Ejusdem ecclesiæ.

Guillaume fut inhumé devant l'autel de Saint-Taurin, maintenant de Saint-Benoît. Ses saintes reliques furent depuis transportées dans la chapelle de Sainte-Madeleine. On ignore la cause et l'année de cette translation; il fut placé au côté de l'évangile, où il repose dans un sépulcre de pierre, long de trois pieds sur 9 pouces de large, dans la voûte de la muraille, du côté du septentrion, avec une lame de plomb, qui fut découverte en 1638, avec cette inscription :

Abbatem plenum, lector, dignosce dierum,
Nomine Willelmun hîc recubare senem.
Iste loci primus pastor præfulserat ejus,
Quo statuit multos, dante Deo, monachos
Jani primas dies animæ nova claruit ejus,
Cui nova Jerusalem obvia tota fuit.

Ce qui donna lieu à cette invention fut que le comte de Saint-Martin, marquis d'Aglié, ayant fait bâtir une église à la gloire de Dieu, sous l'invocation du saint abbé Guillaume, s'adressa à l'ambassadeur de madame de Savoie, pour la prier d'obtenir, au nom de sa maîtresse, du prince de Guise, qui alors, était abbé commendataire de l'abbaye de Fécamp, la per-

mission de faire l'ouverture du tombeau de saint Guillaume. Elle se fit le 28 octobre 1638, et on trouva que la plus grande partie du corps était réduite en poussière, à la réserve des principaux ossemens; ce qu'étant venu à la connaissance du seigneur abbé, il en fit tirer quatre ossemens, dont deux furent donnés à madame la duchesse de Savoie, et les deux autres aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon, saint Guillaume en ayant été autrefois abbé. Ce qui restait fut mis, avec les cendres, dans le tombeau, ainsi qu'il paraît par les actes publics qui en furent dressés, parmi lesquels se trouve la supplique de la sainte duchesse de Savoie, qui devait en demander la canonisation, et en faire tous les frais. L'affaire est demeurée imparfaite.

Saint Guillaume a fait plusieurs miracles pendant sa vie et après sa mort. Il ressuscita un serviteur du monastère de Saint-Bénigne, que la justice séculière avait fait mourir. Il s'est fait voir à plusieurs personnes pendant leur sommeil, reprenant les unes de leurs excès et exhortant les autres à persévérer dans la pratique du bien. Il apparut à Radulphe Glaber qui écrivait l'histoire de sa vie, et l'exhorta de continuer. On peut voir le récit de ses autres miracles que Glaber a publié. En 1680, les religieux de

Fécamp firent élever un mausolée plus honorable que le premier, pour y mettre les cendres du saint abbé; ils ont gravé cette inscription qui a été composée par D. Guill. Fillastre, religieux du monastère :

Hic jacet
Qui ne jaceret
In Romana sede pontificis dignitas,
In Gallia clericalis, ac monastica disciplina
In aula pietas.
Ubique christiana institutio
Eggregie prostituit Willelmus
E Divionensi, Fiscanensis abbas primus.
Ex eo
Pontificum magister,
Regum pater,
Abbatum archangelus
Jure appellatur.
Obiit, sanctitatis fama illustris,
Anno salutis 1031, kalendis januarii;
Cujus recensitus anno 1680 reliquias
Hoc suæ in optimum patrem
Observantiæ monumento
Condi curaverunt grati alumni.

Un an avant sa mort, Robert duc de Normandie, et père de Guillaume-le-Conquérant, fit venir dans le port de Fécamp une armée navale, pour envoyer en Angleterre, au secours de ses cousins Edouard et Alvaric, contre Suénon, roi de Danemark, qui

avait chassé le roi Eltrude, leur père, de son royaume.

2e Abbé, JEAN DALIE, surnommé le *Petit-Jean*. — Saint Guillaume, deux ans avant sa mort, nomma Jean Dalie pour son successeur en l'abbaye de Fécamp. Robert, duc de Normandie, agréa ce choix. Jean Dalie était italien, son père s'appelait Guy; Hardouin, roi d'Italie, était son oncle. L'empereur Henry III et l'impératrice Agnès, avaient une estime toute particulière pour notre abbé, et l'honoraient de leur amitié. De son côté, il faisait tous ses efforts pour la mériter. Il composa, pour cette princesse, un livre de prières tirées des saintes Ecritures et des saints Pères. Dans sa préface, il parle de plusieurs autres ouvrages qu'il a faits, de l'instruction des vierges et des veuves, de la Jérusalem céleste, et de la Contemplation. On le fait auteur des méditations qui se trouvent dans les ouvrages de saint Augustin. Dom Mabillon et Martin Anaclete ont donné au public plusieurs de ses lettres. Il fut premièrement abbé de Fructuaire et puis de Fécamp; il gouverna ce dernier monastère cinquante-un ans. Saint Guillaume lui fit apprendre la médecine.

Robert de Normandie, pour ôter aux archevêques

de Rouen toute occasion de prendre aucune juridiction et autorité sur l'abbaye de Fécamp, voulut que l'abbé Jean fût béni par l'évêque d'Avranches; ce fut par ces mêmes motifs que Jean fit consacrer les églises de Saint-Benoît et de Saint-Valery de Fécamp, pour y ordonner quelques-uns de ses religieux. Il y donna aussi l'ordre de prêtrise à Odon, qui fut depuis évêque de Bayeux, et il envoya à Evreux plusieurs de ses religieux pour y recevoir les ordres.

Peu de temps après la bénédiction de l'abbé, le prince Robert désirant, par des sentimens de religion, rétablir le monastère de Montivilliers, que Richard II avait donné en propre au monastère de Fécamp et y mettre des religieuses, (ce monastère avait été fondé par saint Philibert I, abbé de Jumiéges), pria l'abbé et les religieux de Fécamp, de le lui donner, et, pour faciliter cet établissement, il donna, en échange, au monastère de Fécamp, celui de Saint-Taurin d'Evreux, que Richard II avait rétabli. Le voyage du prince Robert pour la Terre sainte fut un autre effet de sa piété et de sa religion, car, malgré toutes les oppositions et les obstacles qu'il rencontra dans l'exécution de sa pieuse résolution, il l'entreprit vers l'an 1032; dans l'incertitude des accidents qui lui pourraient arriver

pendant un si long et si dangereux pélerinage, il assembla, à Fécamp, tous les grands seigneurs de son duché, et, après leur avoir déclaré son dessein, il nomma Guillaume second, son fils, pour son héritier et son successeur, leur ordonna de lui prêter serment de fidélité, et établit le comte Gilbert pour son tuteur. En revenant de la Terre sainte, il mourut à Nicée, le 2 juillet 1035.

Avant son voyage, Henri I, roi de France, par le conseil d'Almaric, son favori, vint à Fécamp, accompagné de douze seigneurs qui lui étaient fidèles, pour demander du secours au duc Robert, contre la reine Constance, sa mère, qui voulait lui ôter la couronne pour la donner à son frère Robert, duc de Bourgogne. Le duc de Normandie reçut le roi avec toutes les marques d'honneur et de respect, lui fit des présents magnifiques, et lui donna un secours considérable de troupes.

L'abbé Jean, soit que ce fût la dévotion de ce temps là, soit par d'autres motifs, suivit bientôt l'exemple de ce prince, car, après avoir gouverné quelques années son monastère, il entreprit le voyage de Jésuralem avec Richard de Chaumont. Il ne fut pas heureux dans son pélerinage, ayant eu le malheur de tomber aux mains des infidèles qui l'em-

prisonnèrent, lui firent mille insultes et mille cruautés, par la seule haine qu'ils avaient contre les chrétiens. Étant de retour à Fécamp, il continua son administration avec beaucoup de vigilance, toujours attentif à l'avancement de ses religieux, qu'il maintint constamment dans une exacte observance de la sainte règle.

Plusieurs personnes illustres par leur naissance, leur piété et leur science, charmées de la bonne observance qui était dans le monastère de Fécamp, et attirés par les mérites de l'abbé Jean, s'y consacrèrent à Dieu. Les plus illustres furent le prince Nicolas de Normandie, les saints Maurile et Gerebert, le bienheureux Remy, Durand, Herebert ou Humbert, Bernard, le comte Vigrin et son fils; ces deux derniers seigneurs, avec la comtesse Adelise, firent de grands présents à l'abbé Jean et au monastère.

Roger, comte de Saint-Paul, et la comtesse Hardouis, du consentement de Manasses et de Robert leur fils, donnèrent à notre abbé l'abbaye de Sainte-Berthe de Blangy, dans le Boulonnais, qui y nomma un abbé, à cette condition qu'après la mort de cet abbé, les religieux de Sainte-Berthe en nommeraient un d'entr'eux ou d'ailleurs, qui fût digne de cette charge. Mais la paix dont jouissait le monastère

de Fécamp fut troublée par la mort violente d'Alain, comte de Bretagne, proche parent de la duchesse Judith, leur illustre fondatrice; elle arriva à Vimoutiers, en Basse-Normandie, en l'an 1034. Son corps fut porté à Fécamp, et enterré dans le chapitre des religieux, proche la princesse, avec cette épitaphe :

Alanus fuit iste comes, Britonumque levamen,
Cui vivida manus propitiatur, amen.
Sanguine præcipuus, facie speciosus, in arma
Præceps, diffusus munere, corde pius.

Quoique l'abbé Jean donnât toute son attention et tous ses soins à maintenir la régularité dans son monastère et dans les autres qui étaient soumis à son gouvernement, il ne laissait pas d'étendre son zèle et ses soins aux églises qui dépendaient de son abbaye. L'église de Saint-Leger de Fécamp n'étant pas encore achevée, il donna au prêtre qui la desservait, et à son associé, la troisième partie des oblations de l'autel, de la sépulture, et d'autres droits. Il leur remit encore les deux autres parts qu'il avait retenues pour son monastère, à la réserve des oblations qui se faisaient à l'autel, le jour de la fête de Saint-Léger, dont il aurait les deux tiers. Il ajouta les six livres de deniers de la nouvelle monnaie et seize sous durant sa vie, aux conditions qu'ils

contribueraient à achever l'église, qu'ils ne feraient qu'un avec son aide à la participation des prières des religieux; que, s'ils venaient à mourir, tous les acquêts qu'ils auraient pu faire en biens, meubles et immeubles, seraient pour l'abbaye, et si, par un esprit de pénitence et de dévotion, ils désiraient se retirer en se faisant religieux dans le monastère, qu'ils y seraient reçus. On leur délivra un acte signé de l'abbé Jean, de Godefroy, d'Osberne, prieur, et de tous les religieux, de Roger, vicomte, de Robert son fils, et plusieurs autres.

Le duc Guillaume II, successeur de Robert, après avoir pacifié tous les troubles et les factions de la province, que ses deux oncles avaient excitées contre lui, à cause de son bas âge et du défaut de sa naissance, vint à Fécamp et témoigna à l'abbé Jean et à ses religieux une estime et une bienveillance toute particulière; leur dit qu'il voulait que Fécamp lui fût, comme à ses prédécesseurs, sa demeure favorite, et qu'il y passerait une partie de son temps, l'ayant choisi comme le lieu le plus commode pour rendre ses devoirs à Dieu et surtout aux bonnes fêtes. Ce fut là qu'il reçut plusieurs ambassades; Locelin, évêque de Paris, et Fouques, évêque d'Amiens, y vinrent pour travailler à une paix solide entre

Henri Ier, roi de France, et le duc. L'abbé Jean, qui ménageait les occasions où il avait besoin du ministère des évêques, afin de n'avoir point recours à l'archevêque de Rouen, qui, peut-être, aurait pris de là sujet de l'affaiblir dans les droits et immunités de son abbaye, pria l'évêque de Paris d'y célébrer la sainte messe et d'y ordonner prêtres quelques-uns de ses religieux.

Ce fut là aussi qu'à son retour de la conquête du royaume d'Angleterre, il reçut le comte Raoul, beau-père de Philippe, roi de France, qui venait pour lui rendre visite et le complimenter sur l'heureux succès de son entreprise. Ce prince était accompagné d'un grand nombre d'officiers français. Ce fut là aussi qu'il fit conduire la princesse Marguerite, fille d'Héribert, comte du Mans, qui était fiancée au comte Robert son fils aîné, pour y attendre le temps marqué pour la cérémonie des noces. Mais cette princesse, ayant choisi Jésus-Christ pour son époux, obtint la grâce de sortir de ce monde avant son mariage. Sa mort arriva le 12 décembre 1060. Son corps fut enterré dans l'église abbatiale de Fécamp. Cette jeune princesse était d'une austérité très sévère; le jeûne, la retraite et les prières faisaient toutes ses délices. On trouva, après sa mort,

son corps revêtu d'un cilice. Arthus Dumonstier, dans son *Martyrologe*, au 12 décembre, la met au nombre des Vierges qui ont été béatifiées. Ce fut là enfin qu'il consacra à Dieu la princesse Cécile sa fille, en lui faisant donner le voile par Jean, archevêque de Rouen, et puis la fit conduire en l'abbaye de la très sainte Trinité de Caen, que la reine Mahauld (Mathilde) de Flandres, son épouse, avait fait bâtir, où elle fut religieuse, sous l'abbesse Mathilde, sa tante, à qui elle succéda. Elle gouverna le monastère quatorze ans, avec beaucoup de piété et de sagesse, et décéda le 12 juillet 1127, après avoir porté l'habit de religieuse cinquante-deux ans.

L'estime que l'abbé Jean s'était acquise par toute la France, porta l'abbé de Saint-Denis proche Paris, à l'inviter à se trouver en son abbaye, pour assister à l'ouverture de la châsse du saint, qui s'y devait faire, au sujet de la dispute qu'il y avait entre l'abbé de Saint-*** de Ratisbonne et l'abbé de Saint-Denis, l'un et l'autre prétendant posséder le corps de ce grand saint. Cette cérémonie eut lieu en 1050. L'empereur Henri, qui connaissait par lui-même le mérite de notre abbé, l'obligea, après la mort de Habnard, abbé d'Erbrestein en Saxe, qui eut lieu en 1052, d'en prendre la conduite. Un an après, Léon IX, pape,

qui connaissait le zèle et la capacité de l'abbé Jean, et qui savait que l'empereur Henri l'aimait, le choisit pour son légat, comme il paraît par la lettre que notre abbé écrivit à sa Sainteté, dans laquelle, après avoir fait l'éloge de ce saint pontife, il se plaint des hostilités qu'ont exercées contre lui les Italiens, habitants de Richebourg et d'Aqua-Pendante, qui lui avaient non-seulement enlevé tout son équipage, mais encore tous les dons qu'il avait reçus de la piété des fidèles pour son église de Fécamp, et maltraité ses serviteurs, quoiqu'il réclamât son autorité et sa protection. Il le prie de lui faire restituer tout ce qu'on lui a ôté; enfin il l'exhorte à remédier efficacement au scandale du comte Thibault et du duc de Bourgogne. Dans cette lettre, l'abbé Jean prend la qualité de légat.

Voici encore une occasion où notre abbé fit paraître son zèle pour le bon ordre et pour la discipline de l'église : l'abbé de Westminster étant mort, Guillaume-le-Conquérant, qui avait beaucoup de considération pour ce monastère, parce que Edouard son prédécesseur et la reine Egey y avaient élu leur sépulture, et que c'était dans cette église qu'il avait été couronné roi d'Angleterre, écrivit à l'abbé Jean qu'il avait choisi, de l'avis de Lanfranc, archevêque de

Cantorbye (Cantorbéry), et des seigneurs de son conseil, Vital, abbé de Bernay, pour remplir la place du défunt, et Osberne, religieux de Troarn, pour abbé de Bernay. Vital et Osberne étaient frères. L'abbé de Fécamp fit réponse au roi, et, après lui avoir souhaité une entière victoire de ses ennemis, il lui avoue qu'il a eu de la peine de ce choix, qui était contre les règles de l'église, l'abbaye de Bernay dépendant de la sienne, et Vital étant son religieux: « Mais, dit-il, parce que je vous aime et que je res- « pecte votre conseil, je loue et approuve cette tran- « saction; je supplie Votre Majesté de considérer que « je suis vieux et que ma mort approche; je la conjure « de nous faire justice et de nous faire récompenser « des pertes que Hasteinc nous a fait essuyer, afin que « je meure content.[1] » Il écrivit aussi à Vital, au sujet de cette translation. Cette lettre se trouve imprimée dans le tome Ier des *Analectes*, p. 219—222. Le roi Guillaume ne fut pas long-temps sans satisfaire à la prière de l'abbé Jean, en le dédommageant des pertes que son monastère avait faites, par les donations qu'il

[1] Mabillon, *Veterum Analectorum*, tomus I, complectens varia fragmenta et epistolia scriptorum ecclesiasticorum tam prosa quam metro, etc., etc. Parisiis, 1675, in-8; t. II, 1676; t. III, 1682, t. IV, 1685. Nova éditio, 1723, in-f°, vol. I.

fit à l'abbaye de Fécamp et au prieuré de Saint-Gabriel, qui est de sa dépendance et que le seigneur de Creuilly avait fondé. Il confirma encore tout ce que le roi Edouard son prédécesseur avait aumôné au monastère; il voulut aussi que l'église de Saint-Gervais, dans les faubourgs de Rouen, que Richard II avait donnée à l'abbaye de Fécamp, fût, comme elle, exempte de la juridiction épiscopale, et que les évêques, les abbés et les principaux seigneurs de la Cour signassent avec lui les lettres qu'il en fit expédier. Ce prince fit appeler devant lui Guillaume, archevêque de Rouen, pour un différent qui était entre les domestiques de l'archevêque et ceux de l'abbaye de Fécamp, au sujet d'un droit que les premiers disaient appartenir à leur maître, d'être logés dans le monastère au moins le jour de Pâques. L'archevêque reconnut que, ni lui, ni ses prédécesseurs, n'avaient eu ni ne pouvaient exercer aucun droit sur l'abbaye, et protesta qu'il n'avait jamais rien dit, et qu'il ne disait et ne dirait jamais rien contre les libertés de l'église de Fécamp; sur quoi le roi déclara qu'elle était exempte de toute juridiction et sujétion épiscopale, et que l'abbé de Fécamp était en droit d'appeler tels évêques qu'il jugerait à propos, pour conférer les ordres et consacrer les autels.

On trouve encore plusieurs lettres de l'abbé Jean à un religieux qui s'était retiré de son monastère pour mener une vie solitaire, à l'évêque d'Evreux et à Varin, abbé de Saint-Arnould de Metz, par laquelle il priait cet abbé de lui rendre Benoît, qui s'était fait religieux de Fécamp après avoir renoncé au judaïsme, et que saint Guillaume avait envoyé à Gorze, et ensuite à Saint-Arnould de Metz. L'abbé Varin lui fit une réponse par laquelle il lui fit connaître qu'il était en droit de retenir Benoît dans son monastère, parce que son prédécesseur le lui avait donné.

L'abbé Jean, avant de mourir, eut la consolation de recevoir, dans son monastère, les reliques de saint Taurin d'Evreux. Orderic Vital, dans son *Histoire de Normandie*, liv. 5, dit que le corps de saint Taurin avait été découvert miraculeusement; que les fidèles, quelque temps après, le portèrent à Fécamp, et que ces saintes reliques furent mises dans une châsse d'une matière précieuse. Dudon, doyen de Saint-Quentin, parle de l'abbé Jean comme d'un prélat d'une grande probité. Dans le 3e livre des *Gestes et des Mœurs des Normands*, il dit que c'était un astre qui éclairait l'église par ses lumières. Il le loue aussi de sa vigilance et de ses soins pour

l'avancement de ses religieux dans les voies du salut; il ajoute que ses religieux étaient en sûreté sous un si sage et si vigilant pasteur. Voici comme il apostrophe le monastère de Fécamp :

Vivas Fiscannis semper felicibus annis,
Fiscannis gaude, quia tu dignissima laude.
Vos Fiscannenses, virtutum cingitis enses,
Ecclesiæ postes nebulosos sternitis hostes.
Felix Fiscannis stella rutilante Joannis,
Qui vigili cura mereris regna futura.
Seminat in luctus, metet in sua gaudia fructus.
Nam sibi prodesse cupiens, dat utrumque necesse,
Expedit ut duret, et ut ecclesiastica curet,
Sub quo Bernardus Christi dulcissima nardus
Hostis ad angorem qui sanctum spirat odorem.[1]

On ne trouve que très peu de chose sur ce Bernard dont parle Dudon; il fut religieux de Fécamp et prieur claustral de l'abbé Jean. C'est peut-être à cause de sa profonde humilité qu'il lui donne les propriétés du nard.

Hue Margot fut aussi disciple et religieux de notre abbé. Guillaume-le-Conquérant, lorsqu'il passa en Angleterre pour en prendre possession, le députa

[1] Dudonis super congregationem S. Quintini decani, de moribus et actis primorum Normanniæ ducum, libri III; Duchesne, *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, in-f°, p. 160.

vers Harold qui voulait, contre sa parole, se faire reconnaître roi d'Angleterre, pour lui représenter que, s'étant engagé par serment à lui laisser le royaume, il voulait bien qu'il régnât sous lui; que si, au contraire, il voulait régner seul, il lui offrait le combat en présence de deux témoins. Harold reçut mal le député et le fit retirer de devant lui, en lui disant qu'il ne voulait point d'autre juge que Dieu. Hue lui répartit que, s'il doutait du bon droit de son maître, il consentait de s'en rapporter à la décision du pape ou d'une bataille. Harold renvoya le religieux sans autre réponse que celle qu'il avait faite d'abord, ce qui irrita les Normands et les engagea à livrer un combat, qui fut la bataille d'Hastings.

L'abbé Jean, après avoir gouverné l'abbaye de Fécamp cinquante-un ans, avec beaucoup de sainteté et de religion, en fut recevoir la récompense le 22 février 1080[1]. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Pierre, avec cette épitaphe :

Hic jacet ante omnes innocens Joannes
Cujus corpus humum mons tenet alma polum.
Rexit Guillelmo primo moriente secundus,
Hoc nostrum parili stemmate cœnobium.

La chronique de Saint-Lô de Rouen le met au nom-

[1] Orderic Vital, liv. 4, p. 509.

bre des bienheureux, aussi bien que Guillaume de Ros, son successeur dans l'administration de l'abbaye de Fécamp.

3e Abbé, GUILLAUME DE ROS. — Il y avait très peu de temps que Guillaume de Ros était consacré à Dieu en prenant l'habit de Saint-Benoît dans la fameuse abbaye de Saint-Etienne de Caen, lorsque Guillaume-le-Conquérant l'en tira pour le faire abbé de Fécamp. Guillaume fut disciple d'Odon, évêque de Bayeux, avec Thomas, évêque d'York, Samson, évêque de Vigorne, et de Turstin, évêque de Glestein. Il fut d'abord doyen, chantre et archidiacre de Bayeux, et puis religieux de Saint-Etienne de Caen. Il fut surnommé la Pucelle; l'innocence de sa vie, son affabilité et sa grande modestie, faisaient qu'il gagnait le cœur de tous ceux qui le conversaient.

Le village de Ros fut le lieu de sa naissance. Sa famille fut illustre parmi les Normands. L'*Histoire de Normandie*, dans le catalogue qu'elle a donné des seigneurs normands qui passèrent en Angleterre avec Guillaume II, duc de Normandie, met un Robert de Ros, proche parent de notre bienheureux abbé. Dans le livre du chantre de l'abbaye de Fécamp, on trouve qu'un Guillaume de Ros fit, en l'an 1234, des fondations dans le monastère de Fécamp.

Il serait difficile d'exprimer l'estime qu'on faisait de cet illustre abbé; il était doux, humble, dévot, charitable envers les pauvres, libéral et magnifique; en un mot il était orné de toutes les vertus.

Baudry, archevêque de Dol en Bretagne, dans la lettre qu'il écrivit aux religieux de Fécamp, fait assez connaître en quelle vénération était l'abbé de Ros. Voici comme il parle, au commencement, de l'administration de l'abbé Roger, successeur de Guillaume : « Je fus fortement poussé de faire le « voyage de Fécamp, par la grande renommée où « ce monastère était par toute la France et par les « merveilles que rapportaient les pélerins qui y allaient. « J'entrepris donc ce voyage en passant par les mo- « nastères, afin de m'édifier; quand j'approchai de « Fécamp, je croyais entrer dans un paradis terres- « tre; j'y fus reçu avec tant de charité et d'une ma- « nière si engageante, que je ne puis vous l'exprimer. « Tous les religieux s'empressaient à me marquer « leur joie de mon arrivée. Ceux qui ne purent s'y « trouver à cause de leurs occupations, m'en faisaient « des excuses. L'abbé Roger me donna, pendant le « temps que j'y fus, pour m'entretenir et me tenir « compagnie, D. Adeline. Ce religieux était d'un « grand mérite et très savant dans les sciences divines

« et humaines. Je lui fis plusieurs demandes sur la « manière de vivre des religieux de Fécamp ; il me « répondit avec netteté et assurance, et il prit « de là sujet de me parler de l'abbé de Ros, que « Dieu avait retiré depuis peu de ce monde pour « couronner ses mérites. Cette maison, me dit-il, « a eu des abbés fort recommandables par leur piété « et leur science ; mais le dernier défunt brillait autant « par-dessus les autres qui l'avaient précédé, que le « soleil surpasse tous les autres astres par l'éclat de « sa lumière ; il donna une nouvelle splendeur à ce « monastère par sa piété, par son exacte observance, « et surtout par sa charité envers les pauvres. Plu- « sieurs personnes illustres dans l'église et dans le « siècle, attirées par l'odeur de ses vertus et par sa « grande douceur, s'y consacrèrent à Dieu, en pre- « nant notre saint habit, pour pouvoir profiter de ses « bons exemples et de sa doctrine, qui ne respirait « que l'amour de Dieu et du prochain. Et moi qui « ai l'honneur de vous parler, tout étranger que j'é- « tais, je suis venu à Fécamp avec la permission de « mon abbé, car je suis religieux d'un autre monas- « tère ; mais, charmé du grand bien qu'on m'en disait, « je suis venu ici pour écouter la sagesse de ce nou- « veau Salomon. J'y fus reçu d'une manière qui ré-

« pondait à l'idée que je m'en étais formée, quoique « je fusse le dernier des hommes. Tous les religieux « que vous voyez se sont fait un honneur et un vrai « plaisir d'apprendre de lui la science des saints. Le « nombre était bien plus grand qu'il n'est à présent; « il y en a plusieurs qui l'ont suivi dans le ciel, après « l'avoir imité sur la terre. Jugez, mon révérend « Père, par les beaux restes que vous voyez, de la « sainteté de ceux qui nous ont précédés. L'obser- « vance de la sainte règle est dans ce monastère avec « toute sa rigueur. Le défunt nous a instruits par « ses actions et ses paroles; et, pour vous le dire en « peu de mots, il était tout à tous, et c'est cela « même qui fait le juste sujet de notre douleur; car « peut-on s'en souvenir sans soupirer et verser des « larmes. Et puis, s'adressant au défunt : souffrez, « mon cher père, lui dit-il, par un sentiment de re- « connaissance, que nous nous immolions pour vous; « vous nous avez quittés sans nous perdre, comme « vous nous avez précédés dans les voies de l'esprit; « vous êtes aussi monté au ciel devant nous, afin « que, après avoir été notre guide et notre père sur « la terre, vous soyez notre médiateur et notre avocat « devant le trône de Dieu. Quand vous conversiez « avec nous, vous paraissiez tranquille; mais, du mo-

« ment que vous étiez entré dans le secret de votre « cellule, vous vous troubliez, vous répandiez des « larmes pour laver nos fautes, vous demandiez à Dieu « miséricorde pour nos péchés, et, pour fléchir sa « justice, vous étiez cruel à vous-même et vous nous le « rendiez favorable par les rigueurs que vous exerciez « sur vous!.... Et, continuant son discours, il ajouta « qu'il n'y avait point de pauvres qui ne ressentissent « les effets de sa charité, point d'église à laquelle il « ne fît des présents. Il visitait les hôpitaux et les « léproseries, et il consolait les malheureux par ses « discours divins, et il baisait leurs mains, toutes « vilaines et sales qu'elles étaient. Enfin, je n'ai « point de paroles assez énergiques pour exprimer « la sainteté de notre illustre défunt. Aussi était-il « regardé comme le premier homme de la province. « Orderic Vital, dans le livre 4e de son Histoire, le « représente comme un homme extraordinaire et « rempli de Dieu. »

La grande charité de Guillaume de Ros le porta à instituer l'aumône générale qui se fait encore dans le monastère de Fécamp, tous les jours de l'année, à la réserve du mois d'août. Il ordonna encore qu'on dirait, tous les ans, trois cents messes, savoir, cent pour le repos des ames des fondateurs du monastère,

cent pour les abbés et les religieux défunts, et les cent autres pour les bienfaiteurs[1]. Il y a quelque apparence que c'est de son amour pour les pauvres que vint l'institution de la cérémonie qu'on faisait autrefois le jeudi saint dans le monastère de Fécamp, car, outre les douze prébendes que le duc Richard avait établies et les douze pauvres auxquels on lavait les pieds, on les lavait encore à trois cents autres pauvres; à cent pour les fondateurs, à cent pour les abbés et religieux, et à cent pour les bienfaiteurs du monastère, et on leur donnait à chacun quatre deniers.

En l'an 1085, Guillaume de Ros fit un voyage en Angleterre, vers les fêtes de Pâques, pour mettre fin aux usurpations que Guillaume de Brieze faisait sur les revenus du monastère. Son passage en Angleterre ne fut pas inutile, car il termina avec le comte, et régla toutes choses à l'avantage du monastère.

En l'an 1087, le corps de Guillaume-le-Conquérant fut porté de l'église Saint-Gervais, près Rouen, en l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, qu'il avait fondée; Saint-Gervais dépendait du monastère de

[1] Ancien Rituel de Fécamp.

Fécamp, et ce prince s'y était fait porter pendant sa maladie.[1] Tous les évêques de la province assistèrent à ce convoi : Guillaume, archevêque de Rouen, Odon, évêque de Bayeux, Gilbert, évêque d'Evreux, Gislebert, évêque de Lisieux, Michel, évêque d'Avranches, Godefroy, évêque de Coutances, et Girard, évêque de Séez ; les abbés furent Anselme du Bec, Guillaume de Ros, de Fécamp, Gerbert, de Fontenelle (Saint-Wandrille), Guntard, de Jumiéges, Mainier, de Saint-Evrould, Fouques, de Dives, Durand, de Troarn, Robert, de Séez, Osberne, de Bernay, Roger, du Mont-Saint-Michel, Nicolas, de Saint-Ouen, Gaultier, du Mont-Sainte-Catherine, et plusieurs autres.

En l'an 1088, Robert, duc de Normandie, et deuxième fils de Guillaume-le-Conquérant, restitua à l'abbaye de Fécamp ce que son père lui avait enlevé par un mouvement de colère, et accrut ses revenus par de nouvelles donations.[2]

En l'an 1089, Guillaume, archevêque de Rouen, interdit le monastère de Fécamp. Guillaume de Ros s'en plaignit au pape Urbain, qui priva l'archevêque du pallum, pour le punir de son entreprise.

[1] Orderic Vital, édit. Duchesne, p. 656 et 662.

[2] Charte du duc Robert, 1088. 7 Julii feria 6.

En l'an 1099, l'abbé Guillaume ayant fait exhausser le sanctuaire de l'église abbatiale de Fécamp, que Richard Ier avait fait bâtir, changea le grand autel et le fit placer au lieu où l'on voit présentement l'autel de Saint-Sauveur. Il pria Guillaume, archevêque de Rouen, et quatre autres prélats, d'en faire la consécration, ce qu'il fit; et on grava autour de la pierre de l'autel, le nom de l'archevêque et l'année. Notre abbé avait écrit à Yves, évêque de Chartres, pour le consulter s'il ne serait pas nécessaire de consacrer de nouveau l'église à cause des changements qu'il y avait faits. La réponse de l'évêque fut que si on avait remué les autels, on devait faire une nouvelle consécration; mais si l'on avait seulement abattu les murailles, il n'était pas besoin de la réitérer. Ce fut dans ce changement du grand autel qu'on trouva le calice avec la patène où avaient été gardées les espèces du pain et du vin changés miraculeusement au corps de Jésus-Christ, que le duc Richard y avait fait mettre par les évêques qui assistèrent à la cérémonie de la dédicace, avec plusieurs saintes reliques, dont voici les noms : de la sainte Croix, du sépulcre de N.-Seigneur, de son saint suaire, de la colonne où il fut flagellé, de l'eau avec laquelle le patriarche de Jérusalem avait lavé le saint sépulcre,

qui fut miraculeusement changée en une pierre blanche. Elles furent de rechef mises dans l'autel. Dieu autorisa cette nouvelle consécration par plusieurs miracles que le manuscrit de Fécamp rapporte.

L'abbé Guillaume de Ros écrivit encore une autre lettre à Yves, de Chartres, pour le prier de permettre à un chanoine régulier de se faire religieux à Fécamp. Dans cette lettre, notre abbé loue le zèle d'Yves, et il lui dit qu'il est un second Hélie et un second Jean-Baptiste, parce que ce prélat s'était opposé au mariage du roi. Yves lui fit réponse et lui marqua, par sa lettre, qui est la dix-neuvième, que son opposition lui avait attiré bien des affaires, et qu'il se recommandait à ses prières et à celles de ses religieux; qu'il ne saurait lui accorder sa demande, et que, s'il connaissait bien ce religieux, il ne se mêlerait aucunement de ses affaires, parce que c'est un superbe et un paresseux; qu'il y avait dix ans qu'il était religieux, et que, pendant cet espace de temps, il avait eu peine de dire la messe dans la semaine, et l'avait toujours voulu dire hors de son rang, quand il y avait eu lieu d'en tirer de la vanité. Qu'au reste, si ses confrères voulaient bien consentir qu'il sortît de la maison pour se faire religieux à Fécamp, qu'il ne s'y opposerait pas, et qu'il pouvait le leur demander

En 1107, l'abbé Guillaume de Ros, à son retour du concile de Lisieux, tomba malade et décéda le 26 mars; il fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame, vis-à-vis de l'autel. On grava sur sa tombe, en lettres d'or, l'épitaphe suivante, qui fut composée par Hildebert, évêque du Mans :

Pauperibus locuples, et sacri nominis abbas
Willelmus, solo corpore, cultor humi :
Liber ab Ægypto redens, deserta reliquit,
Jamque Hierosolymam, victor, ovansque tenet.
Cum vitiis odium, cum moribus ille perennem
Pactus amicitiam; firmus utroque fuit.
Luce gravi nimium quæ sexta præibat aprilem,
Redditus est patriæ spiritus, ossa solo.

Dom Adeline, qui était son religieux, et qui lui était fort attaché, composa son éloge en vers élégiaques, qui sont rapportés par Orderic Vital, dans le livre XIe de son Histoire, p. 832. — Les voici :

Utilitas et honor Guillelmus in ordine Cleri,
Bayoca triplici clarus honore fuit.
Præmissis opibus Cadomum subit, inde retractum
Fiscanni celebrat hunc locus ipse locum.
Principio, dum sexta dies superesset aprilis,
Lis habuit finem, præmia principium.

4e Abbé, Roger. — Ce n'est pas le seul abbé que la noble maison d'Argences a donné à l'abbaye de

Fécamp; elle nous en donnera encore deux autres. Roger fut d'abord religieux de Fécamp et disciple du bienheureux Guillaume de Ros; il lui succéda ensuite. Le monastère de Fécamp avait besoin d'un pasteur aussi sage et aussi prudent que Roger; tout était en combustion, par la révolte des sujets du duc. Si, d'un côté, il consolait le prince, il arrêtait les justes mouvements de sa colère contre son peuple, de l'autre côté il adoucissait l'esprit des révoltés; et il se comporta partout avec tant de prudence et de discrétion, qu'il était aimé et respecté de tous. Il maintint, cependant, parmi tous ces troubles, les religieux de son monastère dans l'étroite observance de la sainte règle. Il fut ordonné prêtre le jour de saint Thomas, apôtre, de l'an 1107; et, le lendemain, il fut béni par Guillaume, archevêque de Rouen, selon le témoignage d'Orderic Vital, qui reçut avec lui l'honneur du sacerdoce. Sa grande modestie lui faisait regarder sa dignité abbatiale au-dessus de ses forces, et il en marqua ses sentiments à l'archevêque Baudry, qui était venu en pélerinage à Fécamp, en lui faisant connaître que cette charge l'accablait, et qu'il la quitterait avec bien de la joie. Roger aimait le bien et haïssait le vice; il était libéral, sans être prodigue; sa libéralité éclata envers l'arche-

vêque Baudry, à qui il fit beaucoup de présents, comme il le dit lui-même dans sa lettre aux religieux de Fécamp. Entre les dons qu'il lui fit, il lui donna une coupe d'une matière très précieuse et dont le couvercle était d'une calcédoine. La vertu, la douceur et l'érudition de l'abbé et des religieux de Fécamp avaient fait une si forte impression sur son esprit et sur son cœur, qu'il ne pouvait les oublier; aussi fit-il plusieurs voyages à Fécamp, par la seule estime et par le seul amour qu'il leur portait.

L'archevêque Baudry naquit à Orléans, et il fut d'abord religieux de Bourgueil en Touraine, puis abbé, et ensuite archevêque de Dol en Bretagne. C'était un prélat d'une grande érudition et d'une piété solide. Il fut un des premiers mobiles de la guerre sainte; il composa sur ce sujet quatre livres en vers, qui se trouvent dans la Bibliothèque des Pères. Dans la lettre qu'il a écrite aux religieux de Fécamp, il parle du précieux Sang de Notre-Seigneur, que le monastère a le bonheur de garder depuis Guillaume-Longue-Épée, second duc de Normandie, jusqu'à présent. Il y parle aussi des orgues que possède ce monastère, et en autorise l'usage. Il est mort dans l'abbaye de Préaux, et enterré dans la nef, devant le crucifix, selon sa dernière volonté. Son tombeau fut trouvé en

l'an 1700. Lorsque les religieux du monastère firent paver de nouveau la nef de l'église, ils firent mettre sur le lieu de sa sépulture une plaque de cuivre avec cette épitaphe, qui fut composée par D. Guillaume Lévêque, religieux de la congrégation de Saint-Maur :

Hîc jacet
Venerabilis memoria,
Magnus ille Baldricus
Ævi sui decus,
Inter doctos doctissimus, inter sapientes sapientissimus,
Et quod mirabere magis
Medio in Dolo simplex et rectus.
Sensit hominis meritum, Burgolensis familia
Cum sibi abbatem
Sensit Dolensis Ecclesia, cum sibi antistitem
Baldericum præfecit;
Virtutibus quam pontificiis insulis
Clariorem
Qui belli sacri instigator acerrimus,
Classicum postquam cecinit Crucisque triumphos,
Requietem ad crucifixi pedes,
In beata porro solitudine,
Sola fesso beatitudine
Quæsivit et invenit.
Vivere desiit anno 1131.

L'abbé Roger reçut une lettre de Valk, prieur du monastère de Bernay, au sujet de l'institution d'un nouvel abbé à la place du défunt. Il y a trois choses

à remarquer dans cette lettre : la première est que l'abbé de Fécamp fixait le temps auquel on devait faire l'élection de l'abbé de Bernay; la seconde, qu'il devait y avoir un certain nombre de religieux de Fécamp, pour procéder à l'élection; et la troisième, que l'abbé de Fécamp confirmait l'élection du nouvel abbé. Ces trois circonstances sont des preuves convaincantes et évidentes de la dépendance du monastère de Bernay de celui de Fécamp.

En l'an 1118, l'abbé Roger assista au Concile de Rouen pour la paix entre les royaumes de France et d'Angleterre.[1] Geoffroi, archevêque de Rouen, et quatre de ses suffragants, savoir, Richard de Bayeux, Jean de Lisieux, Turgis d'Avranches, Roger de Coutances, et plusieurs autres abbés de la province, y traitèrent des affaires de l'église. Conrad, légat du pape Gelaze, se plaignit aux pères du Concile que l'empereur avait détruit les édifices et les ouvrages du pape Paschal, et qu'il persécutait les catholiques. Il témoigna aussi ses ressentiments contre l'anti-pape Burdin, et sa douleur sur les troubles de l'église de Toscane. Il conclut enfin son discours en demandant le secours des prières et surtout les aumônes de

[1] Orderic Vital, liv. 12, p. 846.

l'église de Normandie. Serlon, évêque de Séez, ne put s'y trouver à cause de sa maladie et de sa vieillesse. Le légat même l'excusa. Audin, évêque d'Evreux, ne put pas y assister non plus, étant obligé de demeurer dans sa ville, pour tâcher de la défendre de l'invasion de ses ennemis; mais elle fut prise le même jour qu'on fit l'ouverture du Concile. Un an après, Roger fut au Concile de Reims; le pape Calixte II y présida, et il en obtint la confirmation des priviléges de son abbaye.

En l'an 1128, Roger assista au Concile de Rouen, où se trouva Mathieu, moine de Cluny, évêque d'Albe, et légat, en France, d'Honoré II. Le légat y publia les décrets du Concile qui regardaient les mœurs des fidèles et la discipline de l'église; il y donna aussi l'absolution des fautes passées. Geoffroi, archevêque de Rouen, qui était pour lors malade, fit tous les frais de l'assemblée.

En l'an 1136, Geoffroy, comte d'Anjou, accompagné de Guillaume, comte de Poitiers, et de Godefroy de Vendôme, entra avec des troupes fort nombreuses en Normandie, pillant et ravageant tout ce qu'ils rencontraient, et brûlant plusieurs églises. L'abbé Roger et les religieux de Fécamp, pour préserver leur baronnie d'Argences du pillage et de l'incendie, lui donnèrent cent marcs d'argent.

Roger fut en si grande vénération par la sainteté de sa conduite, sa prudence et sa sagesse, que plusieurs personnes de distinction voulurent être du nombre de ses disciples et de ses religieux, parmi lesquels furent Guillaume et Robert, célèbres par leur érudition. Ils avaient été disciples du fameux Abailard, abbé du monastère de Ruis, en Bretagne. L'abbé Roger, après avoir gouverné le monastère de Fécamp en bon pasteur environ trente-deux ans, en fut recevoir la récompense au ciel le 22 mars 1139. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin, sans épitaphe.

5e Abbé, Henri de Sully. — La mort de l'abbé Roger fut très sensible aux religieux de Fécamp. Ils perdaient un bon père, un maître très éclairé et un médecin fort expérimenté. Mais une circonstance augmenta encore leur douleur : Étienne, roi d'Angleterre, menageait à Henri de Sully son neveu l'évêché vacant de Quenten, en Angleterre, et, pendant cet intervalle, les religieux de Fécamp furent sans abbé; Henri ne fut donc fait abbé de Fécamp que pour le dédommager de ce qu'il n'avait pas été évêque. Orderic Vital dit qu'il fut nommé abbé en 1140, et la *Chronique de Normandie* en 1139. Henri était cousin-germain de Henry II, roi d'Angle-

terre ; il fut élevé à Cluny, où il prit l'habit de Saint-Benoist. Sa haute naissance fut utile au monastère, car, bientôt après sa prise de possession, Innocent II, à la prière de Louis VII, roi de France, accorda des bulles de confirmation d'exemption pour les églises paroissiales que les archevêques de Rouen avaient ajoutées aux douze premières, de l'avis et du consentement de leur chapitre.

En l'an 1154, Henri II, roi d'Angleterre, qui avait fait emporter tout ce qu'il y avait de plus riche dans les églises de la province de Normandie, pour les frais de son couronnement, confirma par ses lettres patentes tous les revenus que le monastère de Fécamp possédait en Angleterre et en Normandie. Jean, comte d'Eu, confirma en la même année tout ce que l'abbaye de Fécamp possédait en la paroisse de Senneville, et voulut que tout ce bien fût exempt de toute servitude. Thibault, archevêque de Cantorbéry et légat apostolique, sur la plainte qu'il reçut des religieux de Fécamp, écrivit à l'abbé Henri et lui ordonna de retirer les terres de son monastère, qu'on avait usurpées et qui avaient été aliénées.

En l'an 1162, Henri, par des sentimens de reconnaissance envers les ducs Richard I et Richard II, qui avaient été enterrés sous les gouttières de l'église,

demanda leur translation dans un lieu plus honorable. Il ne craignait point de s'opposer, en cela, à leurs dernières volontés; il crut y avoir suffisamment satisfait, puisqu'on les avait laissés plus d'un siècle hors de l'église. Henri, prêtre, cardinal de Saint-Nerée, et Achille, qui étaient venus par dévotion visiter l'église de Fécamp, accompagnés d'Arnould, évêque de Lisieux, de Philippe, évêque de Bayeux, et de Richard, évêque d'Avranches, en firent la translation. Henri II, roi d'Angleterre, assista à la cérémonie, où se trouva une foule de peuple. On transféra aussi les corps de saint Flavian, de saint Conteste, évêque, de saint Sens, abbé, de sainte Affre, vierge et martyre, fille d'un roi de Chypre, ceux de sainte Perpétue et de sainte Geneviève. Le cardinal Henri laissa un acte de cette translation, daté de 1162; mais Robert du Mont, dans son appendice sur Segebert, rapporte qu'elle eut lieu en 1163.

En l'an 1168, l'église de l'abbaye de Fécamp fut brûlée, et, en 1171, Louis roi de France donna au monastère le privilége pour les vins de l'abbaye, francs et quittes de tous droits et impôts, et Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, donna au monastère les bois des Hogues. En la même année, on découvrit l'endroit où était le précieux sang de

Notre Seigneur Jésus-Christ. Richard 1er l'avait fait mettre dans une colonne artistement travaillée et enfermée dans un des piliers du grand autel. On avait perdu la connaissance du lieu où il était conservé; mais il fut miraculeusement découvert par les guérisons merveilleuses de plusieurs malades qui faisaient leur prière proche le lieu où était caché ce précieux trésor.

Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, qui était si zélé pour maintenir les droits de son église, qu'il n'expédiait presque point de lettres sans y faire insérer ces mots : *Sauf le droit épiscopal* de la sainte église de Rouen, a confirmé, du consentement de son chapitre, l'exemption de Fécamp par une charte particulière où il nomma, outre les églises de Fécamp, treize paroisses qui sont dans son évêché.

Arnoult, évêque de Lisieux, écrivit deux lettres à l'abbé Henri, qui sont parmi les autres lettres de ce prélat, dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. XXI. La première était relative à ses libéralités, et la deuxième le priait de finir une affaire que son monastère avait avec un particulier qui était dans l'indigence, et qui devait lui-même lui rendre la lettre.

Dom Girard, hôtelier de Fécamp, donna, du consentement de l'abbé Henri et des religieux, des terres,

des dîmes et des rentes pour l'entretien d'un cierge à perpétuité, qu'on faisait brûler devant la chapelle de Saint-Sauveur aux fêtes de saint Taurin, de sainte Suzanne, de sainte Marie, de saint Agapet et de saint Barthélemi, aux anniversaires de Richard Ier et de Richard II, le jour de l'invention de saint Taurin, aux fêtes des saints Martin, Maurice, Michel, Léger, Denis, Nicaise, de tous les saints, des saints André et Nicolas, de la Conception de la sainte Vierge, de saint Thomas, apôtre, dans les octaves de Noël et de l'Épiphanie, en la translation des saintes Reliques, aux fêtes de saint Maur, de saint Vincent, de la sainte Vierge, des saints Blaise, Guthman, en la translation des Ducs, en la fête de sainte Scholastique, dans les octaves de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et de la très sainte Trinité, le jour de la Dédicace, aux fêtes de saint Jacques, confesseur, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul, de saint Benoît, de saint Aquilin, évêque d'Évreux, de saint Cucufat, de saint Etienne, de saint Romain et de saint Laurent. Urbain V, pape, confirma cette fondation.

L'abbé Henri reçut, pendant toute sa vie, au profit de son abbaye, les revenus de la baronnie de Sully; sa mort arriva le 10 janvier 1188, après avoir gouverné le monastère quarante-neuf ans. Il fut inhumé dans

la chapelle de Saint-Pierre. On n'a point trouvé d'épitaphe sur sa tombe, soit qu'elle ait été effacée dans la suite des temps, soit qu'il ait souhaité par modestie qu'on n'en fît aucune. Un particulier a fait la suivante :

Hic jacet Henricus, regali ex sanguine natus,
Abbas quondam hujus, rege volente, domus.
Sic qui regali et communi pascitur æque
Sanguine, mors nostrum, rege sequente, rapit.

6e Abbé, Raoul. — Il fut le successeur de Henri de Sully, et il est le second que le bourg d'Argences a donné à l'abbaye de Fécamp. Il fut premièrement religieux du monastère, et ensuite abbé vers l'an 1188. Son zèle pour la maison de Dieu parut en faisant alonger de trois arcades la nef de l'église, et construire deux belles tours et un portail pour la terminer. Les habitants du bourg d'Argences ayant refusé de payer le denier processionnel à l'église de Fécamp comme à leur église matrice, cette redevance était en usage dans la Normandie envers les églises cathédrales, dans la crainte où ils étaient qu'on ne leur fît payer sept sols et trois pains pour droit d'ouverture de la terre; l'abbé Raoul les assura contre cette crainte, qui était fondée sur l'usage de quelques paroisses voisines.

En 1192, le pape Célestin III accorda à Raoul et aux religieux de Fécamp de prendre la dîme des vins

et des prés dans les terres de leurs dépendances qui sont dans l'évêché d'Évreux, et prit sous sa protection le monastère de Fécamp et les cures de son exemption.

En 1196, le même pape confirma les priviléges du monastère et l'usage de la mitre, de l'anneau et des sandales. Il permit, en outre, aux abbés, l'usage de la tunique et de la dalmatique, et ordonna aux évêques de recevoir les prêtres et les chapelains qui leur seront présentés par les abbés et religieux de Fécamp, excommunia les vassaux de l'abbaye qui refuseront de payer les dîmes ou qui les diminueront, et défendit à qui que ce soit d'excommunier les abbés et les religieux de Fécamp et les ministres de leurs églises; et, en 1197, il confirma encore les priviléges et les exemptions du monastère de Fécamp. Il accorda à l'abbé Raoul la permission de faire brûler trois cierges devant le Saint-Sacrement, à cause des grands biens qu'il avait faits au monastère.

Gilbert, évêque de Rochester, Guillaume, abbé de Westminster, et Guillaume, abbé de Vaten, eurent commission du pape de terminer le différent qui existait entre l'abbé de Fécamp et les prêtres de la Rie, au sujet de la redevance de 13 marcs d'argent qu'ils faisaient au monastère de Fécamp. La décision fut à l'avantage de l'abbaye. Ce différent n'empêcha

pas l'abbé Raoul de donner en pure aumône, aux frères et aux sœurs de l'hôpital, la chapelle de la Rie avec toutes ses dépendances, la moitié de la terre du Bret, se réservant seulement la pension de deux sterlings payables à Noël, le droit de la présentation à la chapelle, les droits de la foire de la ville et du port de la Rie, et la moitié des droits des foires qui se tiendront devant la chapelle, le revenu que le monastère de Fécamp avait en Angleterre, 572 liv. sterling.

On connaît une lettre d'Yves de Chartres à l'abbé Raoul : elle est la 255e, par laquelle il le console sur ses maladies et infirmités ; il l'exhorte à les souffrir avec patience, et lui conseille de faire élire un autre abbé pour remplir sa place ; enfin il l'avertit qu'il ne faut pas réciter l'onction des malades.

Raoul fut trente ans abbé de Fécamp ; il gouverna le monastère avec beaucoup de piété, de prudence et et fermeté. Le ciel récompensa son mérite le 6 septembre 1219. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Taurin, au côté de l'Evangile, dans la muraille où sa tombe est élevée. Voici son épitaphe :

Cui nomen dederam fœcunda Argencia, honorem
Fiscamnus, vita functus, utrumque ponit,
Sed quem non dederat, tum cleri muneris expers
Terra levi motu, spiritus astra petit.

7e Abbé, AICARD (ou RICHARD) D'ARGENCES. — Jusqu'alors les ducs de Normandie avaient donné des abbés au monastère de Fécamp, mais Aicard lui fut donné par l'esprit de Dieu, ayant été élu par les religieux. Guillaume Britte remarque que les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre, en cette qualité, s'attribuaient le droit de choisir les abbés, mais qu'ils le rendirent de leur propre mouvement aux religieux, et leur laissèrent l'entière liberté d'élire leurs abbés.

Aicard fut neveu, religieux et successeur de Raoul; avant d'être abbé, il fut archidiacre de l'église de Fécamp. L'une des fonctions de l'archidiacre était d'exercer la juridiction ecclésiastique contentieuse dans toute la dépendance de l'exemption.

En l'an 1221, Honoré III, pape, non seulement confirma l'exercice de la juridiction ecclésiastique, mais donna encore pouvoir aux abbés de Fécamp de donner la tonsure et les ordres de portier et de lecteur.

Aicard ne gouverna l'abbaye que deux ans et demi. Sa mort arriva le 18 septembre 1222. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Nicolas, à côté de l'épître, dans la muraille. Voici son épitaphe :

Argentiarum tertium hic lumen jacet,
Cito secutus proximum abbatem nepos.
Sic tot cruenta cædibus, nunquam satur,

Cænobia cum falce mors dura necat
Atque indecorum carcerem linquit lubens.
Animus, micante, lætus excipitur polo.

Cette épitaphe n'est pas ancienne; elle a été composée par le même auteur qui a fait celle de son oncle.

8e Abbé, RICHARD MORIN. — La mort de l'abbé Aicard affligea beaucoup les religieux de Fécamp; sa prudence, sa douceur et sa vigilance l'avaient fait estimer et aimer, mais elle ne troubla point la paix et l'union qui régnait parmi eux. L'élection de Richard Morin en fut une preuve très sensible, car il fut élu abbé d'un consentement unanime. Il n'y eut que les abbés de Saint-Taurin d'Evreux et de la Croix de Saint-Leufroy qui y mirent opposition, prétendant qu'elle était nulle, parce qu'ils n'y avaient pas été appelés et qu'ils auraient pu facilement y assister. Ils en portèrent leur plainte au pape Honoré III, qui fut élu en 1216 et est mort en 1226. Les deux abbés exposèrent à sa Sainteté leur prétendu droit, par leurs procureurs, disant qu'ils étaient religieux de Fécamp, d'où on les avait tirés pour gouverner les abbayes de Saint-Taurin et de la Croix-Saint-Leufroy, et que les abbés de Fécamp leur avaient promis qu'encore qu'ils fussent dans d'autres monas-

tères, ils auraient voix à l'élection de l'abbé de Fécamp. Le saint père jugea leurs raisons frivoles et n'eut aucun égard à leur demande. Ce jugement du pape est rapporté dans le premier livre des Décrétales, titre 16, des Elections, ch. 47, *Constitutis*.

En la première année de son élection, l'abbé pria Richard, évêque d'Evreux, de venir à Fécamp pour y consacrer l'église paroissiale de Saint-Leger; il donna aussi les ordres d'acolyte et d'exorciste à plusieurs religieux. Richard fut cinq ans abbé. Les uns ont dit que l'envie avait détruit ce que l'union et la paix avaient fait; d'autres ont voulu que l'ambition et le libertinage de quelques religieux que l'abbé Richard voulait reduire et remettre dans leur devoir, avaient troublé la paix du monastère et avaient porté les religieux à l'obliger de se démettre de son abbaye; mais il y a apparence que Richard, qui aimait l'oraison et l'étude, après avoir beaucoup souffert, prit la résolution de renoncer à la dignité abbatiale. Il y en a, enfin, qui assurent que les religieux le voyant simple et trop bon, le sollicitèrent de résigner son titre à Guillaume de Vaspail. On ne sait pas l'année de la mort de l'abbé Richard; on sait seulement qu'elle arriva le 17 août. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Martin.

9e Abbé, Guillaume de Vaspail. — C'est sans aucun fondement que quelques auteurs ont dit que l'abbé Richard avait résigné son abbaye à Guillaume de Vaspail, puisqu'il est redevable de son élévation, quoique d'ailleurs d'un rare mérite, à l'autorité du cardinal romain, pour lors légat en France. Il était prieur de Saint-Ouen de Rouen. Son grand amour pour les lettres le rendit très savant. Il fut un modèle de vertu, doux, paisible, patient et prudent. Il eut de la peine dans les commencemens de son administration, à cause des dettes que son monastère avait contractées pendant le gouvernement de son prédécesseur. Il soutint, avec beaucoup de zèle et d'ardeur, les droits et les priviléges de son monastère; il n'épargna rien pour l'avancement de ses religieux dans les sciences, tant divines qu'humaines. Il en envoya à Paris plusieurs, pour y étudier; parmi eux il s'en trouvait trois du diocèse de Bayeux qui méritèrent, par leur bonne conduite, d'être élevés à la dignité abbatiale, savoir : Guillaume de Putot, qui fut abbé de Fécamp, Jacques, qui fut abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, et Gabriel, qui fut abbé d'Ivry.

L'abbaye de Fécamp avait un certain droit appelé *aletot*, sur tous les habitans de la Rie en Angleterre,

que l'abbé Guillaume et les religieux leur remirent en payant une fois, au monastère, six vingt marcs d'argent. Vers ce temps là, les religieux de Sainte-Berthe de Blangy élurent pour leur abbé Gilbert Deletot, prieur claustral de notre abbé.

En 1231, Roger, évêque de Londres, comme commissaire du pape, jugea le différent qui existait entre Raoul, évêque de Cicester, et les chanoines de Staninges; les abbés et les religieux de Fécamp intervinrent et prirent fait et cause pour les chanoines, soutenant qu'ils étaient de leur exemption. Le différent fut jugé au profit du monastère de Fécamp, et l'évêque de Londres déclara que les chanoines étaient sujets à la juridiction de l'abbaye de Fécamp. On trouvera, dans les archives de Fécamp, les actes de ce différent et le jugement.

En 1240, Mathilde, comtesse de Boulogne, vint à Fécamp, y confirma les donations que ses illustres ancêtres avaient faites au monastère.

En 1241, Guillaume de Vaspail fit le voyage de Rome, avec Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, et plusieurs autres prélats de France qui avaient été appelés par Grégoire IX, qui tenait un concile à Rome, contre l'empereur Frédéric, lesquels, s'étant embarqués sur les galères de Gènes, furent

rencontrés et battus par celles de l'empereur. Guillaume fut fait prisonnier avec plusieurs autres prélats. Il sortit de prison, par l'adresse d'un archidiacre de Bayeux, son compatriote.

En 1244, Innocent IV permit aux religieux de Fécamp l'usage du bonnet, à cause du voisinage de la mer, et leur accorda le privilége de ne pouvoir être interdits, suspendus et excommuniés par aucun prélat, sans une permission expresse de Rome.

En 1255, Alexandre IV permit à l'abbé Guillaume et à ses successeurs, de donner la bénédiction et de se servir d'ornements pontificaux dans les églises où ils confèrent de plein droit. En la même année, l'abbé Guillaume donna, à l'évêque d'Evreux, la chapelle dont le monastère le gratifia à son heureux avénement.

En 1259, Alexandre IV confirma encore à l'abbaye de Fécamp et aux églises qui lui sont sujettes *pleno jure*, toutes les prérogatives dont elles avaient joui jusqu'alors. En la même année, l'abbé Guillaume, peu de temps avant sa mort, fonda, à l'exemple de Guillaume de Ros, un anniversaire, et, pour cela, donna 20 livres de rente, à prendre sur les biens qu'il avait acquis en la paroisse de la Gaillarde, et qu'elles seraient séparées par le curé. Sa mort arriva

le 15 mai 1259. Son corps fut enterré dans la chapelle de Saint-André, avec cette épitaphe :

Non est, fallimus, hæc beata non est,
Quod nos credimus esse, vita, frater;
Fulgentem manui videt gemmam
Atque auro capiti micante mitram
Monstrari digito, manu beare,
Virga corripere, aut veloce verbo,
Aut auro bibere, aut cubare molli,
Et nostras dapibus gravare mensas,
Et quidquid vario secatur arvo,
Non una positum tenere cella,
Sed nullo imperii tenacis æstu,
Regis, pontificis, favore tangi
Vilem purpuræ infulæ cucullam
Præferre, et domibus procul potentum
Solum posthabitis, videre claustrum
Non illi magis, aut minus placere;
Sed soli regulæ applicare sensus.
Nullis dominicum subesse cunctis
Hoc quisquis poterit; licebit illi
Cum supplicæ absint per arcta,
Fortunam movent loco beatus,
Nec quidquid timent, Deo vocante.

10e Abbé, Richard de Treigos. — Ce ne fut point l'autorité qui mit sur le siége abbatial de Fécamp Richard de Treigos, mais sa piété, sa sagesse et sa modération. Il en avait donné des preuves si sensibles dans toutes les occasions, que les religieux de

Fécamp auraient eu de la peine à trouver un sujet qui en fût plus digne. Aussi le choix qu'ils en firent fut approuvé de tout le monde; ils l'élurent vers 1259. Il était du diocèse de Coutances. L'amour de la paix le porta à terminer un différent que son monastère avait avec les chanoines réguliers de Beaulieu, pour un droit de dîme que les derniers prétendaient avoir sur un fief appartenant à l'abbaye de Fécamp dans la paroisse d'Eugleville, aux conditions que les religieux de Beaulieu paieraient au monastère de Fécamp douze livres de rente en deux termes : six livres à la Saint-Michel et le surplus dans l'octave de Pâques, et que, s'il arrivait qu'ils fussent négligens au paiement de la rente, ils donneraient encore 20 sols, 10 sols par terme. Ce traité fut passé en 1260.

En 1265, Richard acheta de Nicolas Hotot, seigneur d'Eugleville, les vallées de Veulette, de Palluel et de Vittefleur, fit faire le port de Claquedent, et des édifices magnifiques à Gouville, Ecretteville et Heudebouville, seigneuries dépendantes de Fécamp.

En 1277, par un zèle de religion, il se croisa pour la Terre sainte sous la protection du pape Jean XXII. Il y a une lettre de l'abbé saint Requier, à l'abbé Richard, au sujet d'un de ses religieux qui

s'était retiré à Saint-Requier; il lui donne avis que ce religieux est en chemin pour se rendre à Fécamp.

L'abbé Richard mérita, par sa belle conduite, d'être estimé le plus charitable, le plus riche et le plus magnifique des abbés de Normandie. Il prêta de grosses sommes d'argent à plusieurs prélats et seigneurs du royaume. Il eut, cependant, le chagrin d'apprendre que la bibliothèque de son abbaye, qui était remplie de très bons livres, avait été volée. — Enfin, après avoir fait une sainte société avec les abbayes du Bec, de Saint-Valery et de Saint-Josse, il fut reçu dans la société des saints le 17 septembre 1284. Il fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame, au côté gauche, avec cette épitaphe :

Hæc te, viator, pauca tacens rogat,
Primo sui ne nominis inscius
Et vitæ, aberres; postmodum ut Deum
Ex corde fundas pro misero preces.
Hanc ille quondam mente bona domum
Rexit, secundi nomine cognitus
Richardi, amorem non monachis pius
Dextrumque solus præfuit, ut suis
Omnes sub æqua concilians manu
Hanc ampliavit; nec minus ædibus
Terris, amicis, redditibus quoque,
Qui tanta vivens opera contulit,
Paucas, sepultus, forte petit preces.
Age, et viator quo properas abi.

11e Abbé, Guillaume de Putot. — La perte que le monastère de Fécamp fit par la mort de l'abbé de Treigos, fut bientôt réparée par l'élection de Guillaume de Putot, qui se rendit recommandable par sa piété, sa prudence et sa fermeté. Il était du diocèse de Bayeux. Il fut religieux de Fécamp, puis abbé en 1284. Il s'opposa généreusement au roi de France, Philippe IV dit le Bel, qui voulait ôter à son monastère tous les droits de haute justice que les ducs de Normandie lui avaient donnés et que les rois ses prédécesseurs avaient confirmés. Il fit si bien, par sa prudence, que le roi les confirma par ses lettres patentes de 1288, et les étendit sur toutes les terres de l'abbaye.

En 1286, Martin IV confirma tous les priviléges que ses prédécesseurs et les rois de France avaient accordés à l'abbaye de Fécamp.

En 1289, Nicolas IV confirma les mêmes priviléges, et, en 1291, l'église ayant besoin de quelques secours d'argent, le même pape délégua pour ce sujet un commissaire dans l'archevêché de Rouen, qui voulut y comprendre les paroisses de l'exemption. L'abbé de Putot s'y opposa, et, par un ordre exprès de Guillaume de Flavacourt, le commissaire, par un acte de 1291, déclara qu'il n'avait pu ni dû

attenter sur l'abbaye de Fécamp et sur les ecclésiastiques de son exemption.

Ce fut l'abbé de Putot qui fit bâtir le château des Hogues et construire plusieurs autres édifices. Le monastère lui est redevable des canaux qui conduisent l'eau de la fontaine Gohier jusque dans les cloîtres du monastère. Il le gouverna douze ans. Sa mort arriva en 1296, et il fut enterré dans la chapelle de Saint-André, du côté de la chapelle de Notre-Dame, avec cette épitaphe :

Hic situs (est) abbas Willelmus nomine quartus,
Ordine qui nobis præfuit undecimus.
In Bayocensi vitam cum nomine fundo;
Normannis Putot cognita villa, dedit.
Plurima cœnobio prudens adjunxit, et emptis,
Constructis pateris, cunctis[1] esse dedit;
Insuper et claustrum perenni fonte beavit.
Defuncto æterni nectaris unda datur.

12e Abbé, Thomas de Saint-Benoît. — Jusqu'à présent le monastère de Fécamp s'était conservé dans une exacte observance; la piété et la science y avaient fleuri, mais elles y souffrirent quelques affaiblissemens par les déréglemens de plusieurs religieux qui persécutèrent leur abbé, qui, d'ailleurs,

[1] Vers faux : nous croyons qu'il faut *auctius*.

était orné de très belles qualités tant d'esprit que de corps. Il était humble, doux et affable à tout le monde ; aussi était-il les délices des bons religieux. Il fut le second abbé que le diocèse de Coutances donna à Fécamp.

Thomas fut le premier des abbés de Fécamp qui fut à Rome pour se faire confirmer par le pape.

En 1305, il assista au concile de Déville, près Rouen. Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, qui y présida, donna acte que la présence de l'abbé Thomas au concile ne pourrait nuire ni préjudicier aux droits et aux priviléges de son exemption. En la même année, Mathieu, archidiacre de Caux, lui donna un acte semblable par lequel il déclara que la demeure qu'il a faite dans le monastère de Fécamp ne pourra donner aucune atteinte aux droits de son monastère. Le zèle de notre abbé pour l'embellissement de l'église parut lorsqu'il fit exhausser la sous-aile qui est du côté de l'épître et les chapelles qui sont du même côté, de la manière qu'on la voit encore aujourd'hui. Il aurait continué à exhausser le côté de l'Évangile, si la mort n'avait point arrêté son entreprise. Elle arriva le 3 septembre 1308, après qu'il eut gouverné le monastère dix ans six mois. Il fut inhumé dans la

chapelle de Saint-Jean-Baptiste, au côté droit, avec cette épitaphe :

Qui post undecimum primus in domo
Præfulgens, monachis gesserat infulas
Electus truces tulit immeritus dolos.
Annos bis patiens quinque peragebat,
Cunctis ille Thomas semper amabilis
Gratæ cœnobii deliciæ : ah dolor!
Cunctis ipse subest membraque cespite
Obvallata gravi, vermibus exuit.
Verum quem sapiens, humilitas domus
Universæ animæ fecerat, desuper emicans
Et mixtus superis, sydera comprimit.

13e Abbé, Robert de Putot. — On vit bientôt revivre dans le monastère de Fécamp, par le zèle et l'attention de l'abbé Robert, cette première ferveur qui semblait y être un peu ralentie et affaiblie tant par l'infirmité de l'homme que par le dérèglement de quelques particuliers. Robert de Putot était du diocèse de Bayeux et proche parent de l'abbé Guillaume de Putot; sa charité pour les pauvres l'engagea à donner un revenu considérable à l'hôpital de Harfleur, aux conditions que cet hôpital reconnaîtrait pour ses fondateurs les abbés et les religieux de Fécamp.

En 1317, Robert de Putot assista au concile que Bernard de Fargis, archevêque de Rouen, assembla à Pontoise, pour obéir aux ordres de Clément V,

afin d'informer des crimes des Templiers. Il y fit la protestation que sa présence au concile ne pourrait point préjudicier aux droits de son exemption, dont on lui donna acte.

Il retira, des mains du comte Jean de Roussiac, les dîmes de Villemerville, le patronage de Hattenville, de Jean de Beuzemouchel, et, enfin, après avoir sagement et religieusement administré son monastère pendant dix-neuf ans, il rendit son esprit à Dieu, le 20 juin 1326. Il repose entre les chapelles de Saint-André et de Saint-Jean-Baptiste. Voici son épitaphe :

Hic Robertus habet suam quietem:
Illum villa Putot dedit secundum,
Qui ternus decimus, manu beata
Fiscicampo rigidus præesset abbas,
Sancti restituens regulam Magistri.
Verum qui dederat beaveratque
Tanto cœnobium viro, veloci
Cælestem cupitis redire in aulam,
Terrestri voluit domo relicta.

14e Abbé, Pierre Roger. — Tout le monde loua et approuva le choix que les religieux de Fécamp firent de la personne de Pierre Roger, pour être leur abbé, à cause de son grand mérite; il fut élu vers 1326. Le village des Rosiers, dans le diocèse de Limoges, fut le lieu de sa naissance. C'était une des dépendances du château de Mallemont, dont

son père était seigneur; il s'appelait Guillaume Roger, père de Grégoire XI; sa mère s'appelait Marie de Chambon. Pierre Roger fut premièrement religieux de la Chaise-Dieu, en Auvergne; il fit ses études de philosophie et de théologie à Paris, avec tant de succès, qu'il fut estimé le plus grand théologien et le plus grand prédicateur de son temps. La célèbre maison de Sorbonne le met parmi ses bienfaiteurs; aussi fut-il fort libéral envers cette illustre et savante académie qui, pour en conserver la mémoire, ordonna qu'on le représentât dans une des vitres de la chapelle de Sorbonne, à genoux, les mains élevées vers une image de la sainte Vierge, avec cette inscription : Clément VI, proviseur de cette maison. Le cardinal de Richelieu fit abattre cette ancienne chapelle pour en faire bâtir une plus magnifique.

Philippe de Valois, roi de France, qui connaissait la pénétration de son esprit et sa grande capacité pour les négociations, l'employa dans plusieurs affaires importantes, et l'honora de l'éminente qualité de grade-des-sceaux. Le pape Benoît XII le fit cardinal du titre des Saints-Nerée et Achille, le 18 septembre 1338. Charles IV, avant d'être couronné empereur, s'entretenant un jour avec notre cardinal, ce dernier lui dit qu'il serait roi des Ro-

mains, et le premier l'assura qu'auparavant il serait pape. Ce qui arriva, car il fut élu à cette souveraine dignité à Avignon, le 7 mai 1342, et couronné, le 19 du même mois, dans l'église des Jacobins de cette ville, sous le nom de Clément VI.—Pétrarque, qui vivait de son temps, lui donna l'éloge de très savant pontife, et loua son admirable mémoire qui lui permettait de retenir tout ce qu'il avait lu, sans pouvoir l'oublier, lors même qu'il l'aurait voulu.

Clément VI ne négligea rien pour délivrer l'Italie de la tyrannie de Louis de Bavière; il fit travailler pour la réunion des Grecs et des Arméniens avec les Latins. Il ordonna que le jubilé serait accordé de 50 en 50 ans, et il donna permission aux rois de France de communier sous les deux espèces, et aux officiers ecclésiastiques commensaux de la maison du roi et de la reine, le privilége de ne pas résider dans leurs bénéfices et d'en recevoir les gros fruits, par sa bulle donnée à Avignon, le 30 avril 1350.

On dit qu'un certain poète, qui désirait recevoir de lui une récompense, composa des vers qui étaient conçus d'une telle manière qu'ils étaient à sa louange, s'il accordait la demande qu'il lui faisait; et, s'il la lui refusait, ils disaient tout le contraire, en commençant à les lire par le dernier mot et conti-

nuant à remonter jusqu'au commencement. Les voici :

Laus tua, non tua fraus, virtus, non copia rerum
Scandere te fecit, hoc decus eximium :
Pauperibus tua das, nunquam stat janua clausa,
Fundere res quæris, nec tua multiplicas.
Conditio tua sit stabilis, non tempore parvo ;
Vivere sic faciet te Deus omnipotens.

Changez l'ordre de ces vers, et vous verrez un sens tout différent.

Te Deus omnipotens faciat sic vivere parvo
Tempore, non stabilis sit tua conditio.
Multiplicas tua, nec quæris res fundere, clausa
Janua stat, nunquam das tua pauperibus.
Eximium decus hoc, fecit te scandere rerum
Copia non virtus, fraus tua, non tua laus.

Clément VI a composé plusieurs ouvrages et plusieurs sermons ; il fit un discours à la canonisation de saint Yves et écrivit plusieurs lettres. On peut voir ce qu'en disent Ciaconeus, Sponde, Duchesne et Auberry, dans son *Histoire générale des Cardinaux*. Il gouverna l'abbaye de Fécamp trois ans, l'archevêché de Rouen huit ans, et l'église dix ans. Il mourut à Avignon, le 6 décembre 1352, et son corps fut porté en l'abbaye de la Chaise-Dieu. Le tombeau en l'honneur de ce prélat et celui de Clé-

ment V, qu'on avait élevé dans cette abbaye, ne furent pas respectés pendant les guerres de religion. On trouve dans un manuscritt du Vatican, à la louange de Clément VI :

Hic fuit vir magnæ dignitatis, scientia
Atque fons sermocinacionum hic largissimus
Fuit, atque in omnibus placidus et affabilis,
Nec non commensabilis.

Le père Regnault, en 1342, nombre VI, dit qu'il honora le saint Siége par ses belles qualités.

Abbas ex monacho Petrus, ex antistite Papa
Sedis apostolicæ culmen, quod scandit, honorat.

15e abbé, Philippe de Bourgogne. — Pierre Roger, qui s'intéressait à tout ce qui regardait l'abbaye de Fécamp, et qui connaissait le mérite de Philippe de Bourgogne, le nomma pour son successeur; il était pour lors prieur de Longueville, de l'ordre de Cluny. On espérait beaucoup de sa probité, mais la mort l'enleva trois mois après sa nomination; il ne prit pas possession de l'abbaye; les religieux, ayant appris sa mort, élurent en sa place Robert de Bréchy.

16e Abbé, Robert de Bréchy. — Il ne fut que deux ans et deux mois abbé; les religieux de Fécamp

Dum jurgia intus horrenda, æqualis foris
Nostrum periclo belle cænobium eruunt
Idem supernis sedibus rexit procul
Nos, te que summe, optime, associet Deus.

Jusqu'à présent, les abbés de Fécamp ont été illustres par leur piété, leur science et leur zèle pour une exacte observance, et habiles à maintenir leur monastère dans la paix et dans l'union; mais nous allons voir tout en combustion sous le gouvernement du 19e abbé.

19e Abbé, Nicolas de Nanteuil.—Il fut d'abord abbé de Saint-Médard de Soissons; mais Clément VI, qui prenait beaucoup de part dans les affaires du monastère de Fécamp, le choisit pour remplir la place de l'abbé Chouquet. Ce choix ne fut pas avantageux au monastère, car Nicolas devint odieux aux vassaux de l'abbaye et onéreux aux religieux, en leur proposant des lois fâcheuses qui leur rendirent, contre la promesse de Jésus-Christ, son joug pesant et difficile. Les religieux de Fécamp en informèrent sa Sainteté, ajoutant que l'abbé qu'elle leur avait donné dissipait les biens de la communauté, négligeait les réparations de l'église et des autres édifices qui menaçaient ruine, quoiqu'on lui eût donné plus de 15,000 liv. pour les

réparer, ayant appliqué cette somme à ses propres usages; qu'il avait retranché leur ordinaire de table, jusqu'à leur refuser les choses nécessaires à la vie; ils l'accusèrent enfin d'avoir commis plusieurs excès envers quelques particuliers, au scandale de la maison. L'abbé Nicolas écrivit, de son côté, au pape, qu'il avait trouvé le monastère dans un grand désordre, tant pour le spirituel que pour le temporel; que les religieux y vivaient sans observance, que c'était des festins continuels dans lesquels il se commettait plusieurs excès. Le saint Père envoya une commission à Jean, évêque d'Avranches, et aux abbés de Saint-Riquier et de Corneville, avec ordre d'aller à Fécamp, y faire la visite, voir et examiner toutes choses, de punir les coupables, changer les religieux rebelles, d'appeler des religieux des autres monastères de l'ordre, capables d'y rétablir la régularité; il leur enjoignit aussi de faire les réglements qu'ils jugeraient à propos et nécessaires, comme étant revêtus de l'autorité apostolique. Les commissaires obéirent aux ordres du pape et vinrent à Fécamp. L'évêque d'Avranches fit un discours fort pathétique aux religieux pour les exhorter à la paix et à une vie régulière et conforme à leurs obligations, et, pour les y porter plus efficacement, il leur rappela

la piété de leurs fondateurs et la sainteté des religieux qui les avaient précédés, l'ancienne splendeur de leur maison; il leur représenta que leur église conservait dans son sein les cendres de plusieurs saints, mais surtout que Dieu l'avait honorée d'une portion du précieux sang de Jésus-Christ. Les commissaires, après avoir entendu les parties et examiné toutes choses, firent plusieurs beaux réglements qui furent inutiles, parce qu'ils ne furent point observés, ni par l'abbé ni par les religieux.

Le 1er réglement fut pour l'office divin, tant de jour que de nuit; il ordonnait qu'il fût fait avec dévotion, recueillement et modestie, qu'on y restât jusqu'à la fin, qu'on n'en sortît point sans nécessité, et que ceux qui s'en absenteraient fussent punis selon la qualité de la faute.

Le 2e regardait l'observance des vœux et exhortait les religieux à avoir toujours devant les yeux les promesses qu'ils avaient faites à Dieu et à la face des autels, et de les garder exactement de crainte de se rendre plus criminels, en les violant.

Le 3e recommandait le silence dans les lieux réguliers, dans l'église, dortoir, réfectoire, et ordonnait des pénitences à ceux qui le rompaient.

Le 4e recommandait qu'on se livrât à la prière, à

la méditation et à la lecture, aux heures marquées, et qu'on y obligeât les religieux sous les peines régulières.

Le 5e regardait la messe de Notre-Dame, dont la plus grande partie des religieux s'exemptaient, et que bien souvent le prêtre commençait étant seul; il ordonnait qu'elle serait chantée par quinze religieux successivement et qu'ils seraient marqués par le maître des cérémonies.

Le 6e est pour les infirmes; il ordonnait qu'ils réciteraient ensemble leur office quand ils ne garderaient pas le lit, et entendraient la sainte messe avant de prendre aucune nourriture; il portait aussi que les malades qui ne pourraient point dirent leur office, priassent quelque religieux de le réciter devant eux.

Le 7e ordonnait que les lecteurs de table eussent à prévoir ce qu'ils avaient à lire.

Le 8e exhortait les jeunes religieux à porter du respect aux anciens.

Le 9e recommandait qu'on eût beaucoup de soin des ornements de l'église et des livres de chœur.

Le 10e regardait les religieux qui étudient; il voulait qu'on ne négligeât rien pour leur avancement, et qu'on payât exactement leurs pensions.

Le 11e était pour les pensions que le monastère

donnait aux pauvres écoliers, et qu'on donnait à d'autres qui n'en avaient pas besoin.

Le 12e prescrivait la manière dont on devait se comporter quand les religieux étaient proclamés dans le chapitre.

Le 13e empêchait les brigues pour les offices, charges et commissions du monastère, sous peine d'interdit pour deux ans.

Le 14e recommandait que les portes du cloître fussent exactement fermées après Complies, et qu'on ne les ouvrît à qui que ce fût sans la permission de celui qui présidait dans le monastère.

Le 15e oblige le prieur ou le président du monastère, de visiter tous les endroits par lesquels on peut sortir ou entrer.

Le 16e ordonne que tous les religieux coucheront dans le dortoir, et que, si les officiers ne peuvent pas suivre cette règle, ils coucheront dans un lieu qui soit commun.

Le 17e défend aux simples religieux de sortir du monastère, tant de jour que de nuit, sans compagnon et sans la permission de celui qui préside dans le monastère; ordonne qu'on refuse absolument ceux qui feignent des prétextes pour sortir; qu'aucun religieux ne mange, et ne boive dans

la ville de Fécamp si ce n'est avec des personnes honnêtes, et qui ne soient pas suspectes; que les officiers pourront sortir pour l'exercice de leur commission, avec une honnête compagnie, et qu'ils se comporteront avec modestie.

Le 18e regarde les repas et la manière de les prendre, et défend les excès dans la salle des hôtes.

Le 19e défend à tous les religieux, de quelque condition qu'ils soient, d'envoyer quelque chose en ville; que les officiers pourront le faire aux personnes de distinction, mais avec la permission de celui qui préside dans le monastère.

Les 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e et 29e sont pour les habits, les récréations hors le monastère, les altercations, les railleries, les mépris, les jeux peu convenables à la modestie religieuse, les redditions de compte, les serviteurs, l'entrée des personnes du sexe dans les lieux retirés du monastère, les revenus des offices, les fiefs et arrière-fiefs et le temporel.

Enfin, les commissaires déclarèrent que, par ces réglements, ils ne prétendaient point préjudicier aux autres réglements et statuts du monastère, qui sont destinés à conserver le bon ordre.

L'abbé Nicolas, après avoir gouverné le monastère

dans le trouble pendant quatorze ans, remit l'abbaye entre les mains du pape, et décéda à Avignon, en 1357. Son successeur rendit la paix au monastère, et on vit bientôt cette célèbre maison reprendre son premier éclat et sa première ferveur par la sagesse éclairée, la piété et le zèle de Jean de La Grange.

20e Abbé, Jean de La Grange. — Il naquit à La Grange, village du diocèse de Lyon, d'une famille noble du Beaujolais, qui subsiste encore aujourd'hui; il prit l'habit de saint Benoît, dans le monastère de Fécamp. Sa piété, son érudition, sa vivacité et la pénétration de son esprit, le rendirent un des plus illustres enfants de saint Benoît. Il était docteur en droit canon et civil; son grand mérite le fit élire abbé de Fécamp, en 1357. Il gouverna le monastère de la manière que saint Benoît le prescrit dans sa règle, et l'observance fut en vigueur pendant les quinze années qu'il gouverna l'abbaye de Fécamp; l'office divin que saint Benoît recommande par-dessus toutes choses s'y faisait selon l'esprit de la sainte règle.

L'amour de la paix et le désir de bien vivre avec tout le monde le porta à concilier tous les procès que le monastère avait avec les particuliers; il

amortit une rente de 300 liv., que le monastère faisait à Louis de Fécamp. Il fit faire plusieurs travaux pour honorer et embellir l'église, et augmenta les bâtiments du monastère. Il y fit faire des fortifications, pour le mettre à couvert des insultes des ennemis. Il fonda la messe qui se dit à cinq heures, pour les fondateurs et les bienfaiteurs, et l'obit pour Charles V, roi de France.

Innocent VI, qui connaissait la vivacité et l'étendue de l'esprit de l'abbé de La Grange et sa prudence dans les négociations, lui ordonna d'accompagner, avec Pierre, abbé de Cluny, le cardinal Guy de Bourgogne, son légat, qu'il envoya en Espagne, pour travailler à une paix solide entre les rois d'Aragon et de Castille. L'abbé de La Grange fit plusieurs voyages vers ces deux princes pour les disposer à un accommodement, et il y réussit. Dans le traité de paix qui fut fait entre les deux rois, on donna à Jean et à Pierre, abbés de Fécamp et de Cluny, la qualité de nonces apostoliques.

Charles V, surnommé le Sage, fit La Grange son ministre d'état, le nomma surintendant de ses finances et précepteur de ses enfants. En 1372, il l'appela à l'évêché d'Amiens, et, le 20 décembre 1375, Grégoire XI, à la prière du roi de France, le créa

cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marcelle, et ensuite il fut envoyé par sa Sainteté à Lucques, où se devait conclure un traité de paix entre le pape Grégoire et les Florentins. Notre cardinal passa par Viterbe, qui était nouvellement réduite sous l'obéissance du pape, et il y fut reçu avec beaucoup d'honneurs et de magnificence.

Froissard dit que le même pape l'envoya en Béarn, pour tâcher de réconcilier Gaston le jeune avec son père le comte de Foix, qui l'avait fait emprisonner; mais, ayant appris en chemin la mort du jeune Gaston, il ne passa pas outre et retourna à Avignon.

Après la mort de Grégoire XI, il suivit le parti de Clément VII, qui l'avait bien reçu à Avignon, dans le temps qu'il craignait le ressentiment de Charles VI, n'ayant pas eu assez de complaisance pour ce prince, lorsqu'il n'était encore que dauphin de France. Clément VII lui fit quitter le titre de Sainte-Marcelle, pour l'évêché de Frascati. Il suivit aussi le parti de Benoît XIII, qui succéda à Clément VII; il reconnut enfin Jean XXIII, et mourut à Amiens, le 24 avril 1402. Ses cendres furent mises dans la cathédrale, avec cette épitaphe :

Hic jacet reverendissimus
In Christo pater : DD. Joannes

De Grangia abbas Fiscannensis
Deinde Episcopus Ambianensis
Postremo vocatus S. R. E. Cardinalis
Tusculanus, qui obiit anno
M CCCC II, die XXIIII aprilis.
Orate Deum pro eo
Et requiescat in pace, in Paradiso.

21e Abbé, PHILIPPE DU FOSSÉ. — Il succéda à l'abbé de La Grange. On a très peu de renseignements sur cet abbé, soit que sa modestie ait caché au public ses belles actions, soit qu'il n'ait pas eu des occasions favorables pour donner des preuves de sa vertu; on sait seulement qu'il fut aimé et estimé de ceux qui le connurent, que la Bourgogne fut le lieu de sa naissance, et qu'il a gouverné le monastère de Fécamp pendant neuf ans. On a trouvé une lettre de l'évêque d'Évreux, à l'abbé Philippe, au sujet de la chapelle que l'abbé de Fécamp donne à chaque nouvel évêque d'Évreux, qui a été fixée à la somme de six vingt livres; il mourut le 16 juin 1381, et fut enterré dans la nef, au côté droit, avec cette épitaphe :

Hac sub mole jacet nostri bis denus et unus
Abbas Philippus nomine. Cænobium
Rexerat ille novem, vitæ dignissimus, annis,
Cum rapuit nostris, invida parca oculis.
Nostris cum lachrimis voces pro præsule, Christe,
Exaudi, et Sanctis, quæsumus, adde tuis.

22e Abbé, Pierre Cervaise. — C'est le premier abbé que la Haute-Normandie ait donné à l'abbaye de Fécamp. Il naquit au village de Riville, à trois lieues de Fécamp. Il était doux et très éloquent. Il fut béni par Urbain VI, en 1381. Pierre alla à Avignon, pour prêter serment de fidélité au pape Clément VII. Par ce serment, il promettait fidélité et obéissance au bienheureux Pierre, à la sainte Eglise romaine et aux papes canoniquement élus; il promettait aussi de ne point conspirer contre leurs personnes sacrées, en quelque manière que ce fût, et de leur garder un secret inviolable dans les affaires qui lui seraient confiées; de les défendre contre tous, sauf le droit de son ordre; de bien recevoir les légats du Saint-Siége; de les assister dans les affaires, de se trouver aux Conciles quand ils y seraient appelés, s'il n'en est canoniquement empêché; de visiter tous les ans les sépulcres des apôtres, si la cour de Rome est en deçà des monts, et de deux en deux ans, si elle est au-delà, ou par lui ou par son procureur, à moins d'une dispense du Saint-Siége; de ne point vendre, ni aliéner, en aucune manière, les fonds de son monastère, sans la permission du Saint-Père; et il finissait par ces mots : Dieu soit en mon aide et les saints évangiles de Dieu. Le pape, ensuite, lui donnait sa bénédiction.

Autre et ancienne forme de serment que faisaient les abbés de Fécamp au Saint-Père : Voulez-vous, mon frère, vivre et enseigner vos religieux selon la règle de saint Benoît? L'abbé répondait : Je le veux. — Voulez-vous faire un bon usage des biens de l'église qui vous sont confiés et retirer les biens aliénés? L'abbé répondait : Je le veux. — Voulez-vous faire l'aumône aux pauvres et recevoir les pélerins? L'abbé répondait : Je le veux. — Voulez-vous, par une bonne conduite, édifier votre ordre en portant un habit modeste et religieux? L'abbé répondait : Je le veux. — Voulez-vous, comme un fils sage, obéir au souverain Pontife, à ses successeurs et à l'Église? Il répondait : Je le veux. — L'évêque disait ensuite : Faites votre serment : Je N., abbé de l'église de Fécamp, promets obéissance et respect canonique au souverain Pontife, et à ses successeurs et à l'église romaine, et je le signe de ma propre main. Il faisait, à la fin de sa promesse, un signe de croix.

Pierre Cervaise prêta aussi serment de fidélité à Charles VI, roi de France, en l'abbaye de Saint-Denis; il passa depuis en Angleterre, pour voir les dépendances de son monastère, et il y envoya successivement plusieurs religieux pour y gérer les affaires

de son monastère; ces religieux, avant de partir, prêtaient serment de fidélité à l'abbé qui les envoyait. — En son absence, le prieur claustral fit l'ouverture de la châsse de saint Taurin, premier évêque d'Evreux, dans laquelle on trouva les inscriptions suivantes : *Hic requiescit sanctus Taurinus primus præsul Ebroicensis et alius cum eo.* On ne sait pas le nom du saint dont les reliques étaient avec celles de saint Taurin; il y aurait quelque fondement de croire que c'est saint Aquilin, aussi évêque d'Evreux, son corps ne se trouvant point dans aucune église d'Evreux, et l'ancienne tradition portant qu'il fut mis proche le corps de saint Taurin, dans le lieu où est bâtie l'église qui porte son nom. De plus, on faisait autrefois, à Fécamp, une fête solennelle de saint Aquilin; apparemment que le corps de ce dernier fut porté à Fécamp, avec celui de saint Taurin. Orderic Vital dit, comme nous avons déjà remarqué, que le corps de saint Taurin fut porté à Fécamp, sur la fin du XIe siècle. On trouva encore, dans la châsse de saint Taurin, les reliques suivantes : *Caput cum corpore sanctæ Suzannæ virginis et martyris, post visitatum caput incapsatum in argento. — Caput cum reliquiis sancti Romani militis qui a beato Laurentio martyre baptisatus. — Magna pars unius corporis martyris,*

ex legione Thebeorum. — Item reliquiæ sancti Guillelmi. — Item tres fadelli reliquiarum a solo Deo cognitarum, scilicet unus cujusdam sancti, alius cujusdam virginis, et alius de pluribus sanctis. — Item unus de pulvere reliquiarum in hac capsu contentarum.

En 1386, l'abbé Pierre envoya le vénérable Simon de Burick, comme son procureur, pour rendre ses hommages au Saint-Siége, et pour satisfaire au serment et à la promesse qu'il en avait faite. Ainsi qu'il le paraît par les lettres du camérier du souverain Pontife, Clément VII, du 28 septembre 1386, le huitième de son Pontificat, il écrivit une lettre circulaire à tous les monastères et églises qui avaient société avec celui de Fécamp, pour leur donner avis de la mort de quelques-uns de ses religieux. La sienne arriva le 5 novembre 1390, après avoir administré le monastère de Fécamp neuf ans, et il fut enterré à l'entrée de la chapelle de Saint-Pierre.

23e Abbé, Estode d'Estouteville. — L'abbé d'Estouteville, successeur de Pierre de Cervaise, était de l'illustre famille d'Estouteville, qui a donné des grands hommes à l'église et à l'État; elle est maintenant confondue dans celle de Longueville.

Il fut d'abord religieux de Fécamp, puis abbé de Cérisy, ensuite du Bec, et enfin de Fécamp. Il était docteur en droit canon. Dès son entrée, s'étant aperçu que les douze chanoines auxquels Richard II, fondateur de l'église de Fécamp, avait assigné pour subsistance les reliefs, se gouvernaient mal, il substitua, en leur place, des enfants de chœur et des musiciens, et leur donna un fond suffisant pour leur nourriture et leur entretien, fonda la messe de Notre-Dame, avec obligation aux enfants de chœur et aux musiciens de la chanter. Il fonda aussi à Paris, avec son frère, évêque de Lisieux, le collége qu'on appelle de Lisieux, pour trente-six écoliers qu'on nomme boursiers, qui ont été réduits à neuf grandes bourses et neuf petites, dont deux sont à la présentation du seigneur de Torcy, huit de l'évêque de Lisieux, et huit de l'abbé de Fécamp.

En 1392, le 23 juin, l'abbé Estode alla à Saint-Germain-en-Laye, où il prêta serment de fidélité au roi Charles, et, en 1408, il nomma Wriperden, son procureur, pour assister, en son nom, au Concile de Pise. Il refusa de se soumettre aux réglements du Concile de Rouen, pour ne pas préjudicier aux droits de son exemption et de son monastère, qu'il gouverna trente-trois ans avec beaucoup de pru-

dence et de sagesse. Il décéda le 13 octobre 1423, et il fut enterré dans la nef de l'église abbatiale de Fécamp, dans un sépulcre tout uni, l'ayant ainsi ordonné.

24e Abbé, GILLES DE DUREMORT. — Gilles de Duremort fut élu pour remplir sa place; il fut célèbre par sa vertu, sa science et son éloquence. Il fut professeur en théologie et puis abbé de Beaupré, ensuite de Beaubecq, et enfin de Fécamp. Il augmenta le monastère de nouveaux bâtiments, et en augmenta les revenus par de nouveaux acquêts. Cet abbé eut de graves différents avec le roi d'Angleterre, qui s'empara de la plus grande partie des revenus du monastère, et lui résista généreusement; néanmoins, pour s'accommoder aux nécessités du temps, il prêta serment de fidélité en 1437. Gilles de Duremort fit sa protestation au Concile de Rouen, que sa présence au Concile ne pourrait nuire ni préjudicier aux droits de son exemption, et qu'elle était libre et sans contrainte. Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, la reçut et déclara qu'elle était juste; il en donna acte le 2 août de la même année. Ce fut en cette même année que De Duremort fut élu évêque de Coutances et gouverna cette église sept

ans, et celle de Fécamp dix-sept. Il décéda le 29 juillet 1444, et fut enterré dans l'église de Saint-Lô de Rouen, avec cette épitaphe :

Hic jacet bonæ memoriæ quondam
Scientiæ virtutis et eloquentiæ
Venerabilis in Christo pater D. Ægidius
Duræ mortis sacræ theologiæ professor
Cœnobium pridem Belloprati, hinc Bellibeci
Postea Fiscanensis postremo Constantiencis
Episcopus qui obiit anno Domini M CCCC XLIIII
Die XXIX Julii.

25e Abbé, Jean de la Haule. — Il succéda à l'abbé de Duremort ; il était du pays de Caux, de la maison de Grémonville. En 1446, l'abbé Jean envoya De la Haule, chevalier et seigneur de Grémonville, pour prêter en son nom le serment de fidélité au roi de France. — Le 18 septembre 1458, ledit abbé et les religieux de Fécamp présentèrent l'aveu général des biens de l'abbaye au roi, et, après la vérification faite, ils obtinrent main-levée, le 18 octobre 1458. — En l'année 1460, il fut fait conseiller du roi ; et en la même année le clocher et l'église de Fécamp furent brûlés. — En l'année 1464, il assista à l'échiquier de Normandie ; il composa une espèce de Code pour l'officialité de l'exemption. Enfin, après avoir gouverné le monas-

tère vingt-cinq ans, il fut rendre compte à Dieu de son administration, en l'an 1465.

26e Abbé, JEAN BALLUE, *premier abbé commendataire.* — Vers l'an 1465, Louis XI nomma pour l'administration de l'abbaye de Fécamp, Jean Ballue. Il était de la ville de Poitiers, de basse naissance; mais la bassesse de son extraction fut relevée par la beauté de son esprit. Il fut premièrement domestique de Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, qui le fit exécuteur de ses dernières volontés. Après la mort de son premier maître, il se retira à Angers, et mérita les bonnes grâces de Jean de Beauveau, qui en était évêque, et qui le fit son grand vicaire. Il le mena avec lui à Rome, lorsque Louis XI l'envoya en ambassade vers le pape Pie II. A son retour, il sut si bien gagner l'esprit du roi, aidé par Charles de Melun, un de ses favoris, qu'il le fit son aumônier, son confesseur, trésorier de son épargne, secrétaire d'état, et ensuite évêque d'Évreux.

Ballue accusa l'évêque d'Angers, son bienfaiteur, de plusieurs crimes, dont il fut convaincu, et ensuite déposé. Il lui succéda à l'évêché d'Angers, et enfin il fut fait cardinal, à la prière du roi, le 18

septembre 1467. Ballue, qui possédait entièrement l'esprit du roi, lui ayant fait faire des démarches désavantageuses, ce prince en fut dégoûté. Le cardinal, voyant que le roi ne prenait plus son avis et son conseil dans les affaires d'état, ne put supporter ce mépris. Pour s'en venger, il conspira avec l'évêque de Verdun, pour troubler le royaume. Ce dernier était mécontent du roi, aussi bien que Ballue. Mais, leur intrigue ayant été découverte, le cardinal et l'évêque de Verdun furent arrêtés; le premier fut conduit au château du Mont-Bazan, où il fut interrogé par les sieurs de Torcy, Pierre Dariole, Guillaume Cousinot et Tenneguy du Châtel. Ballue déclara tous ses complices, et avoua que le motif de sa conspiration avait été le désir de recouvrer l'autorité qu'il avait perdue; il avoua aussi qu'il avait cherché les moyens de rendre le parti du duc de Bourgogne plus puissant. Ses meubles furent confisqués.

Le roi envoya cependant au Pape deux personnes des plus célèbres du Parlement, pour justifier son procédé auprès de sa Sainteté. Le Pape nomma pour juges ou commissaires apostoliques, Alphonse de Ciudad Rodrigo, évêque d'Espagne, Nicolas Ubaldo Romain, et pour adjoints Paul Toscanelle

et Louis de Geminiane, avec deux anciens officiers de la cour romaine, pour greffiers; mais, soit que les formalités eussent déplu au roi, soit que sa Majesté eût changé de volonté, l'on cessa de procéder contre le cardinal, qui eut tout le loisir de pleurer sa faute, ayant été onze ans en prison. Le roi l'en fit sortir au mois de décembre 1440, et le remit entre les mains du cardinal Julien de Rovere, qui était légat, en France, de Sixte IV.

Pendant sa captivité, le cardinal nomma, pour son vicaire-général de l'abbaye de Fécamp, D. Jean Masselin, qui mit en sa place dom Nicolas Pontel, religieux de Fécamp.

En 1473, le cardinal Mendosa, du titre de Saint-George, administrateur de l'abbaye de Fécamp, soit par un traité fait entre lui et le cardinal Ballue, soit par ordre de la cour, nomma pour son vicaire-général dom Alphonse de Rena, religieux de Fécamp.

Peu de temps après être sorti de prison, notre cardinal passa en Italie avec le légat; il y obtint, du pape Sixte, des lettres pour excommunier ceux qui s'étaient emparés des biens du monastère de Fécamp, et Guillaume, abbé de Saint-Étienne, de Caen, reçut la commission de les retirer de leurs mains.

Le cardinal Ballue nomma, pour son vicaire-gé-

néral, Nicolas Guichard, chanoine de Tours, qui substitua en sa place D. Joseph Chevet, religieux de Fécamp.

Les réparations du monastère étant très grandes, l'échiquier envoya des commissaires à Fécamp, qui ordonnèrent qu'on rétablirait la chapelle de la Sainte-Vierge; cette réparation coûta plus de 4000 livres, qui vaudraient à présent plus de 40,000 francs.

En 1489, Innocent VIII, à la prière de notre cardinal, confirma tous les priviléges de l'abbaye, et accorda des lettres expectatives à D. Louis de Saint-André, religieux de Fécamp. — En 1491, le cardinal Ballue étant légat en la Marche d'Ancône, passa de cette vie à l'autre, au mois d'octobre 1491, âgé de 70 ans. Son corps fut porté à Rome, et enterré dans l'église de Sainte-Praxède, avec cette épitaphe :

D. O. M.
Joanni Andegavensi Episcopo Albanensi
Hic heros prospera et adversa varia
Usus fortuna in Picæno sub
Innocentio octavo legatum agens
Septuagenarius obiit infælicitatis
Humanæ felicitatis exemplum
Memorabile
Anthonius episcopus veteris amicitiæ memor posuit.

27e Abbé, ANTOINE DE LA HAYE, *deuxième abbé commendataire.* — En 1492, le roi donna l'abbaye de Fécamp, vacante par la mort du cardinal Ballue, à Antoine de la Haye, qui était fils de Louis, seigneur de Passavant, de Mortaigne et de Chemillé, et de Marie d'Orléans, fille de Jean, comte de Dunois et de Longueville. Sa sœur, Yolande de la Haye, épousa Jean d'Armagnac, duc de Nemours. Il fut fort savant et professeur en théologie. Louis XII, roi de France, l'appelait son cousin et son conseiller. On ne trouve rien de remarquable pendant douze ans qu'il a été abbé de Fécamp. Ce fut lui qui fit faire la boiserie de la chapelle de Notre-Dame, et paver la sous-aile droite du tour des chapelles.

En 1500, Henri, évêque de Philadelphe, donna les ordres dans le monastère, par la permission du grand-vicaire de monseigneur l'abbé, qui décéda le 20 janvier. Il fut enterré dans le chœur de l'abbaye royale de Saint-Denis, dont il était aussi abbé. Voici l'épitaphe qui se lit sur la tombe :

Hujus delubri jacet hic Anthonius abbas,
Francorum procerum nobilitate satus.
Divi Cornelii et Fiscanni rexit habenas
Cænobii, sacro clarus in eloquio.

Pulcher, honoratus, largus, mansuetus ad omnes,
Omnibus et morum præditus officiis.
Quod si virtutes numeres, per singula dices
Ingenue, nunquam debuit ille mori.

28e Abbé, ANTOINE BOYER, *troisième abbé commendataire.* — En 1505, les religieux de Fécamp, après la mort d'Antoine de la Haye, élurent, pour leur abbé, Antoine Le Roux, qui était religieux et aumônier de l'abbaye de Fécamp; mais François I, roi de France, s'opposa à son élection, et nomma pour abbé de Fécamp, Antoine Boyer. Antoine Le Roux était un savant religieux et docteur en théologie. Il soutint de grands procès contre Antoine Boyer. Ce dernier les gagna tous. En 1508, il fut fait abbé de Saint-Georges-de-Boscherville. Peut-être qu'Antoine Boyer, qui fut nommé par le roi, en 1505, abbé de Fécamp et abbé de Saint-Georges, en 1508, pour le dédommager de n'être pas abbé de Fécamp, consentit qu'il fût abbé de Saint-Georges. Il gouverna cette abbaye vingt-sept ans.

En 1533, Antoine Le Roux, qui avait conservé son office d'aumônier, fit faire, à ses frais et dépens, la grosse cloche. Elle pèse 12,500 livres. — Elle fut nommée Fécamp. Deux ans après, il décéda et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Georges, au côté droit.

Antoine Boyer gouverna l'abbaye de Fécamp quatorze ans. Il était originaire d'Auvergne; sa famille était une des plus illustres de la province; son père se nommait Austrebone Boyer, baron de Saint-Cierque, et sa mère Berauld Duprat, sœur d'Antoine Duprat, chancelier de France, et puis cardinal et légat du Saint-Siége en France. L'amour de la retraite et de la perfection porta Antoine Boyer à quitter ses parents et sa patrie pour venir à Fécamp, où il prit l'habit de saint Benoît, et en fut abbé en 1505. Il fut ensuite chancelier de Normandie, second président du Parlement de Rouen, dans le temps de son érection, puis archevêque de Bourges, et enfin cardinal par Léon X, à la prière de François I, roi de France, le 1er avril 1517. Il prit le titre de Saint-Anastase. Son zèle pour l'embellissement de l'église de Fécamp fut très ardent; il fit faire le grand autel de marbre blanc, les deux figures de saint Taurin et de sainte Suzanne, vierge et martyre, avec le mausolée et les figures qui y sont représentées, et il y fit enfermer les corps de quatre saints. Il fit incruster de marbre blanc le lieu où l'on garde le précieux Sang de Notre-Seigneur, enchâssé dans un reliquaire en forme d'église, fort bien travaillé; la crosse où est suspendu le Saint-Sacrement de l'autel, les

colonnes de cuivre qui sont dans le sanctuaire, l'aigle du chœur; les tapisseries qu'on tend aux fêtes solennelles, où sont exprimées les trois fondations de l'abbaye, le martyre des religieuses de Fécamp, et l'action héroïque qu'elles firent en se coupant le nez, pour conserver leur pureté de la brutalité des barbares, et d'autres tapisseries moins précieuses pour tous les jours. Il fit fermer le chœur et les chapelles de balustrades de pierres habilement travaillées, à la réserve de la chapelle de saint Jean-Baptiste, que dom Pierre de Prestreval fit faire; il fit encore paver l'église de pierre dure, depuis la porte de la nef jusqu'à la porte du cloître, et achever le jubé que D. Robert Chardon, religieux du monastère, qui vivait encore, avait commencé. Ce fut ce dernier qui fit construire la chapelle du trépas de la sainte Vierge, l'un des plus beaux ouvrages et des plus accomplis qui soient en France; le sépulcre de Notre-Seigneur, les deux balustrades de pierre qui séparent la nef du reste de l'église, qui a environ quatre cents pieds de longueur. Il décéda le 15 mai 1535. L'abbé Boyer fit faire encore le calvaire et la descente de la croix de Notre-Seigneur, qui est derrière le grand autel. Ce fut par le même zèle pour l'église de Fécamp, que l'abbé Boyer obtint de sa Sainteté, en 1511,

des indulgences pour tous les fidèles qui visiteraient l'abbaye de Fécamp, le jour de la dédicace de l'église, quand elle arriverait le jour de la sainte Trinité.

Le cardinal Boyer, par un sentiment de reconnaissance envers les ducs de Normandie, fit faire l'ouverture des châsses de ces ducs, et changea leurs ossemens d'une châsse en une autre. Cette cérémonie se fit en 1517. En 1519, étant à Blois, il tomba malade et décéda le 27 novembre. Il fut enterré dans la nef de la cathédrale de Bourges, proche la chaire du prédicateur, et l'on mit, sur son corps, une tombe de cuivre, avec cette épitaphe :

Ci gît feu de bonne mémoire
Monseigneur Antoine Boyer, cardinal
du Saint Siége, archevêque de Bourges,
abbé de Fécamp, qui trépassa le 27 de novembre
de l'an 1519.

Anthonius jacet hic Boherius, origine quondam
Arverna eloquio vir meritisque gravis.
A puero monachus, claustris compluribus abbas
Di[illegible]s, et hac celebri præsul in urbe fuit.
Tempore non multo plures sortitus honores
Cardineo tandem schemate clarus obit.

29e Abbé, Adrien Gouffier, *quatrième abbé commendataire.* — En l'an 1520, François I lui donna l'abbaye de Fécamp et celle du Bourdieux,

dans le Berry. Il est de la très illustre famille de Gouffier, fils de Guillaume, seigneur de Boessy, de Bonnivet, de Biron, et sénéchal de Saintonge, chambellan du roi Charles VII, et gouverneur de Charles VIII, et de Philippe de Montmorency, veuve de Charles de Melun, baron des Landes. Adrien Gouffier fut élevé par ses parents avec des sentiments de piété. Il porta, fort jeune, la soutane, et fut pourvu, à quatorze ans, de l'office du protonotaire. Il obtint dispense d'âge pour posséder toutes sortes de bénéfices. Il fut nommé par Louis XII à l'évêché de Coutances, et François I, dans son entrevue avec Léon X, lui ménagea le chapeau de cardinal. Le pape, dans un consistoire secret qui se tint le 14 décembre 1515, le créa cardinal, lui ferma et ouvrit la bouche, et lui donna le chapeau, l'anneau et un titre qui fut celui de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, auquel il substitua celui de Sainte-Sabine. Le roi et Louise de Savoie, mère de sa Majesté, obtinrent du pape qu'il ferait, en France, les fonctions de légat.

En 1520, le roi le nomma à l'évêché d'Alby, et il aurait reçu bien d'autres faveurs si le ciel eût prolongé sa vie. Il fit son testament peu de temps avant de mourir, et ordonna d'être inhumé dans le

monastère de Bourdieux, devant la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, et institua, pour exécuteurs de son testament, l'amiral de France et l'abbé de Saint-Denis, ses deux frères, et, à leur défaut, René de Cossé, son beau-frère, et Charles de Beauveau, prieur conventuel du Bois-d'Olonne, le prévost de la Sainte-Chapelle de Defon, et le prieur de Saint-Jean-lès-Blois, ses serviteurs domestiques. Par ce testament, il lègue douze cents écus à l'église cathédrale d'Alby, à la charge de quatre anniversaires qui se doivent dire aux quatre temps de l'année; douze cents livres, avec sa chapelle, qui était de vermeil doré, à l'abbaye de Bourdieux, lieu de sa sépulture; et, pour une pareille fondation de quatre anniversaires et l'entretien d'un novice à l'abbaye de Fécamp, 1200 écus, 1000 livres pour distribuer aux pauvres, 1500 livres à la fabrique d'une église d'Alby, 1000 écus pour aider à achever l'église Doiron, 100 écus aux pauvres de ladite paroisse, 4500 livres à trois cents pauvres filles, dont il y en avait cent de Bourdieux et de Villendren, cent de Fécamp et des environs, et cent de son diocèse d'Alby, 200 livres pour distribuer aux couvents des mendiants, 6000 livres et une croix de diamants à sa nièce de Brissac, et 6000 livres à sa nièce de

Montreuil. Il mourut au château de Villendren, le 24 juillet 1525. Par l'inventaire qui fut fait, on trouva 2500 écus d'or de monnaie, 85 médailles de divers métaux, 5 grands saphirs et bon nombre de pierreries, une pièce de licorne de deux pieds, deux coupes d'or, quantité de vaisselle d'argent. Tout ceci est tiré du sieur Aubery, de Ciaconius et d'Ugellus.

30e Abbé, Jean de Lorraine, *cinquième abbé commendataire.* — En 1523, Jean de Lorraine fut élu abbé de Fécamp par les religieux, à la prière de François I, qui leur fit l'honneur de leur écrire pour cela. La lettre du roi est en original dans le chartrier de Fécamp; elle est écrite sept ans après le concordat de Léon X avec François I. Jean de Lorraine eut pour père René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine et de Calabre, et pour mère Philippe de Gueldres, qui fut depuis religieuse de Sainte-Olere, à Pont-à-Mousson. Il naquit à Bar, le 4 avril 1498. A l'âge de quatre ans, il fut fait coadjuteur de son frère à l'évêché de Metz; en 1517, il fut évêque de Toul; en 1518, évêque de Ravennes et créé cardinal par Léon X, dans un consistoire tenu le 28 mai; en 1520, archevêque

de Narbonne; en 1523, évêque de Luçon; en 1524, évêque de Valence; en 1533, archevêque de Rheims et de Lyon; et en 1535, évêque d'Alby. Il fut abbé des abbayes de Marmoutiers, de Cluny et de Saint-Ouen de Rouen.

Il fit fondre, aidé par les religieux de Fécamp, les cloches appelées Saint-Taurin, Saint-Benoist, Sainte-Marie et Saint-Michel. Il fit faire encore, par ses grands-vicaires, plusieurs belles ordonnances pour la conservation des biens et des priviléges de l'abbaye de Fécamp. Il décéda à Nevers, en 1550, d'une apoplexie; son corps fut porté à Nancy et enterré dans l'église des Cordeliers.

31e Abbé, Charles de Lorraine, *sixième abbé commendataire.* — En 1550, les religieux de Fécamp le postulèrent pour leur abbé. Il était fils de Claude, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme. Il naquit à Joinville, en Champagne, le 17 février 1524. Charles fut d'abord archevêque de Reims; il eut l'honneur de consacrer trois rois de France : Henri II, François II et Charles IX; de couronner, dans l'abbaye de Saint-Denis, Élisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX. Il fut créé cardinal par Paul III, le treizième de son pontificat. C'était

un prélat d'une prudence consommée, très éloquent et plein de zèle pour l'ancienne foi, qu'il défendit de tout son pouvoir. Il fut d'un grand exemple, chantant au chœur avec les chanoines, servant lui-même les pauvres, prêchant dans les églises, faisant faire à sa table la lecture des saintes écritures, jeûnant tous les vendredis de l'année, faisant les ordres, visitant son diocèse par lui-même, fondant des séminaires et des académies. En un mot, Charles était puissant en œuvres et en paroles.

Ce fut par son crédit que les bourgeois de Fécamp obtinrent de Henri III, roi de France, le franc salé, savoir : dix muids pour l'entretien de leurs maisons, et autant qu'il serait nécessaire pour la pêche de la morue, du maquereau et du hareng. Ces lettres patentes sont de 1550.

En 1563, le roi Charles IX, avec madame sa mère, vint à Fécamp.

On pourra voir les autres actions de ce grand prélat, dans l'*Histoire générale des Cardinaux*, du sieur Aubery; je mentionnerai seulement les sentiments de piété de cet illustre cardinal, au moment de sa mort, qui arriva le 26 décembre 1574; il fut visité, dans sa maladie par le roi, la reine, des princes et des seigneurs de la cour. « Pourquoi croyez-vous, di-

sait-il, qu'il est marqué dans l'écriture que Hélie étant ravi au ciel, laissa tomber son manteau, si ce n'est pour nous apprendre qu'absolument il n'y entre rien qui soit caduc et périssable, et qu'étant venus au monde tout nus, il nous en faut sortir de même? C'est pourquoi, fortifié comme je suis par son exemple, j'abandonnerai, de bon cœur, tous les biens et tous les trésors dont il a plu à Dieu me gratifier, et je dépouillerai volontiers ce corps infirme et mortel que je pourrais qualifier manteau et l'ornement de mon ame, afin qu'après avoir rompu les liens et les chaînes de cette fâcheuse captivité, mes desirs et mes vœux, qui ne seront plus dorénavant animés que de ferveur et de zèle, me servent enfin de char ardent pour me ravir comme lui dans le ciel. »

Le roi, voulant l'empêcher d'aller se prosterner aux pieds de l'autel où l'on disait la sainte messe pour lui donner le saint viatique, l'exhortait à demeurer au lit. « Qui suis-je, s'écria le pieux cardinal, pour permettre que mon créateur et mon Dieu me vienne trouver jusque dans mon lit, indigne que je suis de le recevoir chez moi? Jusqu'ici, si quelque personne me rendait visite, j'ai été incontinent la recevoir, et maintenant, pour un peu d'infirmité et de mal, je ne porterais pas le même respect à mon

Dieu! Je me lèverai, j'irai au devant de sa divine majesté.» Et, s'appuyant sur les épaules de deux de ses gens qui le soutenaient des deux côtés, il se fit porter au milieu de la chambre, en faisant tout haut sa profession de foi; il protesta publiquement qu'il croyait, avec l'église catholique et romaine, la réalité du corps de Jésus-Christ sous les deux espèces du pain et du vin, dont la transsubstantiation se faisait au saint sacrifice de la messe, et attesta le ciel et la terre s'il avait jamais eu d'autre croyance que celle-là, et même le moindre doute d'une vérité si constante.

Pendant qu'il était abbé de Fécamp, il donna ordre à ses grands-vicaires de faire un inventaire de l'argenterie et des pierreries qui étaient en la garde du sacristain, le voici :

— Un ouvrage d'argent doré, représentant le mystère de la très sainte Trinité, avec un diadême derrière la tête.

— Trois anges portant la croix, le tout pesant 80 marcs.

— Un ange assis sur un piédestal, tenant en sa main une châsse ronde où il y a un beril environné de pierreries, le tout d'argent doré. Dans ce reliquaire, il y a des reliques de saint André; il pèse 20 marcs.

— Un reliquaire d'argent doré, où est le chef de sainte Suzanne, en forme de custode, enrichi de pierreries à l'entour; il pèse 7 marcs.

— Une image de Notre-Dame avec une couronne enrichie de pierreries, assise sur un piédestal, le tout d'argent doré; elle tient en sa main un pupitre à six pans; au haut de la statue se trouve une pierre précieuse de 10 marcs.

— Le bras de saint Taurin, d'argent doré, auprès duquel il y a deux grandes affiches des deux côtés, émaillées, et quatre petites affiches de chaque côté, garnies de quelques pierreries de 4 marcs.

— Le bras de saint Leger, pareillement enchâssé en argent, semé de branches et de feuilles et garni d'un grand nombre de pierreries, duquel bras il y a un doigt muni d'un signet de 4 marcs et demi.

— Le bras de sainte Marie-Madeleine, enchâssé, en argent, partie doré, partie émaillé, garnie de pierreries à l'extérieur, de 5 marcs.

— Le bras de saint Eustache, enchâssé, en argent doré, semé d'arbres et de fleurons émaillés, de 5 marcs.

— Une custode faite en forme de tour, à six pans, d'argent doré, dans laquelle il y a une des épines de la couronne de Notre-Seigneur, enchâssée en cristal,

au haut de laquelle il y a une chaîne d'argent doré, avec un petit anneau au bout.

— Un vase de pierre de jaspe, de couleur rousse, en forme de boîte carrée, de quatre barres d'argent doré et couplets.

— Un autre portatif, de pierre verte, dont les bordures sont d'argent, garnies de feuilles, et aux quatre coins sont les quatre évangélistes.

— Une crosse d'argent doré, faite de quatre pièces, fermantes à vis, de 24 marcs.

— Une mitre d'argent doré, semé de perles et de pierreries, émaillée, et est le bon mitre de l'abbaye.

— Une autre mitre, qu'a fait faire Monseigneur de Bourges, abbé de ce monastère.

— Cinq bagues d'or, garnies de pierreries, qui servent à mettre aux doigts des bras ci-dessus mentionnés.

— Deux grands chandeliers d'argent doré, semés de feuilles, et la poche d'iceux sous les armoiries d'Estouteville, de 40 marcs.

— Trois pièces d'ébène, couvertes d'argent doré.

— Un coffret de bois, barré de cuivre, dans lequel il y a quelques petites pièces d'argenterie, rompues.

— Le grand texte des Évangiles, couvert d'argent doré, sur le côté duquel est le Mystère de la Passion

de N. Seigneur, par personnages élevés; à l'autre côté il y a une Majesté avec les quatre Évangélistes; le tout élevé.

— Un autre texte des Évangiles, couvert d'argent doré, sur l'un des côtés duquel il y a un Crucifix avec deux images demi-élevées; à l'autre côté, il y a une Majesté pareillement élevée.

— Un livre, couvert d'argent doré, au côté duquel il y a une Majesté tenant un livre, et de l'autre un Crucifix; le tout gravé à plat.

— Un béril, enchâssé en argent.

— Une croix d'argent doré, à deux croisillons, garnie de pierreries, et au milieu est écrit : *De ligno Crucis.*

— Une croix d'argent doré, où est un Crucifix élevé, semé de pierreries de plusieurs couleurs; et est portée ladite croix sur trois pieds, assise sur trois serpens d'argent, d'un marc et demi.

— Une autre croix d'argent, où est un Crucifix et deux Images, aux deux côtés garnis par dehors, tant devant que derrière, de pierreries, dans laquelle il y a plusieurs Reliques, et derrière cette croix est écrit : *De Cruce*, avec une écriture romaine.

— Une autre petite croix et Crucifix de licorne, garnie d'or par devant, et par derrière d'argent, où il est écrit : *Reliquiæ sancti Eligii.*

— Une autre croix d'argent doré et émaillé, qui porte sur un piédestal à quatre lions, sur lequel piédestal est l'image de la très sainte Trinité, en émail, avec trois écussons, pareillement d'émail, et il y a en icelle croix un Crucifix et deux images, sur lequel Crucifix, il y a deux anges aux pieds desquels il y a deux bagues garnies chacune d'une pierre précieuse, lesdits anges portant une custode où il y a *De ossibus sancti Joannis-Batista*, et en ladite croix, celle en laquelle le *Corpus Domini* au jour du Saint-Sacrement.

— Une petite croix à deux croisillons, semée de pierreries, en laquelle il y a du bois de la sainte croix de Notre-Seigneur, de 6 marcs.

— Un camaïeu enchâssé d'argent doré, auquel il y a une tête en forme de médaille, et derrière, tout à l'entour, plusieurs lettres romaines.

— Une petite affiche d'argent doré, garnie à l'entour de perles; et au dedans il est écrit : *De alia columna super quam Christus fuit coronatus.*

— Un autre reliquaire en façon de croix, semé de côté et d'autre de petites grenades rouges, dans lequel il y a une dent de monseigneur de saint Georges, avec d'autres reliques du même saint et de monseigneur saint Ansbert, archevêque de Rouen.

— Une petite affiche où il y a un émail et un tombeau avec une pierre rouge et deux perles, dans laquelle affiche il y a de la pierre sur laquelle Notre-Seigneur pleura.

— Une croix plate, d'argent doré, aux quatre pieds de laquelle il y a quatre cristallins ; et au milieu de cette croix, il y a une pierre gravée et deux croisillons.

— Une autre custode faite en forme de tour, dans laquelle il y a une petite fiole de verre et en la sommité d'icelle une chaîne avec un anneau, le tout en argent doré.

— Un autre reliquaire d'argent doré, avec un pied au haut duquel il y a trois piliers et un cristallin enchâssé, en la sommité duquel il y a une pierre précieuse.

— Un calice de plusieurs pièces, vulgairement appelé le calice de saint Martin, dont la coupe est d'agate, de 2 marcs, sans la coupe.

— Une petite châsse ronde d'argent doré, où il y a des os de saint Barthélemy.

— Une petite châsse où il y a un cristal au milieu, montée sur trois petits bâtons d'argent.

— Une petite châsse garnie de pierreries, où il

y a : *De ligno sanctæ Crucis*, et *De sepulchro Domini*, et de plusieurs autres reliques.

— Cinq affiches d'argent doré, dont à l'une il y a une Trinité; à l'autre, un Crucifix; à la troisième, une Notre-Dame; à la quatrième, un Jésus; et à la cinquième, une sainte Catherine.

— Deux petits chandeliers d'argent, de 8 marcs.

— Deux encensoirs et la serre, sans couverture, de 5 marcs et demi.

— Un bénitier d'argent, de 9 marcs.

— Onze calices d'argent et dix platines, de 6 marcs.

— Une custode d'argent, de 2 marcs et demi.

— Deux châsses de bois, couvertes d'argent, vulgairement appelées de saint Taurin et de saint Blaise.

32e Abbé, Louis de Lorraine, *septième abbé commendataire*. — Après la mort de Charles de Lorraine, Henri III donna l'abbaye de Fécamp à Louis de Lorraine, en 1575. Ce dernier eut pour père François de Lorraine, duc de Guise, tué au siége d'Orléans, par Poltrot, et pour mère Anne d'Est. Il succéda à son grand-oncle Charles, cardinal, dans l'archevêché de Reims, où il tint un synode pro-

vincial en 1583. Il fut premier pair de France, prêtre, cardinal et légat à Avignon. On érigea, sous sa protection, dans le monastère de Fécamp, la confrérie du précieux Sang, et on fit plusieurs statuts pour les confrères.

En 1580, il y eut un grand tremblement de terre dans le pays de Caux, sur les onze heures du soir; l'un des jours des fêtes de Pâques, et le dimanche de la Quasimodo on porta en procession la sainte relique du précieux Sang de Notre-Seigneur, en la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce. Elle y fut portée sous un dais par deux religieux revêtus de chasubles. Les quatre curés qui portaient le dais étaient revêtus de tuniques, et tous les religieux étaient en chappes. Au retour, on célébra le saint sacrifice de la messe dans la nef de l'église abbatiale pour la commodité du peuple, qui fut très nombreux.

En 1588, le 23 décembre, Henri III se défiant des projets ambitieux de Henri de Lorraine, duc de Guise, le fit assassiner à Blois, où les trois états du royaume étaient assemblés. Le même jour notre cardinal fut arrêté avec l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espignac, insigne ligueur, et, dès le lendemain, il éprouva le même sort que son frère aîné, le *Balafré*. Nous apprenons, par les lettres que le roi écrivit au cardinal

de Joyeuse et au marquis de Pysani, qu'il se plaignait fort de ce que le cardinal de Guise disait souvent qu'il ne mourrait point sans l'avoir rasé pour le faire moine. Il ajoute qu'il avait eu d'autres raisons pour s'en défaire. Il fut treize ans abbé de Fécamp.

33e Abbé, Aymard de Chatte, *huitième abbé commendataire.* — Il succéda à Louis de Lorraine. Il était conseiller du roi en ses conseils d'état, lieutenant-général, pour sa Majesté, au pays de Caux, vice-amiral de France, chevalier de Jérusalem. Il prit plutôt possession du temporel de l'abbaye que du spirituel. Vers l'an 1591, il eut de grands différents avec le neveu du défunt, pour l'abbaye, ce dernier y prétendant.

Aymard obtint du roi Henri IV la confirmation des priviléges de l'abbaye.

En 1600, D. Guillaume Le Chevalier, grand prieur de Fécamp, fit l'ouverture de la châsse de saint Taurin, premier évêque d'Evreux, où assistèrent tous les religieux. Il fit attacher un billet en parchemin, au-dedans du couvercle, qui marquait l'année, le mois, le jour qu'il avait fait la visite de la châsse où était le corps de saint Taurin et d'un autre saint, et plusieurs autres saintes reliques. Ce

mémoire fut paraphé par le grand prieur et deux témoins.

Aymard, après avoir été douze ans abbé du monastère, tomba malade et mourut en 1603.

34e Abbé, FRANÇOIS DE JOYEUSE, *neuvième abbé commendataire.* — Le roi Henri IV le nomma à l'abbaye de Fécamp vers l'an 1604; il en prit possession le 7 octobre, et nomma, pour son grand vicaire, dom Charles de Campion, grand prieur de l'abbaye.

François naquit en 1559, selon Frison, et selon MM. de Sainte-Marthe, en 1562, le 24 juin. Il fut fils de Guillaume de Joyeuse, maréchal de France, gouverneur pour le roi dans le Languedoc, et de Marie Batarney, de la maison des comtes du Boschage. En 1581, il fut fait archevêque de Narbonne.

En 1583, il fut créé cardinal prêtre du titre des saints Sylvestre et Martin, et puis évêque d'Ostie, et doyen du sacré Collége. Il reçut le collier de l'ordre de Henri III, fut fait cardinal protecteur de France, et ensuite archevêque de Toulouse, où il tint un Concile provincial, afin de pourvoir aux nécessités de l'église.

En 1604, le roi le nomma à l'archevêché de Rouen; il lui donna encore les abbayes de Marmoutiers,

du Mont-Saint-Michel, de la Grâce, de Saint-Florent et d'Aurillac.

En 1607, on tint, en l'abbaye de Saint-Denis, un chapitre général de la Congrégation royale de Saint-Denis, où se trouvèrent, pour M. l'abbé de Fécamp, dom Charles de Campion, et pour les religieux, dom Pierre Gestat, et D. Pierre Carel, deux officiers de l'abbaye.

En 1610, François de Joyeuse eut l'honneur de couronner, dans l'abbaye de Saint-Denis, Marie de Médicis, de donner la confirmation à Louis XIII, et de le sacrer à Rheims, le 17 octobre.

En 1614, il présida l'assemblée du clergé. Avant de mourir, il quitta les trois archevêchés de Toulouse, de Narbonne et de Rouen, et, étant près d'expirer, il prit un crucifix, et, lui baisant les pieds, il proféra ces paroles pleines d'amour et de tendresse: « Domine, quod mihi est in cœlo aut quod voluit « super terram auge dolorem et auge patientiam; « in manus tuas commendo spiritum meum, ô Deus « meus, ô mi Jesu! » Il rendit son esprit à Dieu le 23 août 1615.

35e Abbé, Henri de Lorraine, *dixième abbé commendataire.* — Il fut nommé par Louis XIII

à l'abbaye de Fécamp, en 1616; il posséda encore plusieurs autres bénéfices. Henri naquit le 24 avril 1614; il était fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette Catherine, duchesse de Joyeuse. Tout enfant qu'il était, il obtint du pape Grégoire XIII un indult pour posséder des bénéfices. En 1621, les capucins, pendant sa minorité, s'y établirent par la permission de monseigneur le duc de Lorraine, père de monseigneur l'abbé, et de messire Claude Robé, comte et chanoine de Lyon, administrateur, tant au spirituel qu'au temporel, de l'abbaye de Fécamp, et délégué de sa Seigneurie, qui en expédia les lettres nécessaires pour cet établissement, avec défense de s'y opposer.

L'abbé Henri, changeant de sentiment, quitta, en 1642, ses abbayes et autres bénéfices. C'était un prince qui avait beaucoup d'esprit et de courage; mais il ne fut pas heureux. Il se retira à Sédan avec le comte de Soissons, et il entra dans tous ses desseins en 1640. Cette conduite du prince Henri obligea la cour de France de le traiter comme un criminel; il fut même condamné, par contumace, le 6 septembre 1641, et, en 1643, il fit son accommodement.

En 1644, il accompagna le duc d'Orléans au siége

de Gravelines ; il fit le voyage d'Italie, où les rebelles de Naples l'appelèrent pour en faire leur roi.

En 1645, il fut pris par les Espagnols et conduit au château de Ségovie, en Espagne ; en 1652, il fut mis en liberté.

En 1656, il accompagna la reine de Suède à son entrée dans Paris.

En 1664, il quitta ce monde le 2 juin, après une longue maladie.

36e Abbé, Henri de Bourbon, *onzième abbé commendataire.* — Il prit possession de l'abbaye en 1642 ; son affection pour le monastère parut dans toutes les occasions. La haute justice de Fécamp avait été attaquée par les procureurs du roi de Caudebec, de Cany et de Montivilliers, sur quoi intervint l'arrêt provisoire du Parlement de Normandie. En 1625, ledit arrêt de Parlement de Normandie fut rendu et un définitif du privé conseil, sur l'évocation de monseigneur Henri de Bourbon en 1645, et, en 1653, il obtint de Louis XIV la confirmation des priviléges de l'abbaye de Fécamp.

En 1648, il donna des lettres aux religieuses annonciades pour s'établir à Fécamp ; mais, ce qui lui mérita une gloire immortelle, c'est l'introduction

des religieux de la congrégation de Saint-Maur dans son abbaye de Fécamp; elle se fit le dernier de décembre 1649.

Le cardinal Charles de Lorraine, étant abbé de Fécamp, désira y rétablir l'observance. Pour y réussir, il fit élire, par les religieux de Fécamp, Arthus Damezuel, religieux près de Saint-Quentin. Il était religieux d'une grande probité et suffisance; il fit tout son possible pour remettre les religieux dans leur devoir; mais ses bons exemples et ses exhortations furent inutiles.

Dom Guillaume Le Chevalier, qui fut élu grand prieur en 1599, fut encore bien intentionné, mais il ne fut pas plus heureux que le premier; et, étant au lit de la mort, en 1614, il dit à son neveu Gaspard Le Chevalier, religieux et chantre du monastère: « Le désordre est très grand ici, et je crains qu'il n'augmente sous M. de Campion, qui me doit apparemment succéder, comme le plus capable; car sa condescendance perdra tout. » Et il ajouta, comme par un esprit prophétique, que Dieu suscitera de bons religieux qui auront le véritable esprit de saint Benoît, qui apporteront l'ordre nécessaire dans cette abbaye, et lui rendront son premier éclat, en y établissant l'étroite observance et l'étude des sciences

divines et humaines. « Je vous ai résigné mon prieuré de Notre-Dame, en voilà les provisions; vous les donnerez à ces bons religieux, quand ils seront établis dans ce monastère, afin qu'ils prient Dieu pour nous, et qu'il ne tombe point entre les mains d'aucuns commendataires. » Ce que D. Gaspard exécuta fidèlement après la mort de son oncle.

Dom Charles de Campion fut élu; les désordres augmentèrent pendant son administration, et furent si grands, qu'ils obligèrent la duchesse de Guise, nièce du cardinal de Joyeuse, autant recommandable par sa piété qu'illustre par sa naissance, de faire proposer, en 1617, au conseil de monseigneur Henri de Lorraine, abbé commendataire, et qui était alors en très bas âge, le désir qu'elle avait d'y voir l'observance rétablie et dans les autres abbayes dont il était nouvellement pourvu. Elle écrivit au R. père Anselme Rollet, un des premiers pères de la congrégation de Saint-Maur, et qui était pour lors prieur de Jumiéges, d'aller à Fécamp, et de témoigner aux religieux de ce monastère qu'elle souhaitait ardemment de voir la réforme dans leur abbaye. Le conseil du jeune abbé en écrivit aussi à don Charles de Campion, grand prieur et vicaire général du dit seigneur abbé, afin qu'il préparât

l'esprit des religieux à consentir à l'introduction de la réforme. Dom Aymard Fontaine, successeur de dom De Campion, bien loin d'autoriser la réforme, l'éloigna, en faisant naître beaucoup de difficultés. Cette gloire était réservée à son altesse monseigneur Henri de Bourbon, qui, par son autorité, mit les religieux de la congrégation de Saint-Maur en état d'en prendre possession les jour et an que nous avons déjà marqués, aux acclamations et bénédictions des gens de bien. On vit bientôt cette fameuse abbaye changer de face et reprendre cette première splendeur qu'elle s'était acquise pendant plusieurs siècles, par son exacte observance et par les grands hommes qu'elle a donnés à l'église et à l'ordre de Saint-Benoît.

En 1668, Henri de Bourbon quitta l'abbaye et la remit entre les mains de sa Majesté, qui y nomma Jean-Casimir, roi de Pologne.

37e Abbé, Jean-Casimir, *douzième abbé commendataire.* — Ce prince prit possession de l'abbaye, le 12 juin 1669. Il était fils de Sigismond III et de Constance d'Autriche. Il fut élu roi de Pologne après la mort de son frère Ladislas IV, qui mourut le 29 mai 1648. Jean-Casimir avait choisi l'état

ecclésiastique, et ayant vu presque toutes les cours de l'Europe, il passa deux ans chez les RR. PP. Jésuites, à Rome, où le pape Innocent X lui donna le chapeau de cardinal; mais, pour le bien de l'état, il monta sur le trône et épousa, avec dispense de l'église, Louise-Marie-Gonzague, veuve du feu roi son frère, dont il eut une princesse en 1650, et qui décéda un an après. Il chassa de ses états Charles-Gustave-Adolphe, roi de Suède, qui y était entré avec une puissante armée en 1655, et, en 1661, il défit les Moscovites en Lithuanie, le 5 de novembre.

Ce sage prince ayant perdu la reine son épouse, le 10 mars 1667, pourvut au bien du royaume et en fit une abdication volontaire afin de vivre le reste de ses jours dans le repos. Il vint en France, où Louis-le-Grand, notre invincible monarque, le reçut; il lui donna moyen de subsister d'une manière convenable à sa qualité, en le nommant aux abbayes de Fécamp et de Saint-Germain-des-Prés. Il eut, pour les religieux de ces deux monastères, beaucoup de tendresse et d'affection, et les protégea dans toutes les occasions.

En 1669, monseigneur l'évêque de Finebor, en Hibernie, à la prière du grand vicaire du roi Casimir, consacra l'église des R. pères Capucins de Fé-

camp, et donna la confirmation. Un an après, sa Majesté polonaise vint à Fécamp le 2 août, régla toutes choses à l'avantage des religieux, et calma les troubles que quelques particuliers leur faisaient. L'on apprit de son confesseur que ce prince était d'une grande dévotion, faisant tous les jours deux heures d'oraison.

En 1672, revenant des eaux de Bourbon, il tomba malade à Nevers, où il mourut, le 14 décembre. Son corps fut porté à Varsovie, et son cœur en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les religieux de ce monastère, par des sentiments de reconnaissance, lui ont fait dresser un magnifique mausolée, et firent prononcer son oraison funèbre dans leur église. Le roi Casimir était prudent et courageux, mais cependant peu heureux. Il s'est trouvé à dix-sept ou dix-huit batailles, qu'il a presque toujours gagnées.

En 1673, le 22 mai, pendant la vacance du siége abbatial, dom Albert Lemarchand, prieur claustral et grand vicaire, fit la translation du chef de saint Didier, martyr et évêque de Langres, d'une ancienne châsse de bois, dans un chef d'argent, que feu monseigneur de Masseilles, grand prieur des anciens, avait fait faire à ses dépens. Le 18 novembre de la même année, le même R. père Prieur, fit la

translation du chef entier de saint Flavien, évêque d'Autun, d'une châsse de bois, dans un chef d'argent, qui fut donné par le même.

En 1674, le 31 janvier, on fit l'ouverture de la châsse, vulgairement appelée de Saint-Eloy, où l'on trouva les reliques suivantes : de la sainte Croix et du tronc où elle fut mise; du sépulcre de Notre-Seigneur et de sa crèche; du linceul dont il se servit pour essuyer les pieds de ses apôtres, le soir de la Cène; du suaire de N.-Seigneur; de la colonne où il fut flagellé; du voile de la sainte Croix; de l'éponge avec laquelle on lava les plaies du Sauveur; une grande partie du corps de saint Bertelme, abbé; des reliques de saint Cuthman, et un grand nombre de saintes reliques, qu'on pourra voir dans le procès-verbal qui en fut fait. On fit encore l'ouverture de la châsse appelée de saint Blaize, dans laquelle on trouva le chef entier du saint, à la réserve de la mâchoire inférieure et de quatre dents qui y manquaient; le chef de saint Brice, sans mâchoire, avec un os de la hanche et plusieurs ossemens du même saint; les plus gros os des bras et des jambes d'un saint confesseur, dont on n'a pu lire le nom; et deux os entiers du bras d'un autre saint.

38e Abbé, Louis de Neubourg, *treizième abbé commendataire.* — Louis de Neubourg prit possession de l'abbaye de Fécamp, le 10 février 1674, par procureur. Il était fils de Guillaume, duc de Neubourg, et de Léonor de Gonzague, sœur de l'empereur Léopold; il vint au monde en 1660. Il fut pendant vingt ans abbé de Fécamp, et mourut à Liége, au concours de l'évêché, le 7 avril 1694.

En 1674, on fit, pour la troisième fois, l'ouverture de la châsse de saint Taurin, qui se trouva presque toute pleine de ses reliques, sans autre inscription que quelques petits billets, tous consommés par la pourriture, en l'un desquels était écrit : *Hic requiescit sanctus præsul et alius cum eo.* Le reste était tellement effacé, qu'on ne pouvait pas le lire. On trouva un autre billet, assez lisible, dans un autre petit sac, avec plusieurs autres reliques; sur ce dernier billet était écrit : « Des Saints martyrs. » Ces reliques furent mises dans un petit sac de toile blanche, bien nette. Au-dedans de la châsse, était un billet, en parchemin, cloué au couvert, contenant ces mots : « Hac die 14a mensis junii anno 1600, « hæ reliquiæ sancti Præsulis Taurini et aliorum sanc- « torum visitatæ sunt, a religioso viro Guillelmo

« le Chevalier Priore monasterii Fiscanensis et aliis « religiosis; » avec les signatures dudit prieur de Nicolas Vinez et de Guillaume Michel, secrétaire du monastère. Ces mêmes reliques furent encore visitées et mises dans un nouveau linge, en 1674, par D. Albert Marchand, prieur claustral du monastère, assisté de ses religieux, et on les remit dans la châsse, avec un billet, contenant ces mots : « Anno « Domini millesimo sexentesimo septuagesimo quarto, « die 6ª aprilis, hæ reliquiæ sanctorum visitata sunt « a D. Nicolas de Masseille, archipriore et infirmarie « hujus monasterii, D. Alberto Marchand, priore « claustrati hujus monasterii et vicario generali et « aliis religiosis et in linteaminibus mundis repositæ « sunt. » Le 9 avril de la même année, fut faite l'ouverture de la châsse, où les douze mois de l'an étaient figurés en forme de tableaux azurés, dans laquelle on trouva une grande partie de saint Edoine, disciple de saint Benoît Biscope et plusieurs autres saintes reliques, avec leurs noms; et, le lendemain, on fit l'ouverture de celle autour de laquelle sont représentées, en profil, douze têtes d'hommes, où l'on trouva une grande partie du corps de saint Fromond, martyr et comte, des reliques de saint Willefroy, Ansealde et Varenfray, et plusieurs autres saintes reliques.

En 1675, le très haut et puissant prince Jean-Guillaume de Neubourg, comte Palatin, frère de monseigneur l'abbé, arriva à Fécamp, revenant d'Angleterre.

En 1678, on fit la translation des reliques de saint Cuthman et de saint Berthelme, dans une châsse d'argent, de 59 marcs.

Après la mort du prince de Neubourg, abbé de Fécamp, qui mourut à Liége, au concours de l'évêché dudit lieu, le 7 avril 1694, le siége abbatial demeura vacant pendant quatre ans. Ce fut pendant la disgrâce de cet abbé, que l'exemption de Fécamp fut violemment attaquée par monseigneur François Rouxel de Medavy, archevêque de Rouen, et monseigneur le coadjuteur[1]. Il y eut plusieurs requêtes, en forme de factum, présentées au roi; comme elles sont entre les mains de tout le monde, il est inutile d'apporter les raisons des parties, pour en faire connaître la force. On laisse au public la

[1] Requeste de Mrs les archevêque et coadjuteur de Rouen, présentée au Roi, par François Rouxel de Medavy, archevêque de Rouen, primat de Normandie, et Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage et coadjuteur de Rouen.

Défense de l'exemption et de la jurisdiction de l'abbaye de Fécamp, pour servir de Réponse à la Requeste et au Mémoire de monsieur l'archevêque de Rouen et de monsieur l'archevêque de Carthage, son coadjuteur; demandeurs.—In-folio.

liberté d'en porter son jugement. L'affaire est demeurée indécise.

39e Abbé, FRANÇOIS-PAUL DE NEUVILLE DE VILLEROY, *et quatorzième abbé commendataire.* — Le jour de Pâques 1698, le roi nomma à l'abbaye de Fécamp, Neuville de Villeroy, qui en prit possession le 19 octobre suivant. Il est fils de François de Neuville, duc de Villeroy, maréchal de France, capitaine des gardes-du-corps, chevalier des trois ordres de sa Majesté, marquis d'Alincourt, seigneur de Maigny et de la Forêt-Taunur, gouverneur de Lyon et du Lyonnais, du Forez et Beaujolais, et de Marie-Marguerite de Cossé, sœur du duc de Brissac.

François-Paul de Neuville de Villeroy n'est pas moins recommandable par sa piété, sa douceur et son érudition, qu'illustre par sa naissance. A peine fut-il reçu docteur de Sorbonne et revêtu du sacerdoce, qu'il embrassa avec une dévotion édifiante, que son zèle pour le salut des ames le porta à faire des missions dans le diocèse de Poitiers, dont il est grand-vicaire, faire des catéchismes, et édifier le peuple par sa grande piété, par sa prudence, et par ses grandes aumônes. Sa charité pour les membres de Jésus-Christ a paru encore dans Fécamp, par

l'extinction du titre du prieuré de Sainte-Anne et de Saint-Antoine de Fécamp, afin d'en réunir le revenu à l'hôpital dudit lieu, en faveur des pauvres malades; et il a, par son crédit, obtenu de sa Majesté des lettres-patentes de réunion, en l'an 1705. Il fut nommé à l'archevêché de Lyon en 1715.

DES ÉGLISES

QUI AVAIENT SOCIÉTÉ AVEC L'ABBAYE DE FÉCAMP.

(Ce chapitre et le suivant sont extraits du manuscrit d'où nous avons tiré la Chronique des Abbés de Fécamp.)

Rien de plus saint, de plus ancien, ni de plus ordinaire, que cette Société qui se trouvait entre les églises et les monastères. On ne sera pas surpris de voir que le monastère de Fécamp avait cette sainte Société avec plus de soixante églises ; la sainteté des religieux de Fécamp leur avait mérité cet avantage. En voici les noms :

L'église de S.-Bénigne de Dijon.
L'église de S.-Michel-sur-Mer.
L'église de Jumiéges.
L'église de S.-Germer de Fly.
L'église de S.-Étienne de Caen.
L'église de S.-Wandrille.
L'église de S.-Denis, en France.
L'église de S.-Martin de Troarn.
L'église de S.-Martin de Pontoise.
L'église de S.-Ouen de Rouen.
L'église de S.-Lucien de Beauvais.
L'église du Bec-Hellouin.
L'église de S.-Pierre-sur-Dives.
L'église de S.-Vulmer.
L'église de S.-Evroult.
L'église d'Auchin.
L'église de Cormeille.
L'église de Procella.
L'église de la Ste-Trinité-du-Mont.
L'église de S.-Julien du Mans.
L'église de Vilers.
L'église de S.-Quentin de Beluat.

L'église de S.-Amand, in Pabula.
L'église d'Anon.
L'église de S.-Jouin-des-Mazures.
L'église de S.-Nicolas d'Angers.
L'église de Ste-Marie-du-Boc.
L'église de Saint-Valery-sur-Somme.
L'église de S.-Martin de Léry.
L'église de S.-Nicaise.
L'église de Marmoutiers.
L'église de S.-Taurin d'Évreux.
L'église de Cluny.
L'église de S.-Jean.
L'église de Ste-Marie du Ham.
L'église de S.-Josse.
L'église de S.-Exaguin.
L'église de Ste-Berthe de Blangy
L'église de S.-Benoît-des-Imbres.
L'église de S.-Rémy.
L'église de Novicen, en Angleterre.
L'église de S.-Vigor de Bayeux.
L'église d'Erhestimonstiers.
L'église de Nealphe.
L'église de S.-Faron de Meaux.
L'église de S.-Vaast.
L'église d'Arras.
L'église de S.-Julien de Tours.
L'église de S.-Augustin, en Angleterre.
L'église de S.-Bertin.
L'église de Rheims.
L'église de Josaphat.
L'église de Wesminster de Londres.
L'église de Verdelay.
L'église de Grestain.
L'église de S.-Eugène.
L'église de la Ste-Trinité de Caen.
L'église de Flamenter.
L'église de la Charité-sur-Loire.
L'église de S.-Magloire de Paris.
L'église d'Alnou.
L'église de S.-Vigor de Cerisy.
L'église de S.-Germain de Paris.
L'église de S.-Sever.
L'église de S.-Benoist-sur-Loire
L'église de S.-Requier.

CATALOGUE

DES PRIEURÉS, CURES ET AUTRES BÉNÉFICES AUXQUELS LE MONASTÈRE CONFÈRE DE PLEIN DROIT, ET A TOUTE JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

Saint Bernard a regardé les priviléges et les exemptions des abbayes comme des effets de l'am-

bition ; cependant il approuve ceux dont les monastères jouissent dès leur fondation, soit par la libéralité et la dévotion de leurs fondateurs, soit qu'ils les aient demandés aux souverains pontifes ou aux évêques qui les leur ont accordés avec plaisir. Tels sont les priviléges et les droits de l'exemption de l'abbaye de Fécamp et des bénéfices d'icelle, dont voici les noms :

PRIEURÉS.

Le prieuré de Notre-Dame-de-Salut.
Le prieuré de S.-Jacques.
Le prieuré de Ste-Anne et de S.-Antoine.
Le prieuré de S.-Martin.
Le prieuré de la Ste-Trinité de la Roche-Guyon.
Le prieuré de Notre-Dame-d'Évêquemont.
Le prieuré des SS. Innocents de Triel.
Le prieuré de Nogent-les-Vierges.
Le prieuré de S.-Georges de Mantes.
Le prieuré de S.-Gabriel.
Le prieuré de S.-Martin-de-Bosco.
Le prieuré de Coge, en Angleterre.

DE L'EXEMPTION DANS LE DIOCÈSE DE ROUEN.

L'église de S.-Léonard.
L'église de S.-Estienne.
L'église de Ste-Croix.
L'église de S.-Fromond.
L'église de S.-Thomas.
L'église de S.-Nicolas.
L'église de S.-Léger.
L'église de S.-Benoît.
L'église de S.-Valery.
L'église de S.-Ouen.
L'Hôpital.
L'église de N.-Dame d'Eletot.
L'église de Trémauville.
L'église de Notre-Dame de Limpiville.
L'église de S.-Martin de Palluel.
L'église de S.-Martin de Vitteflleur.

L'église de S.-Requier-ès-Plains
Les deux portions de S.-Martin de Veules.
L'église de S.-Aubin.
L'église de Tourville, dans le comté d'Eu.
L'église d'Ingouville.
L'église de S.-Valery-in-Planis.
L'église de Manneville.
L'église de Notre-Dame de la Gaillarde.
L'église de S.-Pierre-le-Vieil.
L'église de S.-Pierre-le-Petit.
L'église de Plainesève.
L'église de Fontaine-le-Bourg.
L'église de S.-Gervais, faubourg de Rouen.

DANS LE DIOCÈSE DE BAYEUX.

L'église de S.-Patrice d'Argences.
L'église de S.-Jean du même lieu
L'hôpital d'Argences.
L'église du Mesnil-Fremantel.
L'église d'Amondeville.
L'église de Ste-Paix-lès-Caen.
L'église de S.-Thomas de S.-Gabriel.

DANS LE DIOCÈSE DE LISIEUX.

L'église d'Hennequeville.

EN ANGLETERRE.

La collégiale de Staninge.
L'église de Staninge.
L'hôpital de Rye.
L'église de Rye.

CHAPELLES DE L'EXEMPTION.

La chapelle du Maupertuis.
La chapelle de S.-Gilles de Palluel.
La chapelle de S.-Thomas de Vittefleur.
La chapelle de Veules.
La chapelle d'Argences.
La chapelle de S.-Louis de S.-Gabriel.
La chapelle d'Amondeville.
La chapelle de S.-Maur, faub. S.-Gervais-lès-Rouen.

CURES NON EXEMPTES,

ET DONT M. L'ABBÉ ET LES RELIGIEUX SONT PATRONS DANS LE DIOCÈSE DE ROUEN.

L'église de S.-Vaast de Senneville.
L'église de Tours-sur-Fécamp.
L'église de Ganzeville.
L'église de Daubeuf-le-Sec.
L'église de S.-Pierre-en-Port.
L'église de S.-Michel d'Ypreville.
L'église de Sorquainville.
L'église de S.-Martin-de-Baigneville.
L'église de Tocqueville.
L'église de Bolleville.
L'église de Blosseville.
L'église de Vatechrist.
L'église de Ste-Trinité d'Atménil.
L'église de S.-Pierre d'Attenville.
L'église de S.-Martin de Tiettreville.
L'église de Triel.
L'église de Sauseusemare.
L'église de Goderville.
L'église de S.-Nicolas-de-la-Forest d'Espreville.
L'église de Tourville-sur-Fécamp.
L'église d'Étretat.
Une portion de l'église d'Auberville.
Le personat d'Auberville.
L'alternative de l'église d'Houdetot avec l'abbaye de Saint-Georges.
L'église de S.-Martin-sur-Arques.
L'église de S.-Severin d'Histraville.
L'église de Bures.
L'église de N.-Dame d'Aumoy.
L'église du Petit-S.-Valery.
L'église de Maunecourt ou de Manetrot.
L'église du Mont-Cauvaire.
L'église de S.-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg.
L'église de Rattiéville.
L'église de Ste-Magdelaine de Tendos.
L'église de S.-Martin de Barentin.
L'église de Sidetot.
L'église d'Alencours.
L'église de Pissy.
L'église de S.-Jean-du-Chardonnet.
L'église de Maromme.
L'église d'Aizières.
L'église de Sté-Croix d'Aizières.
L'église de Ste-Trinité-du-Mont.

DIOCÈSE D'ÉVREUX.

L'église de S.-Pierre d'Incarville
L'église de S.-Pierre-du-Vauvray.
L'église de S.-Étienne dudit lieu
L'église du Vaudreuil.
L'église de Port-Joie.
L'église de Domay.
L'église de Blozay.
L'église de Moulingues, avec la chapelle.
L'église de Ste-Colombe.
L'église de Ste-Mélaine.
L'église de S.-Juste-de-Longueville.
L'église de S.-Martin de Vaubérenger.
L'église d'Heudebouville.
L'église de S.-Martin de Tournedos.
L'église de Poses.

DIOCÈSE DE COUTANCES.

Une portion de l'église de Bures.
L'église de S.-Vaast de la Hogue
Le vicariat de Quetehou.

DIOCÈSE DE BAYEUX.

L'église de Houdetot.
L'église du Luc.
Une portion de l'église de S.-Martin d'Amblye.
L'église de S.-Laurent de Villers.
L'église de S.-Remy du Fresne-le-Croteux.
Une portion de l'église de Rye.
L'église de S.-Martin-la-Basoque.

DIOCÈSE DE BEAUVAIS.

L'église de S.-Paul de Villers.
La chapelle du même lieu.
La léproserie dudit lieu.
L'église de S.-Médard de Nogent-les-Vierges.

DIOCÈSE DE LISIEUX.

L'église de Daubeuf.

CHARTE

DE LA

CONFRÉRIE DE SAINT-MARTIN

DES FRÈRES JONGLEURS,

Établie à Fécamp.

Cette pièce est publiée pour la première fois d'après le vidimus d'une Charte de la fin du XIIe siècle, conservé à Rouen dans les Archives de la Seine-Inférieure. (Vidimus du XVe siècle.)

Universis presentes litteras, seu publicum instrumentum inspecturis, officialis Fiscampnensis salutem in domino. Notum facimus nos die date presentium, vidisse, palpasse, inspexisse, ac de verbo ad verbum legisse quasdam litteras, ut prima facie apparebat, confraternitatem seu confatriam beati Martini confessoris atque pontificis, in capella leprosorum Fiscampnensium hactenus fundatam approbantes, sanas et illesas, non viciatas, nec cancellatas, non abolitas, sed prorsus omni vicio et suspicione carentes, et sigillis

religiorum virorum dominorum abbatis et conventus in laqueo duplici et cera viridi sigillatas. Quarum tenor sequitur in hec verba : Universis sancte Matris ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Radulfus miseratione divina humilis abbas sancte Trinitatis Fiscampni, salutem in vero salutari. Ad divine clementie gratiam promerendam nichil eque gratum est, quam ut ad impletionem legis Christi invicem onera nostra portemus, ut primorum infirmitates nostras compassione faciamus. Neque vero aliter luteam circumferentes gravemque carnis sarcinam ad ardua celorum poterimus evolare ; nisi et mutue caritatis conexio et orationum devotio nostram sustulerint inbecillitatem. Ea propter infirmitati compatientes et devotionem accendentes inter caritatis nostre sinum in unitate fraternitatis quosdam homines seculares, arti joculatorie deditos, volenter et diligenter admisimus. Quorum et si ludicra et lubrica sit vita, fundamentum tamen fidei quod in Christo fundatum est, facit optimo capiti membra cohere debilia ; que videlicet res nonquidem nova nec recenter inventa, sed tempore beate memorie Ricardi primi Normanorum ducis inchoata, tempore secundi Ricardi domini que Willemi abbatis primi perfecta plenius et consummata, ad nostram usque perseveravit

etatem. Sed ingruentibus malis malorum que temporum importunitatibus, habundante iniquitate, refrigescente caritate defecerat post mortem regis Henrici primi. Dominus vero Henricus pie memorie abbas, eorundem fratrum anxie petitioni satisfaciens antiquam fraternitatem renovavit; et totius capituli assensu eos in fraternitatem recepit et collegit. Ego vero Radulfus abbas, nolens in hoc tam illustrium virorum non mutari vestigia, predictorum fratrum, me fratrem constitui, et eis omnium beneficiorum nostrorum in missis, in vigiliis, in jeuniis, in elemosinis, in orationibus, et omnibus Deo placitis totius consensu capituli participationem dedi et concessi. Quatinus caritate juvánte et ipsi nobiscum et nos cum illis in leticia et exultatione, in symphonia et choro, in tympano et psalterio, in cordis et organo, in manibus tenentes cytharas et phyalas plenas odoramentorum conspectui summi regis valeamus apparere. Specialiter autem tam pro eis quam pro reliquis fratribus nostris, omni tempore, singulis diebus, tres missas celebramus: unam de spiritu sancto ut nos commendet filio; aliam de sancta Maria ut nos commendet filio; terciam pro defunctis, ut requiem obtineant sempiternam. Singulariter vero cum nobis cujus libet eorum fuerit obitus nunciatus, post absolutionem in

capitulo plenarie factam, tanquam pro fratre nostro divinum celebramus officium. Sed et singulis annis duo tricenaria pro ipsis facimus, post Natale domini unum, alterum post Pentecoste. Modus autem fraternitatis hec meo proposito est tenendus : singulis annis, die ordinationis beati Martini, convenient tam joculatores quam qui eorum fraternitati se junxerunt quos nichilominus in nostra colligimus fraternitate. Factaque solemni processione totius conventus ipsorumque joculatorum, colligentur de singulis eorum denarii quinque, quorum talis erit distributio : ut partes due in leprosorum Fiscampni transeant usum; pars vero tertia generaliter distribuatur in pauperes; quarta autem ad luminare ecclesie; quinta vero ad opus ipsius cum legatis mortuorum conferantur. Porro in eorum obitu vel qui ex eorum fraternitate fuerint, relinquent singuli, ad opus ecclesie nostre, qui potuerint tres solidos; pauperes autem duos solidos, pauperiores vero duodecim denarios. Hanc fraternitatem tenentes seu joculatores, seu milites, sive quilibet alii, quicquid in obitu suo relinquent, ad opus ecclesie conferetur. Hujus vero fraternitatis constituimus Henricum de Çüencum magistrum et rectorem. Omnibus autem hanc fraternitatem servantibus sit pax et gaudium in secula seculorum, amen. — In

quorum omnium testimonium sigillum magnum curie nostre una cum signo nostro et subscriptione publici notarii infrascripti presentibus litteris duximus apponendum. Anno domini millesimo quadringintesimo secundo, secundum usum gallicanum cumputendum; die tercia mensis Jullii, indicione nona ab electione domini Benedicti in papam ultimo electi anno octavo. Presentibus religiosis et honestis viris fratribus predicte ecclesie sancte Trinitatis Fiscampnensis Petro Picardi, Thoma Anglici, Johanne Dusceu, Johanne Dorival religiosis Fiscampnensibus, Johanne Dasnieres Bicturiencis diocesis, Thoma Gosse, Roberto Gottren, et Guillemo Regis, Rothomagensis diocesis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

DESCRIPTION DES MANUSCRITS

RELATIFS

A L'ABBAYE DE FÉCAMP,

Qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi, à Paris.

I.

Description du manuscrit de la Bibliothèque du Roi, portant le n° 7595². (Autrefois, Bigot 328.)

Un volume petit in-quarto vélin, relié en bois, couvert de vélin blanc, écrit au commencement du xve siècle. Il a deux cent vingt feuillets, dont cinq de garde. Il contient :

1° Le testament de Jean de Meung, en vers, folio 1, recto.

Ce poème a été imprimé avec le roman de la Rose, du même auteur, publié par M. Méon, en 4 vol. in-8°, t. IV, p. 1.

2° Le Roman de Mellibée et de Prudence sa femme, en prose, folio 31 recto.

Le folio 31 verso commence ainsi :

« Après ce, ma très chière dame, que j'ay fait le « roumant sus Boëce de consolacion à vostre service. « Et pour vous conforter en nostre Seigneur, je ay fait « un traicté petit à l'ensengnement de monseigneur « vostre fils et de touz autrez princez et barons qui le « vouldront entendre et garder, le quel traicté j'ay « fondé et extrait d'une fiction ancienne que j'ay trou- « vée en escript, et se commence en la manière qui « s'ensuit. »

Ce petit roman, attribué à Jean de Meung, l'un des auteurs du roman de la Rose, n'est qu'un traité de morale extrait de différents auteurs. Il a été traduit en anglais par Chaucer, qui l'a inséré dans son poème de *Canterbury Tales*.

3° La bataille de trente Anglois et de trente Bretons, qui fut faite en Bretaigne, l'an de grace mil trois cens cinquante, le samedi devant *Letare Jerusalem*, en vers, folio 50 verso.

Ce poème historique est fort curieux ; il a été plusieurs fois publié :

1° En 1819, par M. de Freminville. In-8, de 39 pages. Brest ;

2° En 1827 et en 1835, par M. Crapelet, dans sa collection des monuments français, sous ce titre : *Le Combat de trente Bretons contre trente Anglais*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, par M. G.-A. Crapelet, imprimeur, etc. Paris, 1827. — Idem, 1835, grand in-8°.

Après un avertissement, M. Crapelet a placé la description du manuscrit, dont il reproduit un fac-simile. Aux détails que j'ai donnés plus haut, il ajoute ceux-ci :

« On trouve des réclames à la fin de chaque « cahier, et chacun de ces cahiers se compose d'un « nombre inégal de feuillets. Le volume a été rogné, « et plusieurs lettres du haut des pages ont été at- « teintes. Un certain nombre de feuillets qui con- « servent des traces d'écriture, ont été grattés pour « être employés dans le volume dont les deux der- « niers feuillets sont blancs. » On lit, sur le verso du dernier, vers le milieu de la page, ces mots en écriture gothique :

CE LIVRE APPARTIENT A SYMON PIERRES, CONSEILLER EN COURT LAY, DEMOURANT A VERNON SUR SEINE.

« Trois autres feuillets, qui ont été grattés, ter-

« minent le volume, et laissent également apercevoir « plusieurs lignes d'écriture.

« La première page du manuscrit offre seule « quelques ornements grossièrement exécutés à la « marge intérieure; ce sont des moitiés de fleurs-« de-lis peintes en rouge et noir. L'initiale L de « cette première page, également peinte en rouge « et noir, est surmontée d'une couronne. Les autres « initiales sont rouges, et toutes les capitales sont « rehaussées de traits rouges sur la lettre noire. »

M. Buchon a aussi réimprimé ce poème dans son édition de Froissart.

Folio 58 verso, on lit :

« Cy fine la bataille de xxx Englois et de xxx Bretons qui fu faite en Bretaigne, l'an de grâce mil trois cent cinquante, le samedi devant *Letare Jherusalem.* »

Sur le même feuillet :

« Anno Domini M° C° X° reddita est Acharon civitas transmarina, civitas nobilis Philippo regi Francorum à duobus viris nobilibus et eidem civitatis custodibus, scilicet Mestondo et Karacoso. Mense julio regnante Saladino rege sarraceno viro próbo et illustrissimo, si fidem Dei suscepisset.

Es data Chripsti colis Acharon licet impia nolis,
Urbs mala, plena dolis ydola vana colis,
Inimico cruci, sine luce, modo data luci,
Non es digna trucy suddere cola ducy.

« Anno Domini M° CC° XIIII° .vi°. kalendas Augusti, die dominica, ad *Pontem Bovarum*, dimicavit Philippus rex Francorum contra Othonem regem Alemagnie et imperatorem Romanorum, et contra comitem Flandrensem nomine Ferrandum et contra comitem Bolonie nomine Renaldum et contra comitem Salobonie nomine Wuillelmum et contra milites nobiles Alemagnie quorum nimis longum est enumerare. Videns autem Otho imperator quod à Francis esset superatus non gladio, non ense, sed fuge presidio fuit liberatus. Multi vero ex parte ejus occisi, multi captivitati, scilicet C. F. A. et C. Will. omnes in quam rei lese majestatis conjurati in mortem Philippi regis. »

« L'an de grâce mil ccc .xj. iiij.
« Fu mené Enguerren esbatre
« De Chatelet à Montfaucon;
« Illec perdi Enguerren son non. »

4° C'est la table du livre hystorial des fais defunt Mons. Bertran de Gueschin, jadis duc de Moulines, conte de Longueville et de Bourges, connestable

de France, et de plusieurs nobles et jentilz hommes estans aveucques lui ès guerres, etc., etc., folio 59 recto.

5. Le distié de monseigneur Bertrand de Glaquin, jadis duc de Moulines, conte de Longueville, de Borge, et connestable de France, folio 63 recto.

Ce sont des vers en l'honneur de Duguesclin. M. Crapelet les a publiés, p. 5 de l'ouvrage cité plus haut.

6. Distiques de Caton, latin-français, en vers, folio 63 verso.

7. Recueil de proverbes, intitulé : *Les Proverbes des Sages*, en vers, folio 75 verso.

8. Le Dit du chapelet à la Pucelle, en vers, folio 81 recto.

9. La Chastellaine du Vergier, en vers, folio 83 verso.

10. La Vie de sainte Euustace (Eustache), en vers, folio 97 recto.

11. La Vie saint Alexis, en vers, folio 108 verso.

12. Ave Maria, glosé, en vers, folio 120 recto.

13. La Vie de saint Etienne, en vers, folio 121 verso.

14. La Vie de saint Jean, en vers, fol. 123 verso.

15. La Vie saint Christophe, martyr, en vers, folio 126 verso.

16. La Vie saint Leu, en vers, folio 130 recto.

17. La Vie saint Nicholas, en vers, folio 134 recto.

18. La Vie de sainte Marguerite, en vers, folio 144 verso.

19. Le livre de la Passion nostre Seigneur Jesus-Christ, en vers, folio 154 recto.

20. La Venganche (vengeance) nostre Seigneur Jhesu Crist, *en prose*, folio 192 recto.

21. La Vie saint Sébastien, en vers, folio 201 recto.

22. La cause pourquoy on doit amer et visiter le saint lieu de Fescamp et dévotement entendre l'istoire du précieus Sang, en vers, folio 205 recto.

C'est le poème publié dans ce volume, page 139.

23. Description en vers de l'apparition d'une Comète qui arriva au mois de janvier 1402, folio 217 verso.

24. Le Dit des trois Morts et des trois Vis, folio 218 vers.

II.

Fonds Gaignières, N° 256 à 272.

Seize paquets ou volumes in-folio, reliés en parchemin, contenant des titres sur différentes abbayes.

On trouve dans le sixième, coté n° 262, E. F, cinquante-neuf pièces originales, concernant l'Abbaye de Fécamp, depuis l'an 1364 jusques en l'an 1511.

J'ai publié, dans le premier chapitre de cet Essai, plusieurs pièces relatives aux fortifications de l'Abbaye, extraites de ce porte-feuille.

Ces pièces, qui, pour la plupart, sont des quittances données par les abbés de Fécamp, de sommes à eux payées pour les affaires de l'Abbaye, sont importantes. On y trouve aussi quelques actes des rois de France. C'est à l'obligeante amitié de M. Léon Lacabane, que je dois la connaissance de ces documens, inconnus jusqu'à ce jour.

III.

Fonds Gaignières, N° 244.

Treize boîtes à dos rouge, in-f°, contenant des titres originaux, copies, extraits, armes et tombeaux, concernant des abbés, abbesses et prieurs, par ordre alphabétique. La sixième portant le N° 248 et les lettres B. E. F., contient dix feuillets sur papier, relatifs à l'abbaye de Fécamp.

Ce sont plusieurs quittances données par les différents abbés de Fécamp, d'indemnité qu'ils avaient reçue pour frais de voyage entrepris pour les affaires du roi. — Plusieurs de ces copies d'actes se retrouvent en original dans le porte-feuille n° 262.

IV.

Fonds Gaignières, N° 180.

Deux porte-feuilles dos rouge, concernant différentes Abbayes.

Extraits du cartulaire de l'Abbaye de Fécamp, commençant à Henri II, 12e siècle, finissant en 1213, 10 feuillets. Porte-feuille 1er, p. 561.

V.

Suppl. Franc., N° 837.

Le Thrésor ou Abbrégé de l'Histoire de la noble et royale Abbaye de Fescamp, contenant l'Histoire du précieux Sang, avec plusieurs merveilles arrivées tant en sa fondation qu'en diverses dédicaces de l'église. Un estat des saintes Reliques et autres pièces notables, conservés dans le Thrésor, et un catalogue de tous les abbés qui ont gouverné ce célèbre monastère; par le rév. Père sacristain de la dicte Abbaye, à l'abbaye de Fécamp, 1 vol. grand in-18.

C'est l'ouvrage dont j'ai cité d'assez longs fragments dans les Appendices, et dont j'ai parlé dans ma Préface.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE..... P. I

Chapitre Ier. Fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité. — Ses divers accroissements. — État actuel de l'Église abbatiale. — Ses Monuments. — Notice sur la ville de Fécamp. 1

Chapitre II. Légendes relatives à l'abbaye de Fécamp. 63

Chapitre III. Histoire du précieux Sang de l'abbaye de Fécamp..... 79

Chapitre IV. Légende du saint Graal..... 95

Chapitre V. Analyse du Roman du saint Graal, en prose..... 105

Poème sur le précieux Sang, d'après un ms. du xve siècle, de la Bibliothèque du Roi..... 139

APPENDICE.

La Messe du précieux Sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ, qui se dit en l'abbaye de Fescamp. 177

Estat des sainctes Reliques, Reliquaires et autres pièces notables, conservées tant dans le thrésor que dans l'église de la royalle abbaye de Fescamp, en l'an 1682..... 186

Tombeaux renfermés dans l'abbaye de Fécamp..... 213

Liste des abbés de Fécamp..... 225

Chronique des abbés de Fécamp..... 244

Des Églises qui avaient société avec l'abbaye de Fécamp. 372

Catalogue des Prieurés, Cures et autres bénéfices auxquels le monastère confère de plein droit, et à toute juridiction ecclésiastique.... 373

Charte de la Confrérie de Saint-Martin des frères jongleurs, établie à Fécamp..... 378

Description des Manuscrits relatifs à l'abbaye de Fécamp, qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi..... 383

FIN DE LA TABLE.

PLACEMENT DES GRAVURES.

---

1. Plan de l'Église abbatiale de la Sainte-Trinité de Fécamp. En regard du *titre*.
2. Église de la Sainte-Trinité à Fécamp... » de la page 1
3. Tabernacle du précieux Sang à Fécamp. » » 47

ARMES DE L'ABBAYE :

Les armes de l'abbaye, dans les derniers temps, se composaient de deux écus accolés, réunis par la couronne royale, et surmontés de la mitre et de la crosse. Sur l'un des écus étaient trois mitres, pour rappeler, sans doute, les trois abbayes de Bernay, de Sainte-Berthe de Blangy (dans le Boulonnais), et celle de Saint-Taurin d'Évreux, qui dépendaient des abbés de Fécamp; sur l'autre, portant le mot *Pax*, on remarquait une fleur de lis en tête, et, en pointe, les trois clous de la Passion, le tout orlé d'une couronne d'épines, en mémoire du précieux Sang.

Imprimé à Rouen,
Pour Edouard Frère.
Par Nicétas Periaux,
M DCCC XL.